Volume 1

RÉSEAU NATURA 2000
DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone de protection spéciale

CIRQUE DE GAVARNIE

FR 7310088

Département des Hautes Pyrénées

NATURA 2000

Octobre 2008

DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la Zone de Protection Spéciale

« Cirque de Gavarnie »

Site FR 7310088

réalisé par

le Parc National des Pyrénées

en coopération avec la

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

DOCUMENT DE SYNTHESE

VOLUME 1

Corps du texte

Avec la collaboration des membres du Comité de Pilotage Local présidé par Mr J. BEHAGUE Conseiller général du canton de Luz

Travail coordonné par Christian ARTHUR (PNP) et Nicolas THION (FDC 65) et Robert SAGNES (Chasseurs Barégeois)

Document validé en comité de pilotage le 01 mars 2007

DOCUMENT D'OBJECTIFS
de la Zone de Protection Spéciale
« Cirque de Gavarnie »
Site FR 7310088

Liste des membres du Comité de pilotage local

PRESIDENT

Mr le Conseiller Général du canton de Luz

VICE-PRESIDENT

Mr le Président de la société de chasse "Les Chasseurs Barégeois"

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mme la Député des Hautes-Pyrénées
Mr le Conseiller Régional de Midi-Pyrénées
Mr le Maire de Gavarnie
Mr le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT

Mr le Sous-préfet d'Argelès-Gazost
Mr le Directeur Régional de l'Environnement de Midi-Pyrénées
Mr le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées
Mr le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Hautes-Pyrénées
Mr le Directeur de l'agence départementale des Hautes-Pyrénées de l'Office National des Forêts
Mr le Directeur du Parc National des Pyrénées
Mr le Chef du service départemental des Hautes-Pyrénées de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

REPRESENTANTS DES ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, GESTIONNAIRES ET USAGERS

Mr le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
Mr le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole du canton de Luz
Mr le Président de Hautes – Pyrénées – Tourisme - Environnement ou son représentant
Mr le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydroélectrique Adour et Gaves
Mr le Directeur du Groupement d'Exploitation Transport EDF-GET - Béarn
Mr le Directeur d'EDF-GDF Tarbes
Mr le Directeur de la Régie des sports d'hiver de Gavarnie - Gèdre
Mr le Président de la Régie des sports d'hiver de Gavarnie - Gèdre

REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS D'USAGERS, DU MILIEU ASSOCIATIF, D'EXPERTS

Mr le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées
Mr le Président d'UMINATE Hautes-Pyrénées
Mr le Coordinateur du Programme Pyrénées Vivantes
Mme la Présidente de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen
Mr le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen
Mr le représentant local de Nature Midi-Pyrénées

Mr le Président du comité départemental des Hautes-Pyrénées de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade
Mr le Président du comité départemental des Hautes-Pyrénées de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
Mr le Délégué départemental des Hautes-Pyrénées du Club Alpin Français
Mr le Président de la Fédération Départementale des Hautes-Pyrénées des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Mr le Président des « Pêcheurs Barégeois »

PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS DE BIENS RURAUX

Mr le Maire de la commune de Gèdre
Deux représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux des communes de Gèdre et Gavarnie

AVANT-PROPOS

Le Document d'Objectifs du site FR 7310088 « Z.P.S. Cirque de Gavarnie » se présente sous la forme de deux documents distincts :

• **LE DOCUMENT DE SYNTHESE (ou DOCOB proprement dit)** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il présente de façon succincte le site et les activités humaines, résume le diagnostic écologique, les enjeux et les stratégies et définit les actions de gestion et autres à mettre en œuvre pour assurer la gestion du site et son suivi – évaluation (volume 1). Le volume 2 comprend les fiches espèces, les fiches activités et les cartes en lien avec le DOCOB.

Ce document de synthèse est envoyé à tous les membres du Comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la DIrection Régionale de l'ENvironnement de Midi-Pyrénées (http ://www. midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr).

• **LE DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de façon exhaustive l'ensemble des inventaires biologiques et des activités humaines, ainsi que les analyses et propositions issues des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué du document de référence (Volume I) réalisé dans un premier temps pour l'évaluation du site et la proposition de zonage associé, auquel s'ajoutent les comptes-rendus des réunions et des comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires (Volume 2).

Ce document pourra être consulté sur demande à la DIrection Régionale de l'ENvironnement de Midi-Pyrénées, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (bureau de l'environnement et du tourisme), à la Sous-préfecture d'Argelès-Gazost et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées.

PREAMBULE : RAPPEL DU CADRE GENERAL

La Directive "Habitats-Faune-Flore" détermine la création du **réseau écologique communautaire Natura 2000.** Ce réseau est constitué par les **Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.)** désignées au titre de la Directive "Habitats-Faune-Flore" (directive 92/43/C.E.E. du 21 mai 1992) et par les **Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.)** désignées au titre de la Directive "Oiseaux" (directive 79/409/C.E.E. du 02 avril 1979). Z.P.S. et Z.S.C. étant instituées par des actes de désignation indépendants, les zones auxquelles elles correspondent peuvent donc se chevaucher.

La France a transposé les deux directives européennes en droit national, au moyen de l'Ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001, titre III qui intègre un chapitre nouveau, relatif à la "Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages", dans le Code de l'Environnement (Chapitre IV du titre I composé des articles L.414-1 à L.414-7). En particulier, l'article L.414-1 transpose les définitions des Z.S.C. et Z.P.S. qui constitueront le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment des consultations préalables sur les projets de sites. L'article L.414-2 pose le principe du DOCument d'OBjectifs (ou DOCOB dans la suite du texte) comme moyen d'organiser la concertation.

Les décrets d'application qui complètent l'ordonnance sont codifiés dans les articles R.414-1 à R.414-24 du Code de l'Environnement. Ils définissent la procédure de désignation de Z.S.C. et de Z.P.S., avec la fixation par arrêté ministériel des listes d'habitats et d'espèces justifiant cette désignation, et explicitent les consultations locales préalables à respecter, de même qu'ils fixent les modalités relatives à la conservation et à la gestion des sites.

Un DOCument d'OBjectifs est établi, pour chaque site Natura 2000, sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, et fait une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage local regroupant les partenaires concernés par la gestion du site est chargé de valider les différentes étapes de l'élaboration de ce document sous la présidence d'un élu, ou, à défaut, sous la présidence du Préfet.

LE CONTEXTE DE LA Z.I.C.O.-Z.P.S. DU CIRQUE DE GAVARNIE

L'arrêté ministériel du 26 mars 2004 publié au Journal Officiel du 01 avril 2004[1] porte désignation, en tant que site Natura 2000, du site du «cirque de Gavarnie» (Zone de Protection Spéciale FR 7310088) en droit français. Cette Zone de Protection Spéciale, d'une superficie de 5 414 ha[2], a été notifiée par la France à la Commission européenne en 1992. Elle a été par la suite certifiée par la France de façon formelle, pour la partie située en zone centrale du Parc national des Pyrénées, l'arrêté ministériel a été publié au Journal Officiel et une notification officielle faite à la Commission européenne, en avril 2004.

[1] *Cf*. annexe n° 1, volume II
[2] Surfaces calculées par Système d'Information Géographique

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)[3] a été publié en 1994 ; il avait été transmis à la Commission européenne en 1992, les Z.I.C.O. étant par définition des sites ayant vocation à être désignés en Z.P.S.

Parmi les Z.I.C.O. identifiées en Midi-Pyrénées figure la Z.I.C.O. MP 02 dite du "cirque de Gavarnie" d'une superficie de 7 474 ha. A cheval sur les zones centrale et périphérique du Parc national des Pyrénées, elle recoupe partiellement la Z.P.S. du même nom. Au vu de tous ces éléments, il s'est avéré indispensable d'engager une réflexion sur la base d'une zone d'étude englobant à la fois la Z.I.C.O. et la Z.P.S. afin de mieux définir le périmètre d'une Z.P.S. étendue sur laquelle portera le "contrat" de conservation et de gestion tel qu'il sera défini par le futur DOCument d'OBjectifs.

LE DOCUMENT DE REFERENCE : SA MISE EN PLACE :

Afin de permettre une large information des acteurs concernés, le Préfet des Hautes-Pyrénées a souhaité l'élaboration préalable d'un document de référence pour permettre :

- de déterminer une proposition d'extension de la Z.P.S. désignée en 2004,
- d'apporter les premiers éléments nécessaires à la rédaction d'un DOCument d'OBjectifs, et notamment :
    - de fournir les éléments relatifs aux exigences économiques, sociales et culturelles,
    - ainsi que les exigences écologiques des espèces retenues,

et, ainsi :

- de permettre une meilleure première identification et sélection des pistes de gestion qui seront à développer ultérieurement au sein du DOCument d'OBjectifs.

Ce document de référence constitue le Volume 1 du document de compilation. Ce document a été rédigé par les mêmes opérateurs que ceux du présent Document de synthèse, en associant les acteurs concernés par le site.

Cette démarche a débuté par le comité de pilotage du 2 juillet 2004 et s'est achevée par la validation du document de référence lors de la réunion du comité de pilotage du 15 novembre 2005.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : SA MISE EN PLACE :

Le document de référence ainsi que la cartographie de la proposition de Z.P.S. étendue ont été adressés aux Conseils municipaux et aux organes délibérants des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale le 04 décembre 2005 pour avis à fournir pour le 04 février 2006. Suite aux avis fournis par les Conseils municipaux de Gavarnie et Gèdre et par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, le projet de Z.P.S. étendue a été transmis par le Préfet des Hautes-Pyrénées au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable le 21 février 2006.

La Z.P.S. du « Cirque de Gavarnie » a été étendue par l'arrêté ministériel du 12 avril 2006, publié au Journal Officiel du 21 avril 2006.

[3] "Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France", G.Rocamora, 1994 – Eds. LPO/Ministère de l'Environnement.

La notification de la Z.P.S. définitive ayant été faite à la Commission Européenne, les travaux initiés dans le cadre de l'élaboration du document de référence se sont poursuivis pour aboutir au DOCument d'OBjectifs (*cf*. figure 1 : La procédure d'élaboration du DOCOB « Oiseaux » sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »*)*.

La procédure de rédaction du DOCument d'OBjectifs a été lancée lors de la réunion du Comité de pilotage du 12 mai 2006, avec examen des mesures de gestion qui seront intégrées dans ce document, et s'est achevée par la validation définitive du document lors du Comité de Pilotage Local du 01 mars 2007.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LES CONSEQUENCES DE LA DESIGNATION :

1) Au-delà des éléments apportés par le document de référence et relatif à l'état des lieux et à la détermination des enjeux, l'élaboration d'un DOCument d'OBjectifs permet de préciser **les mesures favorables à la conservation du site.** Elles pourront concerner des actions ponctuelles, des pratiques de gestion ou encore l'organisation de la coordination entre les différents acteurs intervenant sur le site. Les propriétaires ou exploitants désireux de les mettre en application pourront le faire en signant avec l'Etat un « Contrat Natura 2000 » qui pourra faire l'objet de rétributions financières, en raison des services rendus, sous forme d'aides à l'investissement ou de rétributions annuelles pour les contrats portant sur les pratiques de gestion. Les contrats portant sur les pratiques de gestion seront conclus pour une durée minimale de cinq ans.

2) A l'issue de l'élaboration du DOCument d'OBjectifs est instauré un suivi du site : le Comité de Pilotage Local prend les fonctions d'un Comité de Suivi. Ce dernier se réunit alors périodiquement afin d'apprécier l'évolution de l'état de conservation du site, ainsi que le niveau de mise en oeuvre des mesures de gestion préconisées par le DOCument d'Objectifs, et leurs effets. A échéances fixes, tous les 6 ans, le Comité de Suivi aura également pour mission de mettre à jour le DOCument d'OBjectifs sur la base des évolutions constatées en actualisant également la liste des mesures de conservation.

3) L'intégration d'un site au réseau Natura 2000 implique qu'il puisse être préservé à l'égard des projets susceptibles d'affecter son état de conservation : dans le cadre de la réglementation actuelle, certains projets sont soumis à une autorisation administrative, ces projets devant faire l'objet d'une étude de leurs incidences sur l'environnement. L'article L.414-4 du Code de l'Environnement dispose que, lorsque de tels projets seraient susceptibles d'affecter notablement un site Natura 2000, cette étude d'incidences devra évaluer leurs conséquences vis-à-vis des objectifs de conservation du site. L'autorisation ne pourra être délivrée que si cette évaluation montre l'absence d'effets négatifs sur l'état de conservation du site, ou si des mesures d'accompagnement suffisantes permettent de compenser les effets négatifs du projet. Il est important de noter que cette disposition n'introduit pas de contrainte nouvelle. Elle vient renforcer un cadre d'action logique existant ; il ne serait en effet pas cohérent de promouvoir la mise en application de mesures favorables à la conservation d'un site tout en autorisant la réalisation de projets qui affecteraient cette conservation.

Tableau 1 : Les réunions liées au document de référence et au DOCument d'OBjectifs « Oiseaux » Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Phases d'élaboration du document de référence	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nature de la réunion	Thématiques développées
Présentation de la démarche de l'opérateur	02/07/2004	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Mise en route de la procédure
Phase I : Etat des lieux, inventaire	07/01/2005	Mairie de Gavarnie	Groupe de travail	Toutes
	26/01/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation de l'état des lieux et inventaire
Phase II : Analyse et diagnostic écologique et des activités humaines, hiérarchisation des enjeux	Eté 2005	C.S.V.B.	Réunion technique	Activités pastorales et forestières et clôtures
	Eté 2005	E.D.F. – R.T.E. - Pau	Réunion technique	Survol et infrastructures électriques
	Automne 2005	Altiservices - Gavarnie	Réunion technique	Câbles et remontées mécaniques
	01/09/2005	Mairie de Gavarnie	Groupe de travail	Activités de loisir de plein air et récréationnelles
	08/09/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation de l'analyse et du diagnostic écologique
Phase III : Elaboration des pistes de gestion et validation du projet de périmètre Validation du document de référence	15/11/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation des pistes de gestion et du document de référence
Phases d'élaboration du document d'objectifs	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nature de la réunion	Thématiques développées
Lancement de la démarche par l'opérateur	12/05/2006	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Mise en route de la procédure DOCOB
Phase IV : Rédaction des enjeux et des actions de gestion	19/07/2006	Plateau de Saugué	Réunion technique avec C.S.V.B.	Gestion clôtures et écobuage
	30/08/2006	Plateau de Saugué	Réunion technique avec FDC 65	Gestion milieux
	09/10/2006	Mairie de Gavarnie	Réunion technique avec maire et gendarmes	Site d'escalade
	10/10/2006	E.D.F. – R.T.E. - Pau	Réunion technique	Problème lignes et infrastructures
	12/10/2006	Centre ONF	Réunion technique avec ONF	Clôtures et grillages
	17/10/2006	Altiservices - Gavarnie	Réunion technique	Câbles et remontées mécaniques
	19/10/2006	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Présentation des fiches action
	Mi-octobre à Fin novembre 2006	-	-	Lecture des fiches actions et émission des avis
	27/11/2006	CSVB	Réunion technique	Fiches actions pastorales
Phase V : Validation du DOCOB	**05/12/2006**	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation des fiches actions et présentation du DOCOB
	01/03/2007	Mairie de Gèdre	Comité de pilotage	Validation du DOCOB

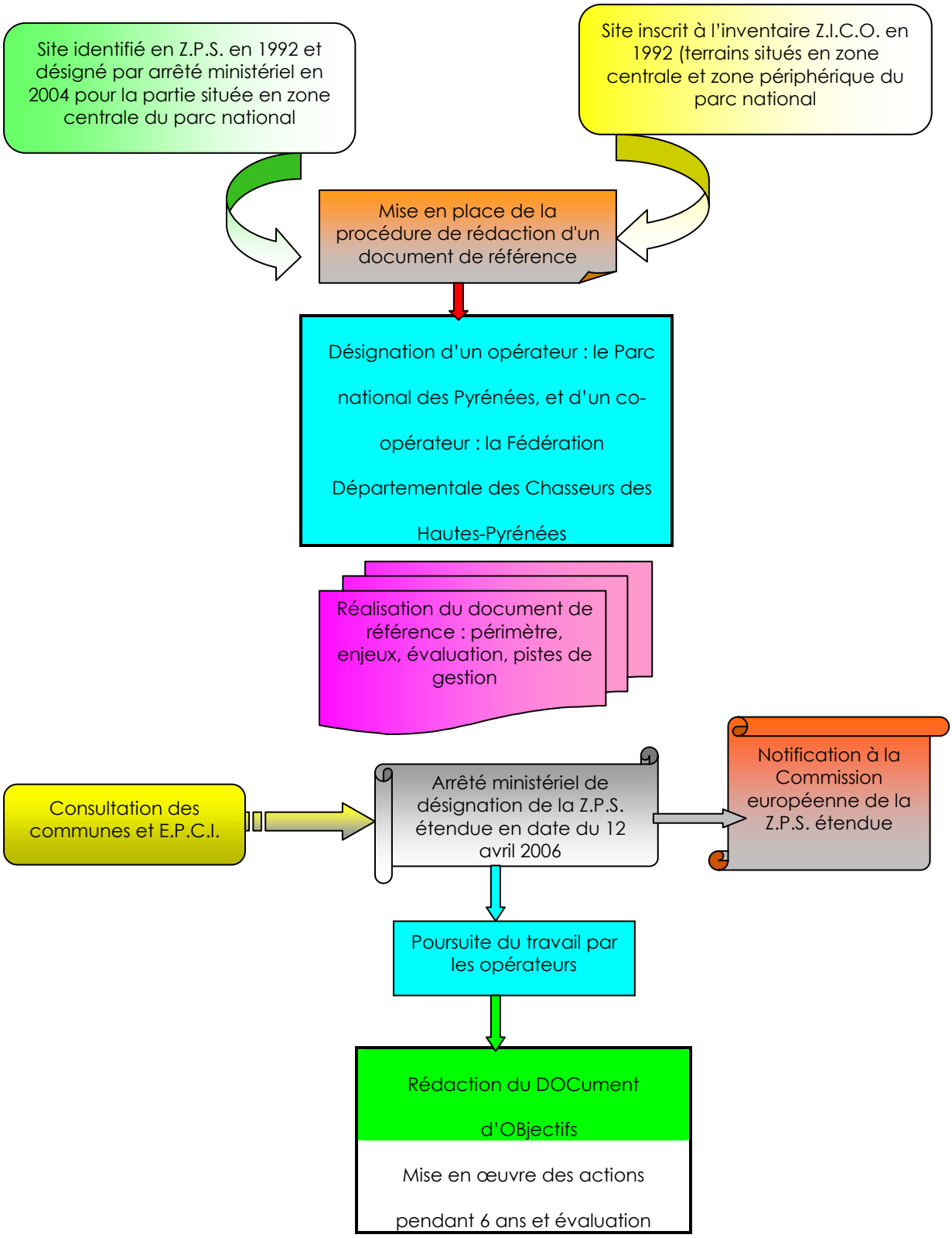

Figure 1 : La procédure d'élaboration du DOCOB "Oiseaux" sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SITE **12**

1.1 – Localisation et contexte général 12
1.2 – Périmètre du site général 12
1.3 – Caractéristiques physiques 13
1.4 – Principales activités présentes 14
1.5 – Statuts de protection, inventaires 15
a – documents de planification 15
b – Statuts de protection, de classement et d'inventaires 16

2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE **18**

2.1 – La liste des espèces citées dans les inventaires Z.I.C.O. et Z.P.S. 18
2.2 – Méthodologie générale et méthodologie de terrain 19
a – Les données anciennes 19
b – les données récoltées à l'occasion de ce travail 21
2.3 – Résultats d'inventaire 22
a – L'état de conservation des populations d'oiseaux 22
b – L'état des habitats d'espèces 26

3.DIAGNOSTIC HUMAIN **29**

2.1 – Méthodologie utilisée 29
3.2 – Historique du site 29
3.3 – Les acteurs et leurs activités 30
a – Le pastoralisme 30
b – Le tourisme 32
c – Les activités sportives de plein air 35
d – L'activité sylvicole 35
e – la chasse 38
f – les infrastructures et équipements et les activités liées à la sécurité 40
3.4 – Les conflits d'usages et les attentes des acteurs 40
3.5 – Les projets en développement et impacts potentiels 44

4. DEFINITION DES ENJEUX **46**

4.1 – Hiérarchisation écologique : les espèces de la Directive Oiseaux prises en compte 46
4.2 – Les grandes catégories d'enjeux écologiques 46
4.3 – Les enjeux écologiques et leur hiérarchisation 47
a – Les enjeux liés à l'état de conservation des espèces 47
b – Les enjeux liés à la conservation des habitats d'espèces 49

5. LE PROGRAMME D'ACTIONS **52**

5.1 – Définir les priorités d'action 52
5.2 – La liste des fiches actions 55
a – Les fiches actions relatives à la limitation des dérangements 57
b – Les fiches actions relatives à l'amélioration, maintien, restauration de la qualité des habitats d'espèces 75
c – Les fiches actions relatives à la neutralisation des facteurs de mortalité directe 98
d – Les fiches actions relatives à la surveillance du site 109
e – Les fiches actions relatives aux études et recherches complémentaires 124
5.3 – Tableaux de synthèse 127
5.4 – Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions 132

6. LA CHARTE NATURA 2000 **133**

6.1 – Objectifs et intérêts de la Charte Natura 2000 133
6.2 – Adhésion et durée d'engagement de la Charte Natura 2000 134
6.3 – Engagements et recommandations de la Charte Natura 2000 135

CONCLUSION **136**

BIBLIOGRAPHIE 138

SIGLES ET ABREVIATIONS 142

GLOSSAIRE 144

Table des tableaux 149

Table des cartes 150

Personnes ayant contribué à l'élaboration du DOCOB 151

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°1 :

LOCALISATION GENERALE DU SITE ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

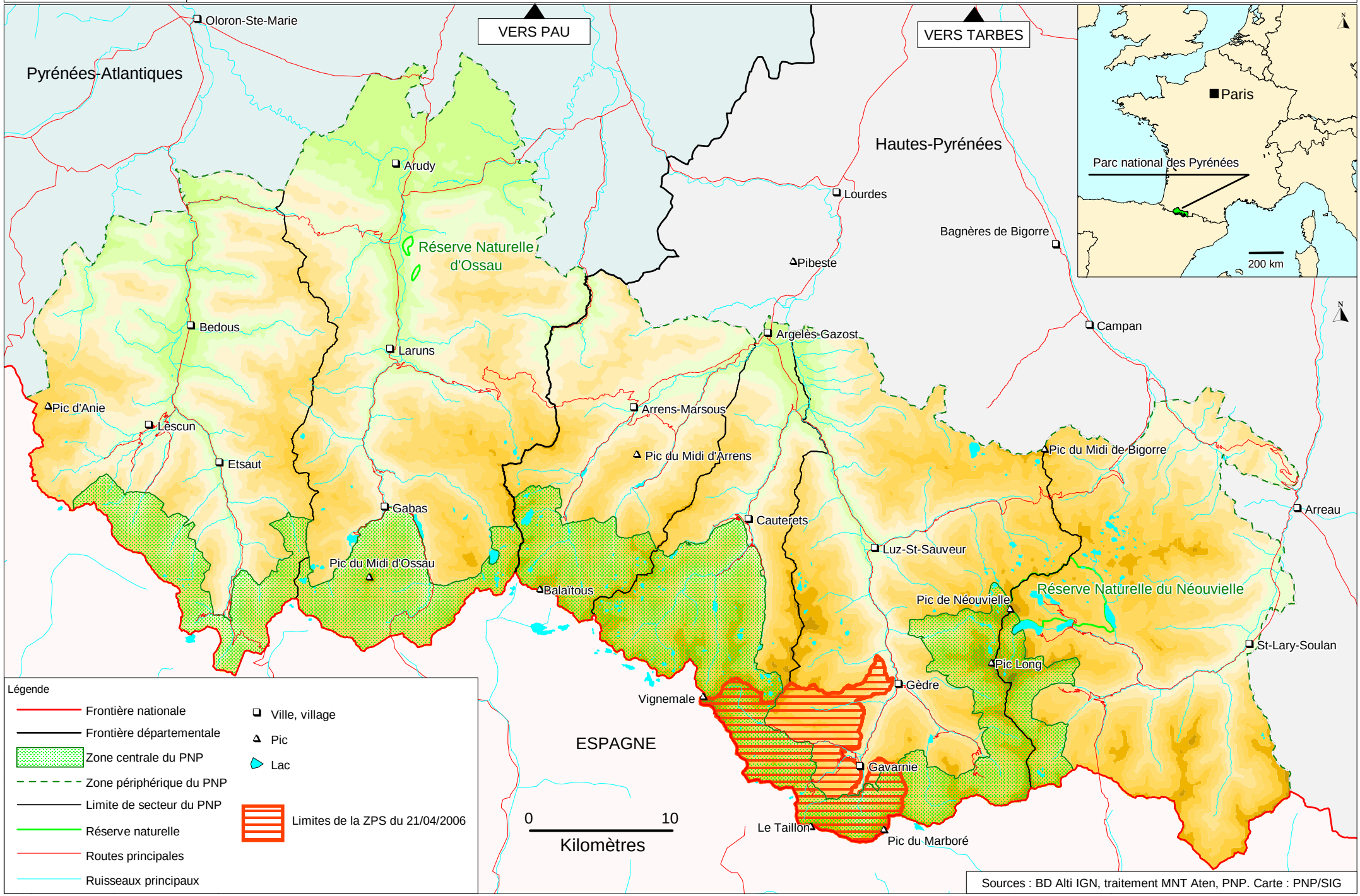

Sources : BD Alti IGN, traitement MNT Aten, PNP. Carte : PNP/SIG

1. PRESENTATION GENERALE DU SITE

1.1 – LOCALISATION ET CONTEXTE GENERAL (*cf.* carte 1) :

Le site Z.P.S. « Cirque de Gavarnie » est situé dans le département des Hautes-Pyrénées, dans le canton de Luz Saint-Sauveur également appelé « Pays Toy », situé dans l'arrondissement d'Argelès-Gazost. Quasi exclusivement situé sur la rive gauche du gave de Gavarnie, il se trouve au sud du département et s'étend sur le territoire administratif de deux communes : Gavarnie et Gèdre (tableau 2).

Tableau 2 : Les coordonnées géographiques du site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Pays (NUTS 0)	France
Z.E.A.T. (NUTS 1)	FR6
Région (NUTS 2)	Midi-Pyrénées
Département (NUTS 3)	Hautes-Pyrénées
Canton	Luz Saint-Sauveur
Arrondissement	Argelès-Gazost
Commune(s) (NUTS 5)	Gavarnie ; n° INSEE : 65188 Gèdre ; n° INSEE : 65192
Borne ouest (Lambert III)	396 450
Borne est (Lambert III)	411 015
Borne nord (Lambert III)	3056 880
Borne sud (Lambert III)	3045 750
Références carte	IGN TOP 25 1748 OT

1.2 – PERIMETRE DU SITE GENERAL (*cf.* carte 2) :

Les ¾ du site sont situés sur la commune de Gavarnie (7 257 ha sur les 9 285), le reste étant sur le territoire administratif de Gèdre (tableau 3). Les 9 285 ha du site se répartissent depuis 1 194 m dans la partie la plus basse (au niveau d'Ayrues) à 3 298 m pour la partie la plus haute – pic de Vignemale. Les milieux présents se répartissent donc depuis l'étage montagnard jusqu'à l'étage nival. L'altitude moyenne du site est relativement importante, la majeure partie de la surface du site se situant entre 1 600 et 2 500 m (plus de 50 % entre 1 900 et 2 400 m).

Tableau 3 : Les surfaces communales concernées par le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Commune	Zone cœur du PNP	Aire d'adhésion du PNP
Gavarnie	5 413 ha	1 843 ha
Gèdre	0 ha	2 028 ha
Total Gavarnie	7 257 ha	
Total Gèdre	2 028ha	
Total surface Z.P.S.	9 285 ha	

Différents types de propriétés sont présents :

Propriétés privées : elles occupent une faible surface, leur superficie couvrant moins de 1 % du site, et comprennent la forêt domaniale de Gavarnie (relevant du domaine privé de l'Etat).

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°2 :

PERIMETRE DU SITE ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

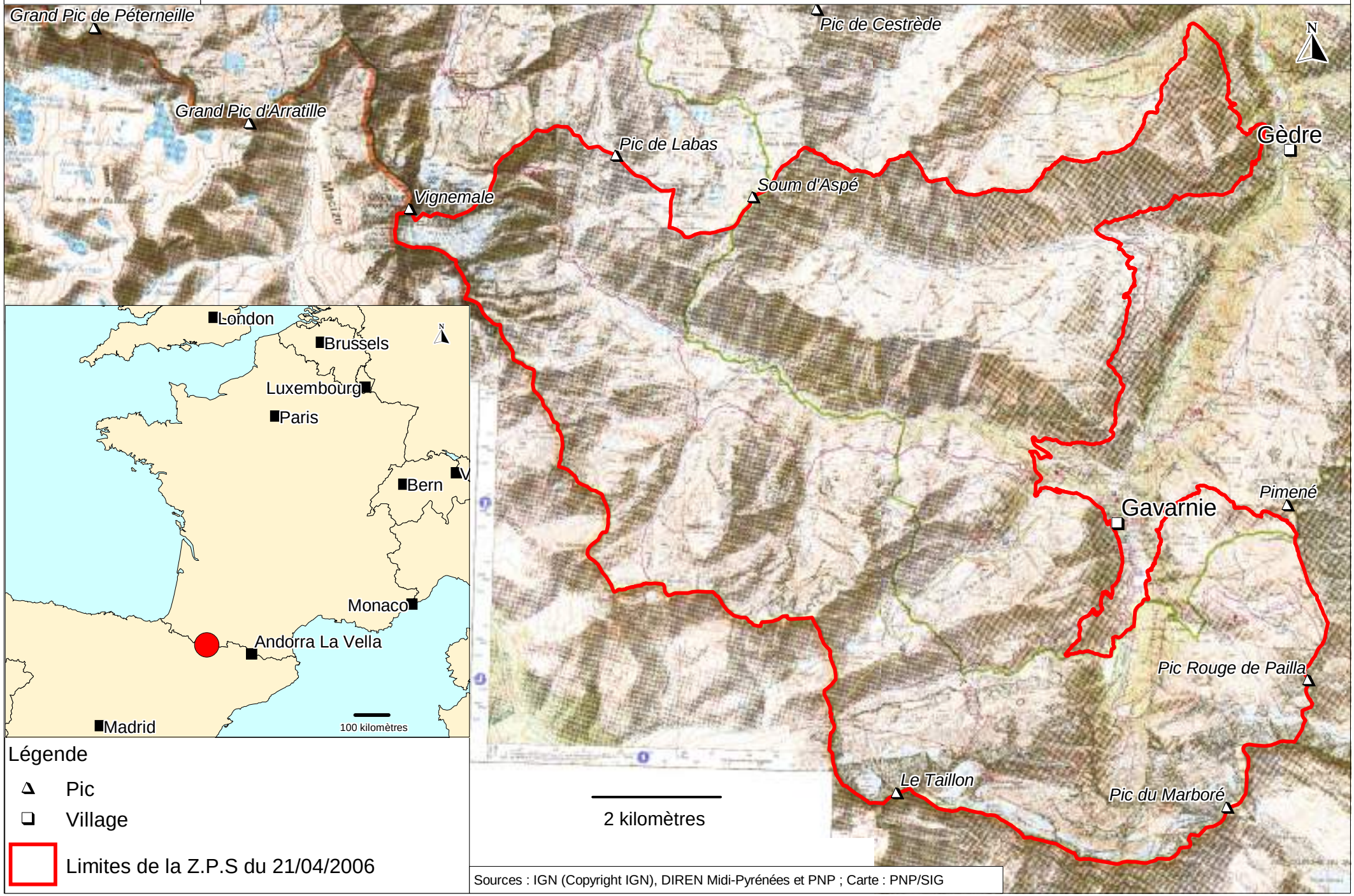

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la Z.P.S du 21/04/2006

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Propriétés collectives : les communes en indivision regroupées au sein de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges sont propriétaires de plus de 95 % de la surface du site.

Propriétés nationales : il s'agit essentiellement de parcelles ou infrastructures appartenant à divers établissements ou ministères. Elles représentent un peu plus de 2 % de la surface du site. La forêt domaniale de Gavarnie (domaine privé de l'Etat) en fait partie.

Hormis les propriétés nationales et particulières, la totalité des terrains et des ressources naturelles, ainsi que leur gestion, sont administrés par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (C.S.V.B.), créée le 08 mars 1839 par Ordonnance Royale de Louis-Philippe, qui regroupe les 17 communes du canton de Luz Saint-Sauveur.

1.3 – CARACTERISTIQUES PHYSIQUES *(cf. carte 3)* :

Le site a été fortement modelé par l'ère quaternaire, avec la constitution du cirque de Gavarnie et des vallons principaux du site (Ossoue, Aspé) creusés par des langues glaciaires puis par les cours d'eau qui ont pris naissance après le retrait des glaces. Les glaciers sont aussi à l'origine des vallées latérales suspendues (Pouey-Aspé, Espécières, Sausse-Dessus, Bernatoire) qui constituent parfois des plateaux suspendus ou semi-plateaux, comme ceux de Saugué ou du Pailla. Globalement, hormis la partie située dans le cirque de Gavarnie aux hautes parois (néanmoins peu hospitalières car froides et orientées Nord), le site possède peu de milieux rupestres abrupts du type falaises, et davantage de grandes pentes ou glacis suspendus.

Le climat, de type océanique montagnard, est modifié par la situation de carrefour bioclimatique entre les domaines alpin, atlantique, mais aussi méditerranéen et continental du site. Hivers neigeux, avec des vents chargés de pluie et neige venant soit du Nord-Ouest conjointement à des températures basses, soit du Sud-Ouest et fortement chargés de neige, et printemps pluvieux et frais caractérisent la climatologie du site, marquée aussi par un fort gradient altitudinal. L'ensemble induit une persistance importante du manteau neigeux.

L'ensemble du site appartient au bassin versant du Gave de Pau. Plusieurs gaves secondaires alimentent ce gave principal. Le site n'intègre qu'un seul grand lac : celui lié au barrage d'Ossoue à l'ouest, mais aussi plusieurs petits lacs (Bernatoire, Montferrat, Cardal, et surtout le lac des Espécières).

La diversité structurale du site – substrat, exposition, étagement - entraîne la présence d'une grande diversité d'habitats naturels (*cf*. carte 3). Toutefois, l'altitude moyenne élevée du site induit la prédominance des habitats de type alpin et nival, essentiellement constitués par des pelouses, éboulis et falaises. Tous les types de formations végétales s'y rencontrent, certains localisés en fond de vallée ou sur les premières pentes (bois et forêts autour du cirque de Gavarnie), d'autres en très petit nombre et importance (les zones humides du fait de la nature karstique dominante du site), certains, enfin, en forte régression du fait de l'abandon des pratiques humaines (prairies de fauche notamment et évolution des landes) (tableau 4).

Etage montagnard : s'étageant de 1 200 m à 1 700 –1 800 m d'altitude, il intègre la grande majorité des espaces boisés et forestiers : le bois de Saint-Savin en vallée d'Ossoue, les bois d'Arribama et Pailla et les forêts du Mourgat et Bourlic tous en vallée de Gavarnie. Une grande partie de ces boisements sont issus des plantations effectuées au début du 19ème siècle au titre de la protection des versants et catastrophes naturelles.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°3 :

OCCUPATION DU SOL SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Route principale
- Réseau hydrographique
- Lac
- Limites de la ZPS du 21/04/2006

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales
- Chantiers
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Prairies
- Systèmes culturaux à parcellaires complexes
- Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Glaciers et neiges éternelles
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau

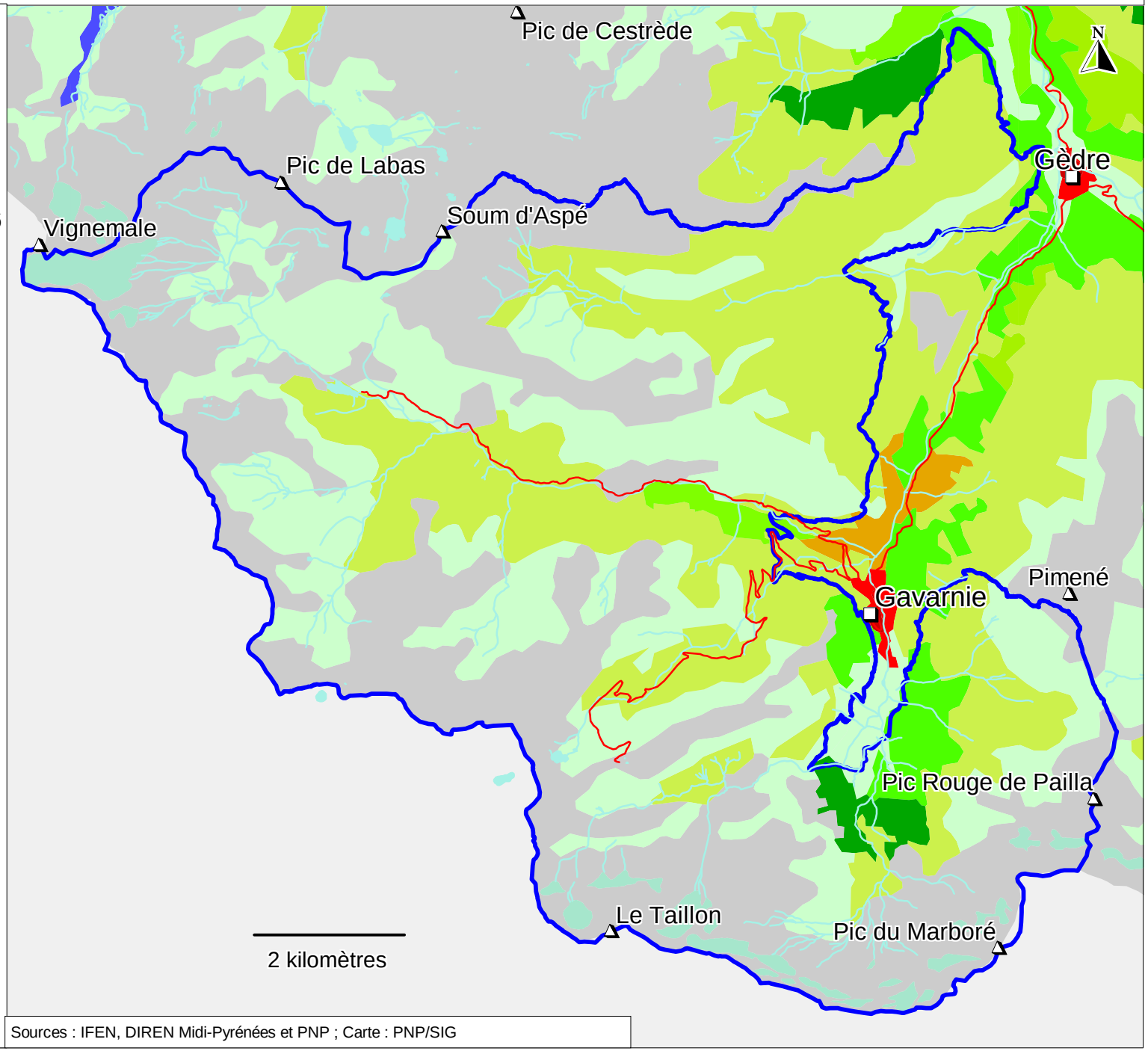

Sources : IFEN, DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

A cet étage, on trouve aussi les dernières prairies de fauche réparties en deux ensembles, sur le plateau de Saugué et autour de Gavarnie en amont du village. Sur les pentes difficilement mécanisables et laissées à l'abandon, les landes se développent.

Etage subalpin : les ensembles forestiers y sont dominés par le Pin à crochets. Les landes occupent une bonne proportion de cet espace ainsi que les pelouses, la limite supérieure de cet étage étant estimée vers 2 200 - 2 300 m.

Etage alpin : étage situé essentiellement sur calcaire, les formations végétales rencontrées sont principalement des landines calcaires et des pelouses auxquelles s'ajoutent des formations à Nard. Une bonne partie de la surface de cet étage est aussi occupée par les éboulis et les pentes rocheuses calcaires. Les falaises calcaires sont aussi très présentes à cet étage.

Etage nival : présent sur le site en deux endroits (autour du Taillon et autour du Vignemale), cet étage est surtout marqué par la présence relictuelle de glaciers et la forte proportion d'éboulis grossiers ou fins, ainsi que de parois et falaises.

Tableau 4 : Les surfaces occupées par les différents types de milieux sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » (source : Corine Land Cover).

FORMATION VEGETALE	SURFACE TOTALE (HA)
Eboulis et falaises (6 203,16 ha)	
Roches nues	3 445,94 ha (8,4 %)
Végétation clairsemée	2 545,59 ha (2,5 %)
Glaciers et neiges éternelles	211,63 ha (1,3 %)
Zones humides (non calculé)	
Rivières	Non calculé
Tourbières	Non calculé
Eaux stagnantes	22 plans d'eau ou mares
Pelouses et prairies (2 607,05 ha)	
Pelouses et pâturages naturels	2 504,3 ha (35,9 %)
Territoires occupés par l'agriculture	1,15 ha
Prairies	101,6 ha (0,2 %)
Tissu urbain discontinu (0,21 ha)	
Bois et forêts (383,06 ha)	
Forêts de feuillus	59,46 ha (1,9 %)
Forêts de conifères	93,68 ha (0,2 %)
Forêts mélangées	229,92 ha (2,7 %)

1.4 – PRINCIPALES ACTIVITES PRESENTES :

Agricoles à l'origine, les deux communes de Gèdre et de Gavarnie ont développé des stratégies différentes pour maintenir une partie de leur population. Compte tenu de la faible rentabilité de l'activité d'élevage, le choix a été fait de favoriser la pluri-activité (2/3 des actifs à Gavarnie contre 1/3 à Gèdre). Gavarnie, dès le 19ème siècle avec le pyrénéisme, s'oriente vers le tourisme. Pour maintenir de la vie dans le village en dehors de l'été, la station de ski est créée en 1972. Actuellement 80 % des habitants de Gavarnie vivent du commerce, lié à l'activité touristique hivernale ou estivale.

En revanche, sur la commune de Gèdre, les retombées du tourisme sont moins importantes. L'activité y demeure plus agricole en termes de surface, même si le contexte demeure fragile compte tenu de l'âge des agriculteurs et de l'absence de repreneurs.

Depuis une quinzaine d'années, les deux communes gèrent (en partenariat au départ, puis via un prestataire "Altiservice" depuis 2-3 ans) la station de ski "Gédre-Gavarnie" qui occupe le vallon des Espécières, inclus dans le site Z.P.S. « Cirque de Gavarnie ». Même si la création de cette station de ski a permis le maintien d'une activité, et la survie du village de Gavarnie selon son maire, elle n'a pu empêcher la disparition des services de proximité ni enrayer la diminution de la population. Ainsi, après avoir connu un pic de population vers le milieu du 19ème siècle (avec plus de 6 500 habitants), la population du canton de Luz Saint-Sauveur a enregistré un net déclin jusque vers 1946, qui a repris une fois la période des grands travaux E.D.F. passée. Aussi, les populations actuelles sont-elles faibles (environ 170 habitants au total à Gavarnie et moins de 300 à Gèdre). A cette population permanente, il convient d'ajouter les saisonniers employés en été dans les restaurants et boutiques de souvenirs et à la station de ski en hiver.

1.5 – STATUTS DE PROTECTION, INVENTAIRES :

A. DOCUMENTS DE PLANIFICATION :

Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) / Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : les deux communes disposent de P.O.S., devenus P.L.U. Les parties du site situées en zone centrale du Parc national des Pyrénées sont classées en zone NDp, c'est-à-dire en "*zone naturelle faisant partie d'un site qu'il convient de protéger ou d'une zone de risques ou de nuisances*", soumise à la législation du Parc national. A l'intérieur des zones NDp sur la commune de Gavarnie, il existe "*des espaces boisés classés à conserver*" où les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation. Ils correspondent aux bois d'Arribama, du Caussilet et de Bourlic. Des secteurs à risques naturels ont été clairement définis dans les zones couvertes par le Plan d'Exposition aux Risques Naturels (P.E.R.) de la commune de Gavarnie, approuvé par arrêté préfectoral du 18 juin 1990, avec un secteur NDx où toute construction est interdite. Il faut noter également dans ces P.O.S. / P.L.U. la présence de servitudes d'utilité publique avec notamment la présence de "*servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier*".

Plan d'aménagement forestier de la Forêt syndicale de la vallée de Barèges et de la Forêt domaniale de Gavarnie : une grande partie des forêts du site, incluses en majorité dans le périmètre du site, relèvent du régime forestier et font donc l'objet d'un plan d'aménagement forestier : Plan d'Aménagement Forestier 1994-2004 pour la forêt domaniale de Gavarnie, Plan Simple de Gestion 1982-2011 pour la forêt syndicale de Barèges.

Contrat de rivière "Gave de Pau" : la procédure "Contrat de rivière du Gave de Pau" est portée par le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Aménagement d'Argelès-Gazost (S.M.D.R.A.). Sur le gave de Gavarnie, il est prévu essentiellement des travaux de dégagements d'arbres et d'enlèvements d'embâcles pouvant constituer un risque pour les infrastructures ou les habitations.

Programme d'Aménagement 2005-2009 du Parc national des Pyrénées : sur l'ensemble du site le Programme d'Aménagement 2005-2009 du Parc national des Pyrénées s'applique également.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°4 :

SITES CLASSES, ZPPAUP ET PATRIMOINE MONDIAL SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Site du patrimoine mondial "Pyrénées - Mont-Perdu"
- Site classé
- ZPPAUP

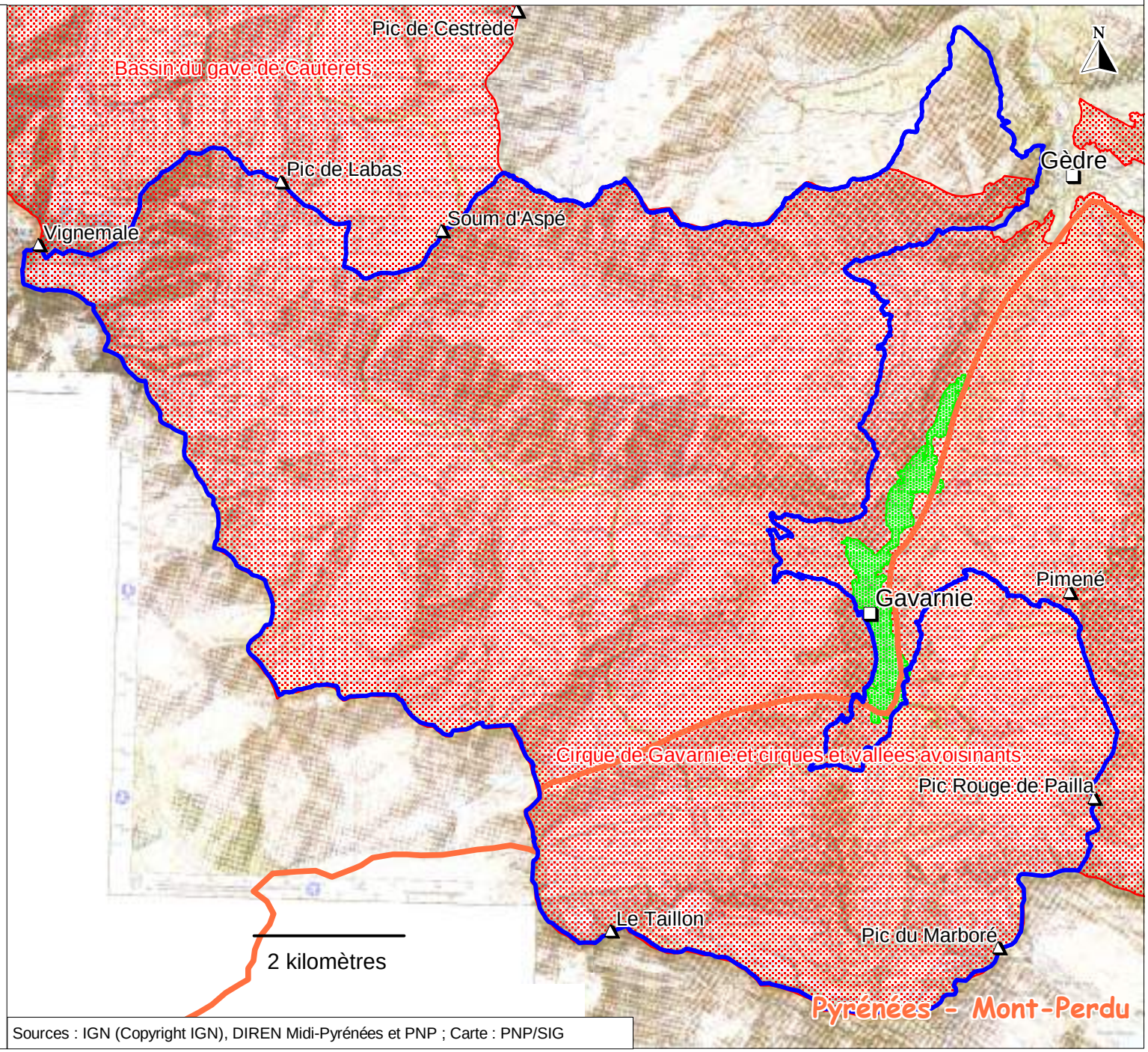

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

la découverte et à l'interprétation ont ainsi pu être réalisés sur Gavarnie. Une troisième tranche est en cours de réflexion ; elle pourrait présenter un ensemble d'aménagements sur les sites périphériques (et notamment Boucharo) et sur le village de Gèdre. Ce programme "Opération Grand Site" (3ème convention) pourrait être acté en 2005.

f) les Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (cf. carte 5) : le zonage issu de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) concerne la quasi-totalité du site (à l'exception de la partie inférieure du vallon des Espécières où se situe la station de ski) et met en évidence :
- 5 Z.N.I.E.F.F. de type I : "Cirque de Gavarnie, Taillon, Marboré" (n° 00022001), "Haute vallée d'Ossoue" (n° 730011500), "Soulan du Soum de Sécugnat" (n° 730011503, "Vallée d'Aspé" (n° 7300115003), "Vallon de Pailla" (n° 0022002).
- 2 Z.N.I.E.F.F. de type II : "Ensemble des cirques glaciaires" (n° 000220000), "Montagne des gaves d'Ossoue" (n° 730011799).
Ce zonage est en cours de révision suite à la mise à jour de l'inventaire ZNIEFF.

g) *les sites Natura 2000 au titre de la "Directive Habitats-Faune-Flore" (cf. carte 6) :* le site est concerné par trois sites inscrits au réseau Natura 2000 au titre de la Directive "Habitats-Faune-Flore" : la Zone Spéciale de Conservation "Estaubé-Gavarnie-Troumouse et Barroude" (n° FR 7300927) dont le DOCument d'OBjectifs a été validé le 13 avril 2005, la Zone Spéciale de Conservation "Ossoue-Aspé et Cestrède" (n° FR 7300926) dont le DOCument d'OBjectifs a été validé le 05 septembre 2005, et la Zone Spéciale de Conservation "Gaube-Vignemale" (n° FR 7300924) dont le DOCument d'OBjectifs a été validé le 30/06/2006.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°5 :

LES ZNIEFF SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Route principale
- Réseau hydrographique
- Lac
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

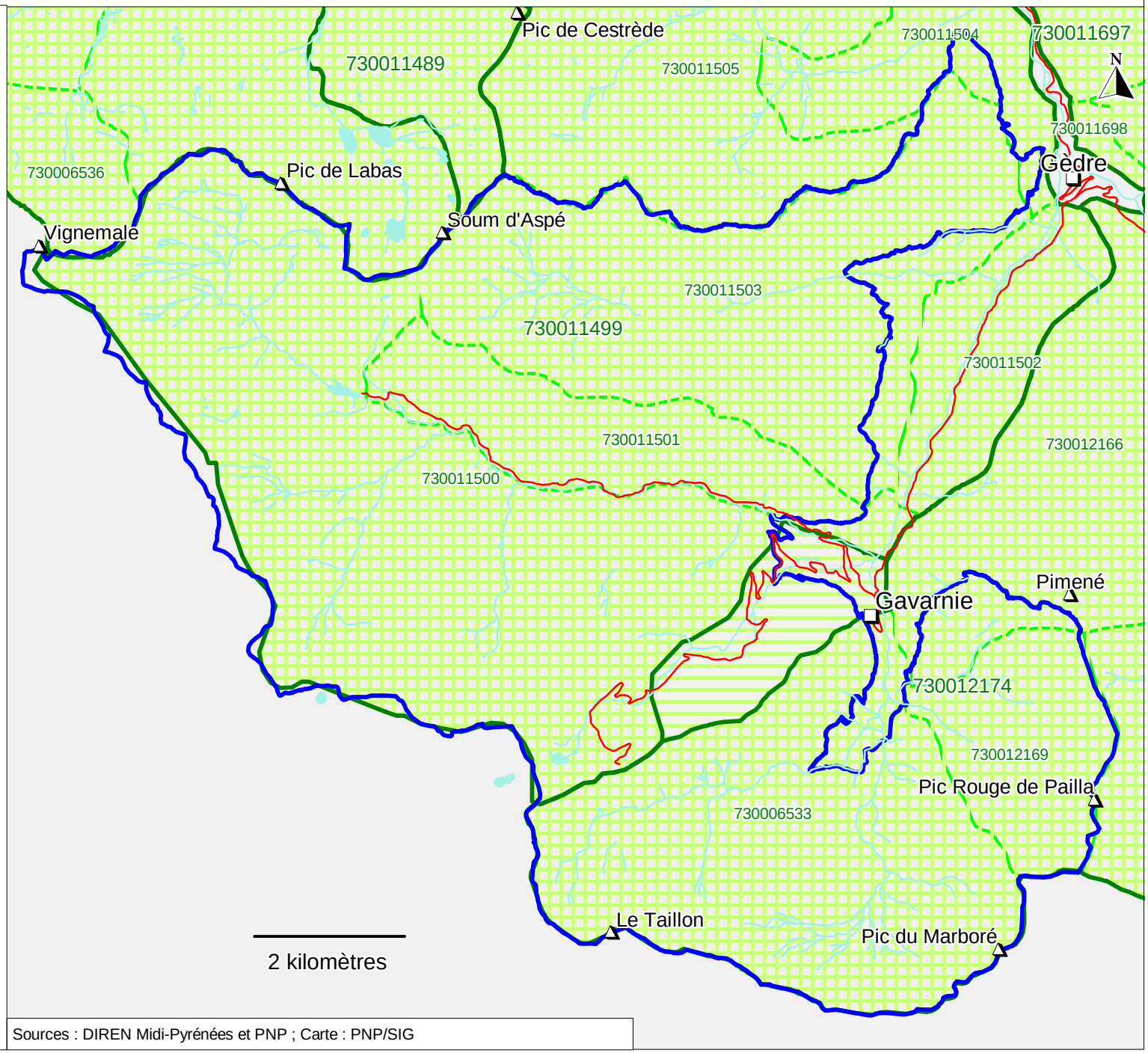

Sources : DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : prévu par la Loi n° 2000-698 du 20 juillet 2000, appelée "Loi Chasse", un schéma départemental de gestion cynégétique doit être réalisé dans chaque département sous l'égide de la Fédération Départementale des Chasseurs en accord avec la Loi sur le "Développement des Territoires Ruraux" et en harmonie avec les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de ses Habitats. Ce schéma a pour but de "*définir les plans de chasse et les plans de gestion des espèces classées gibier, …, les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse .... telles que la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, les prélèvements maximum autorisés, … les actions menées en vue de préserver ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage*". Il peut être complété par des schémas locaux.

B. STATUTS DE PROTECTION, DE CLASSEMENT ET D'INVENTAIRES :

L'intérêt écologique, géologique, culturel et paysager de la haute vallée de Gavarnie, reconnu depuis de nombreuses années, entraîne la présence sur la zone de divers statuts de protection. Les limites du site Z.P.S.FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » sont donc incluses *in toto* ou *pro parte* dans plusieurs autres périmètres préexistants :

a) la zone centrale du Parc national des Pyrénées : 5 414 hectares, soit 57 % de la surface du site, sont inclus dans la zone centrale du Parc national des Pyrénées, sur laquelle s'applique la réglementation du parc national[4], et notamment l'interdiction de survol à moins de 1000 m du sol (article 22), l'interdiction d'utiliser des sources sonores ou d'avoir des comportements dérangeants à l'égard de la faune (article 12) et l'interdiction de toute chasse ou prélèvement d'espèces à l'exception de la pêche (articles 8 et 12).

b) les sites classés (cf. carte 4) : le site est inclus dans un site naturel classé au titre de la loi de 1930 : le "*cirque de Gavarnie et les cirques et vallées avoisinants*". Le décret de classement initial ne concernait que les alentours du cirque de Gavarnie. Il a ensuite été complété par un second décret de classement du 26 décembre 1941, lui-même prorogé par le décret du 21 avril 1997.

c) la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) (cf. carte 4) : créée sur la commune de Gavarnie en 1990, elle englobe le village de Gavarnie mais aussi la zone du cirque pour garantir la qualité du site. Dans son enveloppe, les parcelles sont classées Nda, c'est-à-dire « *Zone naturelle non constructible et sans aucune vocation agricole mais sur laquelle certaines autorisations liées à une activité existante dans ce secteur peuvent éventuellement y être autorisées* ».

d) la zone Patrimoine mondial de l'UNESCO "Gavarnie – Mont Perdu" (cf. carte 4) : le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » est en partie inclus dans le périmètre du site franco-espagnol Patrimoine mondial qui couvre une surface de 30 639 ha dont 35 % sur le versant français (Pejot, 1999). Il a été inscrit en décembre 1997 sur la base de critères naturels et culturels.

e) l'Opération Grand Site : une "Opération Grand Site" Gavarnie / Gèdre a débuté en 1990 par une première convention, la seconde ayant pris le relais en 1997. Elles ont permis la création de la Z.P.P.A.U.P. de Gavarnie, la réhabilitation en cours du village et la gestion de la fréquentation sur ce site. Les aménagements nécessaires à la gestion des flux, au stationnement, à l'accueil, à

[4] Décret n° 67-265 du 23 mars 1967 créant le Parc national des Pyrénées occidentales, Journal Officiel de la République Française, Série Protection de la Nature, volume 4 : 75-90.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°6 :

NATURA 2000 SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Site proposé au titre de la directive "Habitats"

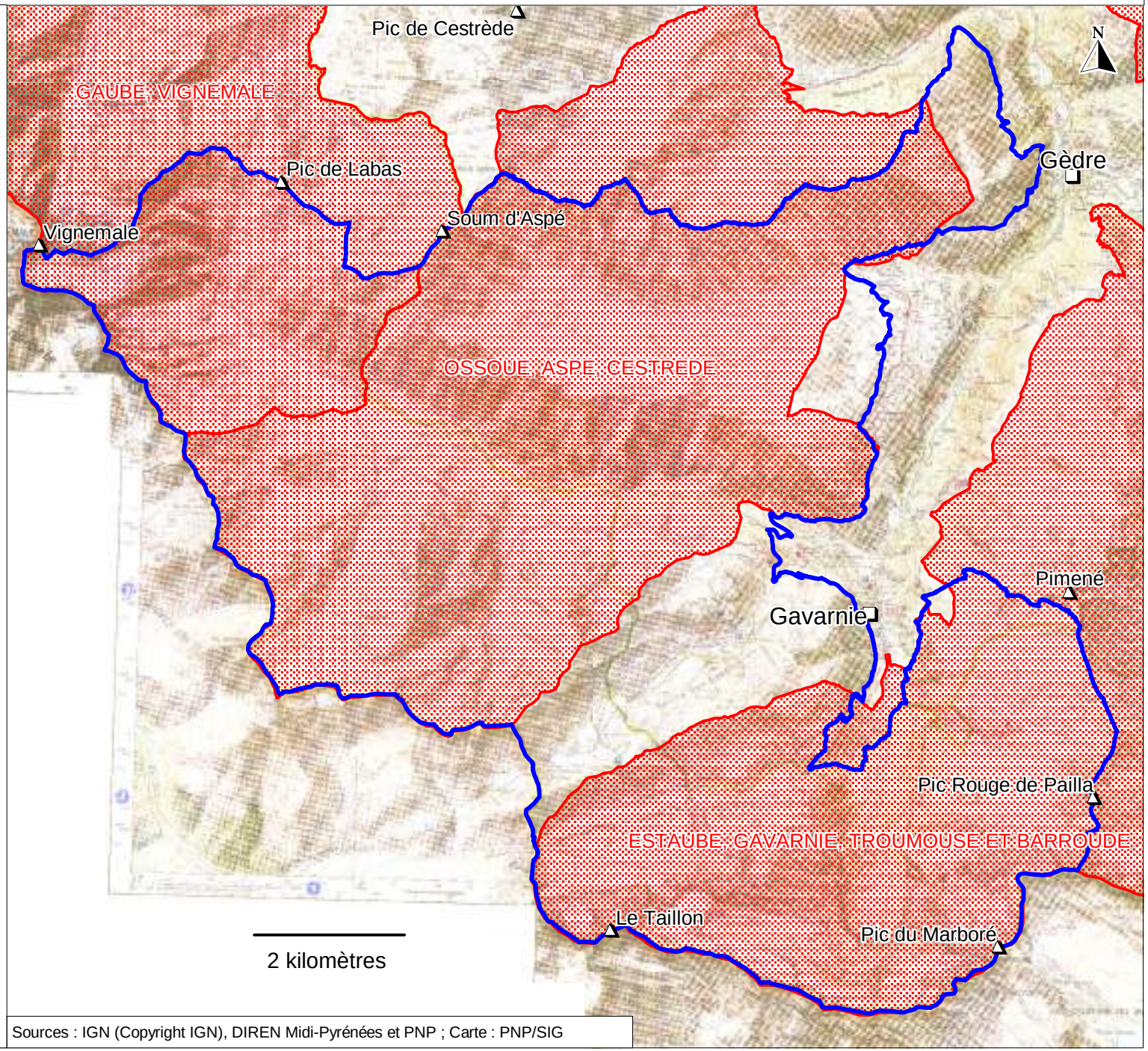

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

2.1 – LA LISTE DES ESPECES CITEES DANS LES INVENTAIRES Z.I.C.O. ET Z.P.S. :

Le tableau 5 récapitule les espèces citées dans les bordereaux justifiant la Z.I.C.O. et la Z.P.S. ainsi que leur abondance. La fiche Z.I.C.O. MP 02 a été rédigée en 1991, sur la base de données de terrain récoltées en 1987, par l'Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées (A.R.O.M.P.) et l'O.N.C.F.S. La fiche Z.P.S. FR 7310088 a été rédigée une première fois en 1991 par la DIREN Midi-Pyrénées sur la base des données jointes au bordereau Z.I.C.O. corrigées par le Parc national des Pyrénées, puis une seconde fois en mars 2004, lors de la parution de la Z.P.S. au Journal officiel, par la DIREN Midi-Pyrénées sur la base des données fournies par le Parc national des Pyrénées.

On remarquera les mentions du Vautour percnoptère et du Venturon montagnard en 1991 qui disparaissent par la suite, tandis que la Chouette de Tengmalm intègre la liste des oiseaux présents sur le site ainsi que le Pic noir et le Monticole de roche.

Tableau 5 : Comparaison des espèces citées aux bordereaux Z.I.C.O. et Z.P.S. et de leur abondance (en italiques les espèces qui ne peuvent justifier une Z.I.C.O., en gras les espèces prioritaires justifiant la Z.PS., en souligné les espèces annexes justifiant la Z.P.S.).

Z.I.C.O. MP 02 (janvier 1991)	Z.P.S. FR 7310088 (mars 2004)
Gypaète barbu (1 couple nicheur)	**Gypaète barbu**
Vautour percnoptère (1 couple nicheur)	Non présent
Aigle royal (1 couple nicheur)	**Aigle royal**
Faucon pèlerin (1 couple nicheur)	**Faucon pèlerin**
Non mentionnée	**Chouette de Tengmalm**
Grand-duc d'Europe (1 couple nicheur)	**Grand-duc d'Europe**
Crave à bec rouge (10-100 individus)	**Crave à bec rouge**
Lagopède alpin (10-100 individus)	**Lagopède alpin**
Grand tétras (1-10 individus)	**Grand tétras**
Perdrix grise de montagne (10-100 individus)	**Perdrix grise de montagne**
Merle à plastron (10-100 individus)	Merle à plastron
Roitelet à triple bandeau (10-100 individus)	Non mentionné *
Serin cini (10-100 individus)	Non mentionné *
Venturon montagnard (10-100 individus)	Non mentionné *
Non mentionné	**Pic noir**
Non mentionné	Monticole de roche
Total espèces = 13 espèces dont 11 retenues pour le classement Z.I.C.O.	Total espèces = 12 espèces

* espèce non prise en compte dans le bordereau de désignation en Z.P.S.

Les 117 espèces de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" pouvant justifier la désignation de Z.P.S. françaises ont fait l'objet de l'arrêté du 16 novembre 2001 au Journal Officiel de la République Française. Pour ces espèces, en accord avec les critères définis par GRIMMETT et GAMMELL (1987, 1989) dans le cadre du comité d'adaptation de la Directive – groupe de travail attaché à la Commission des Communautés -, des seuils européens ont été retenus pour contribuer à justifier les Z.P.S (en nombre de couples pour les espèces nicheuses). ROCAMORA (1994) a adapté les seuils de GRIMMET et GAMMELL (1987) et de GRIMMETTE et JONES (1989) au territoire français pour la définition des Z.I.CO. et des Z.P.S. Dès lors que ces seuils sont atteints

pour une espèce donnée, cela signifie que le site est particulièrement remarquable pour cette espèce.

Pour les espèces citées pour la désignation de la Z.P.S "Cirque de Gavarnie FR 7310088", les effectifs reportés ci-dessous ont été annoncés, dans le bordereau de désignation (tableau 6). Au plan spécifique, seul le Gypaète barbu atteint le seuil numérique européen. On peut toutefois supposer que, pour le Lagopède alpin, le Grand tétras et le Crave à bec rouge, les effectifs annoncés sont proches des seuils européens, tandis que pour quatre espèces (Monticole de roche, Merle à plastron, Perdrix grise de montagne et Chouette de Tengmalm) aucun seuil numérique européen n'est proposé.

Le site Z.P.S. se justifie aussi par la diversité du peuplement, le site abritant au minimum 1 couple d'au moins quatre espèces de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Chouette de Tengmalm).

Tableau 6 : Effectifs des espèces citées aux bordereaux Z.I.C.O. et Z.P.S. et de leur abondance sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » ; comparaison avec le seuil numérique européen requis pour une Z.P.S.

ESPECE	Seuil numérique européen requis	Effectif observé
Gypaète barbu	1 couple	(1 couple)*
Aigle royal	2 couples	(1 couple)*
Faucon pèlerin	3 couples	(1 couple)*
Lagopède alpin (Pyrénées)	5 coqs	10-100 individus
Grand tétras	20 coqs	1-10 individus
Grand-duc d'Europe	5 couples	1 site
Chouette de Tengmalm	Non fixé	2-3 sites
Perdrix grise de montagne	Non fixé	10-100 individus
Monticole de roche	Non fixé	10-100 individus
Merle à plastron	Non fixé	10-100 individus
Pic noir	Non fixé	10-100 individus
Crave à bec rouge	25 couples	10-100 individus

* = pour ces trois espèces, les sites de nidification sont en dehors soit totalement (pour le Gypaète barbu), soit partiellement – principal site de nidification à l'extérieur (pour l'Aigle royal et le Faucon pèlerin). Ces espèces utilisent la Z.P.S. pour s'y alimenter.

2.2 – METHODOLOGIE GENERALE ET METHODOLOGIE DE TERRAIN :

2.2.a – Les données anciennes :

Sur le périmètre du site proposé, un certain nombre de travaux antérieurs ont été conduits avant la mise en place du document de référence en 2004. Les données récoltées ont été dans un premier temps exploitées pour identifier les espèces "patrimoniales" présentes ou potentielles et un premier état des lieux a pu ainsi être dressé. Sur la base de cet état des lieux, des prospections complémentaires ont été effectuées en 2004 et 2005, soit pour vérifier la présence de telle ou telle espèce, soit pour affiner les connaissances sur l'abondance, la répartition ou l'habitat d'espèce d'une espèce déjà identifiée.

L'INVENTAIRE DES PASSEREAUX ET PICIDES :

Sur ces groupes d'espèces, pour lesquelles des captures au filet en zones d'estives en montagne sont difficiles à utiliser car peu rentables, la méthode privilégiée a été celle de l'Echantillonnage Fréquentiel Progressif – E.F.P. (BLONDEL, 1975) associée à la technique de

l'Indice Ponctuel d'Abondance – I.P.A. (FERRY et FROCHOT, 1970). Pour ce faire, on effectue une série de points d'écoute et observation, d'une durée minimale de 20 mns, sur le même type de milieu à la période favorable (la période de reproduction, soit entre mai et juillet sur le site) le matin, entre 06h00 et 11h00 T.U. Par grande catégorie de milieu (pelouse, forêt, lande, éboulis, …) de 8 à 20 écoutes sont réalisées et répétées au moins une fois. Les contacts – auditifs et visuels – attribués à une espèce sont notés par tranches de 5 mns et reportés sur une carte. A l'issue de chaque écoute, la liste des espèces est dressée et on attribue à chaque individu ou couple différent, identifié par la répartition des contacts, une valeur reproductrice selon la nature du comportement observé, ce qui permet d'obtenir un indice d'abondance sur la base d'un nombre de couples nicheurs.

Pour les Passereaux, nous disposons de quatre jeux de données : les relevés effectués entre 1982 et 1984 par Gérard NOGUE (agent technique du Parc national des Pyrénées, secteur de Luz), ceux de Joachim STEINMETZ (stagiaire, maîtrise de sciences naturelles, université d'Heidelberg) en 1995, ceux de Rémy GRIGNON (stagiaire, BTS Gestion et Protection de la Nature, IREO Mondy) en 1998 et ceux de Flore PIANELLI (stagiaire, diplôme universitaire de recherches, université de Toulouse) en 2003. Entre 2000 et 2005, les agents techniques du Parc national des Pyrénées, secteur de Luz, Laurent NEDELEC et Pascal DUNOGUIEZ, ont aussi effectué des parcours et points d'écoute au cours desquels ils ont noté systématiquement les espèces rencontrées et leur nombre et comportement.

Pour les Picidés, en 2001, une prospection systématique des zones boisées même partiellement (à raison de 4 points d'écoute par carré de 100 ha) a été effectuée par une stagiaire BTS Gestion et Protection de la Nature de l'Institut Saint-Christophe (Laurence GOYENECHE). Là encore les données obtenues ont été traduites en nombre de couples nicheurs.

Enfin, en 2004 et 2005, l'abondance des oiseaux inféodés aux rivières et torrents (Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux et grise, Martin pêcheur, Chevalier guignette, …) a été évaluée à l'aide de parcours de 4 km de long, effectués sur les gaves d'Ossoue, d'Aspé et de Gavarnie et répétés trois fois, par les agents techniques du secteur de Luz, Pascal DUNOGUIEZ, Laurent NEDELEC, Carine RIEUCAU et par Christian ARTHUR, service scientifique du Parc.

Les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES) ont aussi apporté leurs données anciennes.

L'INVENTAIRE DES RAPACES :

Dans le cadre du suivi du patrimoine naturel de la zone Parc national, les agents du Parc notent sur la base d'un protocole les contacts qu'ils ont, lors de leurs tournées de terrain ou dans le cadre de l'application des protocoles, avec différentes espèces de Rapaces, et notamment celles faisant l'objet de plans nationaux d'action ou de restauration (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Milan royal) ou bien de suivis nationaux (Aigle royal, Vautour fauve, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe). Le suivi de la reproduction (stades d'échec, nombre de jeunes envolés) est conduit chaque année sur ce site pour les espèces de rapaces prioritaires : Gypaète barbu, Faucon pèlerin et Aigle royal, les données étant maintenant fiables sur les 15 dernières années.

Sur le site, une estimation de l'abondance des Rapaces rupestres a aussi été conduite sur la base de dénombrements printaniers dans un carré de 5 km x 5 km en 2001 et 2002 dans le cadre de l'enquête nationale « Rapaces rupestres » menée sous l'égide de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et du Muséum National d'Histoire Naturelle.

En 1998, un stagiaire SIL Bagnères-de-Bigorre – Institut Saint-Christophe, Flavien LUC, dans le cadre de la rédaction du "*Plan d'action Rapaces du Parc national des Pyrénées*", a fait un premier inventaire des rapaces diurnes du secteur de Luz, tandis qu'en 1999 un stagiaire de la même formation, Olivier BONNAFE, a effectué l'inventaire des Rapaces nocturnes du secteur. Enfin en 2005, une stagiaire Master 2Biodiversité de l'université de Toulouse, Stéphanie CAPBER, a fait l'historique de l'utilisation des aires de grands rapaces sur le site.

Les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES) ont aussi apporté leurs données anciennes.

L'INVENTAIRE DES GALLIFORMES :

Dans le cadre du suivi du patrimoine naturel de la zone Parc national, les agents du Parc notent sur la base d'un protocole les contacts qu'ils ont, lors de leurs tournées de terrain ou dans le cadre de l'application des protocoles, avec les différentes espèces de Galliformes, et notamment celles faisant l'objet de programmes nationaux de suivi au sein de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (Grand tétras, Lagopède alpin et Perdrix grise de montagne). Sur le site, trois places de chant de Grand tétras sont dénombrées chaque année depuis 1972, tandis que le Lagopède alpin a fait l'objet d'un recensement exhaustif de sa répartition en 1984 et 1985 par ratissage systématique de la zone centrale du Parc national et par estimation d'abondance sur la base de carrés échantillons de 100 ha.

En 1993, une recherche des zones de nichées de la Perdrix grise de montagne avait été conduite en vallée d'Ossoue avec l'aide des membres de la société de chasse "Les Chasseurs Barégeois", et en 2000 une estimation de l'abondance et de la répartition des coqs chanteurs de Perdrix grise de montagne a été menée par écoute et repasse du chant par un stagiaire en maîtrise d'écologie de l'université de Pau, Rémi LARTIGUE.

En 2000, un stagiaire BTS Gestion et Protection de la Nature de l'Institut Saint-Christophe (Gabriel HAMON) a fait l'inventaire des câbles dangereux pour les oiseaux – risques de collisions et électrocutions – sur la station de "Gavarnie-Gèdre", tandis qu'en 2001 un stagiaire en licence professionnelle SIG de l'université de La Rochelle (Guillaume DELATTRE) dressait la carte des habitats potentiels de reproduction, hivernage et nidification pour les trois espèces de Galliformes du secteur.

Les membres de la société de chasse "Les Chasseurs Barégeois" (Robert SAGNES et Jean VERGEZ-BELLOU) ainsi que de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (Nicolas THION) effectuent chaque année depuis une quinzaine d'années le dénombrement des nichées de Perdrix grise de montagne et suivent, en complémentarité avec le Parc national des Pyrénées, les places de chant de Grand tétras connues sur le site. Leurs données ont été intégrées aux bilans.

2.2.b – Les données récoltées à l'occasion de ce travail :

Sur la base des listes d'espèces et inventaires menés auparavant sur le site, un certain nombre d'espèces ont été identifiées comme « prioritaires » et ont fait l'objet de prospections complémentaires en 2004 et 2005.

LA RECHERCHE DES ESPECES DE PASSEREAUX ET AUTRES ESPECES « PRIORITAIRES » :

Des parcours ont été mis en place soit par les agents du Parc national des Pyrénées soit par les membres de Nature Midi Pyrénéespour mieux cerner la répartition et l'abondance des espèces suivantes : Monticole de roche, Crave à bec rouge, Pic noir, Merle à plastron, Pie-grièche écorcheur. Pour les deux dernières espèces, des abondances (en nombre de couples nicheurs) ont été recherchées sur des parcelles échantillons. L'habitat forestier potentiel pour le

Pic noir et plus généralement pour les espèces de Picidés (et aussi la Chouette de Tengmalm) a été cartographié, par une prospection systématique de toutes les zones boisées, dans le cadre d'un stage SIL Bagnères-de-Bigorre – Institut Saint-Christophe (Olivier POMMIER) en 2005. Une convention de travail a été conclue sur l'inventaire de ces espèces avec l'antenne locale Hautes-Pyrénées de Nature Midi Pyrénées.

Quelques données ont été apportées par les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES et Jean VERGEZ-BELLOU) et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (Nicolas THION).

En 2003 et 2004, le suivi de la migration sur le col de Boucharo a été conduit de la mi-août à la fin novembre, à raison d'une à deux journées en continu par semaine, par les agents du Parc national des Pyrénées : Laurent NEDELEC et Pascal DUNOGUIEZ (secteur de Luz), aidés par Carine RIEUCAU (secteur de Luz) et Christian ARTHUR (service scientifique).

LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR RAPACES :

Des prospections ont été faites par les agents du Parc national des Pyrénées et les membres de Nature Midi Pyrénées sur le site et sa proximité pour observer et noter tous les contacts, ainsi que le comportement, des espèces de rapaces suivantes : Gypaète barbu, Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Percnoptère d'Egypte et Milan royal. Des écoutes nocturnes ont aussi été faites pour le Grand-duc d'Europe et la Chouette de Tengmalm, dont l'habitat de reproduction potentiel a été cartographié (*cf*. ci-dessus).

Quelques données ont été apportées par les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES et Jean VERGEZ-BELLOU) et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (Nicolas THION).

LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR GALLIFORMES :

Afin de mieux évaluer la répartition de la population de perdrix grises de montagne, des itinéraires par écoute et repasse ont été faits sur les principaux secteurs de chant au printemps 2005 par Pascal DUNOGUIEZ (Parc national des Pyrénées, secteur de Luz) et une estimation des compagnies et du succès de reproduction par comptages au chien d'arrêt effectuée à la fin de l'été 2005, conjointement par les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Robert SAGNES, Jean VERGEZ-BELLOU, Henri COADEBES, Cédric ALAUZY) et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (Nicolas THION) et des agents du Parc national des Pyrénées (André MIRANDE, secteur d'Ossau et Pascal DUNOGUIEZ, secteur de Luz).

Une prospection systématique des zones de présence du Grand tétras a aussi été faite pour mieux préciser notamment la zone de présence de l'espèce sur le site, ainsi que les zones d'hivernage et de chant, à la fois par les agents du Parc national des Pyrénées (Pascal DUNOGUIEZ et Carine RIEUCAU, secteur de Luz) et par les membres de la société de chasse « Les Chasseurs Barégeois » (Jean VERGEZ-BELLOU).

2.3 – RESULTATS D'INVENTAIRE :

2.3.1 – L'ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS D'OISEAUX :

Globalement, le site présente une forte richesse ornithologique pour un territoire de montagne puisque 127 espèces d'Oiseaux y ont été recensées, dont 78 sont observées régulièrement (*cf*. bilan en tableau 6). A ces 127 espèces, il convient de rajouter 35 espèces utilisant le col de Boucharo comme passage migratoire (dont 31 peuvent être considérées

comme de "vraies migratrices" contrairement aux autres espèces dont certaines populations sont plus ou moins erratiques).

Tableau 6 : Récapitulatif de la richesse ornithologique de la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » : toutes espèces, espèces inscrites à l'arrêté du 16 novembre 2001 et espèces migratrices sur la liste du Muséum National d'Histoire Naturelle (Régul = espèces régulières sur le site ; Occ/Acc = espèces occasionnelles ou accidentelles sur le site).

Famille	Total		Arrêté 16/11/01		Liste MNHN	
	Régul.	Occ/Acc	Régul.	Occ/Acc	Régul.	Occ/Acc
Passereaux	53	30	2	3	3	3
Rapaces	16	9	12	4	3	3
Picidés	3	1	1	0	0	0
Galliformes	4	0	3	0	1	0
Autres familles	2	10	1	3	1	7
Total	78	49	19	10	8	13

a) <u>les Passereaux :</u>

Quatre vingt-trois espèces ont été contactées, dont 5 relèvent de l'arrêté du 16 novembre 2001 et 6 figurent parmi la liste des espèces migratrices établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (tableau 7). Parmi ces 11 espèces, 6 sont accidentelles ou occasionnelles et 5 régulières dont 4 nicheuses certaines (Crave à bec rouge, Merle à plastron, Monticole de roche et Pie-grièche écorcheur) et 1 nicheuse possible (Martinet à ventre blanc).

Parmi ces espèces, seuls le Crave à bec rouge, la Pie-grièche écorcheur, le Merle à plastron et le Monticole de roche présentent des populations minimales permettant un maintien à long terme, compte tenu de la présence de milieux adéquats et de la position centrale de leurs effectifs au sein des populations pyrénéennes.

Tableau 7 : Statut des espèces de Passereaux déterminantes sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	S'alimenter	migrer
Alouette lulu	Accidentel	0	-	-	X
Bruant ortolan	Estivant	(1)	X	X	X
Crave à bec rouge	Sédentaire	15-20	X	X	-
Engoulevent d'Europe	Migrateur	0	-	-	X
Pie-grièche écorcheur	Estivant	< 20	X	X	X
Pie-grièche à tête rousse	Accidentel	0	-	-	X
Merle à plastron	Estivant	< 25	X	X	X
Monticole de roche	Estivant	< 10	X	X	X
Hirondelle de rivage	Accidentel	0	-	-	X
Martinet à ventre blanc	Rare	0	-	-	X
Tichodrome échelette	Sédentaire	1-2	X	X	-

b) <u>les Rapaces diurnes et nocturnes :</u>

Vingt-cinq espèces (6 Rapaces nocturnes et 19 Rapaces diurnes) ont été contactées, dont 16 relèvent de l'arrêté du 16 novembre 2001 et 6 parmi la liste des espèces migratrices établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (seuls le Faucon crécerelle et la Buse variable ne figurent pas sur ces listes) (tableau 8). Dans les 23 espèces prises en compte, 8 sont occasionnelles ou accidentelles et 5 espèces sont nicheuses, certaines (Gypaète barbu,

Aigle royal, Faucon pèlerin) ou occasionnelle (Chouette de Tengmalm) ou bien nicheuse à proximité (Circaète Jean-le-Blanc).

Parmi ces espèces, Gypaète barbu, Aigle royal et Faucon pèlerin atteignent des seuils numériques justifiant d'une Z.P.S.. Les couples de ces espèces présents se fondent de plus au sein de populations pyrénéennes importantes (plus de 100 couples pour le Gypaète barbu, plus de 50 couples pour l'Aigle royal et plus de 200 pour le Faucon pèlerin). Le site joue aussi un rôle trophique non négligeable vis-à-vis d'autres espèces importantes (Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Vautour percnoptère). Enfin la diversité en rapaces qui peut y être observée est élevée, certainement une des plus importantes de la partie occidentale du massif pyrénéen, en ce qui concerne les rapaces diurnes. Comme sur la majorité du massif pyrénéen en haute montagne, la diversité en rapaces nocturnes est faible, seuls la Chouette de Tengmalm et le Grand-duc d'Europe figurent parmi les espèces emblématiques, et encore leur présence est occasionnelle.

Le site, même si on y note la présence du col de Boucharo, grosse voie migratoire des Hautes-Pyrénées, ne connaît qu'un flux migratoire faible à moyen en rapaces, la majorité des individus de ces espèces passant plus à l'ouest de la chaîne.

Tableau 8 : Statut des espèces de Rapaces sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	s'alimenter	migrer
Bondrée apivore	Estivant	0	-	X	X
Milan noir	Estivant	0	-	X	X
Milan royal	Estivant	0	-	X	X
Gypaète barbu	Sédentaire	2	X	X	-
Vautour percnoptère	Estivant	0	-	X	X
Vautour fauve	Estivant	0	-	X	-
Aigle royal	Sédentaire	1 (+1)	X	X	-
Circaète Jean-le-Blanc	Estivant	(1)	-	X	X
Busard des roseaux	Migrateur	0	-	-	X
Busard Saint-Martin	Migrateur	0	-	-	X
Faucon pèlerin	Sédentaire	2	X	X	-
Faucon crécerelle	Sédentaire	2-3	X	X	-
Buse variable	Sédentaire	1-2	X	X	-
Epervier d'Europe	Sédentaire	(2-3)	X	X	-
Balbuzard pêcheur	Migrateur	0	-	-	X
Aigle botté	Migrateur	0	-	-	X
Grand-duc d'Europe	Occasionnel	(1)	(X)	X	-
Hibou moyen-duc	Sédentaire	(1-2)	X	X	-
Hibou des marais	Occasionnel	0	-	-	X
Effraie des clochers	Occasionnel	(1)	X	X	-
Chouette hulotte	Sédentaire	> 10	X	X	-
Chouette de Tengmalm	Rare	(1)	X	X	-

c) <u>les Galliformes :</u>

Quatre espèces ont été contactées, trois (Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne) relevant de l'arrêté du 16 novembre 2001 et la quatrième (Caille des blés)

figurant parmi la liste des espèces migratrices établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (tableau 9). Les quatre espèces contactées sont nicheuses certaines.

Hormis la Perdrix grise des Pyrénées pour laquelle le site héberge les plus belles densités des parties occidentale et centrale du massif, les populations de Grand tétras et Lagopède alpin sont de faible taille en relation avec la faible étendue des milieux favorables (pour le Grand tétras) ou disponibles (pour le Lagopède alpin). La présence de la Caille des blés semble anecdotique, peu de mâles chanteurs étant contactés chaque année et seule 1 compagnie a été observée à ce jour.

Tableau 9 : Statut des espèces de Galliformes sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	s'alimenter	migrer
Grand tétras	Sédentaire	10-15 coqs	X	X	-
Lagopède alpin	Sédentaire	10-15 coqs	X	X	-
Perdrix grise des Pyrénées	Sédentaire	15-30 compagnies	X	X	-
Caille des blés	Estivant	?	X	X	X

d) <u>les Picidés :</u>

Quatre espèces ont été contactées, une seule (le Pic noir, nicheur probable) relevant de l'arrêté du 16 novembre 2001 (tableau 10). Le Pic épeichette n'a été contacté qu'une fois et le Pic mar, quoique contacté à proximité, n'a pas été identifié sur le site.

Le Pic vert est présent sous sa forme « *sharpei* » et est contacté partout sur l'ensemble du site. Lors de recensements secteurs échantillons, sa densité évaluée est de l'ordre de 1 couple / 100 ha de milieux boisés à semi-boisés. Le Pic noir n'est contacté que sur la partie forestière du site sur les bois d'Arribama et Pailla. La surface forestière favorable pour cette espèce étant limitée, le nombre de couples de cette espèce est faible, peu de loges ayant été trouvées lors de la prospection du site. Le Pic épeiche, plus ubiquiste, est rencontré sur l'ensemble du site, avec des densités locales sur secteurs échantillons de l'ordre de 2-3 couples / 100 ha en milieux boisés et semi-boisés.

Tableau 10 : Statut des espèces de Picidés sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	s'alimenter	migrer
Pic noir	Sédentaire	1-2 ?	X	X	-
Pic vert	Sédentaire	1 couple / 100 ha	X	X	-
Pic épeiche	Sédentaire	2-3 couples / 100 ha	X	X	-
Pic épeichette	Accidentel	0	-	X	-

e) <u>les autres espèces :</u>

Douze espèces ont été contactées, 3 relevant de l'arrêté du 16 novembre 2001 et 7 figurant parmi la liste des espèces migratrices établie par le Muséum National d'Histoire Naturelle (tableau 11). Parmi ces 12 espèces, 10 sont accidentelles ou occasionnelles et 2 sont régulières (Bécasse des bois, nicheuse probable, et Grue cendrée, migratrice régulière).

Aucune donnée n'a été récoltée sur l'abondance de la Bécasse des bois. Le suivi de la migration a montré des passages de grues cendrées pouvant atteindre 1500-2000 individus, soit un rôle non négligeable comparativement aux autres cols pyrénéens.

Tableau 11 : Statut des autres espèces sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Espèce	Statut	Nb de couples	Utilise le site pour		
			nicher	s'alimenter	migrer
Chevalier cul-blanc	Accidentel	0	-	-	X
Chevalier guignette	Accidentel	0			X
Bécasse des bois	Estivant	?	(X)	(X)	X
Grue cendrée	Migrateur	0	-	-	X
Cigogne noire	Migrateur	0	-	-	X
Cigogne blanche	Migrateur	0	-	-	X
Grand gravelot	Accidentel	0	-	-	X
Vanneau huppé	Accidentel	0	-	-	X
Sarcelle d'été	Accidentel	0	-	-	X
Sarcelle d'hiver	Accidentel	0	-	-	X
Guêpier d'Europe	Accidentel	0	-	-	X

2.3.2 – L'ETAT DES HABITATS D'ESPECES :

a) les Passereaux :

Pour les principales espèces relevant du DOCOB et nichant au sol ou dans les éboulis ou sur les fruticées (Monticole de roche, Merle à plastron, Pie-grièche écorcheur), l'analyse de l'habitat présent ne montre pas de détérioration importante. Sur la zone, ces espèces sont susceptibles de trouver suffisamment de biotopes favorables pour implanter de petites populations locales de taille suffisante. Les recensements conduits sur carrés échantillons lors de la réalisation du document de référence ont montré des abondances locales sur les secteurs favorables de l'ordre de 2-3 couples aux 100 ha, soit des abondances faibles à l'échelle nationale. Le manque de comparaisons avec d'autres zones de montagne ne permet cependant pas une comparaison efficace. On peut toutefois noter que, sur le site, plusieurs zones (sur Aspé, Saugué et Ossoue) peuvent être partiellement restaurées (par lutte contre le genévrier et maintien des haies et buissons d'épineux) de façon à accroître le biotope disponible et améliorer les densités.

Pour les espèces s'alimentant au sol mais nichant en falaises (Crave à bec rouge), l'habitat de reproduction disponible est important et l'étendue de pelouses, landes basses et éboulis sur lesquels les oiseaux viennent s'alimenter, ne semble pas ni en mauvais état de conservation ni en insuffisance. Les Orthoptères, Lépidoptères et Formicidés sont abondants sur le site, même si localement des problèmes de fermeture des milieux se font jour.

b) les Rapaces :

Pour les espèces nichant en falaises, l'habitat de reproduction est présent et abondant et ne semble pas être un facteur limitant. Le nombre total de couples présents est important pour un site de cette dimension et chaque couple dispose de plusieurs aires de nidification. L'état des milieux ne présente pas de détérioration (envahissement par arbustes ou végétaux), ni ne fait l'objet de pressions anthropiques (escalade) de nature à limiter l'habitat de nidification disponible.

Pour ces espèces, l'habitat d'alimentation semble encore en bon état. Ces espèces par ailleurs exploitent pour leur alimentation une zone supérieure à celle du site, un des deux couples de gypaètes barbus ayant même la majorité de son secteur d'alimentation à l'extérieur du site.

Les ressources alimentaires du Gypaète barbu étant dépendantes pour partie de la mortalité des troupeaux (sauvages et domestiques), la qualité de l'habitat d'alimentation de cette espèce va donc surtout dépendre du maintien des troupeaux domestiques et pour partie des ongulés sauvages, ces derniers présentant une bonne population sur le site. La réussite de la reproduction depuis plus de 50 ans de cette espèce sur le site est par ailleurs un indicateur que l'espèce dispose d'un habitat d'alimentation localement de nature à couvrir ses besoins alimentaires.

Le même constat peut être fait pour l'Aigle royal. Le succès reproducteur de l'espèce, quoique inférieur à celui observé dans d'autres massifs alpins, est tout à fait comparable à celui relevé dans les Pyrénées et la permanence des deux couples (dont un dépend essentiellement de zones hors sites pour s'alimenter) est aussi un bon indicateur de la qualité globale de l'habitat d'alimentation.

Le principal point d'interrogation en ce qui concerne l'habitat d'espèce pour les espèces de Rapaces est celui relatif au Circaète Jean-le-Blanc. Pour cette espèce, dont l'habitat de reproduction est pour le moment en dehors du site, une détérioration relative de l'habitat d'alimentation peut être avancée suite à la fermeture des parties basses des zones de pelouses les plus riches en Reptiles. De même on peut relever la faiblesse relative des zones potentielles de reproduction du fait de l'absence de vieux arbres à cime tabulaire.

c) les Picidés

Le principal fait observable sur le site est la faiblesse de l'habitat de reproduction du fait de l'absence de vieux arbres à haut fût et non résineux. Ce constat est à mettre en relation avec la « jeunesse » de la forêt locale qui ne regagne de la surface que depuis une soixantaine d'années et dont une grande partie est issue de reboisements. Ces deux éléments peuvent être « corrigés » sur le long terme. Toutefois, même en cas d'amélioration ou/et de restauration, il est vraisemblable que les gains ne permettront pas une augmentation significative de la population de pics noirs.

d) les Galliformes

L'habitat d'espèce du Lagopède alpin ne semble pas avoir subi en soi une détérioration importante sur le site. L'analyse comparative effectuée dans le cadre du document de référence a montré davantage une restriction de la surface utilisable par l'espèce du fait des perturbations anthropiques qu'une réelle diminution des capacités du milieu (taille des nichées et abondance aux 100 ha sur les secteurs occupés sont restées constantes). L'évolution de la couverture végétale sur le site, et notamment ses parties hautes, peut amener à terme une détérioration du milieu qui se fera sentir dans les ressources trophiques. L'effet de la Marmotte alpine dans la détérioration de l'habitat de reproduction de cette espèce reste à évaluer.

Pour la Perdrix grise de montagne, plusieurs détériorations de l'habitat ont été relevées sur le site : fermeture des milieux et diminution des surfaces favorables sur les vallons de Saugué et Aspé, ainsi que sur les parties basses d'Ossoue. Des opérations non contrôlées d'écobuage sur le versant d'Ossoue rive gauche ont aussi eu un impact. Les expérimentations menées par la société de chasse locale pour une remise en charge du pastoralisme sur des secteurs du vallon d'Aspé ont montré que sur certaines zones l'habitat d'espèce était en train de se détériorer et qu'une action d'écobuage contrôlé couplée à un renouveau du pastoralisme permettait de restaurer les zones dégradées.

Pour ces deux espèces, la présence dans leur habitat d'infrastructures potentiellement dangereuses pour les collisions est un facteur de détérioration important localement, notamment sur le secteur de la station de ski « Gavarnie – Gèdre ».

Enfin, l'habitat d'espèce du Grand tétras ne semble pas être détérioré sur le site. Il conviendrait toutefois de mieux évaluer les disponibilités trophiques pour les nichées notamment sur les zones en lisière du milieu forestier. Il est possible d'envisager une amélioration de l'habitat de nidification, voire de chant et hibernation, sur la rive gauche du secteur de la Prade où des plantations avaient été conduites par le passé, ou encore sur le secteur du bois de Saint-Savin.

e) les autres espèces

Pour ces espèces, qui sont prises en considération dans ce DOCOB lors de leur activité migratoire, le facteur de détérioration noté a trait à la présence d'infrastructures présentant des risques de collision.

3. DIAGNOSTIC HUMAIN

3.1. METHODOLOGIE UTILISEE

Les données utilisées pour ce diagnostic humain proviennent de plusieurs sources :

- les données récoltées par entretiens auprès des usagers du site (locaux ou extérieurs – bergers transhumants, accompagnateurs montagne, …) à l'occasion de la rédaction des deux DOCOBs « Habitats » (FR 7300926 « Ossoue, Aspé, Cestrède » et FR 7300927 « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude » par les opérateurs de ces DOCOBs (Mmes CADARS Delphine et MARTIN Delphine) ;

- les données issues des différents partenaires socio-économiques et institutionnels (Commission Syndicale de la vallée de Barèges, Office National des Forêts, Electricité de France, Altiservice, Réseau de Transport Electricité du Sud-Ouest, ….) ;

- les données issues des enquêtes conduites par le Parc national des Pyrénées (enquêtes pastorales, enquêtes de fréquentation de 1993 et 2000) et celles récoltées de façon annuelle par les agents du Parc national des Pyrénées (données de fréquentation des refuges du Parc national des Pyrénées, éco-compteurs, comptages sur parkings, …).

Les données pastorales ont fait l'objet de travaux indépendants qui ont donné lieu à la rédaction de diagnostics pastoraux, disponibles à la Commission Syndicale de la vallée de Barèges.

Les données cynégétiques sont issues de la société de chasse « Les Chasseurs barégeois », le président de cette société (Robert SAGNES) ayant rédigé la partie relative à l'activité cynégétique en collaboration avec Nicolas THION, technicien à la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées, tous deux étant co-opérateurs de ce DOCOB.

Ces données ont été présentées aux différents interlocuteurs lors des groupes de travail de façon à vérifier leur représentativité et leur utilisation.

3.2. HISTORIQUE DU SITE :

Au début du siècle, la vie économique des deux communes de Gèdre et Gavarnie était essentiellement tournée vers l'agriculture.

Gavarnie présente néanmoins dès cette époque une particularité, attirant dès le XIXème siècle les voyageurs romantiques et les aristocrates en cure dans les stations thermales voisines (notamment celle de Luz Saint-Sauveur). C'est le point de départ du pyrénéisme, entraînant la construction de quelques hôtels dans le village de Gavarnie même. Au milieu du XXème siècle le tourisme de masse se développe et la vie économique de la commune s'oriente majoritairement vers ce type d'activité qui profite quasi-exclusivement aux particuliers. A côté de ce développement privé, il convient de souligner la faiblesse des ressources de la municipalité qui ne bénéficie que de peu de retombées des taxes professionnelles.

La commune de Gèdre dispose quant à elle de ressources grâce aux aménagements hydroélectriques présents sur son territoire (centrale hydro-électrique de Pragnères notamment).

Au cours du siècle dernier, la démographie de ces deux communes a été marquée par la période des grands travaux EDF qui ont débuté à la fin de la seconde guerre mondiale. Ils ont permis d'enrayer pendant un temps la chute démographique notée depuis le maximum de peuplement de la fin des années 1860. Ce pic d'activité a conduit à un accroissement momentané de la population et à une nouvelle dynamique dans la vie locale. Cette activité s'est aussi traduite par la création et le développement de la station de ski « Gavarnie – Gèdre », dont les incidences ont été plus marquées sur Gavarnie que sur Gèdre, près de 70 % des exploitations agricoles disparaissant sur cette commune (de 28 exploitations en 1979 à 9 en 2000 sur Gavarnie contre 42 à 26 sur la même période à Gèdre).

Sur les deux communes, les services de première nécessité (médecin, pharmacie, …) sont inexistants, les habitants devant descendre jusqu'à Luz Saint-Sauveur, situé à plusieurs kilomètres, pour en bénéficier.

3.3. LES ACTEURS ET LEURS ACTIVITES :

a. Le pastoralisme :

Dans les fonds de vallées, à proximité des habitations, les champs et jardins autour des villages ont été remplacés par des prés de fauche. Ces derniers tendent à disparaître du fait de la diminution des troupeaux et des exploitations et des difficultés d'exploitation liées à la topographie. La déprise agricole se traduit par une diminution de 68 % des exploitations agricoles sur Gavarnie depuis 1979 et de 40 % sur Gèdre, la taille moyenne des exploitations étant par contre passée de 6 à 11 ha de Surface Agricole Utile (S.A.U.) sur Gavarnie et de 10 à 14 ha sur Gèdre.

Les zones intermédiaires étaient parfois cultivées mais surtout utilisées pour la production de foin d'hiver et un pâturage de transit pour le bétail. Elles ont évolué et les prairies fauchées à la main sur les fortes pentes ont disparu. L'augmentation des surfaces disponibles pour le pacage de mi-saison n'a pas été compensée par une augmentation de la charge de bétail, ce qui a entraîné un abandon ou un pâturage très extensif des zones intermédiaires, qui se sont alors fermées. De nombreuses granges foraines ont aussi été revendues comme résidences secondaires, avec pour conséquence l'absence d'entretien des bordures et alentours.

Les estives, situées au-delà de la limite supérieure de la forêt, accueillent les animaux entre mai et septembre. Sur le site, on note l'utilisation d'une partie du site (rive droite vallée d'Ossoue) par des troupeaux espagnols suite aux accords de Broto et Torla de 1923, les troupeaux français quittant les lieux vers le 10 juin et les troupeaux espagnols n'y arrivant qu'à la fin juillet.

Ces estives, autrefois entretenues à la main par les bergers au cours de la saison, constituent actuellement des territoires de libre parcours pour le bétail qui n'est plus gardienné, à l'exception de quelques troupeaux ovins « extérieurs ». Le non-rassemblement des troupeaux durant l'été a aussi des conséquences dans le mode de traitement sanitaire des bêtes.

L'exode rural s'est aussi accompagné de modifications dans les pratiques d'élevage. Ainsi, le nombre d'Unités Gros Bétail (U.G.B.) a diminué de 14 % sur Gèdre et de 16 % sur Gavarnie, les vaches laitières ont complètement disparu tandis que la moitié des troupeaux

conservent la mixité ovins - bovins. Suite à la mise en place de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Mouton Barèges - Gavarnie », on observe une augmentation du nombre d'ovins.

L'alimentation de tous ces troupeaux a aussi connu des modifications, les éleveurs faisant de plus en plus appel à des fourrages extérieurs à la vallée et des animaux (cas notamment des chevaux de Gavarnie) passant de plus en plus l'hiver en plaine. De fait, le déclin de la S.A.U. a surtout porté sur l'abandon des prairies de fauche, suite au déclin du taux d'équipement en matériel de type « motofaucheuses » dans les communes du site.

Le site comporte en son sein et plus encore sur ses bordures, notamment sur le plateau de Saugué, des parcelles de fauche faisant partie d'un vaste territoire de fauche, cohérent de par son aspect économique mais aussi de par le rôle de milieu paysager – avec les haies et murets et buissons de fruticées présents - qu'il joue. Les travaux menés en 2001 par Cartier montrent toutefois que, sur la plupart des sites prairiaux, même abandonnés depuis longtemps, la qualité de la végétation demeure.

Le site est concerné par 3 unités pastorales en entier (Aspé – Saugué, Ossoue, Espécières – Pouey Aspé) et par une partie d'une quatrième (Allans - Pailla – La Cascade, toutes les quatre étant gérées par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (*cf*. carte 7). Pour certaines, leurs superficies débordent de la surface du site. Ces quatre estives se caractérisent par une quasi-absence de boisements et la présence de nombreux affleurements et barres rocheuses. Ce sont des unités de grande taille sur lesquelles les interventions humaines sont limitées : aucune de ces unités n'est écobuée, hormis quelques brûlages pied à pied. La proportion de troupeaux « extérieurs » sur ces unités pastorales est forte, seule une partie de ces éleveurs assurant de plus un gardiennage (sur Aspé). La Commission Syndicale de la Vallée de Barèges assure toutefois une surveillance hebdomadaire de l'ensemble des troupeaux par le biais des gardes valléens répartis par secteurs.

Après une très forte diminution des années 1960 à 1990, depuis une dizaine d'années, le chargement s'est grosso modo maintenu, notamment grâce à l'arrivée de troupeaux non valléens. On note cependant de fortes variations dans les effectifs présents selon les années, notamment sur Ossoue qui est utilisée par les troupeaux espagnols.

Au total, l'ensemble du site est pâturé par 4 900 à 6 000 ovins selon les années, 1 500 à 1 800 bovins et près de 150 équins. Toutefois, selon les estives, le chargement est plus ou moins régulier selon les années et très disparate en termes d'intensité. L'estive d'Ossoue n'est ainsi utilisée que durant 45-60 jours par an contre 100 à 120 jours pour les autres estives.

Avec les années, on note aussi une évolution des pratiques avec une diminution du gardiennage, des modifications dans les pratiques sanitaires de traitement des troupeaux et la concentration des troupeaux sur les zones les plus faciles d'accès au détriment des zones plus pentues. La diminution du gardiennage, avec l'augmentation de la présence des bovins, a induit la mise en place de clôtures en plusieurs endroits du site, de façon à protéger le bétail et l'empêcher d'avoir accès à des zones dangereuses, ou encore lui interdire l'accès temporaire – durant l'été – à des secteurs conservés pour la fauche.

Le bilan estive par estive est reporté ci-dessous :

<u>Estive d'Ossoue</u> : la rive droite du gave d'Ossoue accueille un cheptel bovin important. Depuis 1998, le nombre moyen de bovins utilisant l'estive s'élève à 840, avec un chargement plus ou moins stable entre 800 et 1 000 têtes. Malgré cette taille importante, les troupeaux espagnols ont la particularité de n'utiliser l'estive qu'une partie de la saison de végétation, de la fin juillet jusqu'à la mi-septembre, soit de 45 à 65 jours par an contre 100 à 120 jours sur les sites voisins.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°7 :

LES UNITES PASTORALES SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Unité pastorale

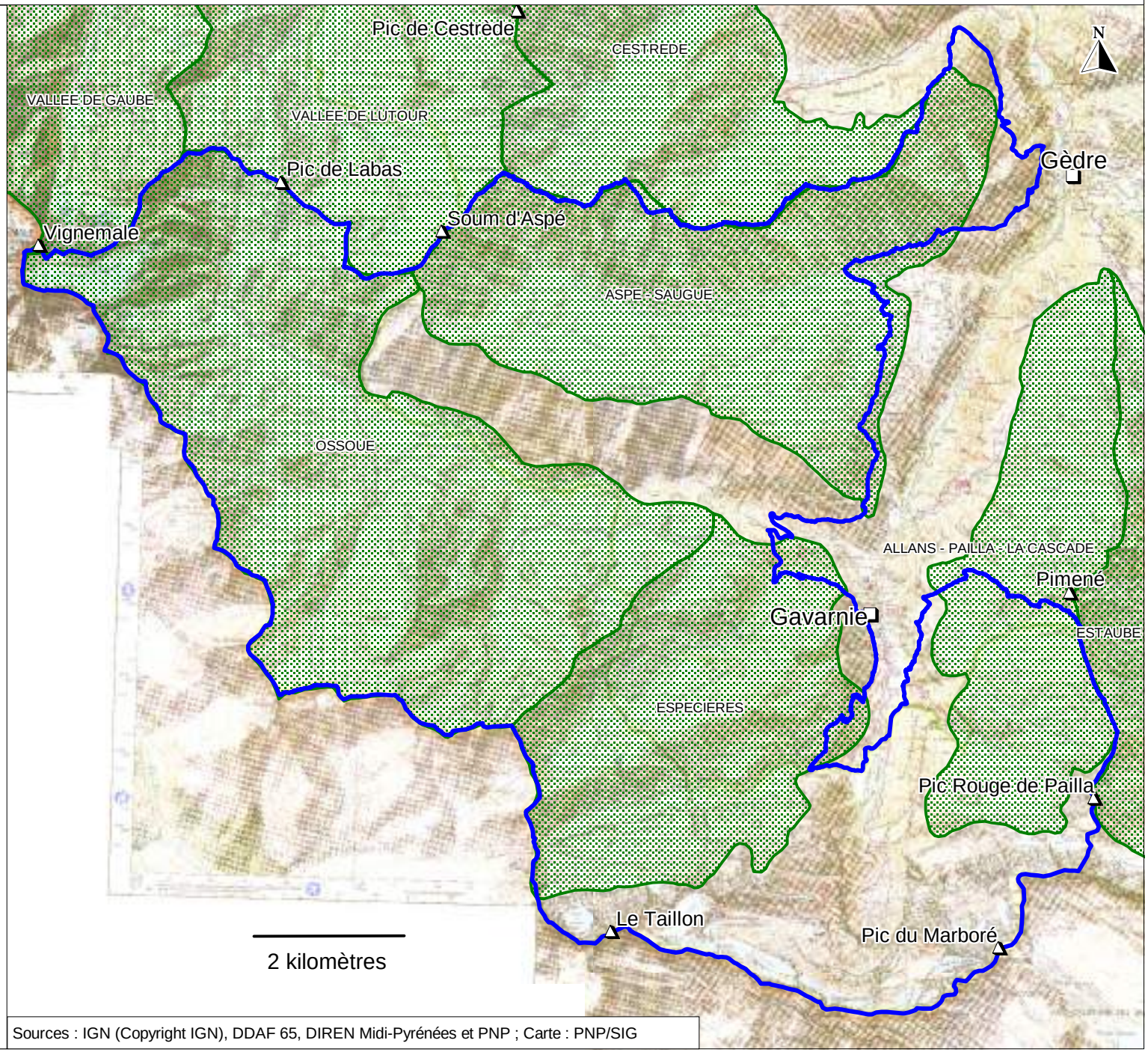

Sources : IGN (Copyright IGN), DDAF 65, DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Autre particularité, la quasi-exclusivité des bovins sur la rive droite du gave d'Ossoue, alors que par le passé les espagnols amenaient près de 12 000 brebis.
La rive gauche de l'unité pastorale d'Ossoue ainsi que les quartiers des Oulettes d'Ossoue sont pâturés par un troupeau de 680 ovins en 2004, associés à quelques bovins, troupeau qui a chuté à 410 ovins en 2005, toutefois avec des zones pas ou peu pâturées.

Estive d'Aspé – Saugué : à partir des années '90', une politique de chargement des estives, basée sur l'accueil de troupeaux étrangers, a conduit à une augmentation du cheptel sur l'estive. Par le passé (années '60'), cette unité pastorale abritait environ 1000 brebis, et ce jusqu'en 1983. Par la suite, le déclin des troupeaux locaux a entraîné une diminution du nombre d'ovins sur ce site, nombre qui est remonté à partir des années 2000 grâce à des troupeaux locaux et grâce à des troupeaux extérieurs à partir de 2003, avec environ 1 500 ovins en 2005. L'impact du fort pâturage sur ce site est déjà visible notamment par le recul des ligneux bas (Myrtille) et le renouveau du tapis herbacé à base de Nard, Fétuque rouge, …

Estive d'Espécières – Pouey Aspé : ovins et bovins y sont présents, associés à un petit troupeau de 27 caprins. Le chargement en ovins a connu une forte baisse passant de 4 800 ovins au début des années '80' à une moyenne de 3 000 à partir des années '90'. Il a continué à chuter depuis cette date mais à un rythme moindre et est aujourd'hui d'environ 2 300 ovins. Le chargement en bovins a lui connu de fortes fluctuations, passant par un minimum (une dizaine) en 1980 pour atteindre un pic de 414 bovins en 2004-2005. Si tous les ovins sont valléens, la majorité des bovins sont non-valléens. On notera que, sur cette estive, sur laquelle est implantée la station de ski "Gavarnie-Gèdre", le chargement est fort.

Estive d'Allans – Pailla – La Cascade : le chargement en ovins a diminué des années '80' au début des années '90' passant de 2 400 ovins à environ 1 100, chiffre autour duquel le chargement s'est stabilisé depuis cette date, 1 163 ovins étant comptabilisés en 2005. Le chargement en bovins a diminué de 1981 à 1987, passant de 300 têtes à une centaine. Il est resté stable jusqu'au début des années '2000' et remonte actuellement atteignant 242 bovins en 2005. Tant en ovins qu'en bovins l'origine des animaux se répartit pour moitié entre les valléens et les non-valléens. A ces chiffres il faut rajouter 150 équins (les chevaux de Gavarnie) qui pâturent les parties basses de l'unité au niveau du cirque de Gavarnie. Sur le même quartier de Gavarnie, on ne trouve que des ovins et bovins locaux.

b. Le tourisme :

Site renommé internationalement pour la beauté de ses paysages, le cirque de Gavarnie et ses environs sont fréquentés en tous temps et en toutes saisons car offrant toutes les possibilités de tourisme et de randonnée ainsi que de sports de plein air : pistes de ski de fond à la Prade, station de ski aux Espécières, des itinéraires renommés de ski de randonnée avec des courses cotées, une possibilité de pratiquer la raquette en hiver sur plusieurs grandes zones fréquentées par les accompagnateurs – ou guides - de montagne et leurs clients, des cascades de glace connues au plan européen, des sites d'escalade équipés et une course de haute montagne (le Vignemale) pratiquée là aussi en toutes saisons, … sans oublier les nombreux parcours de randonnée estivale fréquentés par plus de 100 000 visiteurs … et les 200 000 visiteurs du cirque de Gavarnie lui-même.

En 2000, la vallée de Gavarnie a ainsi accueilli à elle seule 34 % des visiteurs du Parc national. En tant que sites périphériques de la vallée de Gavarnie, les vallées d'Ossoue et, dans

une moindre mesure, d'Aspé bénéficient des retombées de cette présence, ce qui provoque une augmentation de leur fréquentation. Pourtant cette fréquentation demeure limitée, associée à la randonnée estivale ou hivernale. Un fort décalage existe entre le tourisme de masse suscité par le cirque de Gavarnie en été notamment (près de 2500 visiteurs / jour) et l'utilisation limitée de la vallée d'Ossoue à la même période (environ 200 visiteurs / jour). Même si une diminution est survenue sur Boucharo suite à la fermeture de la route qui permettait d'accéder jusqu'au col en 1995-96, le nombre de visiteurs n'y est pas négligeable avec près de 300 visiteurs / jour.

De nombreuses activités sportives et de loisirs se pratiquent sur le site durant l'été : la randonnée, l'escalade, la spéléologie, le canyoning. La randonnée estivale est essentiellement l'œuvre de particuliers en petits groupes qui sont le plus souvent non encadrés par des accompagnateurs. La fréquentation touristique sur le site est assez hétérogène et se concentre sur certains points d'attraction (les lieux qui ont un intérêt paysager, qui offrent une perspective). Ils se situent majoritairement au niveau de La Prade et du cirque de Gavarnie, de la Brèche de Roland, et du barrage d'Ossoue. L'accès à ces sites est de plus facilité par la présence de routes menant les randonneurs à des altitudes élevées, chose qui simplifie la visite des « familles ». D'autres secteurs, nécessitant plus de temps d'approche ou présentant un caractère moins exceptionnel, sont également parcourus durant l'été comme le Piméné, la vallée de la Bernatoire et en dernier la vallée d'Aspé (carte 8).

Cela se traduit par trois niveaux de fréquentation estivale selon les secteurs et les différents sentiers :

- les sentiers et zones extrêmement fréquentés. On retrouve dans cette catégorie le chemin de Gavarnie qui est le plus fréquenté des Pyrénées avec plus de 200 000 visiteurs rien que sur les 3 mois d'été, celui menant à la Brèche de Roland et celui de la Bernatoire ;

- les sentiers fréquentés avec le sentier du Piméné, de Coumély, ou encore ceux d'Allans ou de Saint-Savin ;

- les sentiers moyennement à peu fréquentés avec en général les sentiers les plus difficiles du site comme ceux des Sarradets ou d'Estom-Soubiran, ou ceux à l'écart comme ceux de Bourlic ou Aspé.

Cette forte disparité quantitative est à mettre en relation avec une disparité qualitative puisque les visiteurs ne souhaitent pas forcément atteindre les mêmes objectifs. Trois types de fréquentation peuvent donc être caractérisés :

- une fréquentation que l'on pourrait qualifier « de masse », dans laquelle les touristes recherchent un point de vue, un paysage sans avoir à marcher. C'est essentiellement le cas du Cirque de Gavarnie où les visites n'y dépassent souvent pas quelques heures soit le temps d'un aller et retour au fond du cirque depuis le village ;

- une fréquentation de type randonnée en montagne sur un ou plusieurs jours ;

- une fréquentation de haute montagne, plus discrète car peu importante et difficilement quantifiable.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°8 :

SITES D'ESCALADE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

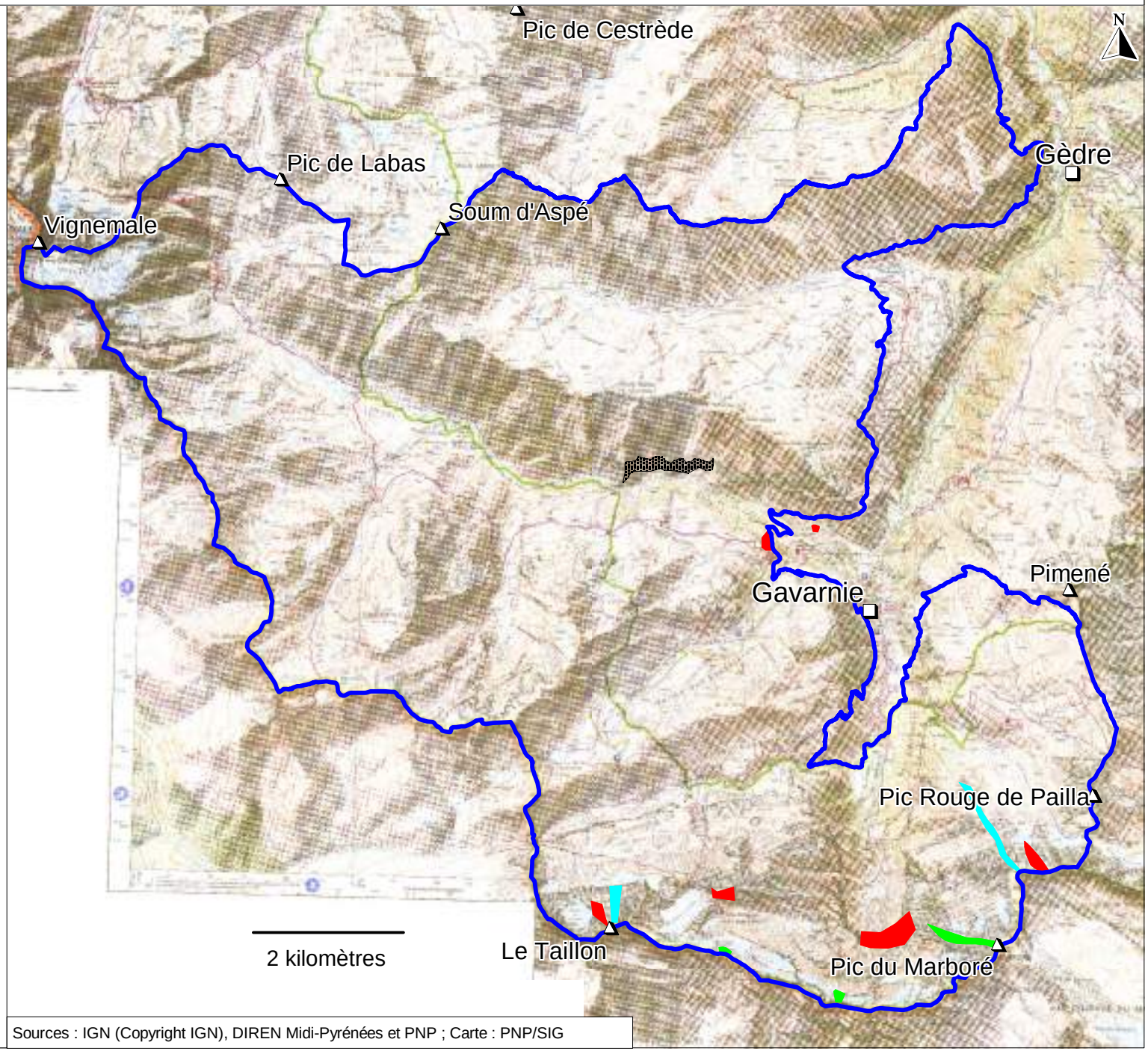

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Site très fréquenté
- Site moyennement fréquenté
- Site peu fréquenté
- Site abandonné

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Le site est traversé par deux sentiers très parcourus : la Haute Randonnée Pyrénéenne, qui passe par le Piméné et la Hourquette d'Allans en venant du Vignemale et le GR 10 qui traverse le site d'Ayrues à Gavarnie et remonte vers le Vignemale par la vallée d'Ossoue. Les randonneurs se cantonnent généralement aux sentiers et s'écartent rarement de ceux-ci sauf sur les replats comme à la Prade, aux alentours du Col des Tentes ou autour d'Ossoue.

Ces sentiers sont jalonnés par des refuges gardés (la Brèche de Roland, Espuguettes, Baysselance) qui hébergent soit des randonneurs faisant la Haute Randonnée Pyrénéenne, soit des pratiquants alpinistes qui vont au Vignemale ou au Taillon ou encore aux Astazous et passent la nuit dans les refuges (*cf*. carte 9), ainsi que par des hôtelleries (Cirque de Gavarnie, grange de Holle, gîte de Saugué) et de nombreuses cabanes ouvertes qui permettent aux randonneurs de trouver un abri.

Si la fréquentation hivernale est directement influencée par les conditions météorologiques, les conditions d'accès au site de Gavarnie (relativement faciles par rapport aux autres vallées) et l'espace disponible, dans l'ensemble relativement praticable, associés à la renommée de certains parcours font qu'une grande partie du site est relativement fréquentée en hiver, et notamment en raquettes. On ne dispose pas de chiffres sur cette fréquentation hivernale, très fluctuante d'un jour sur l'autre en fonction des conditions d'enneigement, mais qui s'est considérablement accrue ces dix dernières années (*cf*. carte 10). Plusieurs activités sportives et de loisirs se pratiquent sur le site durant l'hiver : la randonnée à ski ou à raquettes, les cascades de glace.

La fréquentation touristique hivernale sur le site est assez hétérogène et se concentre sur certains points d'attraction (les lieux qui ont un intérêt paysager, qui offrent une perspective, ou bien ceux faciles d'accès à partir de la route). Selon les activités, les sites fréquentés sont les suivants :

- à raquette, ils se situent majoritairement au niveau de La Prade et du cirque de Gavarnie (le ski de fond est aussi parfois pratiqué sur cette zone), mais aussi sur le plateau de Saugué et sur le plateau des Espuguettes par la montée d'Arribama et du Pailla. On note aussi ces dernières années une fréquentation accrue autour de la zone du Pic Lary. Les alentours de la station de ski de Gavarnie-Gèdre sont aussi très fréquentés ces dernières années à raquette ;

- autour de la station de ski de Gavarnie-Gèdre pour le ski de randonnée, et sur certaines grandes courses telles que celles de Boucharo, du Piméné – Hourquette d'Allans, de la Bernatoire et sur le fond du vallon d'Aspé – Saugué vers le Soum d'Aspé. La montée au Vignemale figure aussi parmi les plus grandes classiques pyrénéennes de la discipline ;

- les cascades de glace sont surtout pratiquées dans le cirque de Gavarnie.

Cette fréquentation est surtout le fait de groupes accompagnés par des accompagnateurs montagne ou des guides, même si sur le plateau de Saugué, le vallon des Espécières et la zone d'Arribama – Pailla (sans oublier la Prade), la facilité d'accès et celle des déplacements induit une forte fréquentation familiale non encadrée.

Du fait de la disparition des marques des sentiers sous la neige à cette époque, les randonneurs ont tendance à davantage se disperser, hormis dans les zones de montée sur Arribama – Pailla et sur le plateau de Saugué.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°9 :

LA RANDONNEE ESTIVALE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Sentier très fréquenté

Sentier moyennement fréquenté

Sentier peu fréquenté

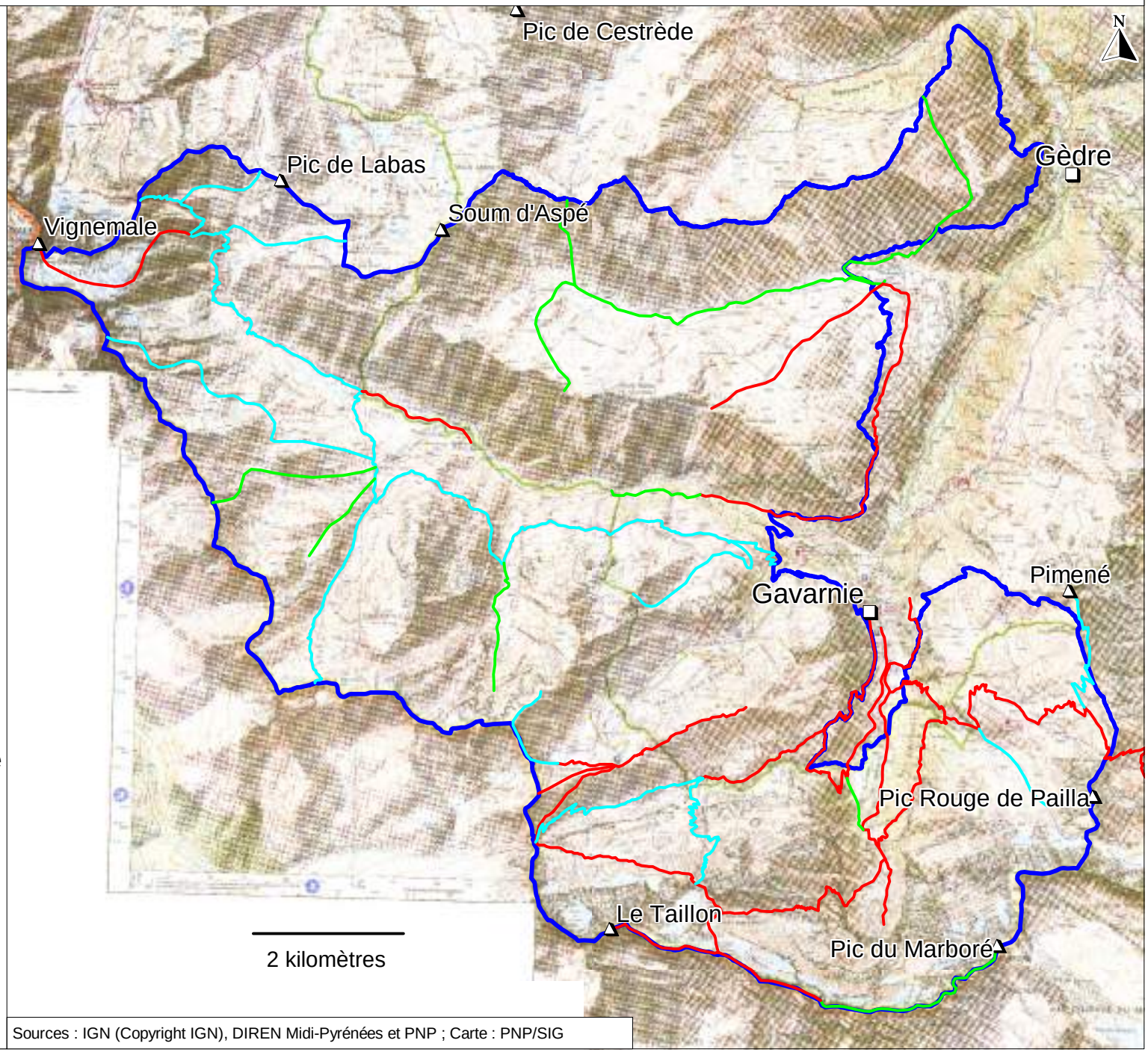

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Sur le vallon d'Ossoue, certains jours d'hiver, de 200 à 300 personnes peuvent être dénombrées. Le site est aussi parcouru en hiver par les alpinistes et randonneurs chevronnés qui le traversent à ski de randonnée pour rejoindre le refuge de Baysselance pour les hivernales du Vignemale.

Aspé et Saugué offrent davantage d'attraits en hiver qu'en été, les courses du col du Pourteillou ainsi que celle du col du Coummunau étant deux classiques offrant de beaux parcours sans trop de risques en début de saison.

Le vallon d'Allans – Pailla, en hiver, offre de belles possibilités tant aux pratiquants de la raquette qu'à ceux du ski de randonnée. A cela, on peut rajouter aussi la fréquentation hivernale des Astazous qui attire des alpinistes, notamment en fin d'hiver et qui utilisent alors les services du refuge des Espuguettes.

Le vallon d'Espécières qui abrite la station de ski de "Gavarnie-Gèdre" est de ce fait le vallon le plus fréquenté en hiver. Sur ce vallon, deux classiques de ski de randonnée sont connues et régulièrement parcourues par la très grande majorité des gens. Autour de la station, en hiver, la fréquentation par les randonneurs en raquettes est aussi importante.

Sur la Prade et le cirque de Gavarnie, les parcours en raquettes sont une activité importante l'hiver, de même que les parcours à ski de fond. Il existe aussi une très grosse fréquentation piétonne sur cette zone pour accéder aux cascades de glace au fond du cirque, notamment lors d'hivers froids et peu neigeux.

c. Les activités sportives de plein air :

Si certains petits sites d'escalade existent, le site de Gavarnie-Ossoue est surtout renommé et fréquenté pour ses trois sites importants en alpinisme : le Vignemale, pratiqué autant en été qu'en hiver, le Taillon et le Gabiétous, davantage pratiqués en été, et le couloir des Astazous, pratiqué surtout en sortie d'hiver. Cependant, l'escalade est essentiellement exercée sur le cirque de Gavarnie, de façon épisodique sous sa forme estivale (voies rocheuses historiques) et de façon régulière sous sa forme hivernale (cascades de glace, les cascades de glace de Gavarnie figurant parmi les sites les plus renommés au niveau européen).

Le survol de la zone centrale du Parc national étant interdit à moins de 1 000 m, les conditions aérologiques du site (avec la dominance des vents du Nord-Ouest ou du Sud-Ouest) étant peu favorables à l'activité de vol, il y a peu de cas d'activités liées au parapente, au deltaplane ou encore de planeurs, même si quelques cas de vols de parapente sont observés chaque année depuis le Taillon entre autres. La présence de planeurs est aussi parfois notée au printemps et été notamment, mais passant à des altitudes importantes et ne posant pas de problèmes par rapport au site. Plus récemment, on voit apparaître depuis 2-3 ans la pratique du « base-jump » depuis la face nord du Vignemale.

Le canyoning est pratiqué sur le gave d'Ossoue sur deux zones équipées, une peu fréquentée incluse dans le site, la seconde davantage fréquentée mais en bordure du site. Enfin, un important réseau spéléologique existe sur le site, connu depuis longtemps et surtout prospecté depuis 20 ans. Il est toutefois peu prospecté du fait des difficultés d'approche, même si certains sites (réseau du Taillon, la résurgence Brulle et la grotte Devaux) figurent parmi les sites spéléologiques importants des Pyrénées.

d. L'activité sylvicole :

Le site comporte peu d'éléments forestiers, la majorité des surfaces boisées jouant de plus un rôle de protection. On distingue :

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°10 :

LA RANDONNEE HIVERNALE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Itinéraire très fréquenté
- Itinéraire moyennement fréquenté
- Itinéraire peu fréquenté

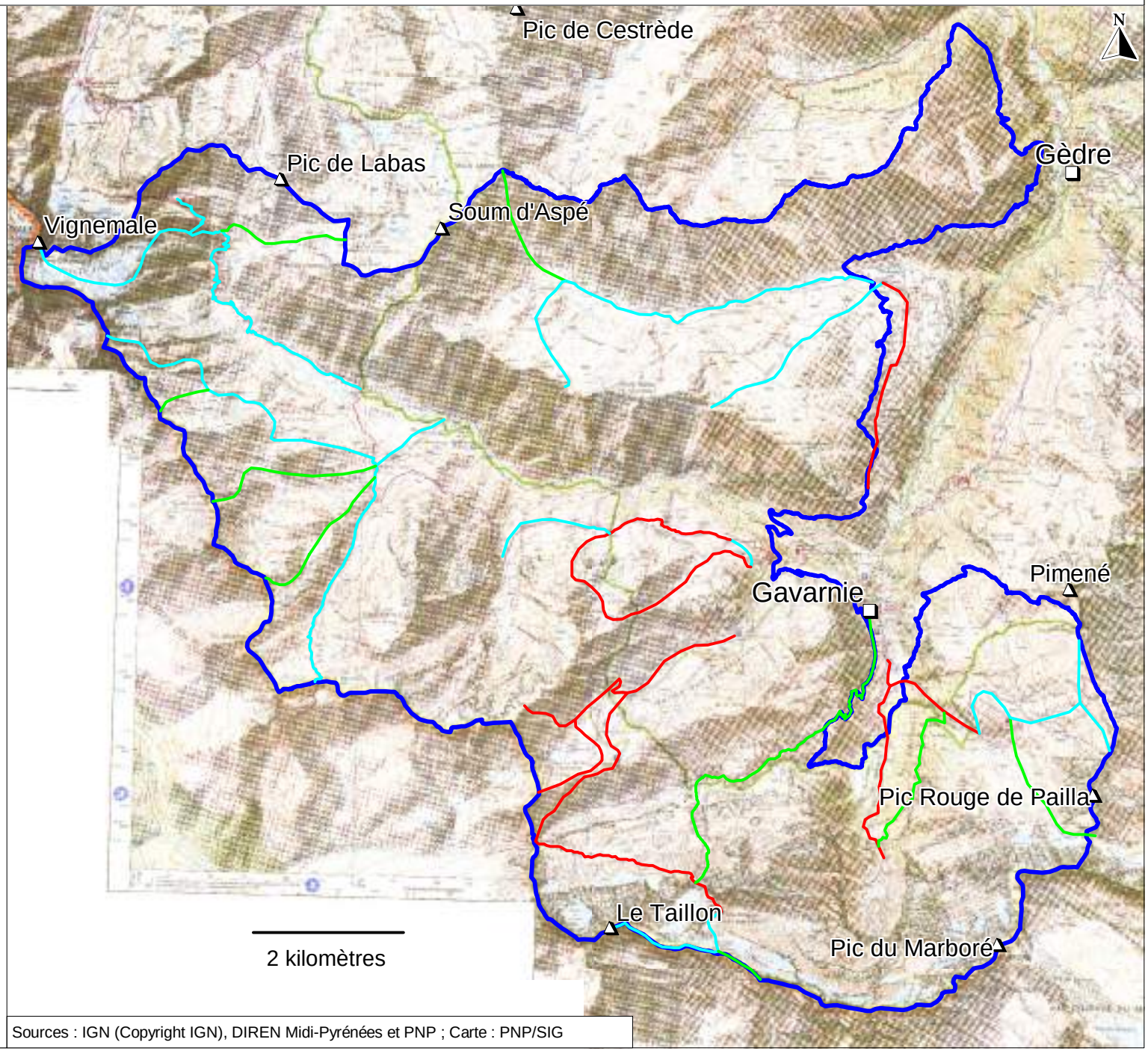

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

- la forêt syndicale de Barèges avec les bois de Bourlic, de la Prade, d'Arribama, du Pailla et du Pain de Sucre et le bois de Saint-Savin ;

- la forêt domaniale de Gavarnie avec le bois de Mourgat ;

- les friches privées.

Au total, l'ensemble forestier présent sur la Z.P.S. couvre près de 500 ha (sur les 2 380 ha de la 1ère série présents sur les communes de Gèdre et Gavarnie) soit environ 5 % de la surface du site. Sur une partie de ces éléments forestiers, les plans d'aménagement seront révisés dans les années à venir, des coupes d'éclaircie (cas du Mourgat) ou d'affouage (cas de Saint-Savin) étant d'ores et déjà prévues. L'exploitation de la forêt est marginale, la composition spécifique est assez variée du fait de l'étagement des espaces forestiers et des différences d'exposition, la non exploitation depuis plusieurs dizaines d'années de certaines zones induit la présence de secteurs à structure irrégulière et de quelques vieux arbres.

La majorité des surfaces forestières présentes sur le site relève du régime forestier. Elles appartiennent soit à la Commission Syndicale de la vallée de Barèges, soit à l'Etat (forêt domaniale de Gavarnie) (*cf*. carte 11). Cette soumission au régime forestier résulte du Code Forestier suite à la nécessité d'enrayer le processus de disparition de ces milieux à la fin du 19ème siècle. On peut distinguer trois ensembles : la forêt syndicale de Barèges, la forêt domaniale de Gavarnie et les friches privées boisées.

Nota bene : les forêts présentes dans le périmètre de la Z.P.S. ont toutes un rôle de protection affirmé. Les préoccupations d'ordre environnemental resteront malgré tout subordonnées au maintien de ce rôle de protection, des mesures compensatoires pouvant néanmoins être étudiées au cas par cas.

d-1 – La forêt syndicale de Barèges :

La forêt syndicale de la vallée de Barèges est une propriété collective appartenant dans l'indivision aux 17 communes du canton de Luz. Les terrains soumis au régime forestier le sont depuis un arrêté préfectoral du 21 août 1828 et tous les terrains boisés (ou même très peu boisés) relèvent du régime forestier. Les terrains relevant du régime forestier couvrent une surface totale de 2 830,50 ha sur l'ensemble des zones concernées par la Z.P.S. et qui correspondent à la surface de la 1ère série (au total sur le canton, la surface forestière couvre 3 454,44 ha, avec les séries 2, 3 et 4). Suite à une forte détérioration de cette forêt à la fin du 19ème siècle, et notamment à la dégradation des sols, un décret prévoit à partir du 10 novembre 1910 et pour une durée de 36 ans, la réglementation des coupes, de la culture et organise une surveillance des bois dans les divers cantons de la forêt. Cependant, jusqu'en 1950 des coupes de taillis simple intensives sont réalisées dans le bois de Saint-Savin. L'aménagement suivant (1945-1980) poursuit les mêmes objectifs que le précédent : production raisonnée de bois de chauffage tout en assurant la protection des sols dans une forêt plus ou moins abandonnée. En 1981 un procès-verbal de révision d'aménagement de la forêt syndicale de la Vallée de Barèges modifie les objectifs d'aménagement de cette forêt.

Globalement, sur les cantons concernés par la Z.P.S., l'état de la forêt s'est considérablement amélioré en 70 ans, pas tant pour des raisons édaphiques (les conditions stationnelles sont en effet peu favorables) que pour des raisons de choix « forcé » (du fait des difficultés d'exploitation). Néanmoins les boisements qui constituent la forêt syndicale de

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°11 :

LES PEUPLEMENTS FORESTIERS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Parcelle de la forêt syndicale de la vallée de Barèges gérée par l'ONF
- Forêt domaniale

PEUPLEMENTS FORESTIERS

- Futaie de Mélèze
- Futaie claire de Pin à crochets (P)
- Futaie de Sapin + futaie claire de Pin à crochets (S+P)
- Taillis clair Hêtre, Tilleul, Noisetier, Bouleau (T)
- Taillis de Hêtre + Sapin (TH+S)
- Taillis de Hêtre complet (TH)
- Zone non boisée
- Absence de données

1. Forêt de Mourgat
2. Bois de Bourlic
3. Bois de la Prade
4. Bois d'Aribama
5. Bois de St Savin
6. Bois de Pailla
7. Sapinière de Bué

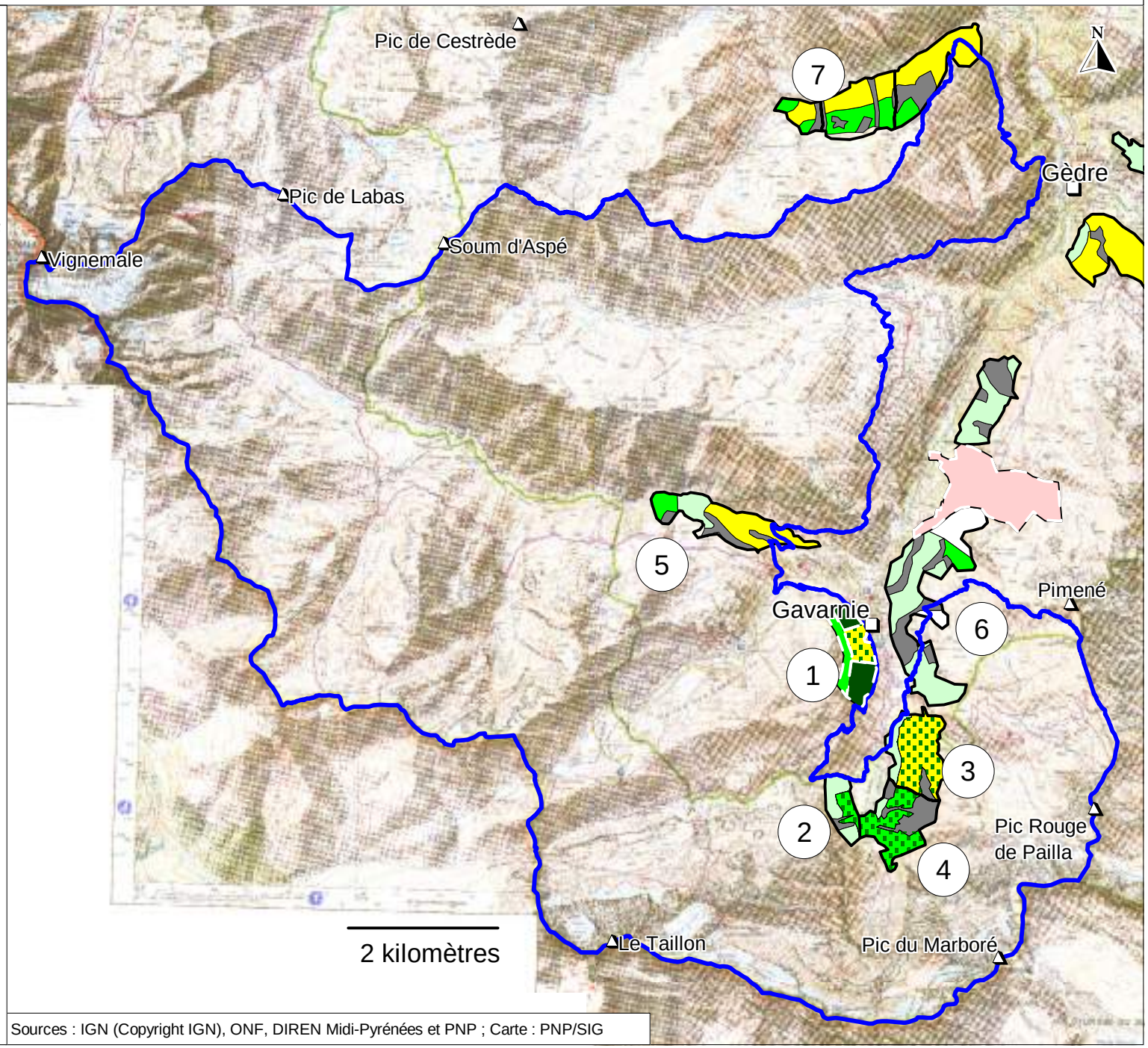

Sources : IGN (Copyright IGN), ONF, DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Barèges ne formeront jamais une forêt productive de par leur situation topographique ou leur desserte ou la qualité des sols. Si quelques zones peuvent fournir un peu de bois de chauffage ou quelques bois résineux, la plus grande partie de la forêt joue un rôle éminent de protection des milieux naturels. Compte tenu des conditions topographiques et environnementales, le classement « en protection » de ces terrains a été retenu, des coupes pouvant être réalisées au coup par coup en fonction des usagers et des possibilités des peuplements.

La logique d'application de l'aménagement de la forêt a été établie pour 30 ans, couvrant la période 1982-2011, pour la 1ère série qui fait l'objet d'un plan de gestion. Le classement de la totalité des parcelles dans une série « dite de protection » ne signifie pas que les coupes sont interdites, mais qu'il est pratiquement impossible de prévoir où et quand des opérations assez importantes seront demandées. L'exploitation actuelle de la forêt peut être qualifiée de marginale puisqu'il s'agit d'une utilisation familiale du bois pour le chauffage.

Il est à noter que l'ensemble des séries du canton de Luz Saint-sauveur seront concernées par la prochaine révision d'aménagement, qui anticipera donc sur la date d'expiration du plan de gestion de la 1ère série.

Sur le site, on peut distinguer pour cette forêt les différentes parties suivantes :

Bois de Bourlic (parcelle 33), en zone centrale du Parc national : propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 30 ha environ, depuis quelques années, il n'est plus exploité sur recommandation du Parc national des Pyrénées.

Bois de la Prade, en zone centrale du Parc national : propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 70 ha environ, une partie est exploitable sur trois hectares pour l'affouage. L'O.N.F. souhaite y développer la « futaie sur souches ».

Bois d'Arribama (parcelle 32), en zone centrale du Parc national : propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 65 ha environ, composé de sapins pectinés et de futaies claires de pins à crochets. Cette forêt n'est pas exploitée.

*Bois de Pailha et le Pain de Sucre (parcelle 31 en partie), en zone périphérique du Parc national : p*ropriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 150 ha environ, il n'est plus du tout exploité.

Bois de Saint-Savin, en zone périphérique du Parc national :
Propriété de la C.S.V.B., cette forêt relève du régime forestier et est gérée par l'O.N.F. Bois de 80 ha environ, il est concerné par les coupes affouagères. Il est alors nécessaire d'avoir des axes de desserte afin que les affouagistes puissent exploiter. Il n'existe pas de plan de gestion. Ce bois a fait l'objet de l'ouverture sur 200 mètres de pistes à partir d'une piste déjà existante en 2002. En parcelle 30, des coupes non négligeables ont eu lieu depuis moins de 30 ans. Les coupes de taillis sont prévues dans cette zone mais non déterminées à l'avance, donc soumises à instruction préalable.

d - 2 – La forêt domaniale de Gavarnie :

Propriétés de l'Etat, gérées par l'O.N.F., il existe plusieurs forêts appartenant à l'Etat en vallée de Barèges. Sur le site, est rencontrée celle du Mourgat alors qu'une deuxième forêt (Hount Grane) est à proximité mais non incluse dans le site lui-même. D'une surface totale de 172,44 ha, les deux forêts forment le périmètre R.T.M. (Restauration des Terrains en Montagne).

L'ensemble des éléments de gestion pour ces deux forêts est inscrit dans le programme d'aménagement de la forêt domaniale de Gavarnie (1994-2004) qui doit être prochainement révisé.

Forêt domaniale de Mourgat, en zone périphérique du Parc national : il s'agit d'un peuplement de résineux avec quelques mélanges de hêtres, adultes pour les trois-quarts d'entre eux (40 à 50 cm de diamètre) et jeunes sur 50 hectares. La forêt de Mourgat est une forêt artificielle, implantée de toutes pièces en vue d'éviter le dérochement qui menaçait le village de Gavarnie. Elle comprend notamment deux zones pures de peuplement de mélèzes. Classée en forêt de protection, elle a pour vocation la restauration des terrains de montagne. Sa vocation première n'est donc pas liée à l'exploitation forestière. En revanche, ses peuplements sont très âgés (60 à 80 cm de diamètre) et les arbres présentent un risque de basculement et dérochement pour certains.

Le plan d'aménagement préconise sur l'ensemble de la forêt le maintien d'une structure irrégulière en priorité, c'est à dire éviter tout vieillissement ou régularisation des peuplements. La régénération des peuplements de résineux doit se faire rapidement pour irrégulariser et rajeunir le peuplement.

Une mesure particulière concerne les oiseaux sur cette forêt : l'interdiction des travaux d'exploitation du 15 mars au 15 juin, pour la tranquillité du Grand tétras.

La révision d'aménagement de la forêt de Mourgat ne devrait pas, dans l'état actuel de son avancement, être à l'origine d'interventions susceptibles d'entraîner des modifications importantes du milieu. Néanmoins, les peuplements de mélèzes en particulier tendent vers la sur-maturité et le plan de gestion suivant sera certainement amené à proposer leur réalisation sous forme de coupes (quasi) définitives, ce qui n'exclura pas d'en conserver certains sous forme d'îlots de vieillissement.

d - -3 – Les friches privées boisées :

Sur le site, en plusieurs endroits, et notamment en rive gauche de la vallée d'Ossoue et autour du plateau de Saugué, on trouve des espaces qui se sont boisés avec le temps, car laissés à l'abandon par leurs propriétaires et qui ne sont pas traités par le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.), car espaces boisés non exploitables. Enfin, quelques parcelles (de moins d'1/4 d'ha) localement ont été plantées, notamment au-dessus des granges de Holle et à proximité de la station de ski.

e. La chasse :

L'intégralité du canton de Luz Saint-Sauveur, soit 17 communes, est regroupée en une seule société de chasse appelée "Les Chasseurs Barégeois". Cette association, loi 1901, possède, au travers d'un bail concédé par les communes du canton, les droits de chasse sur plus de 30 000 ha. Elle permet à environ 200 chasseurs de pratiquer un loisir de plein air dans le respect des populations animales et en participant au maintien des équilibres naturels. Cette activité concerne des résidents permanents, des ex-valléens (première génération des enfants de résidents permanents) et des élus de la vallée. Le nombre de chasseurs se maintient en partie grâce à la chasse au sanglier qui représente une véritable occupation pendant 3 mois de l'année.

Il existe très peu de chasseurs spécialistes d'une espèce. La majorité chassent au moins 2 à 3 espèces et certains chassent toutes les espèces, en fonction des dates, des jours et des périodes d'ouvertures. Dans le cas du Sanglier, des équipes de 3 à 40 chasseurs sont

constituées, composées de personnes originaires des différentes communes de la vallée, chaque équipe ayant plus ou moins ses zones de chasse attitrées, en fonction aussi du gibier recherché (*cf.* carte 12).

L'intégralité de la société de chasse est située en Zone de Montagne ce qui permet :

- une ouverture retardée (mieux adaptée à la biologie des espèces inféodées au milieu montagnard),
- une limitation des jours de chasse et du nombre d'animaux à prélever (adaptation à des espèces à faible taux, ou à taux fluctuant, de renouvellement),
- une interdiction de lâcher de gibier à plumes pour éviter la pollution génétique des espèces autochtones ou l'introduction de nouvelles pathologies.

Les principales espèces chassées sont les suivantes :

L'Isard : l'espèce de grand gibier de montagne la plus emblématique de cette vallée est sans nul doute l'Isard. Il est, depuis les années '90', chassé en plan de chasse. Pour la saison de chasse 2005, 145 isards ont été attribués, pour une estimation de population de plus de 2 000 isards fréquentant régulièrement les territoires de chasse (inclus les isards transitant de la zone centrale du parc national). La société de Luz a choisi le prélèvement quantitatif, en l'aménageant en fonction des particularités locales : ne prélever ni jeune, ni femelle adulte et privilégier le tir des mâles de plus de 3 ans. L'Isard ne se chasse qu'à l'approche, par équipe de deux.

La situation de cette espèce est jugée toujours en augmentation, avec toutefois des densités très variables selon les secteurs.

Le Chevreuil : 90 chevreuils ont été attribués sur la société de chasse en 2005. Les attributions sur cette espèce ne sont plus qualitatives depuis 2 ans. Sur la société de Luz où l'on peut rencontrer le Chevreuil en été jusqu'à 2 200 m d'altitude en zone supra forestière, la chasse se pratique essentiellement à l'approche. La situation de cette espèce est jugée stable.

Le Sanglier : 69 sangliers ont été tués sur la société de Luz en 2005. Cet animal n'est pas soumis à plan de chasse. Ses populations depuis 2 décennies ont fortement augmenté. Le milieu montagnard, qu'il a colonisé, rend sa chasse particulièrement aléatoire. Les chasseurs dans ces conditions difficiles ont bien du mal à maîtriser cette population, dont les effectifs peuvent doubler d'une année sur l'autre. Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue, seule organisation de chasse susceptible de permettre un prélèvement suffisamment important pour avoir un impact significatif sur les populations de sangliers.

La Perdrix grise de montagne : la société de Luz est le territoire du département où la Perdrix grise de montagne est la mieux représentée, c'est donc tout naturellement que le prélèvement sur la société de Luz (330 en 2005) représente environ 50 % du tableau de chasse départemental. On la rencontre sur la quasi-totalité de la zone supra forestière située entre 1 000 et 2 500 mètres d'altitude. Pour limiter les possibilités de prélèvement, la société de chasse de Luz n'autorise la chasse que 2 jours par semaine en limitant le prélèvement à deux oiseaux par jour. La situation de la population est bonne mais sujette à de fortes variations d'une année sur l'autre. Sur la zone d'étude, particulièrement favorable à la Perdrix grise de montagne, la chasse a toujours été très pratiquée et les prélèvements conséquents. Les populations se maintiennent

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°12 :

ZONES DE CHASSE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

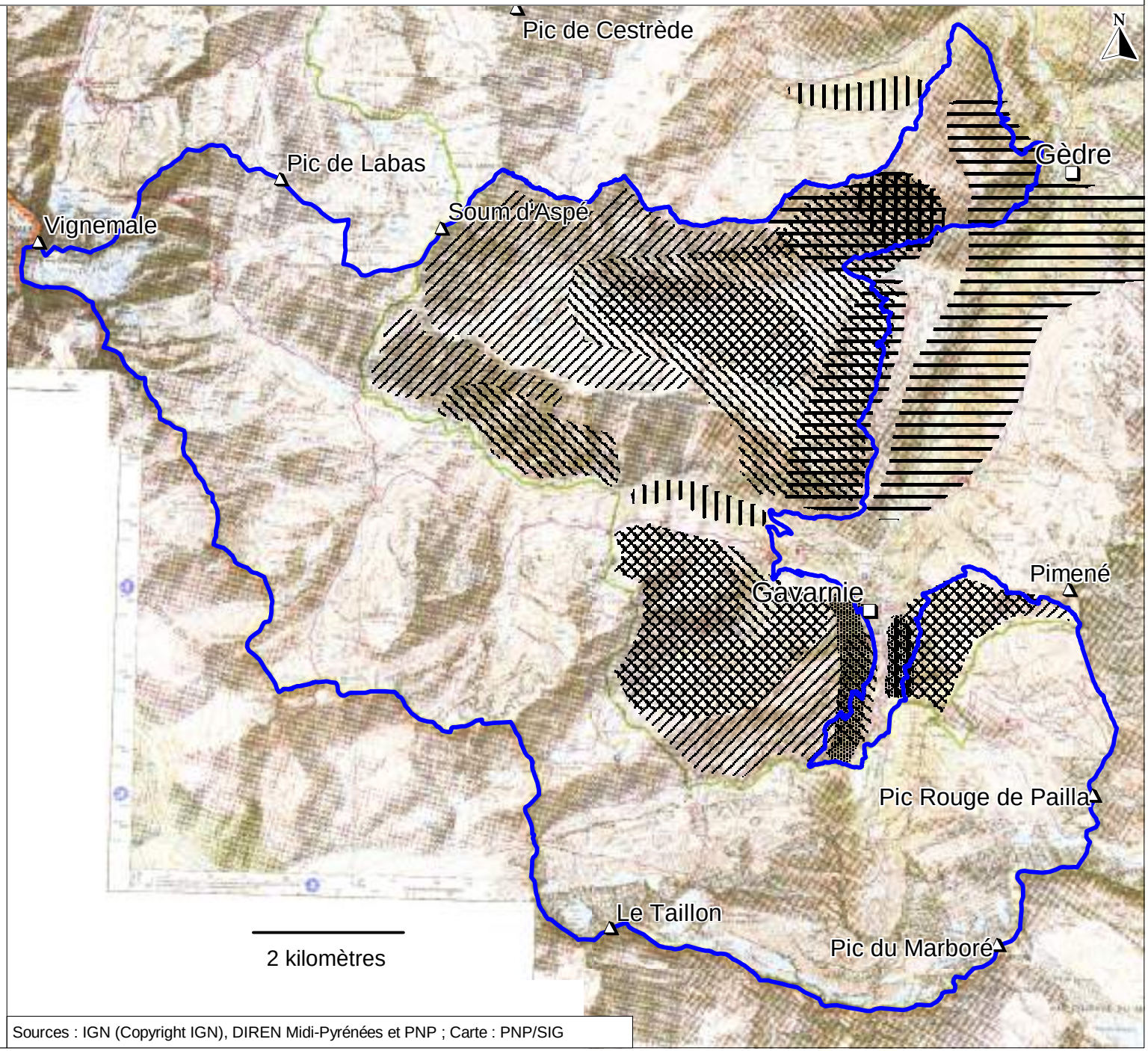

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Zones de chasse

- Isard
- Perdrix et lièvre
- Bécasse
- Battue au sanglier
- Chevreuil et sanglier

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

grâce à un pastoralisme ovin encore dynamique. Le quartier de Saugué / Aspé est aujourd'hui l'un des plus riches de la vallée.

Parmi les autres espèces chassées sur la zone, on relève le Grand tétras (0 à 8 oiseaux prélevés par an sur le canton ces dernières années), le Lièvre d'Europe, la Bécasse des bois, les grives et autres espèces migratrices. Sur tout le département des Hautes-Pyrénées, aucun prélèvement n'est autorisé sur le Lagopède alpin depuis plusieurs années.

Parmi les espèces pouvant être classées nuisibles, on relève sur le site la présence du Renard, de la Martre et de la Fouine.

f. Les infrastructures et équipements et les activités liées à la sécurité :

Sur le site, on recense la présence (carte 13) :

- d'une part d'infrastructures liées au transport d'électricité (ligne 225 kV Pragnères – Biescas, et pylônes associés) ou à la station de ski (câbles de remontée mécanique ou câbles de transport d'explosifs) ;

- d'autre part des pratiques liées soit à l'entretien de ces infrastructures (survols RTE pour l'entretien des lignes et pylônes, interventions sur la végétation boisée sous les ouvrages de transport d'électricité par RTE conformément à la législation en vigueur), ou induites par la présence d'activités liées au tourisme (alimentation des refuges, sécurité des personnes ; survols Sécurité civile, Gendarmerie, sociétés privées d'héliportage) ou à la surveillance générale du site (survols Gendarmerie, Armée de terre) et à la présence proche de la frontière (survols Douanes, Gendarmerie).

Nota : pour une partie des acteurs potentiels, des conventions existent déjà qui permettent d'encadrer les pratiques existantes (voir à ce sujet la convention entre RTE Sud-Ouest –LPO – DIREN Aquitaine sur le Gypaète barbu). Les modalités d'actions mises en œuvre dans le cadre de ce DOCOB devront intégrer les recommandations souscrites dans ces conventions.

3.4. LES CONFLITS D'USAGE ET LES ATTENTES DES ACTEURS :

a – vis-à-vis du pastoralisme :

Globalement le pastoralisme ne rencontre pas de conflit d'usage vis-à-vis de la conservation des oiseaux, aussi les acteurs concernés (éleveurs et bergers) attendent-ils peu de choses, en termes positifs pour eux, des actions susceptibles d'être développées en faveur des oiseaux. La majorité des points concernent plutôt les impacts que le pastoralisme – dans ses usages et pratiques ou ses infrastructures – peut générer sur ces espèces. Toutefois, sur certains points, des actions en faveur des oiseaux pourront se révéler bénéfiques ou profitables aux éleveurs car elles rejoignent certaines de leurs demandes (exprimées notamment dans le cadre des DOCOBs Habitats préalablement rédigés sur le site) de mise en place d'infrastructures d'abreuvement ou bien de lutte contre la fermeture des milieux ou encore d'améliorations de milieux herbacés.

Quatre points essentiels peuvent être soulignés en termes d'impact :

Carte n°13 :

LES INFRASTRUCTURES SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Ligne haute tension
- Câble d'alimentation (trois fils)
- Télésiège ou téléski
- Fil de fer ou fil barbelé
- Clôture électrique
- Grillage

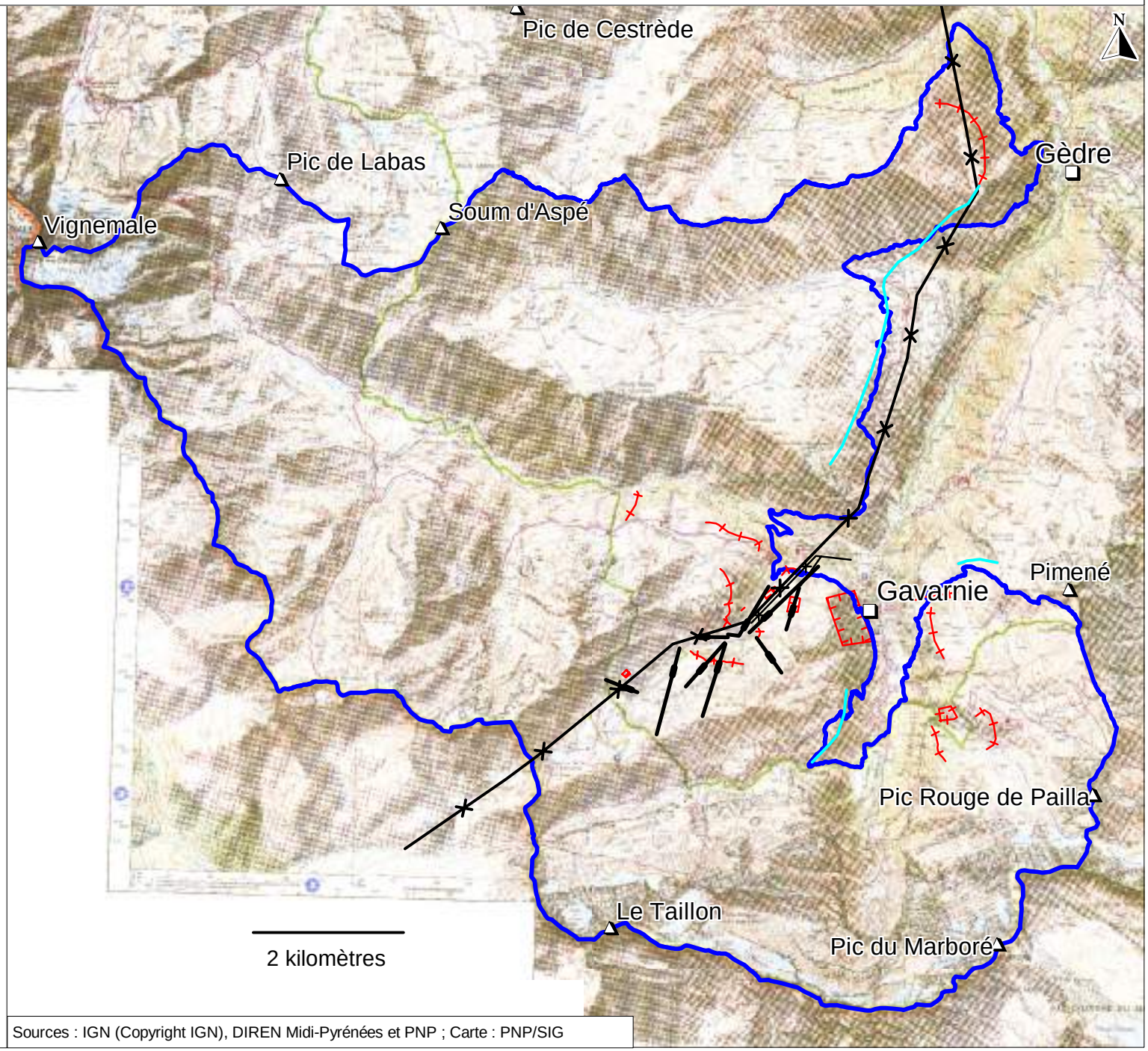

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

- l'évolution des milieux qui, suite à la diminution générale du chargement et à l'utilisation différente de l'espace par les troupeaux, soit s'uniformisent par envahissement des graminées colonisatrices, soit évoluent vers des stades plus fermés par envahissement par les ligneux bas puis arbustifs. L'ensemble a pour conséquences une diminution des zones favorables d'habitat d'espèces, en tant qu'habitats d'alimentation (Crave à bec rouge, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, Pie-grièche écorcheur, Monticole de roche, Merle à plastron, Circaète Jean-le-Blanc) ou d'habitats de nidification (Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne) ;

- la disparition de certains milieux suite aux difficultés d'exploitation et à la diminution de la main d'œuvre disponible. C'est notamment le cas des milieux de prairies de fauche (zones favorables à la Perdrix grise de montagne) ou/et des haies et murets associés (Pie-grièche écorcheur, Monticole de roche, Merle à plastron) ;

- la modification des pratiques de traitement sanitaire des troupeaux, qui peut conduire à utiliser des produits plus rémanents et avoir des conséquences secondaires sur les disponibilités en ressources trophiques (disponibilité en invertébrés – Perdrix grise de montagne, Grand tétras, Lagopède alpin, Crave à bec rouge, Pie-grièche écorcheur), voire en intoxication de certains rapaces nécrophages (Milan royal, Vautour percnoptère, Gypaète barbu). Ce dernier point reste toutefois à évaluer sur la base d'une enquête à mener auprès des éleveurs du site ;

- la présence des clôtures peut représenter un risque de collision vis-à-vis de certaines espèces (Perdrix grise de montagne notamment).

Enfin un dernier point est à évaluer : le devenir des bêtes mortes en estives en termes de disponibilité en carcasses pour les rapaces nécrophages, et ce en lien avec l'évolution future de la législation sur l'équarrissage.

b – vis-à-vis du tourisme estival :

A cette période, peu d'impacts sont notables sur les espèces du DOCOB. Trois zones où les randonneurs, soit par leurs passages sur sentier, soit à l'occasion d'un vagabondage autour du sentier, sont susceptibles d'occasionner des dérangements ont été constatées :

- la zone du Piméné et celle de Boucharo où le Lagopède alpin est susceptible d'être dérangé lors de sa reproduction et de l'élevage des nichées ;

- la zone de Saugué et des Espécières où des dérangements peuvent être rencontrés vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne (sur Saugué, zone de prairies avec clôtures, ce sera principalement la divagation des chiens qui sera à contrôler) ;

- la zone de Bourlic Mourgat où des dérangements de couvées de Grand tétras peuvent se produire.

Le problème de l'escalade est à traiter à part. Un ancien site d'escalade avait été interdit car se situant juste sous le site de nid du Gypaète barbu en vallée d'Ossoue. Il existe une volonté de plusieurs usagers locaux de mettre en place un site sur lequel tant des grimpeurs

chevronnés qu'une école d'escalade pourraient pratiquer. Un site de substitution serait à rechercher sur une zone où les perturbations seraient minimes.

Enfin, spéléologie et canyoning sont peu pratiqués sur la zone et donc ne posent pas de problèmes vis-à-vis des espèces considérées. Le site de canyoning situé à l'entrée de la vallée d'Ossoue (le plus fréquenté) peut temporairement déranger le Gypaète barbu dans sa reproduction en cas d'utilisation du parking temporaire au niveau du pont de Saint-Savin.

La présence de refuges induit des rotations d'hélicoptères pour l'approvisionnement en début d'été (mai - juin) et la descente des déchets et autres produits en fin d'été (septembre – octobre). De même, la course d'alpinisme que représente le Vignemale, à une extrémité du site, induit là encore des survols en hélicoptères à l'occasion des opérations de sauvetage et secours en montagne. A ces occasions, les hélicoptères peuvent passer à proximité de sites de nidification de grands rapaces, notamment ceux situés à l'entrée de la vallée d'Ossoue.

c – vis-à-vis du tourisme hivernal :

C'est à cette période que la majorité des impacts sont notables sur les espèces du DOCOB, notamment du fait de la fragilité des espèces (leur alimentation est alors essentiellement ligneuse et très peu énergétique, couvrant à peine leurs besoins quotidiens) et de leur concentration sur les zones les plus fréquentées par les randonneurs. Cinq zones où les randonneurs, soit par leurs passages sur sentier, soit à l'occasion d'un vagabondage autour du sentier, sont susceptibles d'occasionner des dérangements ont été constatées :

- les zones forestières d'Arribama et Pailla où le Grand tétras est susceptible d'être dérangé soit lors de son hivernage, soit sur les places de chant au mois d'avril et mai, principalement par la fréquentation à raquettes mais aussi par la photographie animalière en mai ;

- la zone des Espuguettes et Piméné – Hourquette d'Allans où des dérangements peuvent être constatés vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne (sur Espuguettes) ou du Lagopède alpin sur leurs zones d'hivernage avec une fréquentation à raquettes et ski de randonnée ;

- la zone des Espécières et Boucharo où la Perdrix grise de montagne et le Lagopède alpin peuvent être dérangés sur leurs zones d'hivernage par la fréquentation à raquettes mais surtout à ski de randonnée ;

- la zone de Saugué où des dérangements de perdrix grises de montagne peuvent être constatés sur les zones d'hivernage par la fréquentation à raquettes ;

- la zone du Pic Lary où des dérangements de perdrix grises de montagne et de lagopèdes alpins sont constatés par la fréquentation à raquettes sur les zones d'hivernage.

d – vis-à-vis de la sylviculture :

Peu d'impacts sont notés en ce qui concerne l'exploitation forestière vis-à-vis de l'état de conservation des espèces cibles du DOCOB. On peut noter trois types de problèmes dont certains seront récurrents dès qu'il y aura exploitation d'une partie des boisements, et d'autres concernent surtout l'aménagement forestier sur le long terme :

- les problèmes de perturbations liées à l'exploitation : sont concernées ici les coupes d'affouage envisagées dans la forêt domaniale de Gavarnie et dans le bois de Saint-Savin. Il faudra veiller à ce que les périodes d'exploitation ne coïncident pas avec les périodes

d'hivernage et de reproduction du Grand tétras. De même, la mise en place d'une piste pour procéder au débardage des bois exploités, notamment sur le bois de Saint-Savin, devra se faire en période de non reproduction du Gypaète barbu, le site se situant face à l'aire la plus souvent utilisée par l'espèce sur la Z.P.S. ;

- la présence de grillages et clôtures sur le site, destinés à protéger les boisements et notamment les jeunes plantations de la dent du bétail au départ, puis des divagations du bétail à l'intérieur par la suite. Ces infrastructures peuvent constituer un danger pour certaines espèces (Grand tétras, Perdrix grise de montagne notamment) qui viennent se réfugier – ou nicher – dans ces jeunes boisements et de ce fait peuvent faire l'objet de collisions ou être soumis à une pression de prédation accrue du fait des restrictions de circulation engendrées par la présence des grillages. Dans ce contexte, d'anciennes clôtures seront à enlever –le grillage mais pas les piquets – tandis que les nouvelles en prévision seront à équiper pour les rendre visibles ;

- la nécessité d'irrégulariser la structure du peuplement forestier sur certaines zones (Mourgat, Saint-Savin), soit en créant des éclaircies dans des peuplements uniformes (cas du mélézin sur Mourgat), soit en laissant vieillir des arbres (Hêtre principalement) ou en conservant des arbres à cime cassée – Pin sylvestre – pour offrir des sites de nid pour les grands rapaces.

e – vis-à-vis de l'activité cynégétique :

Hormis les prélèvements exercés sur les espèces gibiers, l'impact de la chasse peut se faire sentir au travers d'un dérangement potentiel sur le Gypaète barbu. Le cycle reproducteur de cette espèce démarrant tôt (dès le mois de décembre) la présence de battues au sanglier à proximité des sites de nidification peut induire des dérangements et avoir comme conséquences un abandon du site par l'espèce, celle-ci se retournant alors vers des sites moins favorables.

L'autre impact potentiel peut avoir trait à des problèmes de braconnage du Grand tétras, sur places de chant directement (phénomène très réduit du fait de la surveillance de ces places de chant), ou bien à l'occasion de tirs illégaux lors, ou en dehors, des périodes de chasse ou sur des espèces protégées.

f – vis-à-vis des infrastructures et équipements et activités liées à la sécurité :

Les impacts potentiels, ou observés sur le site, sont de deux types :

- des mortalités d'oiseaux suite à des collisions – percussions avec les lignes électriques ou les câbles de transport de la station de ski. Le site est un des principaux passages migratoires des Hautes-Pyrénées notamment pour la Grue cendrée. Sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre, des collisions d'oiseaux ont déjà été notées vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne et du Hibou moyen-duc. Même si nous n'avons pas noté de cas d'électrocution suite à la pose d'oiseaux sur des pylônes, la présence de pylônes potentiellement dangereux a été relevée sur le site ;

- des dérangements pendant le cycle reproducteur pour des espèces de grands rapaces suite à des survols se produisant trop près du site de nid pour des raisons de sécurité liée notamment à la présence proche du Vignemale. L'espèce principalement concernée sur le site est le Gypaète barbu, sachant que, dans la montée vers le site, les engins motorisés passent à proximité du site de nidification du Circaète Jean-le-Blanc, ce site se situant toutefois à l'extérieur de la Z.P.S..

3.5. LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT ET IMPACTS POTENTIELS :

a – vis-à-vis du pastoralisme :

Deux projets en discussion sont de nature à avoir des impacts sur l'état de conservation des oiseaux sur le site :

- le remplacement (si possible) des clôtures de type barbelés par des clôtures de type rubans. Cette démarche ne peut à priori qu'être bénéfique aux oiseaux car, de nature plus visible, ce type de clôtures devrait diminuer les risques de collisions ;

- la mise en place d'une commission locale d'écobuage afin de contrôler l'expansion du genévrier et autres fruticées. Là encore, une fois les besoins des oiseaux intégrés aux actions d'écobuage, et, à la condition de respecter les périodes clés du cycle de reproduction des espèces, la mise en place d'une telle commission devrait permettre d'aboutir à un fonctionnement concerté permettant in fine l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux tout en améliorant la qualité pastorale des milieux.

b – vis-à-vis de la sylviculture :

Au cours des discussions dans les groupes de travail, deux projets ont surgi qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'état de conservation des espèces cibles du DOCOB :

- la construction d'une piste dans le bois de Saint-Savin à des fins d'exploitation affouagère de la zone. Son emplacement prévu se situe face à un versant sur lequel un couple de gypaètes barbus a installé une de ses aires, cette aire étant de plus la plus souvent utilisée par ce couple. Le choix de la période de réalisation de cette piste, ainsi que de l'exécution de la coupe affouagère, sera à surveiller en fonction de l'état de reproduction du couple de gypaètes barbus afin de limiter les perturbations potentielles. De même, le traitement ultérieur de cette piste (fermeture avec interdiction d'accès) sera à vérifier pour éviter une dérive ultérieure dans l'utilisation de cette piste sensible ;

- la révision de l'aménagement de la forêt du Mourgat dans l'optique d'irrégulariser la structure du peuplement de mélézins et de l'ouvrir afin de permettre une régénération naturelle et autochtone. Cette zone étant utilisée par le Grand tétras, même si ce dernier l'a délaissée ces dernières années du fait de son état peu favorable, l'aménagement prévu est une possibilité de recréer les conditions propices à la restauration d'un habitat de qualité pour cette espèce.

c – vis-à-vis du tourisme :

Le développement possible de la station de ski de Gavarnie – Gèdre, avec l'implantation d'un village vacances à la sortie nord-ouest du village de Gavarnie (construction prévue d'une quarantaine de chalets) peut à terme avoir des répercussions sur la zone, et ce à deux niveaux :

- accroissement de la charge en fréquentation sur la station de ski avec l'implantation de nouvelles remontées. D'ores et déjà une remontée mécanique est envisagée partant du bas du village pour conduire les gens sur le départ de la station. L'emplacement de cette ligne l'amènera à recouper des zones d'hivernage de la Perdrix grise de montagne ;

- l'accroissement de la fréquentation par raquettes sur les zones limitrophes, et notamment le pic Lary, les zones de Mourgat et Arribama.

Enfin, le projet de téléporté entre Bielsa et le col de Boucharo est toujours à l'étude. Au-delà de la mise en place de câbles et infrastructures du côté espagnol, ce qui peut avoir des répercussions sur la migration, le surcroît de fréquentation que ce téléporté induira est à évaluer, notamment sur les zones d'hivernage des galliformes.

4. DEFINITION DES ENJEUX

4.1 – HIERARCHISATION ECOLOGIQUE : LES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX PRISES EN COMPTE :

A l'issue de l'analyse du peuplement entreprise dans le document de référence, deux groupes d'espèces avaient été distingués :

- LES ESPECES INSCRITES A L'ARRETE MINISTERIEL DU 16 NOVEMBRE 2001 (ci-après désignées « espèces prioritaires »). Parmi celles-ci on peut distinguer :

- des espèces correspondant à au moins un des critères listés ci-après (catégories E, V ou R du Livre Rouge national – Rocamora et Yeatmann-Berthelot, 1999 ; catégorie SPEC1 du Livre Rouge européen – Tucker et Heath, 1992 ; annexe I de la convention de Bonn) **:**

  Le GYPAETE BARBU,
  L'AIGLE ROYAL,
  Le CIRCAETE JEAN-LE-BLANC,
  Le FAUCON PELERIN,
  Le GRAND TETRAS,

- des espèces inscrites sur l'arrêté du 16 novembre 2001 mais ne correspondant à aucun de ces critères (ci-après désignées « espèces communautaires ») :

  Le CRAVE A BEC ROUGE,
  La PERDRIX GRISE DE MONTAGNE,
  Le LAGOPEDE ALPIN,
  La PIE-GRIECHE ECORCHEUR,
  Le PIC NOIR,
  La CHOUETTE DE TENGMALM,
  La GRUE CENDREE (la Grue cendrée figure sur l'arrêté du 16/11/2001 tant au titre des espèces reproductrices qu'à celui des espèces migratrices. Sur le site, cette espèce n'est que migratrice).

- LES ESPECES MIGRATRICES NE FIGURANT PAS SUR L'ARRETE MINISTERIEL DU 16 NOVEMBRE 2001 mais présentes sur la liste établie par le Muséum National d'Histoire naturelle (ci-après désignées « espèces compagnes ») :

Le MERLE A PLASTRON
Le MONTICOLE DE ROCHE

Toutes ces espèces sont présentées à l'aide de fiches espèces (voir DOCOB document de synthèse volume 2).

4.2 – LES GRANDES CATEGORIES D'ENJEUX ECOLOGIQUES :

Le réseau Natura 2000 a pour objectif « *la conservation de la diversité biologique en conciliant les exigences des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires* ». La conservation des espèces passe par le maintien de leurs

performances démographiques (taux de reproduction, taux de survie) à un niveau tel que leurs populations puissent se maintenir sans apports extérieurs (reproduction permettant de compenser les pertes liées à la mortalité). Mais ces exigences comprennent aussi le maintien d'un seuil de qualité d'habitat, tant pour le maintien d'une abondance locale satisfaisante (notion de population « viable », notamment pour les espèces « exploitées ») que pour permettre à ces espèces de trouver sur place toutes les composantes de leur biotope leur permettant de se reproduire, déplacer, s'alimenter, se protéger du froid et des prédateurs.

Aussi, les enjeux de ce DOCOB visent-ils à l'amélioration – ou au maintien :

- d'une part de la valeur de trois paramètres démographiques :
  - le succès de reproduction, évalué par deux composantes : le pourcentage de couples ou femelles élevant une nichée et la taille des nichées au moment de l'envol,
  - le taux de survie, qui sera abordé sur le site principalement par l'aspect de la diminution des risques de mortalité et évalué par le fait de retrouver ou non des individus (jeunes ou adultes) morts ou blessés,
  - l'abondance, évaluée par le nombre de couples ou de nichées présents sur le site. Ce point passe par le maintien ou l'amélioration des capacités d'accueil du site, et comprend ainsi l'aspect ressources trophiques qui intervient aussi sur les deux premiers paramètres (et notamment sur le succès de reproduction) ;

- et d'autre part de la qualité de l'habitat sous deux composantes :
  - la valeur trophique : présence et disponibilité des ressources alimentaires recherchées par les diverses espèces cibles, qu'elles nichent ou non sur le site (cas du Circaète Jean-le-Blanc qui vient seulement chercher ses proies en Reptiles sur le site),
  - la disponibilité en sites de reproduction ou nidification permettant d'assurer l'ensemble du cycle reproducteur à l'abri des intempéries et à l'abri des prédateurs.

4.3 – LES ENJEUX ECOLOGIQUES ET LEUR HIERARCHISATION :

Ces divers enjeux ont été ci-après regroupés soit sous le chapitre « état de conservation des espèces » avec deux grands ensembles relatifs à l'aspect reproduction ou à l'aspect mortalité, soit sous le chapitre « conservation des habitats d'espèces » avec deux grands ensembles relatifs à la capacité d'accueil des milieux et notamment en termes de sites de reproduction ou à l'aspect ressources trophiques.

4.3.a – LES ENJEUX LIES A L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES :

Tous les enjeux définis ne présentent pas la même importance ou urgence en termes d'impact sur les espèces ou en termes de faisabilité, possibilité de mise en œuvre. C'est pourquoi ils seront présentés ci-après dans un ordre de priorité décroissant.

ENJEU 1 : ASSURER LES CONDITIONS DE TRANQUILLITE NECESSAIRES A LA REPRODUCTION DES GRANDS RAPACES :

Les trois espèces de grands rapaces se reproduisant sur le site (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin) peuvent être soumises à des dérangements dont la somme peut engendrer une perturbation du cycle reproducteur qui aboutit à une diminution du succès reproducteur. Ces dérangements peuvent avoir des origines diverses : survols par hélicoptères, escalade, photographie animalière, écobuage, nuisances sonores occasionnées par des randonneurs, battues au sanglier (seulement dans le cadre de la nidification du Gypaète barbu), …

Sur le site, peu de dérangements ont été observés et la somme de ces dérangements ne semble pas avoir occasionné de grosses perturbations sur les espèces. Par le passé, seuls des cas de survols par hélicoptères, un dérangement dû à une chasse en battue ou à de la photographie animalière, ou encore des cas d'escalade, ont été notés. Globalement le succès reproducteur des oiseaux étant bon (soit dans l'absolu – cas du Gypaète barbu, soit en relatif – cas des Faucon pèlerin et Aigle royal qui ont un succès de reproduction inférieur à ceux notés dans d'autres régions de France mais équivalents à ceux observés dans les Pyrénées ou d'autres zones de montagne), on peut considérer que les activités humaines ont un faible impact sur les capacités reproductrices de ces espèces.

Néanmoins, les activités humaines potentiellement dérangeantes étant nombreuses et ces espèces étant toutes d'intérêt prioritaire, des actions de gestion ou d'aménagement des activités humaines seront proposées à titre de prévention.

ENJEU 2 : ASSURER LES CONDITIONS DE TRANQUILLITE NECESSAIRES A LA REPRODUCTION DES GALLIFORMES :

Les Galliformes forment, avec les espèces de grands rapaces, les espèces prioritaires en termes d'action pour ce DOCOB. Les trois espèces de Galliformes présentent la particularité d'utiliser des zones différentes pour les parades et accouplements et pour la couvaison et l'élevage des jeunes. Bien plus que pour les rapaces, le succès de reproduction chez ces trois espèces constitue un élément clé de leur fonctionnement démographique.

Sur le site, de nombreux dérangements ont été observés et dans certains cas la somme de ces dérangements peut expliquer l'abandon de certaines zones pour la reproduction par les oiseaux ou la faible réussite des nichées. Parmi les activités en cause, on peut citer essentiellement trois types de pratiques : la randonnée hivernale qui va interférer sur les places de chant du Grand tétras et perturber les pariades et accouplements, mais aussi sur les zones d'hivernage du Lagopède alpin, la randonnée estivale qui, en certains endroits, pour les trois espèces, va occasionner une délocalisation des nichées, voire leur éclatement et augmenter de ce fait la mortalité des poussins, et enfin la photographie animalière qui s'exerce surtout sur les places de chant du Grand tétras et vient perturber les pariades et accouplements.

ENJEU 3 : LIMITER LES RISQUES DE MORTALITE :

Sur le site, les risques de mortalité observés peuvent se rattacher à deux catégories :

- les mortalités directes suite à des collisions principalement. Les données historiques ne montrent pas de cas de collisions avec les lignes électriques traversant le site, tant en ce qui

concerne les grands rapaces que les oiseaux en migration. Plusieurs cas de mortalité de Galliformes ont par contre été notés suite à des percussions d'oiseaux avec des câbles sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre, ainsi que pour des oiseaux en migration ou sur des rapaces nocturnes. Les observations sur le site ont aussi montré l'utilisation par certains grands rapaces (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc) de pylônes électriques comme perchoirs ou reposoirs. Même s'il apparaît que peu de pylônes sont susceptibles de présenter un danger, leur équipement peut être envisagé à titre préventif. Des cas de mortalité ont aussi été relevés sur des perdrix grises de montagne avec des clôtures et des grillages sur le site. Globalement, même si le nombre d'individus concernés est faible, sur des populations peu nombreuses comme c'est le cas pour le Grand tétras et le Lagopède alpin, la perte de quelques individus peut compromettre le maintien de l'espèce sur le site. Sur la Z.P.S., les données historiques n'indiquent pas de mortalités directes suite à l'utilisation de produits toxiques ;

- les mortalités indirectes, induites soit par des dérangements répétés, soit par la consommation de proies (Insectes) contaminés par des produits de traitement. Dans le premier cas, ce sont surtout les dérangements des Galliformes en hiver qui sont concernés (voir enjeu n° 2). La répétition d'envols suite à des dérangements occasionne en effet des dépenses énergétiques que les oiseaux ont du mal à combler à cette époque compte tenu de leur alimentation hivernale très peu énergétique (cas du Grand tétras, du Lagopède alpin et surtout de la Perdrix grise de montagne). L'intoxication d'oiseaux par des produits de traitement des troupeaux n'a jamais été observée sur le site et on peut considérer que ce facteur est négligeable ici, même s'il apparaît souhaitable de le traiter si possible au titre de la prévention.

4.3.b – LES ENJEUX LIES A LA CONSERVATION DES HABITATS D'ESPECES :

Tous les enjeux définis ne présentent pas la même importance ou urgence en termes d'impact sur les habitats ou en termes de faisabilité, possibilité de mise en œuvre. C'est pourquoi ils seront présentés ci-après dans un ordre de priorité décroissant.

ENJEU 1 : AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL POUR LES GALLIFORMES :

La situation n'est pas la même pour les trois espèces de Galliformes. La présence du Grand tétras est conditionnée par l'extension du manteau forestier et sa qualité. Trois zones forestières sont identifiables sur le site : les bois d'Arribama – Pailla situés en rive gauche du gave de Gavarnie, les bois de Bourlic et du Mourgat en rive droite et le bois de Saint-Savin en rive droite du gave d'Ossoue à l'entrée de la vallée. Le Grand tétras est surtout présent sur les deux premiers bois, trouvant des conditions d'habitat favorables notamment dans le complexe Arribama – Pailla et partiellement dans la zone Bourlic – Mourgat. Le bois de Saint-Savin apparaît très peu fréquenté par l'espèce. Sur ce dernier site, séparé des autres massifs forestiers et de faible étendue, il semble à priori difficile d'améliorer sensiblement la qualité de l'habitat disponible, tandis que de simples modifications locales de la gestion forestière peuvent avoir une influence sur le bois de Bourlic (actuellement non exploité sur recommandation du PNP) ainsi que sur le Mourgat. Sur les parcelles d'Arribama et du Pailla, actuellement peu ou pas exploitées notamment pour des raisons de protection des sols et terrains, peu d'améliorations sont à prévoir compte tenu de la qualité des habitats d'espèces présents. Dans tous les cas, il s'agira d'offrir aux oiseaux une plus grande disponibilité en diversité d'espèces forestières (Sorbier

des oiseleurs dans les trouées entre autres), de favoriser le retour de la Myrtille, de la Framboise et autres au sol dans les trouées et enfin de laisser vieillir les pins à crochets et surtout les pins sylvestres présents sur la zone. La création de trouées sur les bois de Bourlic et du Mourgat devrait aussi à terme favoriser les sites potentiels de nichées pour l'espèce.

La répartition du Lagopède alpin a diminué ces 20 dernières années bien que la répartition de son habitat et sa qualité ne semblent pas avoir évolué. Pourtant si la forte diminution de la population sur la zone est vraisemblablement due à l'impact du tourisme notamment hivernal, l'hypothèse d'une influence de l'évolution des milieux (peu perceptible visuellement) ne peut être écartée : évolution des pelouses d'altitude suite à l'envahissement par la lande à Genévrier et le Raisin d'ours, fixation des éboulis par les fruticées et les landes. L'amélioration de ces zones passera par la mise en place d'actions à caractère pastoral *sensu lato* et profitera tant à cette espèce qu'à la Perdrix grise de montagne.

Pour cette dernière espèce, la disparition des prairies de fauche et l'évolution des pelouses sur les vallons d'Aspé et d'Ossoue induisent tant une diminution de la quantité d'habitat favorable disponible pour l'espèce que de la qualité de l'habitat restant. Aussi, en plus des actions à caractère pastoral applicables sur l'ensemble du site, il est aussi possible d'envisager des actions ponctuelles de restauration des milieux de façon à favoriser l'installation de nichées supplémentaires sur les zones occupées par l'espèce et la réussite de ces nichées.

Une partie des actions favorables à ces deux espèces a déjà été proposée au titre de la directive Habitats dans le cadre de l'amélioration du pastoralisme, notamment sur le plateau de Saugué et sur Ossoue.

ENJEU 2 : AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL DES MILIEUX FORESTIERS :

En dehors du Grand tétras dont le cas a été discuté plus haut, les milieux forestiers peuvent accueillir deux autres espèces, actuellement marginales sur le site : la Chouette de Tengmalm et le Pic noir, ou encore offrir des possibilités d'installation de nids pour le Circaète Jean-le-Blanc.

Toutefois, pour les deux premières espèces qui nécessitent de grands domaines vitaux, la superficie des boisements présents se révèle insuffisante pour offrir des conditions d'habitat correctes, et ce notamment pour la Chouette de Tengmalm. Pour le Pic noir, les bois d'Arribama et Pailla, qui sont dans la continuité des boisements en cours d'évolution le long de Coumély à Gèdre, peuvent accueillir quelques individus, comme cela a été le cas ces dernières années (présence d'anciennes loges sur le Pailla).

Pour les trois espèces, les actions consisteront donc surtout à laisser vieillir des arbres par îlots (hêtres, sapins et surtout pins sylvestres) jusqu'à atteindre un diamètre suffisant pour attirer le Pic noir et qu'il y creuse ses loges (qui serviront par la suite le cas échéant à la Chouette de Tengmalm), sans pour autant être sûr du résultat. Les vieux arbres qui pourraient voir leur cime se casser (suite à une tempête, la foudre ou un dépérissement) seront à conserver pour offrir des cimes tabulaires intéressantes pour le Circaète Jean-le-Blanc.

ENJEU 3 : AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL DES MILIEUX POUR LES PASSEREAUX :

Si toutes les espèces de Passereaux prises en compte dans le DOCOB Oiseaux utilisent les milieux de pelouses et landes pour leur alimentation, seule une (la Pie-grièche écorcheur) a son habitat de reproduction dans les zones de landes et pelouses et plus particulièrement niche sur des arbres (genévriers, aubépines, prunelliers), les autres nichant soit

en falaises (Crave à bec rouge), soit principalement dans des éboulis (Merle à plastron et Monticole de roche).

Pour les quatre espèces, les actions porteront surtout sur le maintien de la capacité trophique des milieux (en s'appuyant sur les mesures déjà proposées dans le cadre de la directive Habitats) et seront complémentaires de celles mentionnées plus haut pour les Galliformes (actions de lutte contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue, lutte contre la fermeture dans l'estive d'Aspé, pérennisation et développement de la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué). La modification des pratiques de traitement des troupeaux sur le site, même si, comme indiqué plus haut, ce facteur semble négligeable, peut aussi contribuer à améliorer les milieux en augmentant les ressources trophiques.

Pour la Pie-grièche écorcheur, le maintien de sites de reproduction passera par la sélection et le maintien d'arbres (genévriers, aubépines, pins, …) qu'on laissera vieillir en évitant qu'ils ne soient brûlés lors des opérations de brûlage dirigé. Compte tenu de la faible superficie du domaine vital de l'oiseau (1-2 ha), cela impliquera de laisser plusieurs pieds, ce qui localement pourra être en contradiction avec les recommandations de gestion pastorale édictées dans le DOCOB Habitats "Ossoue, Aspé, Cestrède".

ENJEU 4 : AMELIORER LES CAPACITES TROPHIQUES DES MILIEUX POUR LES GRANDS RAPACES:

Peu d'actions sont envisageables pour cet enjeu qui concerne principalement le Circaète Jean-le-Blanc, dont la ressource trophique principale (les Reptiles) est directement influencée par la nature du couvert végétal herbacé et les abondances en Insectes (ressources trophiques pour les Reptiles dont se nourrit l'oiseau). Pour cette espèce, les actions de lutte contre la fermeture des milieux, de réhabilitation des prairies de fauche, ou encore d'arrêt de l'extension du Rhododendron, seront autant d'actions qui amélioreront les capacités trophiques du milieu.

Pour les autres espèces, Aigle royal, Gypaète barbu, Faucon pèlerin, leurs ressources trophiques semblent suffisantes et peu d'actions peuvent être envisagées pour les améliorer. L'augmentation de la présence du mouton, sur le versant d'Ossoue en rive droite du gave (là où les droits de pacage sont réservés aux troupeaux espagnols suite aux accords de Broto) pourrait à terme accroître les ressources trophiques pour le Gypaète barbu.

5 – LE PROGRAMME D'ACTIONS

5.1 – DEFINIR LES PRIORITES D'ACTION :

Afin de traduire l'importance relative de chacune des actions pour mener à bien les objectifs du site, et d'éclairer les choix des acteurs dans la perspective de la mise en œuvre de chacune de ces actions, il est nécessaire de les hiérarchiser en les resituant tant dans la durée (actions portant ses fruits à court, moyen ou long terme) que dans leur faisabilité (action pouvant être mise en place immédiatement et ne nécessitant que des "travaux" ou accords, action nécessitant une modification des pratiques et usages) ou encore dans leur étendue spatiale (action s'appliquant en un (des) lieu(x) précis du site ou action devant s'appliquer sur la totalité ou presque du site). Une priorité peut alors être attribuée à chaque action, tant globalement (catégorie d'actions) que ponctuellement (action par action, dans chaque catégorie), allant d'une priorité 1 (la plus urgente) à 3.

a – ASSURER LES CONDITIONS DE TRANQUILLITE NECESSAIRES A LA REPRODUCTION DES OISEAUX :

- Actions à court terme (pouvant être réalisées et efficaces dans le cadre du DOCOB).
- Actions ne nécessitant que des travaux ou des accords, ne demandant pas (ou peu) de main d'œuvre ou de moyens complémentaires.
- Actions s'appliquant en plusieurs points précis du site mais non sur tout le site.

Il s'agira tant pour les grands rapaces (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin) que pour les Galliformes (Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise des montagnes) de mettre en œuvre les actions permettant de limiter l'impact des dérangements occasionnés par les activités humaines sur le succès de reproduction :

1) Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Priorité 1
2) Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue	Priorité 1
3) Mise en place d'une signalisation d'information et de réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Priorité 1
4) Aménagement du sentier de la Planète passant par les bois de Bourlic et Mourgat pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Priorité 1

La fiche action T2 « *Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila* » du DOCOB « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude » devra aussi intégrer la problématique du dérangement potentiel des places de chant du Grand tétras sur la zone du Pailla.

b – LIMITER LES FACTEURS DE MORTALITE DIRECTE OU INDIRECTE :

- Actions à court et moyen terme (une partie sera réalisable et efficace dans le cadre du DOCOB, une autre partie demande une expertise et la recherche de solutions techniques avant mise en oeuvre).
- Actions nécessitant à la fois des travaux ou des accords, et demandant de la main d'œuvre et des moyens complémentaires.
- Actions s'appliquant en plusieurs points précis du site mais non sur tout le site.

Il s'agira tant pour les grands rapaces (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin) que pour les Galliformes (Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise des montagnes) et la Grue cendrée de mettre en œuvre les actions permettant de diminuer les risques de mortalité liés essentiellement aux infrastructures et autres équipements :

1) Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre — Priorité 1

2) Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo — Priorité 2

3) Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo — Priorité 1

4) Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements (et devenus obsolètes) — Priorité 1

5) Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles — Priorité 1

6) Information et sensibilisation des accompagnateurs montagne vis-à-vis du dérangement hivernal sur Galliformes — Priorité 2

7) Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne — Priorité 2

La fiche action T2 « *Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradés du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila* » du DOCOB « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude » devra aussi intégrer la problématique du dérangement potentiel des zones d'hivernage du Grand tétras sur la zone du Pailla.

c – MAINTENIR / RESTAURER / AMELIORER LA QUALITE DES HABITATS D'ESPECES :

- Actions à moyen et long terme (des travaux pourront être mis en route dans le cadre du DOCOB, ils ne seront évaluables et ne porteront leurs fruits que dans un second temps).
- Actions nécessitant des travaux ou des accords, demandant une importante main d'œuvre et des moyens complémentaires.
- Actions s'appliquant sur tout le site.

Il s'agira, pour les Galliformes et pour les Passereaux, d'intervenir sur les milieux, soit au niveau de la structure de la végétation, soit au niveau des ressources trophiques (Insectes principalement) afin d'améliorer soit l'abondance des populations, soit leurs ressources trophiques :

1) Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir — Priorité 3

2) Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras — Priorité 3

3) Restauration de zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé — Priorité 1

4) Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux — Priorité 2

5) Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux — Priorité 3

6) Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues — Priorité 2

Les actions suivantes, intégrées dans le DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* » rempliront aussi les objectifs visés au sein de ce DOCOB vis-à-vis de la qualité des habitats :

1) Fiche action « Agro-pastoralisme » P4 : Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue — Priorité 1

2) Fiche action « Agro-pastoralisme » P1 : Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué — Priorité

3) Fiche action « Agro-pastoralisme » P5 : Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue — Priorité 1

4) Fiche action « Agro-pastoralisme » P6 : Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé — Priorité 1

5) Fiche action « Agro-pastoralisme » P7 : Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué — Priorité 1

d – ORGANISER LE SUIVI ET LA SURVEILLANCE DU SITE :

- Actions à court terme (pouvant être réalisées et efficaces dans le cadre du DOCOB).
- Actions nécessitant principalement des travaux ou des accords, et ne demandant pas (ou peu) une main d'œuvre ou des moyens complémentaires.
- Actions s'appliquant en plusieurs points précis du site mais non sur tout le site.

Il s'agira, tant pour les grands Rapaces que pour les Galliformes et pour les Passereaux, à la fois de surveiller l'évolution de leurs populations et d'évaluer l'influence des mesures mises en œuvre dans le cadre de ce DOCOB :

1) Suivi du succès de la reproduction des grands Rapaces Priorité 1

2) Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras Priorité 1

3) Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin Priorité 2

4) Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne Priorité 1

5) Suivi des tendances d'évolution des populations de la Pie-grièche écorcheur Priorité 2

6) Evaluation de l'efficacité des actions d'aménagement des infrastructures, d'aménagement/gestion des milieux et de modification d'usages Priorité 1

7) Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB Priorité 3

e – AMELIORER LA CONNAISSANCE POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ESPECES ET DES ESPACES :

- Action à moyen terme (ne pouvant être complètement réalisée et efficace dans la durée du DOCOB).
- Action demandant une main d'œuvre ou des moyens complémentaires.
- Action s'appliquant en plusieurs points précis du site mais non sur tout le site.

1) Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des Galliformes de montagne Priorité 3

5.2 – LA LISTE DES FICHES ACTION :

Les actions sont présentées ci-dessous par thèmes :

a - Limitation des dérangements (LD),
b - Limitation des facteurs de mortalité (FM),
c - Amélioration / maintien / restauration de la qualité des habitats d'espèces (HE),
d - Organisation de la surveillance du site et des espèces (SE),
e - Amélioration des connaissances pour la gestion des espèces et des habitats d'espèces (RE).

Les différentes actions présentées dans ces fiches peuvent relever d'actions de **gestion conservatoire,** d'**entretien,** de **maintien** ou de **restauration** de **milieux ou d'habitats d'espèces**, de **modifications d'usages ou** pratiques, d'aménagement **d'infrastructures**, de **formation** / **information** / **sensibilisation**, de **police** / **réglementation** ou de **suivi écologique**, ou encore viser à **l'amélioration des connaissances** par le biais d'inventaires ou de recherches à finalité appliquée de conservation. Ces actions peuvent avoir un caractère global ou seulement une portée locale. Elles peuvent concerner les activités touristiques, pastorales, forestières, cynégétiques ou bien industrielles ou encore concerner l'ensemble des activités et

viser soit les Rapaces (**Rap**), soit les Galliformes (**Gall**), soit les Passereaux (**Pass**) ou encore les Picidés (**Pic**) ou les migrateurs (**Mig**).

Les coûts relatifs à ces diverses actions ont été évalués sur la base des coûts journaliers identifiés pour les agents du PNP. Ils sont indiqués à titre indicatif pour les partenaires pressentis. Les coûts de personnel mis à disposition par le Parc national des Pyrénées au titre de sa contribution à Natura 2000 sont reportés.

Plusieurs actions nécessitent soit des devis (l'action étant alors définie et pouvant être mise en route immédiatement), soit une étude de leur faisabilité technique ou de leur intérêt durant les premiers temps de mise en route du DOCOB. Elles ne seront mises en œuvre que si les études préalables de faisabilité et opportunité démontrent leur intérêt à partir des consultations et concertations mises en place. Les coûts et devis relatifs à ces opérations n'ont pas été calculés.

Les financements des actions proposées dans le présent chapitre ne sont pas acquis. Les outils financiers mentionnés dans les fiches –actions sont susceptibles d'être mobilisés après instruction des dossiers de demande de financement par les services instructeurs compétents. Le coût des propositions d'actions est estimatif et maximum.

Nota de la part des co-opérateurs du DOCOB : une information des partenaires préalable dans un premier temps sur les moyens réels dont dispose le service instructeur pour financer les actions aurait permis d'éviter dans un deuxième temps d'éventuels désengagements des prestataires pressentis.

La Charte Natura 2000 instituée par la Loi relative au développement des territoires ruraux (n° 2005 – 157 du 23 février 2005) sera élaborée au début de la phase d'animation du document d'objectifs.

5.2-a – LES FICHES ACTIONS RELATIVES A LA LIMITATION DES DERANGEMENTS :

TOUTES ACTIVITES :

Information – sensibilisation :

LD1 : Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces — Priorité 1

ACTIVITE CYNEGETIQUE :

Modification d'usages :

LD2 : Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue — Priorité 1

ACTIVITE TOURISTIQUE :

Information – sensibilisation :

LD3 : Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les Galliformes de montagne — Priorité 2

Modification d'usages :

LD4 : Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne — Priorité 2

Information - réglementation :

LD5 : Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site — Priorité 1

Aménagement d'infrastructures :

LD6 : Aménagement du sentier de la Planète passant par les bois de Bourlic et Mourgat pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras
Priorité 1

L'action suivante, intégrée dans le DOCOB Habitats « *Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude* » remplira aussi les objectifs visés au sein de ce DOCOB vis-à-vis de la limitation des dérangements :

Fiche action "Activités de tourisme, sports, loisirs" T2-bis : « *Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila* » — Priorité 2

Action	LD-1	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Priorité 1

Contexte :	Si les grands rapaces présents sur le site connaissent un succès de reproduction relativement bon et stable, un certain nombre de dérangements par les activités humaines ont pu être observés dont certains ont induit des perturbations du comportement reproducteur, entraînant l'échec de la reproduction.
Espèces concernées :	Trois espèces de grands rapaces sont principalement concernées : Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin. Une quatrième pourra être concernée au cas où elle s'installerait sur le site : le Circaète Jean-le-Blanc.
Objectifs :	Définir un zonage spatial, qui sera diffusé auprès des différents usagers du site, assorti à un cahier des charges qui permettra de minimiser l'impact des activités humaines sur le cycle reproducteur des espèces concernées.
Pratiques actuelles :	Présence de survols par hélicoptères à des fins de sécurité civile, d'approvisionnement des refuges, d'entraînement militaire ou de surveillance des lignes électriques. Passage à proximité de sentiers de randonnée. Organisation de battues aux sangliers à proximité des aires du Gypaète barbu (traitée en LD-2)
En cours :	Prévision de la construction d'une piste forestière destinée à l'affouage en face d'un site de reproduction du Gypaète barbu. Ceci imposera de fixer des périodes strictes tant en matière de travaux de réalisation que de travaux de bûcheronnage et de débardage.
Changements attendus :	Prise en compte de la présence des zones de sensibilité et des recommandations d'usage assorties dans l'exécution spatiale et temporelle des activités visées (survol, randonnée, gestion forestière, escalade, battue – uniquement pour le Gypaète barbu, voir LD2).
Périmètre d'application :	Entrée du vallon d'Ossoue, Ayrues – Suberpeyre, falaise de Peyre Nère, Tuco d'Allans

Descriptif des engagements :

En cours :	Prise en compte des zones de sensibilité par les unités aéroportées de l'Armée de Terre dans le cadre d'une convention PNP – Armée de Terre. Signature en cours d'une convention RTE / LPO / DIREN Aquitaine dans le cadre du Plan national de restauration du Gypaète barbu. Convention DIREN Aquitaine et Armée de terre dans le cadre du Plan national de restauration du Gypaète barbu. Convention PNP – EDF révisée récemment, à venir convention PNP – RTE Sud Ouest. Nota : les dispositions du cahier des charges prévu dans ce DOCOB (voir mesure 2) ne pourront aller à l'encontre des diverses conventions mentionnées ci-dessus.
Mesure 1	**Code opération : LD1 – Rap – m1 – Gestion/police** Définition d'un zonage à deux priorités : une zone de sensibilité majeure de 400-500 m maximum (pour le Gypaète barbu), de 300-400 m maximum (pour les autres espèces) aux environs immédiats du nid, une zone périphérique plus large pouvant aller jusqu'à 1500 m pour le Gypaète (800-1000 m pour les autres espèces). Les deux zones sont ajustées aux topographie et configuration du terrain.
Mesure 2	**Code opération : LD1 – Rap – m2 – Gestion/définition d'usage** Définition d'un cahier des charges stipulant les règles de mise en œuvre des activités humaines (pastorales, forestières, cynégétiques, touristiques, secours, …) sur ces deux zones en fonction des différentes phases du cycle reproducteur des oiseaux. Nota bene : selon les partenaires et la nature de leur activité, ils seront concernés soit par la zone de sensibilité majeure, soit par les deux zones.
Mesure 3	**Code opération : LD1 – Rap – m3 – Information/sensibilisation** Porter à connaissance auprès des différents usagers susceptibles d'intervenir sur ces zones : Gendarmerie, Sécurité civile, sociétés d'héliportage, EDF-RTE, Armée de terre, Douanes, accompagnateurs et guides en montagne, ONF, société de chasse (les relations avec cette dernière seront précisées à part).
Mesure 4	**Code opération : LD1 – Rap – m4 – Gestion/convention** Mise en place, et suivis, de conventions avec les usagers le souhaitant de façon à définir notamment les modalités annuelles d'application du cahier des charges (présence ou non des oiseaux sur un site) et les modalités d'intervention en cas d'urgence : Armée de terre, EDF-RTE, … Réalisation d'une convention cadre RTE-PNP **Nota** : l'existence de conventions PNP–EDF et PNP–Armée de terre (en cours) ainsi que RTE/LPO/DIREN Aquitaine, pour le Gypaète barbu permettra d'inclure cette problématique avec ces partenaires.

Mesure 5 :	**<u>Code opération : LD1 – Rap – m5 – Gestion/surveillance</u>** Vérification du respect des recommandations et accords, évaluation de l'impact en cas d'activités autorisées ou d'impératifs d'interventions d'urgence (suivi dans le cadre de SE1)

Nature de l'action :	Mesure de gestion de l'espace par information/sensibilisation associée à une surveillance. Pourra faire l'objet de conventionnements le cas échéant.
Contractants potentiels :	Les différentes personnes et organismes auprès desquels seront diffusés le cahier des charges et la cartographie des zones de sensibilité (voir liste ci-dessous des partenaires concernés). <u>Nota</u> : tous les partenaires concernés, usagers de l'espace, sont susceptibles de signer une convention. Tous ne le feront cependant pas car cela ne s'avèrera pas forcément utile ou souhaitable.
Assistance :	Coordination « Casseur d'os », DIREN Midi-Pyrénées, DIREN Aquitaine
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, en lien avec la structure animatrice du Plan de restauration Gypaète barbu pour cette espèce.
Partenaires concernés :	Idem que contractants potentiels : armée de terre, ONF, EDF-RTE, Douanes, Gendarmerie, Sécurité civile, Fédération Départementale des Chasseurs 65, FFME CD 65, DDJS 65, sociétés d'héliportage, société de chasse locale, bureaux des guides, fédérations départementales des accompagnateurs en montagne, FFRP et CAF.
Modalité de l'aide :	Pas d'aide demandée
Montant de l'aide :	Prise en charge dans le fonctionnement courant du PNP
Outils financiers :	Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs et au-delà.
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain. Vérification de l'absence de pratiques et usages dans les conditions d'exemption demandées, et vérification de la demande préalable auprès du PNP en cas d'interventions d'urgence.
Indicateurs de suivi :	**<u>Indicateurs de réalisation</u>** : - Carte des zones de sensibilité définie - Cahier des charges discuté et validé **<u>Indicateurs de résultats</u>** : - Nombre de conventions passées avec les usagers - Nombre d'interférences activités humaines – oiseaux nicheurs observées sur les sites (suivi conduit dans le cadre de SE1)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

<u>Calendrier et budget prévisionnel :</u>

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP 1 j technicien PNP					
Mesure 2 :	7 j technicien PNP					
Mesure 3 :	3 j technicien PNP / an					
Mesure 4 :		2 j technicien PNP / an 2 j agent PNP / an				
Mesure 5 :	Inclus dans SE1					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB : - 11 jours d'agents PNP : 1980 euros TTC - 24 jours de technicien PNP : 6000 euros TTC Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE1 (temps de travail agents PNP)
Coût total de l'action : 7980 euros TTC
7980 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Action	LD-2	Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue	Priorité 1

Contexte :	Parmi les activités occasionnant des dérangements pour le Gypaète barbu, la chasse en battue au sanglier est une des activités susceptibles d'avoir un impact, notamment au moment de l'installation des couples sur leur futur site de reproduction.
Espèces concernées :	Gypaète barbu
Objectifs :	Mettre en place un cahier des charges sur la base d'une convention avec la société de chasse « Les Chasseurs barégeois » permettant de moduler les pratiques de chasse au sanglier sur les zones de sensibilité d'Ossoue et Ayrues en cas de nidification de l'espèce sur ces sites.
Pratiques actuelles :	Présence de battues au sanglier dans le cadre de l'obligation du maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique incombant aux chasseurs pour la limitation des dégâts de sangliers.
Nota bene :	Les chasseurs étant responsables devant la loi de cet équilibre et des dégâts de sangliers, personne ne souhaite surseoir à l'obligation des chasseurs en la matière.
Changements attendus :	Prise en compte de la présence des oiseaux nicheurs sur leurs sites de nidification dans la pratique de la chasse (périodes et modalités).
Périmètre d'application :	Zones de sensibilité majeure des sites de nidification du Gypaète barbu sur Ossoue et Ayrues, telles que définies dans l'action LD1.

Descriptif des engagements :

En cours :	Simples contacts entre la société de chasse « Les Chasseurs barégeois » et les agents du PNP sur le secteur de Luz.
Mesure 1	**Code opération : LD2 – Rap – m1 – Chasse/suivi écologique** Mise en place d'une surveillance de la reproduction du Gypaète barbu et de la sélection des sites de nidification (*cf.* action SE1).
Mesure 2	**Code opération : LD2 – Rap – m2 – Chasse/modification d'usage** Définition d'un protocole stipulant les règles de mise en œuvre des battues au sanglier selon le déroulement de la reproduction. Ce protocole (qui ne traitera que de l'aspect chasse) sera notamment repris dans le cahier des charges général (qui pourra donner lieu à convention). Cette définition inclura notamment la mise en place d'un système d'alerte concernant tant l'évolution de la reproduction sur les sites de nidification que l'importance des dégâts de sangliers à l'intérieur et aux environs des zones de sensibilité. Le cas de la poursuite par les chiens hors présence des chasseurs sera inclus dans ce protocole.
Mesure 3	**Code opération : LD2 – Rap – m3 – Chasse/surveillance** En cas de chasses en battue ou d'opérations de limitation des sangliers, vérification de l'impact des pratiques sur le comportement des oiseaux.
Mesure 4	**Code opération : LD2 – Rap – m4 – Chasse/gestion** Recherche de solutions alternatives pour la limitation des populations de sangliers en cas de populations abondantes et/ou de dégâts notables.

Nature de l'action :	Mesure conventionnelle de modification d'usage
Contractants potentiels :	PNP, société de chasse « Chasseurs barégeois » et notamment l'équipe de chasse en battue concernée.
Partenaires concernés :	Fédération Départementale des Chasseurs 65
Assistance :	Coordination « Casseur d'os », DIREN Midi-Pyrénées, DIREN Aquitaine.
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, Société de chasse « Chasseurs barégeois » en lien avec la structure animatrice du Plan de restauration du Gypaète barbu et la Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées.

Modalité de l'aide :	Le temps de travail nécessaire à la rédaction et la discussion relative à la convention sera pris en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP. Journées d'intervention des personnels de la FDC 65 et des membres de la société de chasse.
Montant de l'aide :	Journées de temps agents prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Journées personnel FDC 65 et société de chasse. Possibilités d'achat de matériel de protection des cultures et prairies.
Outils financiers :	Budget propre PNP FGMN
Durée de mise en œuvre :	Dès 2008 et pendant l'application du document d'objectifs. Révision annuelle des modalités si besoin.
Objets de contrôles :	Respect des engagements du cahier des charges et plus précisément du protocole.
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Protocole défini et validé par les parties concernées - Convention signée (PNP-FDC 65 – Société de chasse – Etat) **Indicateurs de résultats** : - Nombre d'interférences activités humaines – oiseaux en cours de nidification (inclus dans SE1)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Inclus dans SE1					
Mesure 2 :	2 j agent PNP / an 2 j agent FDC / an					
Mesure 3 :	Inclus prioritairement en SE1 (journées supplémentaires à prévoir le cas échéant)					
Mesure 4 :	Selon besoin					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 10 jours d'agent PNP : 1800 euros TTC
- 1 jour de technicien PNP : 250 euros TTC
- 10 jours personnel FDC et société de chasse : 1800 euros TTC
- Achat de matériel de clôture électrique à prévoir le cas échéant

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE1 (temps de travail agents PNP)

Coût total de l'action : 3850 euros TTC (+ achat matériel)

2050 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

FGMN : 1800 euros TTC (personnel FDC, société de chasse) + montant à définir pour matériel

Action	LD-3	Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les Galliformes	Priorité 2

Contexte :	Avec le développement de la randonnée en montagne et l'évolution des matériels, la fréquentation hivernale est devenue plus importante et plus étendue dans le temps. Le site de Gavarnie offre de belles étendues à parcourir. Il est facile d'accès et permet tant aux débutants qu'aux chevronnés de parcourir ses différents milieux. Les dérangements répétés occasionnés par ces activités grèvent le bilan énergétique des oiseaux dont l'alimentation à cette époque est tout juste suffisante pour compenser les dépenses. De même, l'entretien et la surveillance des lignes et pylônes électriques nécessitent parfois en hiver la visite, à pied ou à l'aide d'engins, de ces infrastructures, ce qui peut induire une fréquentation de certaines zones de quiétude.
Espèces concernées :	Trois espèces de Galliformes sont concernées : Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne.
Objectifs :	Fournir une information tant thématique que spatiale aux accompagnateurs et guides en montagne qui encadrent la majeure partie des randonneurs, notamment en raquettes, sur les zones les plus sensibles pour le dérangement pour le Grand tétras. Par leur intermédiaire (et celui des C.A.F. et des loueurs de matériel ainsi que des offices de tourisme), il sera aussi possible de toucher les randonneurs à ski qui se déplacent sur les zones à Lagopède alpin.
Pratiques actuelles :	Présence de plusieurs parcours de ski de randonnée, pratiqués principalement en fin d'hiver sur le Piméné, Boucharo, Montferrat sur des zones d'hivernage du Lagopède alpin. Présence de plusieurs circuits à raquette des accompagnateurs montagne sur les zones d'hivernage du Grand tétras sur Arribama, le Pailla, ou encore de la Perdrix grise de montagne sur le Pic Lary et Pouey Arraby et autour de Saugué. Sur certains sites, la surveillance et l'entretien des équipements et infrastructures liés au transport de l'électricité peut amener une présence humaine en période d'hivernage.
En cours :	Pas d'activités, manifestations ou mise en place de nouveaux circuits
Changements attendus :	Prise en compte de la présence des zones d'hivernage et des recommandations d'usage assorties et diminution des dérangements.
Périmètre d'application :	Zones du Cardal et de Montferrat, Pouey Arraby, Especières, Piméné, Espuguettes, Boucharo - Taillon, Arribama - le Pailla, Saugué.

Descriptif des engagements :

En cours :	Actions de formation auprès des accompagnateurs montagne effectuées chaque année par le PNP dans le cadre d'une labellisation.
Mesure 1	**Code opération : LD3 – Gall – m1 – Gestion/connaissance** Mise à jour régulière de la cartographie des zones d'hivernage utilisées par les oiseaux.
Mesure 2	**Code opération : LD3 – Gall – m2 – Information/sensibilisation** Rédaction d'un document technique (brochure, plaquette) expliquant et sensibilisant aux risques engendrés par le dérangement hivernal et à la biologie des oiseaux.
Mesure 3	**Code opération : LD3 – Gall – m3 – Formation/sensibilisation** Poursuite des journées de formation destinées aux accompagnateurs montagne et prise de contact avec les différents guides, accompagnateurs et C.A.F. intervenant sur la zone.
Mesure 4	**Code opération : LD3 – Gall – m4 – Gestion/surveillance** Vérification in situ des parcours empruntés par les guides et accompagnateurs montagne et recherche de parcours alternatifs si besoin (conduite dans le cadre de SE2 et SE3 + tournées de surveillance des agents du PNP).

Nature de l'action :	Mesure de sensibilisation/information accompagnée d'une formation. Pourra faire l'objet de conventionnements le cas échéant
Contractants potentiels :	Accompagnateurs montagne, C.A.F., FFME CD 65, guides, EDF-RTE

Assistance :	Observatoire des Galliformes de Montagne, D.D.J.S. 65
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, avec le concours des associations d'accompagnateurs montagne
Partenaires concernés :	Associations des accompagnateurs montagne, CAF, Offices du tourisme, loueurs de matériel, guides de montagne, EDF-RTE
Nature de la réalisation :	Edition d'une brochure technique de sensibilisation et information
Modalité de l'aide :	Aide pour l'édition de la brochure technique
Montant de l'aide :	2500 euros TTC pour l'édition Journées de formation prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées de vérification prises en compte dans le temps agents PNP (tournées de surveillance)
Outils financiers :	FGMN + collectivités Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Disponibilité du document de sensibilisation et information Listings de présence des accompagnateurs aux journées de formation.
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Carte des zones d'hivernage définie et validée par les différents partenaires et mise à jour avec diffusion annuelle - Journées de formation faites **Indicateurs de résultats** : - Nombre d'accompagnateurs contactés et adhérant à la démarche - Fréquence des traces de ski de randonnée et de raquettes dans les zones d'hivernage (suivis conduits dans le cadre de SE2 et SE3 + tournées de surveillance des agents du PNP)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 2 :	3 j technicien PNP					
Mesure 3 :	1 j agent PNP / an 2 j technicien PNP / an					
Mesure 4 :	2 j agent PNP / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 24 jours d'agents PNP : 4320 euros TTC
- 21 jours de technicien PNP : 5250 euros TTC

Edition d'une plaquette de sensibilisation / information : 2500 euros TTC

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 et SE3 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain)

Coût total de l'action : 12070 euros TTC

9570 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

2500 euros TTC sur FGMN + collectivités

Action	LD-4	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne	Priorité 2

Contexte :	Avec le développement de la randonnée en montagne et l'évolution des matériels, la fréquentation hivernale est devenue plus importante et plus étendue dans le temps. Le site de Gavarnie offre de belles étendues à parcourir. Il est de plus facile d'accès et accessible à tous. Les dérangements répétés occasionnés par ces activités grèvent le bilan énergétique des oiseaux dont l'alimentation à cette époque est tout juste suffisante pour compenser les dépenses. De même, l'entretien et la surveillance des lignes et pylônes électriques nécessitent parfois en hiver la visite, à pied ou à l'aide d'engins, de ces infrastructures, ce qui peut induire une fréquentation de certaines zones de quiétude.
Espèces concernées :	Si les trois espèces de Galliformes sont normalement concernées, cette action ne pourra réellement être mise en place que pour une seule : le Grand tétras dont les zones d'hivernage sont en forêt. Les zones d'hivernage des autres espèces étant en milieux ouverts, la signalisation effective de ces zones à l'aide de panneaux s'avère difficile.
Objectifs :	Mettre en place un zonage spatial assorti d'un balisage terrain permettant soit de dévier les randonneurs, soit de minimiser leur impact en les incitant au silence. Définir avec EDF et RTE un protocole de visites pour surveillance et entretien, voire intervention, dans les zones de quiétude concernées par les infrastructures électriques.
Pratiques actuelles :	Présence de randonneurs (en raquettes le plus souvent) sur les zones d'hivernage d'Arribama et du Pailla, ainsi que sur Bourlic. Sur certains sites, la surveillance et l'entretien des équipements et infrastructures liés au transport de l'électricité peut amener une présence humaine en période d'hivernage.
En cours :	Pas d'activités, manifestations ou mise en place connue de nouveaux circuits de randonnée
Changements attendus :	Modifications des parcours des accompagnateurs et guides de montagne et du comportement des randonneurs. Prise en compte des zones par EDF et RTE dans la planification de leurs interventions
Périmètre d'application :	Allans, Arribama, Pailla et Bourlic

Descriptif des engagements :

En cours :	Actions de sensibilisation auprès des accompagnateurs montagne effectuées chaque année par le PNP dans le cadre d'une labellisation
Mesure 1 :	**Code opération : LD4 – Gall – m1 – Gestion/connaissance** Mise à jour régulière des zones d'hivernage utilisées par les oiseaux (effectuée en LD3)
Mesure 2 :	**Code opération : LD4 – Gall – m2 – Gestion/réglementation** Réalisation des panneaux destinés au balisage
Mesure 3 :	**Code opération : LD4 – Gall – m3 – Gestion/réglementation** Balisage des zones à l'aide de panneaux : « Vous allez entrer dans une zone de quiétude hivernale pour la faune. Merci de ne pas faire de bruit et de ne pas sortir de l'itinéraire ». Mise en place d'une réglementation si nécessaire, à minima application du décret du PNP, avec rappel des incidences pénales sur le panneau.
Mesure 4 :	**Code opération : LD4 – Gall – m4 – Gestion/information-sensibilisation** Porter à connaissance de ces zones auprès des accompagnateurs et guides de montagne, des C.A.F., loueurs, autres randonneurs.
Mesure 5 :	**Code opération : LD4 – Gall – m5 – Gestion/convention** Définition d'un protocole d'intervention et passation d'une convention avec EDF-RTE (convention cadre RTE – PNP).
Mesure 6 :	**Code opération : LD4 – Gall – m6 – Gestion/surveillance** Vérification du respect des zones et des recommandations, évaluation de l'impact (inclus dans SE2 et SE3 + temps de travail des agents du PNP)

Nature de l'action :	Mesure de sensibilisation/information assortie à une mesure de gestion de l'espace (convention cadre EDF-RTE / PNP)

Contractants potentiels :	Accompagnateurs montagne dans le cadre d'une labellisation, guides et CAF le cas échéant, EDF-RTE
Assistance :	ONF, Observatoire des Galliformes de Montagne
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées

Partenaires concernés :	Accompagnateurs montagne, CAF, Offices de tourisme, ONF, guides, loueurs, FFME CD 65, FDC 65, EDF-RTE
Nature de la réalisation :	Réalisation des panneaux et de leur pose, définition d'une convention cadre EDF-RTE / PNP
Modalité de l'aide :	Aide pour la réalisation des panneaux La pose des panneaux sera faite sur le budget propre du PNP
Montant de l'aide :	1500 euros TTC pour la fabrication des panneaux Journées de pose des panneaux prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Rédaction de la convention prise en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Journées de surveillance prises en compte dans le fonctionnement courant du PNP : tournées de terrain agents
Outils financiers :	FGMN + collectivités Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Réalisation des panneaux et effectivité de leur pose
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre de panneaux posés - Carte des zones d'hivernage réalisée et actualisée
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de résultats** : - Fréquence des traces et autres signes de présence humaine dans les zones délimitées (suivis conduits dans le cadre de SE2 et SE3 + temps de travail des agents du PNP)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Déjà intégré à LD3					
Mesure 2 :	2 j technicien PNP 1 j agent PNP					
Mesure 3 :	5 j agent PNP	2 j agent PNP (vérification) / an				
Mesure 4 :	Déjà intégré à LD3					
Mesure 5 :	Intégré à LD1					
Mesure 6 :	Inclus dans SE2 et SE3 + temps de travail des agents du PNP (tournées terrain)					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 16 jours d'agents PNP : 2880 euros TTC
- 2 jours de technicien PNP : 500 euros TTC

Réalisation de panneaux d'information / signalisation : 1500 euros TTC

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 et SE3 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain)

Coût total de l'action : ***4880 euros TTC***
3380 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre du PNP (frais de personnel) au titre de la contribution Natura 2000 **1500 euros TTC sur crédits FGMN + collectivités**

Action	LD-5	Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Priorité 1

Contexte :	L'observation du Grand tétras lors de ses parades est une activité prisée tant par les naturalistes que par les chasseurs ou encore les photographes animaliers. La présence régulière de personnes sur certaines places de chant, plus faciles d'accès que les autres, conduit à l'abandon de ces places, à une moins bonne fécondité des poules (suite aux dérangements) et au retrait des oiseaux sur des zones moins favorables.
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Mettre en place une signalisation d'information et sensibilisation autour des places de chant du Grand tétras. Mettre en place une réglementation sur les places de chant en zone cœur du PNP.
Pratiques actuelles :	Présence de naturalistes, de photographes animaliers constatée de façon régulière sur certaines places.
En cours :	Prévision de la mise en place d'un arrêté du directeur du PNP sur les places situées en zone cœur du Parc.
Changements attendus :	Diminution sensible de la fréquentation au moment du chant.
Périmètre d'application :	Zones d'Allans, Arribama, Pailla et Bourlic

Descriptif des engagements :

En cours :	Répartition inter organismes, au sein de l'OGM, des places de chant dans le cadre des opérations annuelles de comptage printanier afin de minimiser les dérangements.
Mesure 1	**Code opération : LD5 – Gall – m1 – Gestion/police** Définition d'un périmètre de sensibilité autour des places de chant d'environ 300-400 m, ajusté aux topographie et configuration du terrain.
Mesure 2	**Code opération : LD5 – Gall – m2 – Gestion/réglementation** Réalisation de panneaux de sensibilisation et d'information
Mesure 3	**Code opération : LD5 – Gall – m3 – Gestion/réglementation** Balisage des zones à l'aide de panneaux : « Vous allez pénétrer dans une zone de reproduction de la faune. Merci de la contourner ». Mise en place d'une réglementation si nécessaire, à minima application du décret du PNP, avec rappel des incidences pénales sur le panneau.
Mesure 4	**Code opération : LD5 – Gall – m4 – Gestion/information-sensibilisation** Porter à connaissance de ces zones auprès des accompagnateurs montagne, des C.A.F., guides, autres personnes (associations de photographes animaliers).
Mesure 5 :	**Code opération : LD5 – Gall – m5 – Gestion/réglementation** Réalisation des panneaux d'avertissement et de l'arrêté pour les places en zone cœur du PNP
Mesure 6 :	**Code opération : LD5 – Gall – m6 – Gestion/surveillance** Vérification du respect des zones et des recommandations, évaluation de l'impact (inclus dans SE2 et SE3 + temps de travail des agents du PNP)

Nature de l'action :	Mesure de sensibilisation/information assortie à une mesure de gestion de l'espace. Mesure réglementaire (arrêté du Directeur du PNP).
Contractants potentiels :	Accompagnateurs montagne dans le cadre d'une labellisation, guides de montagne.
Assistance :	ONF et ONCFS (pour surveillance et respect de la réglementation), Observatoire des galliformes de Montagne, FDC65
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Partenaires concernés :	Accompagnateurs montagne, guides, CAF, Offices de tourisme, Préfecture 65, ONF et ONCFS (pour surveillance et respect de la réglementation), FDC 65, FFME CD 65

Nature de la réalisation :	Réalisation des panneaux et de leur pose
Modalité de l'aide :	Aide pour la réalisation des panneaux La pose des panneaux sera faite sur le budget de fonctionnement propre du PNP

Montant de l'aide :	1000 euros TTC pour la fabrication des panneaux Journées de pose des panneaux prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées de surveillance prises en compte dans le fonctionnement courant du PNP : tournées de terrain agents + SE2
Outils financiers :	FGMN + collectivités Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Réalisation des panneaux et effectivité de leur pose
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Carte des zones de chant validée et actualisée chaque année - Nombre de panneaux posés **Indicateurs de résultats** : - Nombre de dérangements constatés (suivi conduit dans le cadre de SE2 + tournées de terrain)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes: 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP 1 j technicien PNP					
Mesure 2 :	2 j technicien PNP 1 j agent PNP					
Mesure 3 :	2 j agent PNP	2 j agent PNP (vérification) / an				
Mesure 4 :	Déjà intégré à LD3					
Mesure 5 :	Inclus dans mesure 2					
Mesure 6 :	Inclus dans SE2 et SE3 + temps de travail des agents					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 16 jours d'agents PNP : 2880 euros TTC
- 3 jours de technicien PNP : 750 euros TTC

Réalisation des panneaux d'information / sensibilisation : 1000 euros TTC

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 et SE3 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain + SE2)

Coût total de l'action : 4580 euros TTC

3580 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

1000 euros TTC sur crédits FGMN + collectivités

Action	LD-6	Aménagement du sentier de la Planète passant par le bois de Bourlic pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Priorité 1

Contexte :	La fécondité du Grand tétras est fortement influencée par la réussite des nichées. Celle-ci dépend d'un certain nombre de facteurs : météorologie, prédation, nourriture, … Parmi ces facteurs, le dérangement estival par les randonneurs a été observé sur une zone de nichées du site : le bois de Bourlic, suite à la divagation des randonneurs du fait du tracé diffus du sentier à cet endroit.
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Réaménager le sentier en le marquant davantage et en le signalant de façon à guider les randonneurs.
Pratiques actuelles :	Divagation des randonneurs, surtout au niveau du départ côté Planète, du fait de l'existence d'un réseau diffus. Le départ du sentier coté cirque étant très marqué, et le maintien d'une passerelle côté rive gauche du gave de Gavarnie permettant aux gens de faire une boucle étant assuré, le sentier peut difficilement être fermé.
En cours :	Prévision de coupes forestières pour éclaircir le bois de mélèzes mitoyen.
Changements attendus :	Arrêt de la dispersion des randonneurs.
Périmètre d'application :	Sentier allant de Toussaus à la Planète en passant par le bois de Bourlic

Descriptif des engagements :

En cours :	Pas d'entretien courant de ce sentier
Mesure 1	**Code opération : LD6 – Gall – m1 – Tourisme/aménagement** Définition du tracé et révision de ce tracé au départ de la Planète
Mesure 2	**Code opération : LD6 – Gall – m2 – Tourisme/restauration des milieux** Restauration des portions dégradées dans le bois de Bourlic et sur la Planète.
Mesure 3	**Code opération : LD6 – Gall – m3 – Gestion forestière/restauration des milieux** Définition des zones de coupes d'éclaircie (si nécessaire) et réalisation (en fonction des financements).
Mesure 4	**Code opération : LD6 – Gall – m4 – Tourisme/signalisation/réglementation** Mise en place d'une signalétique et d'un balisage pour "guider" les randonneurs. Mise en place d'une réglementation si nécessaire, à minima application du décret du PNP.
Mesure 5 :	**Code opération : LD6 – Gall – m5 – Tourisme/suivi écologique** Evaluation de l'efficience de l'aménagement (suivi conduit dans le cadre de SE2 + temps de travail agents du PNP)

Nature de l'action :	Mesure d'aménagement touristique
Contractants potentiels :	ONF, CSVB
Partenaires concernés :	ONF, Offices de tourisme, accompagnateurs montagne
Assistance :	ONF, C.S.V.B.
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, ONF (voire CSVB)
Modalité de l'aide :	Aide pour les travaux de restauration du sentier. La réalisation et la fourniture des panneaux seront faites sur le budget de fonctionnement propre du PNP. Financements à trouver si des coupes sont nécessaires pour améliorer l'habitat du Grand tétras

Montant de l'aide :	Devis à effectuer pour la réfection du sentier. Travail de réfection / restauration du sentier si besoin sur certaines parties. Devis à effectuer si coupes forestières nécessaires. Achat des panneaux sur le budget propre du PNP (budget signalétique). Journées de pose des panneaux prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Journées de surveillance prises en compte dans le fonctionnement courant du PNP : tournées de terrain agents + SE2
Outils financiers :	FEADER + FGMN + collectivités Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs et au-delà.
Objets de contrôles :	Accusé de réception des travaux et pose des panneaux.
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Sentier redéfini et restauré - Signalétique en place **Indicateurs de résultats** : - Nombre de randonneurs « perdus » (observations conduites lors des périodes sensibles par les agents du PNP lors de leurs tournées) - Réussite des nichées de grands tétras sur cette zone (suivi conduit dans le cadre de SE2).

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP 1 j technicien PNP					
Mesure 2 :	A évaluer (devis)	Réalisation des travaux de restauration				
Mesure 3 :		2 j agent PNP / an				
Mesure 4 :	Inclus dans SE2					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 5 jour d'agent PNP : 900 euros TTC
- 1 jour de technicien PNP : 250 euros TTC

Réalisation des poteaux de balisage sentier : 500 euros TTC

Devis à effectuer pour la réfection du sentier

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain)

Coût total de l'action : 1650 euros + montant à évaluer (devis)

1150 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel + petit matériel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

500 euros TTC sur FEADER + FGMN + collectivités

Devis à obtenir pour la réfection du sentier : coût des travaux sur FEADER + FGMN + collectivités

Départ du sentier côté cirque de Gavarnie

Sentier dans l'éboulis entre Bourlic et Mourgat

Départ du sentier côté Planète (en rouge tracé proposé)

Passage du sentier dans la prairie coté Planète (en rouge, tracé proposé)

Action	T2-bis	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila	Priorité 2

Fiche action "Tourisme" DOCOB « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude» T2-bis pour les parties spécifiques à la problématique Oiseaux

Contexte :	Des phénomènes d'érosion sont notés sur les sentiers, avec des dédoublements des itinéraires parfois. Ces phénomènes contribuent à la dégradation des habitats que ces sentiers traversent. Si un entretien annuel est effectué, il est insuffisant pour la stabilisation de leur état. Un aménagement et un entretien ont été prévus dans le cadre du DOCOB Habitats « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude ». On profitera de ces opérations pour, le cas échéant, redessiner les sentiers et modifier leur itinéraire de façon à éviter les sites sensibles pour les Galliformes.
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Réaménager les sentiers en les marquant davantage et en les signalant mieux de façon à guider les randonneurs et éviter leurs divagations sur des sites sensibles.
Pratiques actuelles :	Le sentier du Pailla est un des sentiers les plus fréquentés de la zone.
En cours :	Entretien annuel et révision du tracé des sentiers.
Changements attendus :	Arrêt de la dispersion des randonneurs.
Périmètre d'application :	Ensemble du site mais plus particulièrement les zones boisées de la rive droite du gave de Gavarnie.

Descriptif des engagements :

En cours :	Entretien annuel de certaines portions de sentiers
Mesure 1	**Code opération : T2-bis – Gall – m1 – Tourisme/aménagement** Définition des tracés et révision de ces tracés en fonction de la planification annuelle de leur révision
Mesure 2	**Code opération : T2-bis – Gall – m2 – Tourisme/restauration** Restauration des portions dégradées dans les bois d'Arribama et Pailla.
Mesure 3	**Code opération : T2-bis – Gall – m3 – Tourisme/signalisation** Mise en place d'une signalétique et d'un balisage pour « guider » les randonneurs.
Mesure 4 :	**Code opération : T2-bis – Gall – m4 – Tourisme/suivi écologique** Evaluation de l'efficience de l'aménagement (suivi conduit dans le cadre de SE2 + temps de travail agents du PNP)

Nature de l'action :	Mesure d'aménagement touristique
Contractants potentiels :	ONF, CSVB
Partenaires concernés :	ONF, Offices de tourisme, accompagnateurs montagne
Assistance :	ONF, C.S.V.B.
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, ONF, voire CSVB
Modalité de l'aide :	Aide pour les travaux de restauration des sentiers. La réalisation et la fourniture des panneaux d'orientation guidage seront faites sur le budget de fonctionnement propre du PNP.
Montant de l'aide :	Devis à effectuer pour les réfections de sentiers. Achat des panneaux sur le budget propre du PNP (budget signalétique). Journées de pose des panneaux prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Journées de surveillance et suivi écologique prises en compte dans le temps de travail des agents du PNP : tournées terrain + SE2
Outils financiers :	FGMN + collectivités Budget propre PNP

Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs et au-delà.
Objets de contrôles :	Accusé de réception des travaux et pose des panneaux
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Sentiers redéfinis et restaurés - Signalétique en place **Indicateurs de résultats** : - Nombre de randonneurs "perdus" (observations conduites lors des périodes sensibles par les agents du PNP lors de leurs tournées) - Réussite des nichées de grands tétras et présence hivernale sur ces zones (suivi conduit dans le cadre de SE2 + tournées terrain).

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an En fonction des planifications annuelles de travaux					
Mesure 2 :	A évaluer selon la planification annuelle des travaux (devis à faire effectuer)					
Mesure 3 :	2 j agent PNP par sentier restauré (selon planification annuelle) / an					
Mesure 4 :	Inclus dans SE2 + tournées terrain					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 3 jours d'agent PNP : 540 euros TTC
- 1 jour de technicien PNP : 250 euros TTC

Réalisation des poteaux de balisage sentier : 500 euros TTC

Devis à effectuer pour les réfections de sentiers

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain)

Coût total de l'action : 1290 euros et montant à évaluer (devis)

790 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

500 euros TTC sur FGMN + collectivités

Devis à obtenir pour les réfections de sentiers : coût sur FGMN + FEADER + collectivités

5.2.b – LES FICHES ACTIONS RELATIVES A L'AMELIORATION / MAINTIEN / RESTAURATION DE LA QUALITE DES HABITATS D'ESPECES :

ACTIVITE PASTORALE :

Gestion / Aménagement / Restauration de milieux :

HE1) Restauration de zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé — Priorité 1

HE2) Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux — Priorité 2

Modification des usages :

HE3) Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux — Priorité 3

ACTIVITE FORESTIERE :

Gestion / Aménagement / Restauration de milieux :

HE4) Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir — Priorité 3

HE5) Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras — Priorité 3

HE6) Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues — Priorité 2

Les actions suivantes, intégrées dans le DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* » rempliront aussi les objectifs visés au sein de ce DOCOB vis-à-vis de la qualité des habitats :

Fiche action "Agro-pastoralisme" P4 : « *Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue* » — Priorité 1

Fiche action "Agro-pastoralisme" P1 : « *Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué* » — Priorité 1

Fiche action "Agro-pastoralisme" P5 : « *Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue* » — Priorité 1

Fiche action "Agro-pastoralisme" P6 : « *Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé* » — Priorité 1

Fiche action "Agro-pastoralisme" P7 : « *Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué* » — Priorité 1

Ces fiches actions seront reprises ici et adaptées aux spécificités oiseaux. Seules les mesures concernant directement les oiseaux seront reprises dans la présentation de ces fiches actions au sein de ce DOCOB. Les ajouts traitant des oiseaux dans le cadre des mesures retenues sont en gras dans le texte de ces fiches actions.

Action	HE-1	Restauration de zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé	Priorité 1

Contexte :	L'évolution des milieux d'estives sur les zones d'Aspé, Saugué et Ossoue, avec le développement du couvert à genévrier, du rhododendron et des graminées colonisatrices, rend ces zones moins favorables à la Perdrix grise de montagne tant pour l'installation de nichées que pour la réussite de ces nichées.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Accroître l'habitat d'espèce favorable à la nidification de la Perdrix grise de montagne en ouvrant le milieu tout en laissant des zones de couvert pour l'hiver et pour la nidification, et des genévriers et fruticées pour les autres espèces
Pratiques actuelles :	Brûlage non contrôlé du genévrier, pâturage laissé libre **Absence d'une commission locale d'écobuage**
En cours :	Actions prévues sur ces milieux dans le cadre du DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* », et notamment la fiche action P7
Changements attendus :	Augmentation du nombre de compagnies, voire de la taille des compagnies
Périmètre d'application :	Vallon d'Ossoue (surtout en rive gauche du gave d'Ossoue) et zones d'Aspé et Saugué

Descriptif des engagements :

En cours :	Actions prévues sur ces milieux dans le cadre du DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* » et notamment la fiche action P7
Mesure 1 :	**Code opération : HE1 – Gall – m1 – Pastoralisme/gestion des milieux** Instituer une commission locale d'écobuage
Mesure 2	**Code opération : HE1 – Gall – m2 – Pastoralisme/gestion milieu** Etablir avec la Commission locale d'écobuage un itinéraire technique prévoyant les zones à brûler chaque année dans le cadre d'un plan de gestion des estives. Cartographier les zones à traiter et piqueter les genévriers et rhododendrons à laisser en place
Mesure 3	**Code opération : HE1 – Gall – m3 – Pastoralisme/restauration des milieux** Brûlage expérimental des pieds de genévrier et rhododendron accompagné d'un débroussaillage mécanique sur les zones à traiter en mai-juin
Mesure 4	**Code opération : HE1 – Gall – m4 – Pastoralisme/restauration des milieux** Rédiger et appliquer un cahier des charges de pâturage permettant de maintenir l'état d'ouverture des milieux **(à intégrer au plan de gestion pastoral de la zone)**
Mesure 5	**Code opération : HE1 – Gall – m5 – Pastoralisme/gestion des milieux** Sur les zones traitées, mise en place de protections pour éviter le surpâturage de la myrtille sur les sites intéressants
Mesure 6 :	**Code opération : HE1 – Gall – m6 – Pastoralisme/suivi écologique** Evaluer la fréquentation des zones traitées par les oiseaux et voir l'impact sur la taille des compagnies (inclus dans SE3)

Nature de l'action :	Mesure de gestion des habitats d'espèce
Contractants potentiels :	C.S.V.B., autres prestataires, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Partenaires concernés :	CRPGE, PNP, FDC 65
Assistance :	Observatoire des Galliformes de Montagne
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, Commission syndicale, société de chasse « Chasseurs barégeois », commission locale d'écobuage
Modalité de l'aide :	Journées de repérage et cartographie des zones par agents du PNP prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Coût des travaux de restauration des milieux Temps de travail des personnels FDC et société de chasse

Montant de l'aide :	Devis à faire pour la restauration des milieux (2 j de travail / ha) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC et société de chasse Journées de suivi écologique incluses dans fiche action SE4
Outils financiers :	Budget propre PNP FEADER + Etat
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Superficie et nombre de zones prises en compte
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre de zones traitées - Superficie traitée **Indicateurs de résultats** : - Nombre de compagnies et taille de ces compagnies sur les zones traitées (en lien avec SE4) - Evolution de la végétation sur les zones traitées

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1	A évaluer					
Mesure 2	10 j agent PNP 10 j agent FDC					
Mesure 3 :	A évaluer chaque année					
Mesure 4 :	2 j agent PNP / an					
Mesure 5 :	2 j agent PNP (selon zones) / an					
Mesure 6 :	Inclus en SE4					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 34 jours d'agent PNP : 6120 euros TTC
- 10 jours personnel FDC ou société : 1800 euros TTC
- Devis à réaliser pour la restauration des milieux

Journées dévolues au suivi écologique prises en compte dans SE4

Coût total de l'action : 7920 euros et montant à évaluer (devis)

6120 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Au titre de l'animation du DOCOB : 1800 euros TTC (personnel FDC ou société = prestation de service), crédits Etat et FEADER

Contrats Natura 2000 pour les travaux de restauration

Devis à obtenir pour la restauration des milieux : crédits Etat et FEADER

Outils financiers :	MAP + FEADER PDRH mesures 323 et 214 (MAE) FNADT FEADER : animation pastorale (mesure 323) Collectivités locales : équipements pastoraux (mesure 323) Budget propre PNP (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Mise en place d'un plan de gestion pastoral - Mise en place d'un entretien par pastoralisme **Indicateurs de résultats** : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne, du Crave à bec rouge et autres espèces (lien avec SE4, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois	A voir selon besoins				
Mesure 2 :	4 j agent PNP (inclus SE4-6-7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4, SE6 et SE7)

Devis à évaluer si mise en place d'un gardiennage

Coût total de l'action : 6120 euros TTC et montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Crédits MAE + FNADT + FEADER mesures 323 et 214 PDRH + collectivités territoriales (à évaluer)

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°14 :

LES ACTIONS PASTORALES SUR L'ESTIVE D'ASPE-SAUGUE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

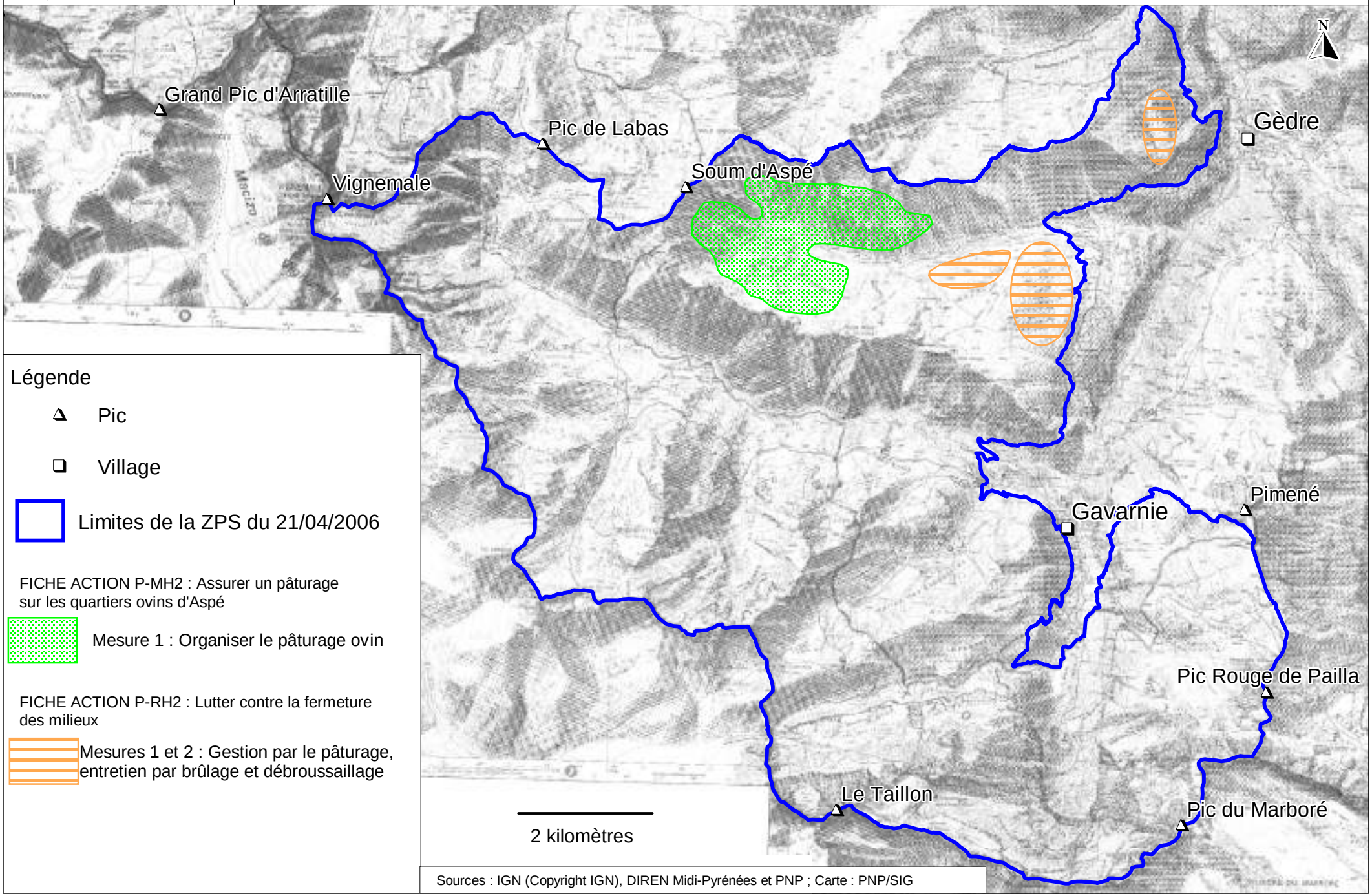

Légende

Pic

Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

FICHE ACTION P-MH2 : Assurer un pâturage sur les quartiers ovins d'Aspé

Mesure 1 : Organiser le pâturage ovin

FICHE ACTION P-RH2 : Lutter contre la fermeture des milieux

Mesures 1 et 2 : Gestion par le pâturage, entretien par brûlage et débroussaillage

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°15 :

LES ACTIONS PASTORALES SUR L'ESTIVE D'OSSOUE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

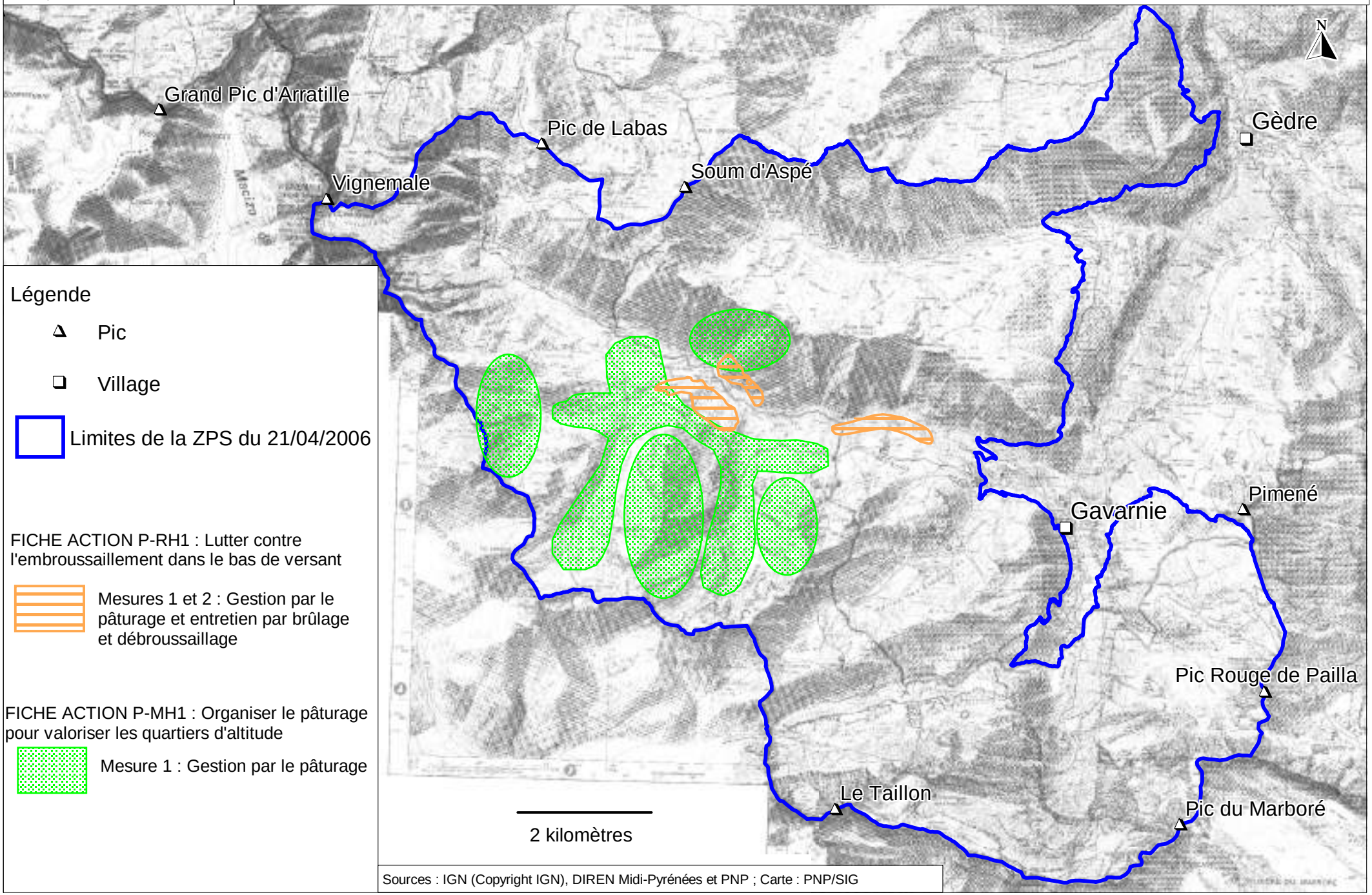

Légende

Pic

Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

FICHE ACTION P-RH1 : Lutter contre l'embroussaillement dans le bas de versant

Mesures 1 et 2 : Gestion par le pâturage et entretien par brûlage et débroussaillage

FICHE ACTION P-MH1 : Organiser le pâturage pour valoriser les quartiers d'altitude

Mesure 1 : Gestion par le pâturage

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Action	HE-2	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux	Priorité 2

Contexte :	La fermeture des milieux avec fruticées, le brûlage des genévriers, l'évolution des pré-bois et la disparition des haies entraînent une diminution tant des biotopes favorables aux Passereaux que la disparition de sites de nidification pour certaines espèces (Pie-grièche écorcheur notamment).
Espèces concernées :	Merle à plastron, Crave à bec rouge, Pie-grièche écorcheur, Monticole de roche
Objectifs :	Favoriser la présence de genévriers et fruticées pour la reproduction de la Pie-grièche écorcheur, éviter la fermeture des milieux d'alimentation pour toutes les espèces (pelouses, estives) ou de nidification pour le Merle à plastron et le Monticole de roche (éboulis)
Pratiques actuelles :	Brûlage des genévriers, absence de gestion des haies, fermeture des zones à fruticées, évolution des éboulis suite à l'envahissement par graminées et landines. Sur certaines zones, sous les ouvrages électriques, il y a nécessité pour RTE d'intervenir afin de limiter le développement de boisements conformément à la réglementation en vigueur.
En cours :	Actions de gestion des milieux au sens large par l'augmentation de la pression pastorale prévues dans le DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* » (voir notamment les fiches actions P4 et P7)
Changements attendus :	Evolution positive des abondances en Passereaux, et notamment de la Pie-grièche écorcheur.
Périmètre d'application :	Pouey Arraby, Saugué, versant bas d'Ossoue, versant bas d'Aspé, Soulan de Saugué, bas Especières, Mourgat.

Descriptif des engagements :

En cours :	Remise en route du pâturage sur le haut d'Aspé (voir fiche action P6 du DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* »
Mesure 1	**Code opération : HE2 – Pass – m1 – Pastoralisme/connaissance** Cartographie fine des zones de reproduction de la Pie-grièche écorcheur et des Merle à plastron et Monticole de roche
Mesure 2	**Code opération : HE2 – Pass – m2 – Pastoralisme/gestion milieu** Evaluation des actions ponctuelles de gestion des genévriers, haies et ligneux hauts sur ces zones
Mesure 3	**Code opération : HE2 – Pass – m3 – Pastoralisme/restauration-entretien milieu** Coupe, brûlage dirigé et éclaircissements par débroussaillage si nécessaire
Mesure 4	**Code opération : HE2 – Pass – m4 – Pastoralisme/suivi écologique** Suivi de l'évolution des populations sur secteurs témoins en début et fin de DOCOB (*cf.* action SE5)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB, ONF, prestataires divers
Partenaires concernés :	CVBS, CRPGE, CRBPO, RTE selon zones et présence d'ouvrages
Assistance :	CRBPO
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, CSVB
Modalité de l'aide :	Journées de repérage et cartographie des zones par agents du PNP prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Coût des travaux de restauration des milieux
Montant de l'aide :	Devis à faire pour la restauration des milieux (2 j de travail / ha) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées dévolues à l'évaluation des aménagements prises en compte dans le cadre de SE5 et SE7

Outils financiers :	Budget propre PNP FEADER + crédits MAP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Superficie et nombre de zones prises en compte
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre de zones traitées **Indicateurs de résultats** : - Evolution de la densité de la pie-grièche écorcheur (en lien avec SE5 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1	30 j agent PNP 5 j technicien PNP					
Mesure 2 :	10 j agent PNP 3 j technicien PNP					
Mesure 3	A évaluer	A évaluer				
Mesure 4	Inclus dans SE5 et SE7					Inclus dans SE5 et SE7

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 40 jours d'agent PNP : 7200 euros TTC
- 8 jours de technicien PNP : 2000 euros TTC
- Evaluation des travaux de débroussaillage et coupe à faire

Journées de suivi écologique prises en compte dans SE5 et SE7 (temps travail agents PNP)

Coût total de l'action : 9200 euros et montant à évaluer (devis)

9200 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Contrats Natura 2000 pour les travaux de restauration

Devis à obtenir pour la restauration des milieux : crédits Etat et FEADER

Action HE-3	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux	Priorité 3

Contexte :	L'évolution des produits de traitement des troupeaux d'ovins et bovins, avec l'utilisation de produits à diffusion plus lente et à caractère systémique, couplée avec le traitement des animaux durant leur présence en estive, peut avoir des répercussions sur les ressources trophiques des Oiseaux du fait de l'impact de ces produits sur les populations d'Insectes suite à la rémanence de ces produits et de leur diffusion dans l'environnement via les excréments du bétail, ou bien suite à leur présence dans la laine.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Lagopède alpin, Grand tétras mais aussi toutes les autres espèces à un degré moindre (Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur)
Objectifs :	Accroître les ressources trophiques en Insectes
Pratiques actuelles :	Certains éleveurs (peu nombreux) du département des Hautes-Pyrénées administrent des produits de traitement potentiellement nocifs pour la faune des invertébrés peu de temps avant la montée en estives.
En cours :	Aménagement des pratiques pour mise aux normes sanitaires du bétail en relation avec les vétérinaires locaux
Changements attendus :	Remplacement des produits par d'autres moins nocifs, modification des dates de traitement
Périmètre d'application :	L'ensemble du site Natura 2000

Descriptif des engagements :

En cours :	Description et évaluation des pratiques sanitaires dans les Hautes-Pyrénées dans le cadre d'un stage d'ingénieur agricole encadré par la DDAF 65 **En 2007, les éleveurs du site (voire du département) ont prévu de rediscuter de leurs procédures de traitement**
Mesure 1	**Code opération : HE3 – Gall – m1 – Pastoralisme/gestion milieu** Enquête auprès de tous les éleveurs et des vétérinaires associés de la zone pour identifier les produits utilisés et leur mode d'administration **Nota bene 1 : cette enquête devra aussi inclure les éleveurs espagnols et leur législation propre afin d'évaluer la compatibilité des produits avec les recommandations côté français** **Nota bene 2 : une réunion sera à prévoir avec les éleveurs extérieurs (transhumants – surtout bovins) en début de saison pour faire le point avec eux**
Mesure 2	**Code opération : HE3 – Gall – m2 – Pastoralisme/gestion milieu** Recherche avec les vétérinaires et les fabricants, **en accord avec les éleveurs**, de produits de substitution et évaluation de leur faisabilité d'application et utilisation
Mesure 3	**Code opération : HE3 – Gall – m3 – Pastoralisme/gestion milieu** Si nécessaire et faisable, mise en place des produits de substitution et de leurs modalités d'application
Mesure 4	**Code opération : HE3 – Gall – m4 – Pastoralisme/gestion milieu** Vérification de l'efficience de ces produits in situ

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale à dominante pastorale
Contractants potentiels :	Eleveurs de la zone, C.S.V.B., vétérinaires locaux, partenaires espagnols
Partenaires concernés :	DDAF 65, DSV 65, Chambre d'Agriculture 65, C.S.V.B.
Assistance :	Ecoles Vétérinaires
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, C.S.V.B.

Modalité de l'aide :	Journées de temps agents pour l'enquête auprès des éleveurs et vétérinaires prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP
Montant de l'aide :	A définir en fonction des résultats de l'enquête faite auprès des éleveurs (pourra concerner tant l'achat de produits que l'aide à leur application si cela implique des manipulations supplémentaires du bétail) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel CSVB
Outils financiers :	Budget propre PNP Crédits européens et/ou Etat
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Bonne application des traitements définis
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre d'éleveurs concernés - Importance du bétail « bien » traité **Indicateurs de résultats** : - Evolution des populations d'insectes coprophages - Réussite des nichées de Galliformes surtout, mais aussi des autres espèces (lien avec SE3 et SE4 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	10 j agent PNP 3 j agent CSVB					
Mesure 2 :		5 j agent PNP 3 j agent CSVB				
Mesure 3 :		3 j agent PNP (selon besoin) / an + 3 j agent CSVB / an				
Mesure 4 :		3 j agent PNP / an + actions SE2 à SE4 + SE7				

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 15 jours d'agent (+ 24 possibles) : 2700 euros TTC (+ 4320 euros TC)
- 21 jours personnel CSVB : 3780 euros TTC
- Coût des produits et manipulation animaux à évaluer et définir selon résultats de l'enquête

Coût total de l'action : 6480 euros (voire 10800 euros) et montant à évaluer selon devis à établir

Pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Contrat Natura 2000 pour la prise en charge des modifications de traitements

Crédits européens et /ou Etat

Action	HE-4	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir	Priorité 3

Contexte :	Les zones forestières du site sont peu étendues et comportent peu d'arbres de grande taille et d'un fort diamètre pouvant offrir des conditions de nidification ou installation au Pic noir ou aux grands rapaces forestiers.
Espèces concernées :	Pic noir (et par contrecoup la Chouette de Tengmalm), Circaète Jean-le-Blanc
Objectifs :	Accroître les potentialités en sites de nidification pour ces espèces
Pratiques actuelles :	Les plans d'aménagements forestiers incluent des pratiques déjà favorables à ces espèces. Sur certaines zones, sous les ouvrages électriques, il y a nécessité pour RTE d'intervenir afin de limiter le développement de boisements conformément à la réglementation en vigueur
En cours :	Coupe et affouage envisagés sur certaines parcelles (notamment Bois de Saint-Savin)
Changements attendus :	Accroissement des vieux arbres à fort diamètre, non-exploitation des résineux de grande taille dont la cime est cassée
Périmètre d'application :	Zones forestières du site

Descriptif des engagements :

En cours :	Prévision de coupes forestières dans les bois de Saint-Savin et Bourlic. L'ONF prendra en compte dans la révision (en cours) de l'aménagement de la forêt domaniale de Gavarnie (canton Mourgat) et de la forêt de la commission syndicale de la vallée de Barèges (2007 et 2008) les recommandations suivantes : - conservation des arbres à fort diamètre (surtout le hêtre) en vue de favoriser la nidification du Pic noir et par contrecoup de la Chouette de Tengmalm - non exploitation de résineux de grande taille à houppier large (pins) ou à cime cassée en vue de favoriser la nidification de grands rapaces tels que le Circaète Jean-le-Blanc.
Mesure 1	**Code opération : HE4 – Rap/Pic – m1 – Gestion forestière/gestion milieu** Recensement des arbres potentiellement intéressants par cartographie sur le site et marquage conjoint avec l'ONF
Mesure 2	**Code opération : HE4 – Rap/Pic – m2 – Gestion forestière/gestion milieu** Intégration des recommandations et des arbres intéressants dans les plans d'aménagement forestiers en cours sur le site (en relation avec ONF)
Mesure 3 :	**Code opération : HE4 – Rap/Pic – m3 – Gestion forestière/suivi écologique** Evaluation de l'impact des ces mesures sur la présence et la fréquentation des zones forestières par les oiseaux (en lien avec SE1 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure d'amélioration environnementale d'habitats d'espèces
Contractants potentiels :	ONF, CSVB
Partenaires concernés :	ONF, CSVB, Nature Midi-Pyrénées, RTE selon zones et présence d'ouvrages
Assistance :	Nature Midi-Pyrénées, LPO, ONF
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, ONF
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent pour la cartographie et le marquage des arbres prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents ONF pour la révision et modification des plans d'aménagement forestier : définition d'îlots de vieillissement, marquage des arbres, évaluation de l'intérêt ornithologique des zones forestières (en collaboration avec les agents PNP) Crédits européens + FGMN (mesure R : création d'îlots de sénescence) au-delà de ce que prévoient les DRA-SRA

Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel ONF (une partie est prise en compte dans le cadre de la révision des aménagements)
Outils financiers :	Budget propre PNP Crédits européens
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Présence d'arbres marqués à conserver et d'îlots de vieillissement
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Marquage des arbres intéressants réalisé - Intégration des recommandations dans les plans d'aménagement forestier **Indicateurs de résultats** : - Nombre de loges de Pic noir sur le site (en lien avec SE7) - Nombre de nids de grands rapaces forestiers (en lien avec SE1)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	6 j agent PNP / an 3 j agent ONF / an					
Mesure 2 :	Mesure non rémunérée : prise en compte dans la rédaction des plans d'aménagement forestier					
Mesure 3 :	Inclus dans SE1 et SE7					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 18 jours d'agent PNP : 3240 euros TTC
- 9 jours d'agent ONF : 5004 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans le temps de travail des agents du PNP (SE1 et SE7)

Coût total de l'action : 8244 euros TTC

3240 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre du PNP au titre de la contribution Natura 2000

5004 euros TTC dont une partie est prise en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) de l'ONF, l'autre partie (travail spécifique lié à la mise en œuvre des actions du DOCOB non intégrables au plan d'aménagement forestier) sera financée par FGMN (à évaluer)

Action	HE-5	Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras	Priorité 3

Contexte :	Les forêts présentes sur le site sont peu exploitées; si ce n'est par affouage. La majeure partie d'entre elles sont des forêts de protection, certaines ayant été plantées et révélant une homogénéité du peuplement peu favorable au Grand tétras.
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Créer des trouées dans le peuplement forestier des bois de Bourlic, Mourgat, favoriser les conditions d'apparition de bosquets de résineux dans le bois de Saint-Savin et les bois de Bourlic et Mourgat
Pratiques actuelles :	Coupes d'affouage et peu d'exploitation. Sur certaines zones, sous les ouvrages électriques, il y a nécessité pour RTE d'intervenir afin de limiter le développement de boisements conformément à la réglementation en vigueur.
En cours :	Coupe d'affouage prévue sur Saint-Savin
Changements attendus :	Meilleure adéquation du peuplement forestier aux besoins écologiques du Grand tétras
Périmètre d'application :	Bois de Bourlic, Mourgat, Saint-Savin et bas du bois d'Arribama

Descriptif des engagements :

En cours :	Coupe d'affouage sur Saint-Savin et coupe des mélèzes sur Bourlic. Cette démarche recueille l'approbation de l'ONF mais nécessite l'approbation préalable de la CSVB pour sa réalisation en forêt syndicale de la vallée de Barèges. Nécessité d'une réflexion pour intégrer d'autres systèmes d'affouage (câble Larix, câble lasso ou zig-zag) afin de diminuer l'impact des infrastructures liées à l'affouage (en intégrant à la réflexion les problèmes de coût).
Mesure 1	**Code opération : HE5 – Gall – m1 – Gestion forestière/gestion milieu** Cartographie des zones boisées et sélection des parcelles nécessitant une intervention, en relation avec l'ONF
Mesure 2	**Code opération : HE5 – Gall – m2 – Gestion forestière/gestion milieu** Prise en compte dans les plans d'aménagement forestier en relation avec l'ONF
Mesure 3	**Code opération : HE5 – Gall – m3 – Gestion forestière/restauration milieu** Réalisation des travaux si besoin de travaux spécifiques non inclus dans les plans d'aménagement forestier
Mesure 4	**Code opération : HE5 – Gall – m4 – Pastoralisme/suivi écologique** Suivi de l'évolution de la fréquentation des bois par le Grand tétras en réponse aux aménagements (en lien avec SE2 et tournées terrain des agents)

Nature de l'action :	Mesure environnementale d'amélioration d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	ONF
Partenaires concernés :	ONF, CSVB, Commune de Gavarnie, RTE sur certaines zones avec présence d'ouvrages
Assistance :	ONF, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, ONF
Modalité de l'aide :	Incluse dans l'action HE4 pour les mesures 1 et 2 Journées de temps agent PNP pour le suivi de la fréquentation (en lien avec SE2) Journées d'agents ONF pour suivi travaux (mesure 3)
Montant de l'aide :	Inclus dans l'action HE4 pour les mesures 1 et 2 Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 3) : Crédits européens + FGMN Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel ONF (pour suivi travaux – mesure 3)

Outils financiers :	Inclus dans l'action HE4 FEADER + FGMN pour mesure 3 ; mesure J du PDRN (si besoin) Budget propre PNP (mesure 4)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Carte physionomique des peuplements réalisée - Intégration des recommandations dans les plans d'aménagement forestier **Indicateurs de résultats** : - Evolution de la fréquentation par le Grand tétras (en lien avec SE2)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Inclus dans HE4					
Mesure 2 :	A évaluer en fonction du planning de mise à jour des plans d'aménagement forestier					
Mesure 3 :		A évaluer selon devis				
Mesure 4 :	Inclus dans SE2					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

Evaluation des travaux de coupe spécifiques à faire (selon coût unitaire ATDJ de l'ONF : en 2006, 411 € HT/jour)

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE2)

Coût total de l'action : ***à évaluer (devis)***

Devis à obtenir pour les travaux d'ouverture spécifiques : FEADER + FGMN, à évaluer

Action	HE-6	Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues	Priorité 2

Contexte :	Sur la zone d'Ayrues, en dessous du site de nidification du Gypaète barbu, le développement des ligneux (bouleau, noisetier, rhododendron) a créé une zone de refuge favorable au Sanglier qui occasionne des dégâts à proximité tout en venant s'y réfugier. Il a aussi réduit la zone favorable au Grand tétras et a modifié le milieu de telle façon que ce site n'est plus qu'occasionnellement fréquenté par la Perdrix grise de montagne, autrefois présente sur l'estive locale. On note aussi la proximité du site de nidification du Gypaète barbu, en relation avec les battues nécessaires pour réguler la population de sangliers. La zone est aussi favorable au Grand tétras qui y trouve des conditions favorables en hiver et à l'automne.
Espèces concernées :	Gypaète barbu, Grand tétras, Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Aménager le milieu pour le rendre favorable à la Perdrix grise de montagne tout en lui gardant son attrait pour le Grand tétras et en créant des layons pour faciliter la chasse au Sanglier.
Pratiques actuelles :	Absence d'entretien de la zone. Sur certaines zones, sous les ouvrages électriques, il y a nécessité pour RTE d'intervenir afin de limiter le développement de boisements conformément à la réglementation en vigueur
En cours :	Opérations d'entretien sous la ligne THT par RTE
Changements attendus :	Evolution du milieu
Périmètre d'application :	Ayrues

Descriptif des engagements :

En cours :	Protection des prairies aux alentours par la FDC 65 en cas de dégâts
Mesure 1	**Code opération : HE6 – Rap/Gall – m1 – Gestion forestière/connaissance** Cartographie et évaluation de la zone en termes de biotope pour le Grand tétras et la Perdrix grise de montagne et de refuge pour le Sanglier
Mesure 2	**Code opération : HE6 – Rap/Gall – m2 – Gestion forestière/restauration milieu** Intervention pour éclaircir le pré-bois et couper les ligneux bas ou semi-ligneux hauts. Installation de zones de passage pour intervenir sur le Sanglier
Mesure 3	**Code opération : HE6 – Rap/Gall – m3 – Gestion forestière/suivi écologique** Suivi de la fréquentation par le Sanglier et par le Grand tétras ainsi que par la Perdrix grise de montagne (en lien avec SE2 et SE4 pour partie ; suivi spécifique pour la surveillance présence et dégâts sanglier)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	ONF, CSVB, prestataire, RTE
Partenaires concernés :	ONF, commune de Gèdre, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », RTE sur certaines zones avec présence d'ouvrages
Assistance :	ONCFS, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65
Modalité de l'aide :	FEADER + FFGMN pour travaux d'éclaircissement (mesure 2) ; mesure G du PDRN Journées de temps agent pour la cartographie et le suivi de la fréquentation prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1 et 3) Journées d'agents FDC 65 (mesures 1 et 3)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 3) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 3) Journées personnel FDC 65 (mesure 3)

Outils financiers :	FEADER + FGMN pour mesures 2 et 3 Budget propre PNP (mesures 1 et 3)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Travaux d'éclaircissement réalisés **Indicateurs de résultats** : - Evolution de la fréquentation par le Grand tétras (lien avec SE2 et SE4) - Evolution de la fréquentation par le Sanglier et des dégâts locaux

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

***Calendrier* et budget prévisionnel :**

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	10j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois					
Mesure 2 :		A évaluer (devis)				
Mesure 3 :	5 j agent PNP / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 40 jours d'agent PNP : 7200 euros TTC
- 28 jours agent FDC 65 et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Evaluation des travaux d'éclaircissement spécifiques à faire (voir coût unitaire ATDJ ONF : 411 € HT/jour)

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE2 et SE4)

Journées de suivi des dégâts sangliers (mesure 3) : crédits européens intégrées au montant total des journées agents FDC 65 et Chasseurs barégeois

Coût total de l'action : 12600 euros et montant à évaluer (devis)

7200 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Devis à obtenir pour les travaux d'ouverture spécifiques : FEADER + FGMN

Fiche action "Agro-pastoralisme" DOCOB « Ossoue, Aspé, Cestrède » P1 pour les parties spécifiques à la problématique Oiseaux

PERENNISER OU DEVELOPPER LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DE LA FAUCHE SUR LE PLATEAU DE SAUGUE PRIORITE : 1

Contexte :	Si la pratique de la fauche a commencé à décliner dans la vallée de Gavarnie au cours des années soixante, le plateau de Saugué demeure bien utilisé. En effet, la facilité d'accès au site et la pente limitée permettent de maintenir cette activité, voire de l'étendre comme ce fût le cas en 2003. A la richesse floristique de ces milieux s'ajoute une valeur culturelle liée au petit patrimoine hydraulique et au bâti. La déprise se manifeste néanmoins par l'abandon d'une grande partie des anciennes rigoles d'irrigation et de drainage qui provoque parfois des dégâts aux prés de fauche, par le cantonnement des zones fauchées dans les parties les plus facilement mécanisables et par le manque d'entretien des granges foraines. Ces milieux constituent pour la Perdrix grise de montagne un secteur attirant, notamment durant la période hivernale quand les oiseaux s'y regroupent. Les haies, liées aux rigoles, et les murets et arbustes liés à la présence du patrimoine bâti constituent aussi des sites favorables à l'avifaune en général..
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Merle à plastron
Objectifs :	Par le maintien et le développement de la fauche sur le plateau, et l'entretien et la valorisation agricole du patrimoine, notamment des rigoles et des granges, améliorer l'habitat (notamment hivernal) de la Perdrix grise de montagne ainsi que l'habitat d'alimentation pour le Crave à bec rouge principalement.
Pratiques actuelles :	Présence de zones fauchées et entretenues sur le bas des pentes et sur le plateau
En cours :	Abandon des parcelles pentues et peu mécanisables
Changements attendus :	Evolution du milieu
Périmètre d'application :	Plateau de Saugué (inclus en majeure partie, mais pas entièrement, dans le site Z.P.S. « Cirque de Gavarnie »)

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats "*Ossoue, Aspé, Cestrède*"
Mesure 1	**Code opération : P1 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu** Evaluer l'intérêt de ces parcelles pour la Perdrix grise de montagne
Mesure 2	**Code opération : P1 – m2 – Pastoralisme/gestion milieu** Présence, ou possibilité d'implanter, des, arbustes et fruticées le long de ces rigoles. Améliorer les pratiques de fauche ; développement de la fauche en parallèle
Mesure 3	**Code opération : P1 – m3 – Pastoralisme/suivi écologique** Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge et le Merle à plastron (voir SE4 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	MAE + FEADER pour travaux de fauche et entretien / réhabilitation rigoles (PDRH mesures 323 + 214) Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)

Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 2) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 3) Journées personnel FDC 65 (mesure 3)
Outils financiers :	FEADER + FGMN pour mesure 2 FGMN, FEADER Collectivités locales Budget propre PNP (mesure 3)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Travaux d'éclaircissement réalisés **Indicateurs de résultats** : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne et le Crave à bec rouge (lien avec SE4 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC +Ch barégeois					
Mesure 2 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC +Ch barégeois					
Mesure 3 :	5 j agent PNP (inclus SE4 et SE7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois /an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC 65 et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC
- Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4 et SE7)

Devis à évaluer si travaux spécifiques de réhabilitation de prairies ou de rigoles (avec ou sans plantation de fruticées et arbustes)

***Coût total de l'action :* 6120 euros et montant à évaluer (devis)**

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Crédits MAE + FEADER mesures 323 et 214 PDRH (à évaluer)

LUTTER CONTRE L'EMBROUSSAILLEMENT DES BAS DE VERSANT D'OSSOUE	PRIORITE : 1

Contexte :	La rive droite comme la rive gauche du gave d'Ossoue subissent un embroussaillement remarqué par les éleveurs locaux. Actuellement, les bas de versant de la rive droite sont dominés par la myrtille, voire la callune ou le rhododendron tandis que genévriers et callune se développent à un rythme rapide en rive gauche. L'embroussaillement et la fermeture par de telles espèces limitent les zones de nidification pour la Perdrix grise de montagne, ainsi que les zones de chasse pour le Circaète Jean-le-Blanc.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche écorcheur
Objectifs :	Eviter l'embroussaillement et l'uniformisation de ces secteurs riches, pour préserver ou restaurer la mosaïque d'habitats de pelouses et landes existantes et permettre le maintien d'espèces animales à enjeu
Pratiques actuelles :	Faible présence de bovins d'origine espagnole
En cours :	Fermeture des milieux
Changements attendus :	Evolution du milieu avec re-création de zones herbacées plus ou moins rases
Périmètre d'application :	Bas de versant des deux rives du gave d'Ossoue

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats "*Ossoue, Aspé, Cestrède*"
Mesure 1	**Code opération : P4 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu** Dans le versant situé entre le Milhas, le Pla communau et le Hount de Viscos, ainsi qu'entre les lieux-dits « Pla de Salces » et « Serradiouse » en rive droite, prévoir des actions de débroussaillage et / ou de brûlage adaptés à la végétation : ▪ Secteurs dominés par la Callune, le Genévrier et la Myrtille : Définir par la Commission Locale d'Ecobuage du canton de Luz (en cours de constitution) l'itinéraire technique pour réaliser des brûlages (écobuage) dirigés en fin d'automne. ▪ Secteurs où le recouvrement en Rhododendron > 50 % : Ménager quelques ouvertures et voies de pénétration (débroussaillement en mosaïque ou corridor) ▪ Secteurs où des pieds de Genévrier se développent : Repérer et réaliser un brûlage expérimental progressif des pieds de Genévrier **Remarque : Le but n'est pas de supprimer tous les genévriers, zones « refuges » pour diverses espèces, mais de contenir leur progression au sein des pelouses. Il faudra prendre en compte la présence de la Perdrix grise de montagne (*Perdix perdix hispaniensis*), de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), notamment par le maintien de pieds de genévriers et de sorbiers hauts**
Mesure 2	**Code opération : P4 – m2 – Pastoralisme/suivi écologique** Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge , la Pie-grièche écorcheur et le Circaète Jean-le-Blanc (en lien avec SE4, SE6 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM

Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	MAE + FEADER (PDRH mesures 323 et 214) Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 2) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel FDC 65 (mesure 2)
Outils financiers :	PDRH mesures 323 et 214 pour mesure 1 FGMN, FEADER Collectivités locales Budget propre PNP (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Travaux d'éclaircissement réalisés - Mise en place d'un entretien par pastoralisme **Indicateurs de résultats** : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne, la Pie-grièche écorcheur , le Circaète Jean-le-Blanc et le Crave à bec rouge (lien avec SE4, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre dans les réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois	A voir selon besoins				
Mesure 2 :	4 j agent PNP (inclus SE4-6-7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC 65 et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4, SE6 et SE7)

Devis pour travaux d'entretien des milieux

Coût total de l'action : 6120 euros + montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Crédits MAE + FEADER mesures 323 et 214 PDRH (à évaluer)

ORGANISER LE PATURAGE POUR VALORISER LES SECTEURS HAUTS D'OSSOUE **PRIORITE : 1**

Contexte :	La valeur culturelle donnée aux échanges transfrontaliers en rive droite d'Ossoue conduit à une utilisation particulière de cet espace pastoral riche : faible durée d'estive, quasi - absence de troupeaux ovins en rive droite. Ces spécificités et l'importance culturelle de ces échanges complexifient la gestion de ce territoire qui connaît actuellement un embroussaillement important des bas de versant, et une extension des pelouses à *Festuca eskia*., tous phénomènes contraires au développement de la Perdrix grise de montagne, du Crave à bec rouge et autres espèces
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, autres espèces
Objectifs :	Eviter l'uniformisation de ces secteurs riches pour préserver, voire restaurer la mosaïque d'habitats de pelouses et landes existantes
Pratiques actuelles :	Faible présence de bovins d'origine espagnole
En cours :	Fermeture des milieux
Changements attendus :	Evolution du milieu avec re-création de zones herbacées plus ou moins rases
Périmètre d'application :	Quartiers subalpins de l'estive d'Ossoue

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* »
Mesure 1	**Code opération : P5 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu** ▪ Etudier et négocier les possibilités d'accueil de troupeaux ovins sur les quartiers bovins en début et / ou fin de saison, avant l'arrivée des bovins espagnols ou après leur départ ▪ Négocier des conditions d'accueil de troupeaux ovins sur les quartiers hauts acceptables pour les espagnols **Etablir un cahier des charges de pâturage (dates de pâturage, secteurs utilisés, chargements, type de gardiennage…) en rive gauche d'Ossoue, sur les secteurs hauts**
Mesure 2	**Code opération : P5 – m2 – Pastoralisme/suivi écologique** Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge, et autres espèces (en lien avec SE4, SE6 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	Aide pour la rédaction du plan de gestion pastoral et pour la mise en place d'un troupeau MAP + FEADER mesure 323 Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 1) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel FDC 65 (mesure 2)

ASSURER UN PATURAGE A LONG TERME SUR LES QUARTIERS OVINS DE L'ESTIVE D'ASPE **PRIORITE : 1**

Contexte :	Depuis 2003, un groupement de quatre éleveurs du pays Basque utilise les quartiers ovins du centre et du fond d'Aspé. Le maintien de la mosaïque de milieux de ce territoire de plus de 800 hectares dépend d'une gestion raisonnée des troupeaux ovins sur l'ensemble de cette zone. L'usage complémentaire de ces secteurs pour les brebis doit nécessairement être pris en compte pour assurer leur préservation et éviter une uniformisation par l'extension de ligneux bas ou d'herbacées sociales comme le gispet, extension défavorable à la Perdrix grise de montagne et au Crave à bec rouge
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, autres espèces
Objectifs :	Maintenir voire restaurer une mosaïque de pelouses et de landes par une gestion pastorale adaptée
Pratiques actuelles :	Faible présence de bétail d'origine non-valléenne
En cours :	Fermeture des milieux
Changements attendus :	Evolution du milieu avec re-création de zones herbacées plus ou moins rases
Périmètre d'application :	Quartiers ovins : le Soum Blanc, le Pourteillou, la Coste d'Aspé, le « fond » d'Aspé, la Pouyade et le Pla d'Arrouyes

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* »
Mesure 1 :	**Code opération : P6 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu** ▪ A partir du diagnostic pastoral, et avec l'appui des éleveurs connaissant les quartiers du « fond » d'Aspé, établir un **cahier des charges de pâturage** précis (nombre d'animaux, périodes de pâturage par sous-quartiers, parcours journaliers, parcage nocturne mobile…) **Réaliser un contrat de gestion incluant le respect de ce cahier des charges avec les éleveurs basques utilisant ces quartiers**
Mesure 2 :	**Code opération : P6 – m2 – Pastoralisme/suivi écologique** Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge, et autres espèces (en lien avec SE4, SE6 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	Aide au gardiennage et à présence troupeaux Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 1) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel FDC 65 (mesure 2)
Outils financiers :	MAP + FEADER + PDRH mesures 323 et 214 FNADT + FEADER Collectivités locales Budget propre PNP (mesure 2)

Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Mise en place d'un plan de gestion pastoral - Mise en place d'un entretien par pastoralisme **Indicateurs de résultats** : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne, du Crave à bec rouge et autres espèces (lien avec SE4, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois	A voir selon besoins				
Mesure 2 :	4 j agent PNP (inclus SE4-6-7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4, SE6 et SE7)

Devis pour l'entretien des milieux et la mise en place d'un gardiennage

Coût total de l'action : 6120 euros TTC + montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Aide MAE pour soutien au gardiennage (à évaluer) : mesures 323 + 214 PDRH

LUTTER CONTRE LA FERMETURE DANS LA PARTIE BASSE DE L'ESTIVE D'ASPE PROCHE DU PLATEAU DE SAUGUE	PRIORITE : 1

Contexte :	Le quartier exposé au Nord est dominé par des nardaies et des pelouses fertiles fraîches entrecoupées de zones de landes à genévriers et rhododendron qui s'étendent à partir de landes fermées ou de croupes rocheuses. En exposition sud, dominent des pelouses à Brachypode localement envahies par callune, genévrier et raisin d'ours, avec un embroussaillement très net du lieu dit « Suberpeyre ». Pourtant, ce quartier vaste et riche est globalement bien utilisé par des troupeaux bovins locaux complétés par des extérieurs. La présence de ligneux n'est donc pas ici à interpréter comme un indice de sous-utilisation mais plutôt comme un défaut d'entretien du milieu.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, autres espèces
Objectifs :	Maintenir, voire restaurer la mosaïque de pelouses et de landes en limitant la colonisation de ce secteur par les ligneux et l'extension des gispetières fermées
Pratiques actuelles :	Faible entretien du milieu
En cours :	Fermeture des milieux
Changements attendus :	Diminution du brachypode
Périmètre d'application :	La zone correspondant aux lieux dits « Les Laquettes », « Soulan de Saugué » et « Suberpeyre », de part et d'autre du gave d'Aspé en prolongement du plateau

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats « *Ossoue, Aspé, Cestrède* »
Mesure 1	**Code opération : P7 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu** Les laquettes » se caractérisent par des piquetés de genévriers au sein des pelouses. La Commission Locale d'Ecobuage du canton de Luz (en cours de constitution) pourra définir l'itinéraire technique pour réaliser chaque année : ▪ Le repérage des genévriers à brûler avec des représentants des chasseurs, éleveurs et scientifiques ▪ Le brûlage expérimental progressif des pieds de genévriers repérés selon la réglementation en vigueur ▪ Appliquer un cahier des charges de pâturage permettant de maintenir l'état d'ouverture de ces milieux (pose de clôture, conduite des troupeaux…) « Suberpeyre » se caractérise par un recouvrement bas très dense par raisin d'ours et genévriers. Dans la zone basse où le recouvrement des ligneux est > 50% : ▪ Débroussaillage mécanique (débroussailleuse) partiel ou brûlage (écobuage) expérimental dirigé ▪ Appliquer un cahier des charges de pâturage permettant de maintenir l'état d'ouverture de ces milieux (pose de clôture, conduite des troupeaux…) **Remarque : Le but n'est pas de supprimer tous les genévriers, zones « refuges » pour diverses espèces, mais de contenir leur progression au sein des pelouses**
Mesure 2	**Code opération : P7 – m2 – Pastoralisme/suivi écologique** Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge, et autres espèces (en lien avec SE4, SE6 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM

Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	Aide à l'entretien des milieux Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 1) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel FDC 65 (mesure 2)
Outils financiers :	MAP + FEADER + PDRH mesure 323 et 214 FNADT + FEADER Collectivités locales Budget propre PNP (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Mise en place d'un plan de gestion pastoral - Mise en place d'un entretien par pastoralisme - Réalisation des travaux d'entretien **Indicateurs de résultats** : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne, du Crave à bec rouge et autres espèces (lien avec SE4, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois	A voir selon besoins et devis CSVB				
Mesure 2 :	4 j agent PNP (inclus dans SE4-6-7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4, SE6 et SE7)

Devis pour entretien et gestion milieux

Coût total de l'action : 6120 euros TTC + montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Aide MAE pour soutien au gardiennage (à évaluer)

FEADER + FGMN pou entretien des milieux (à évaluer) : mesures 323 + 214 PDRH

5.2.c – LES FICHES ACTIONS RELATIVES A LA NEUTRALISATION DES FACTEURS DE MORTALITE DIRECTE :

ACTIVITE PASTORALE :

Aménagement d'infrastructures / équipements :

FM1) Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles — Priorité 1

INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS :

Aménagement d'infrastructures / équipements :

FM2) Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre — Priorité 1

FM3) Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo — Priorité 2

FM4) Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo — Priorité 1

ACTIVITE FORESTIERE :

Aménagement d'infrastructures / équipements :

FM5) Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements (et devenus obsolètes) — Priorité 1

Action FM-1	Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles	Priorité 1

Contexte :	Parmi les facteurs de mortalité des Galliformes, les collisions avec des clôtures ou les problèmes de circulation posés par la présence de grillages, même s'ils sont négligeables, représentent un facteur qu'il est possible de réduire facilement.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, Grand tétras
Objectifs :	Limiter les causes de mortalité accidentelle des Galliformes sur le site
Pratiques actuelles :	Présence de clôtures et grillages anciens, mise en place de clôtures électriques pour la contention du bétail
En cours :	Remplacement de certaines clôtures prévues en 2007
Changements attendus :	Moins d'oiseaux retrouvés morts ou blessés sur le site suite à collisions
Périmètre d'application :	Plateau de Saugué et divers points du site

Descriptif des engagements :

En cours :	Remplacement de la clôture de Toussaus prévu en 2007 (mise en place d'une clôture électrique)
Mesure 1 :	**Code opération : FM1 –Gall – m1 – Pastoralisme/connaissance** Identification et localisation des clôtures pouvant poser problèmes ou devenues obsolètes
Mesure 2 :	**Code opération : FM1 – Gall – m2 – Pastoralisme/gestion infrastructure** Pose et dépose annuelle des clôtures mobiles nécessaires avec visualisation
Mesure 3 :	**Code opération : FM1 – Gall – m3 – Pastoralisme/gestion infrastructure** Visualisation des clôtures fixes pouvant poser problème
Mesure 4 :	**Code opération : FM1 – Gall – m4 – Pastoralisme/gestion infrastructure** Retrait des clôtures obsolètes ou modification de certaines clôtures
Mesure 5 :	**Code opération : FM2 –Gall – m5 – Pastoralisme/suivi écologique** Recherche d'oiseaux morts et observation des oiseaux en migration (lien avec SE6 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale
Contractants potentiels :	Communes de Gavarnie et Gèdre, CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Assistance :	
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, CSVB
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent pour le relevé des clôtures et autres opérations prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1, 2 et 3) Matériel de visualisation pris en compte sur budget PNP Journées d'agents FDC 65 (mesures 1 et 3) Journées de personnel CSVB (mesure 1) Crédits européens pour enlèvement clôtures obsolètes (mesure 4)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer pour retrait clôtures obsolètes (mesure 4) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1, 2 et 3) Journées personnel FDC 65 (mesures 2 et 3) Journées personnel CSVB (mesures 1 et 2)
Outils financiers :	FEADER + FGMN pour mesures 2, 3 et 4 Budget propre PNP (mesures 1, 2 et 3)

Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés pour l'enlèvement des clôtures et la visualisation des clôtures fixes, pose et dépose annuelle avec visualisation des clôtures mobiles
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Clôtures retirées - Clôtures visualisées **Indicateurs de résultats** : - Nombre d'oiseaux retrouvés en difficulté

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	5 j agent PNP 2 j agent CSVB 2 j agent FDC + Ch Barégeois					
Mesure 2 :		2 j agent FDC / an + Ch barégeois 2 j agent PNP / an				
Mesure 3 :	5 j agent PNP 5 j agent FDC + Ch barégeois					
Mesure 4 :	A évaluer (devis)					
Mesure 5 :	Inclus dans SE6 et SE7					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 20 jours d'agent PNP : 3600 euros TTC
- 17 jours d'agent FDC : 3060 euros TTC
- 2 jours d'agent CSVB : 360 euros TTC
- Evaluation des travaux nécessaires au retrait des clôtures obsolètes
- Achat matériel visualisation sur budget PNP

Journées de surveillance et suivi écologique prises ne compte dans le fonctionnement courant des agents du PNP (tournées terrain et inclus dans SE6 et SE7)

***Coût total de l'action :* 7020 euros TTC + montant à évaluer (devis)**

3600 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Achat matériel visualisation sur budget PNP au titre de la contribution Natura 2000

FEADER + FGMN : 3420 euros TTC (coût personnel FDC 65 en tant que prestataire de service et CSVB)

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires au retrait ou à la modification des clôtures : FEADER + FGMN

Action	FM-2	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre	Priorité 1

Contexte :	Parmi les facteurs de mortalité des Galliformes, les collisions avec les câbles des remontées mécaniques ou avec les CATEX se révèlent comme un facteur non négligeable. Sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre, plusieurs cas de mortalité ont été recensés concernant des perdrix grises de montagne ou des hiboux moyen-duc.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, oiseaux en migration
Objectifs :	Diminuer les risques de mortalité par collisions
Pratiques actuelles :	Absence de signalisation sur les câbles
En cours :	Réflexion et expérimentation de l'Observatoire des Galliformes de Montagne pour l'obtention de matériels adéquats
Changements attendus :	Equipements des portions de câbles qui se sont révélées les plus dangereuses : téléski du Raillet, téléski de Saint-André, téléski de Holle
Périmètre d'application :	Station de ski de Gavarnie - Gèdre

Descriptif des engagements :

En cours :	Enquête sur les mortalités en stations de ski des Hautes-Pyrénées réalisée par l'OGM Enlèvement par la station de certains CATEX
Mesure 1	**Code opération : FM2 – Gall/Mig – m1 – Tourisme/connaissance** Recherche des matériels adéquats et recueil des expériences déjà réalisées auprès d'autres stations notamment alpines
Mesure 2	**Code opération : FM2 –Gall/Mig – m2 – Tourisme/connaissance** Définition des tronçons et planification des opérations avec la station
Mesure 3 :	**Code opération : FM2 – Rap/Gall – m3 – Tourisme/gestion infrastructure** Visualisation des tronçons dangereux (une fois le matériel défini)
Mesure 4	**Code opération : FM2 – Rap/Gall – m4 – Tourisme/gestion infrastructure** Retrait des CATEX et autres câbles inutiles
Mesure 5	**Code opération : FM2 – Rap/Gall – m5 – Tourisme/information-sensibilisation** Mise en place de panneaux de sensibilisation et information à destination du public
Mesure 6 :	**Code opération : FM2 – Rap/Gall – m6 – Tourisme/suivi écologique** Recherche d'oiseaux morts et observation des oiseaux en migration (lien avec SE6 et SE7 + travail courant station)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale des infrastructures à problèmes
Contractants potentiels :	Altiservice
Partenaires concernés :	Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Assistance :	Observatoire des Galliformes de Montagne
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, Altiservice, Communes de Gavarnie et Gèdre
Modalité de l'aide :	Crédits européens (FGMN) et collectivités pour l'équipement des câbles et le retrait des CATEX (mesures 3 et 4). Réalisation de ces opérations lors d'opérations de maintenance programmées. Journées de temps agent pour la recherche des matériels et expériences et identification tronçons prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1 et 2) Matériel acheté sur budget PNP (crédits d'accompagnement ZP) Journées de temps agent PNP et Altiservice (prises en compte sur budget fonctionnement propre du PNP pour mesures 2 et 5), prestation pour Altiservice

Montant de l'aide :	Devis à évaluer pour les coûts de pose et dépose (mesures 3 et 4) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1, 2 et 5) Journées personnel Altiservice (mesures 2 et 5)
Outils financiers :	FEADER + FGMN + collectivités pour mesures 3 et 4 Budget propre PNP (mesures 1, 2, 3 et 5)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Câbles CATEX retirés et tronçons dangereux signalisés
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Absence de câbles CATEX - Equipement des tronçons dangereux réalisé **Indicateurs de résultats** : - Absence d'oiseaux trouvés morts ou blessés (recherche par les agents de la station en hiver, en lien avec SE7 en été) - Observations du comportement des oiseaux (en lien avec SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	5 j agent PNP 2 j Altiservice	5 j agent PNP 2 j Altiservice				
Mesure 2 :	5 j agent PNP 2 j Altiservice					
Mesure 3 :			A évaluer et réaliser une fois le matériel et les tronçons et modalités définies			
Mesure 4 :	5 j Altiservice					
Mesure 5 :			A définir en relation avec le plan de signalétique de la station			
Mesure 6 :	Inclus dans SE6 et SE7 + tournées terrain agents + travail courant personnel station					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 15 jours d'agent PNP : 2700 euros TTC
- 11 jours de personnel Altiservice (en 2007) : à définir
- Evaluation des travaux nécessaires au retrait des CATEX en 2007
- Evaluation des travaux nécessaires à la visualisation des câbles
- Evaluation de coût du matériel

Journées de surveillance agents incluses dans le temps de travail (tournées terrain, avec SE6 et SE7)

Recherche des oiseaux morts lors surveillance câbles par le personnel de la station en hiver

Coût total de l'action : 2700 euros TTC + montant à évaluer (devis)

2700 euros TTC et achat du matériel de visualisation (coût à évaluer) pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP ou sur les crédits d'accompagnement zone périphérique au titre de la contribution Natura 2000

FEADER + FGMN + collectivités : coût personnel Altiservice (retrait CATEX en 2007)

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires à la visualisation des tronçons : FEADER + FGMN + collectivités

Action FM-3	Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo	Priorité 2

Contexte :	Certains supports de lignes HTB présentent des risques pour les grands rapaces et les oiseaux migrateurs. Sur le site, la ligne HTB 225 kV Pragnères – Biescas traverse le site sur l'une des voies de migration importantes des Hautes-Pyrénées. Bien qu'à ce jour aucun oiseau n'ait été retrouvé mort à proximité des supports, des grands rapaces ont été vus perchés sur des pylônes.
Espèces concernées :	Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin
Objectifs :	Eviter les mortalités accidentelles de grands rapaces par électrocutions
Pratiques actuelles :	Aucun pylône n'est pour le moment équipé
En cours :	Equipement des pylônes dangereux envisagé dans le cadre de la convention nationale
Changements attendus :	Absence d'observations d'oiseaux perchés sur les zones dangereuses des supports préalablement identifiés
Périmètre d'application :	Ligne HTB reliant Pragnères à Biescas

Descriptif des engagements :

En cours :	Convention EDF – PNP – RTE Convention nationale LPO – EDF/RTE et convention en cours Gypaète barbu entre DIREN Aquitaine et EDF/RTE
Mesure 1	**Code opération : FM3- Rap – m1 – Infrastructure/connaissance** Identification des pylônes susceptibles de poser problèmes
Mesure 2	**Code opération : FM3 – Rap – m2 – Infrastructure/connaissance** Choix de la méthode et du matériel, puis planification des opérations d'équipement des pylônes
Mesure 3	**Code opération : FM3 – Rap – m3 – Infrastructure/gestion** Equipement des pylônes dangereux
Mesure 4 :	**Code opération : FM3 – Rap – m4 – Infrastructure/suivi écologique** Recherche d'oiseaux morts et observation du comportement des oiseaux (en lien avec SE6, SE7 et SE1 + tournées terrain agents PNP) **Nota bene : au vu des découvertes d'oiseaux, une réévaluation des pylônes à traiter sera faite en relation avec RTE à qui seront communiquées les découvertes d'oiseaux morts**

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale des infrastructures à problèmes
Contractants potentiels :	EDF-RTE
Partenaires concernés :	LPO
Assistance :	Parc national des Pyrénées
Proposition de mise en œuvre :	EDF-RTE
Modalité de l'aide :	Crédits à rechercher pour travaux d'équipement (mesure 3) Journées de temps agent pour la définition des pylônes et le choix du matériel sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1 et 2) Journées d'agents EDF-RTE (mesure 2)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer pour travaux d'équipement (mesure 3) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel EDF-RTE (mesure 2)

Outils financiers :	A rechercher pour mesure 3 (privilégier intervention lors travaux de maintenance) Budget propre PNP (mesures 1 et 2) Budget propre EDF-RTE (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Réalisation de l'équipement des pylônes
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre de pylônes équipés **Indicateurs de résultats** : - Observations du comportement des oiseaux - Absence d'oiseaux électrocutés (en lien avec SE1, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	3 j agent PNP 2 je agent RTE					
Mesure 2 :	2 j technicien PNP 5 j agent RTE					
Mesure 3 :		A évaluer une fois planification faite et matériel sélectionné				
Mesure 4 :	Inclus dans SE1, SE6 et SE7 + tournées agents PNP					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 3 jours d'agent PNP : 540 euros TTC
- 2 jours de technicien PNP : 500 euros TTC
- 7 jours agent EDF-RTE (en 2007) : à définir
- Evaluation des travaux nécessaires à l'équipement des pylônes
- Evaluation des coûts du matériel

Journées de suivi écologique incluses dans le fonctionnement courant du PNP (SE1, SE6 + SE7 + tournées terrain des agents)

Coût total de l'action : 1040 euros TTC + montant à évaluer (devis)

1040 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Coût personnel EDF-RTE (en 2007) voir ci-dessus pour difficultés de financement

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires à l'équipement des pylônes : coût sur crédits européens ? (budget EDF –RTE ? crédits à rechercher ?)

Action	FM-4	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo	Priorité 1

Contexte :	Parmi les facteurs de mortalité sur grands rapaces et sur oiseaux migrateurs, les collisions avec les câbles des lignes électriques sont parfois un facteur non négligeable. Sur le site, la ligne 225 kV Pragnères – Biescas traverse le site de Pragnères à Boucharo, sur une des voies de migration importantes des Hautes-Pyrénées Même si la traçabilité des oiseaux retrouvés morts n'est pas significative depuis 30 ans, compte tenu du fort passage migratoire et de la présence d'un site de reproduction du Gypaète barbu en face de la ligne HTB, il est souhaitable d'appliquer le principe de précaution.
Contexte :	Nous ne disposons pas pour le moment de matériel adéquat pouvant être posé sur des lignes THT en montagne compte tenu des contraintes de poids et de résistance aux intempéries.
Espèces concernées :	Grands rapaces (Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc), oiseaux migrateurs (Grue cendrée, Cigogne noire et blanche)
Objectifs :	Eviter les mortalités accidentelles de grands rapaces et d'oiseaux migrateurs par collisions
Pratiques actuelles :	Aucun câble n'est pour le moment équipé
En cours :	Réflexion nationale en cours et test de nouveaux matériels par RTE
Changements attendus :	Absence de découvertes d'oiseaux morts sous les lignes et observations du comportement des oiseaux qui identifient les lignes
Périmètre d'application :	Ligne HTB reliant Pragnères à Biescas

Descriptif des engagements :

En cours :	Convention PNP – EDF, convention en cours de signature DIREN Aquitaine – EDF-RTE – LPO sur le Gypaète barbu
Mesure 1	**Code opération : FM4 – Rap/Mig – m1 – Infrastructure/connaissance** Identification des parties de lignes susceptibles de poser problèmes
Mesure 2	**Code opération : FM4 – Rap/Mig – m2 – Infrastructure/connaissance** Choix de la méthode et du matériel, puis planification des opérations d'équipement des lignes
Mesure 3	**Code opération : FM4 – Rap/Mig – m3 – Infrastructure/gestion** Equipement des tronçons de lignes dangereux
Mesure 4 :	**Code opération : FM4 – Rap/Mig– m4 – Infrastructure/suivi écologique** Recherche d'oiseaux morts et observation du comportement des oiseaux (en lien avec SE6, SE7 et SE1 + tournées terrain agents PNP) **Nota bene : au vu des découvertes d'oiseaux, une réévaluation des zones à traiter sera faite en relation avec RTE à qui seront communiquées les découvertes d'oiseaux morts**

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale des infrastructures à problèmes
Contractants potentiels :	EDF-RTE
Partenaires concernés :	LPO
Assistance :	Parc national des Pyrénées
Proposition de mise en œuvre :	EDF-RTE
Modalité de l'aide :	Crédits européens pour travaux de visualisation (mesure 3) Journées de temps agent pour mesures 1 et 2 prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents EDF-RTE (mesure 2)

Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de visualisation (mesure 3) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel EDF-RTE (mesure 2)
Outils financiers :	Crédits à rechercher pour mesure 3 (privilégier la réalisation lors d'opérations de maintenance) Budget propre PNP (mesures 1 et 2) Budget propre EDF-RTE (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Equipement des lignes réalisé
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre de tronçons de lignes visualisés **Indicateurs de résultats** : - Observations du comportement des oiseaux - Absence d'oiseaux blessés ou morts (en lien avec SE1, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	3 j agent PNP 2 j agent RTE					
Mesure 2 :	10 j technicien PNP 5 j agent RTE					
Mesure 3 :		A évaluer en fonction du choix du matériel et de la planification des opérations				
Mesure 4 :	Inclus dans SE1, SE6 et SE7 + tournées agents PNP et tournées agents RTE					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 3 jours d'agent PNP : 540 euros TTC
- 10 jours de technicien PNP : 2500 euros TTC
- 7 jours agent EDF-RTE (à définir)
- Evaluation des travaux nécessaires à la visualisation des lignes

Journées de surveillance / suivi écologique incluses dans le fonctionnement courant des agents (inclus en SE1, SE6 et SE7 + tournées terrain agents PNP et agents RTE)

Coût total de l'action : 3043 euros TTC + montant à évaluer (devis)

3040 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Coût personnel EDF-RTE (en 2007)

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires à la visualisation des lignes : coût sur crédits européens ? (budget EDF –RTE ? crédits à rechercher ?)

Action	FM-5	Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements (et devenus obsolètes)	Priorité 1

Contexte :	Parmi les facteurs de mortalité des Galliformes, les collisions avec des clôtures ou les problèmes de circulation posés par la présence de grillages, même s'ils sont négligeables, représentent un facteur qu'il est possible de réduire facilement. Sur le site plusieurs clôtures ayant servi à la protection de boisements sont encore présentes et d'autres clôtures sont en prévision.
Espèces concernées :	Grand tétras, Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Diminuer les mortalités accidentelles sur ces oiseaux
Pratiques actuelles :	Les clôtures posées l'ont été à double titre : protéger les reboisements dans leur jeune stade du bétail, et empêcher par la suite la divagation du bétail dans ces peuplements. Une partie de ces clôtures est obsolète.
En cours :	Réévaluation du rôle de ces clôtures par l'ONF et prévision de mise en place de nouvelles clôtures (sur les zones de régénération ; délai : 20-30 ans)
Changements attendus :	Diminution de la mortalité des oiseaux
Périmètre d'application :	Zones forestières et de reboisement sur le site

Descriptif des engagements :

En cours :	Convention ONF-PNP
Mesure 1	**Code opération : FM5 – Gall – m1 – Gestion forestière/connaissance** Identification et localisation des clôtures pouvant poser problèmes ou devenues obsolètes. Nota : si l'enlèvement des fils et grillages doit être envisagé, celui des piquets n'est pas obligatoire. Encore de bonne qualité et souvent métalliques et de forte taille, ils peuvent en effet servir de support à une nouvelle clôture ainsi que de perchoirs)
Mesure 2	**Code opération : FM5 – Gall – m2 – Gestion forestière/gestion infrastructure** Visualisation des clôtures fixes pouvant poser problème
Mesure 3	**Code opération : FM5 – Gall – m3 – Gestion forestière/gestion infrastructure** Retrait des clôtures obsolètes. Seuls les fils seront retirés, les piquets (souvent viables) pouvant servir de support à de nouvelles clôtures.
Mesure 4	**Code opération : FM5 – Gall – m4 – Gestion forestière/gestion infrastructure** Visualisation immédiate des nouvelles clôtures
Mesure 5 :	**Code opération : FM5 – Gall– m5 – Gestion forestière/suivi écologique** Evaluation de l'utilisation des boisements par les oiseaux (en lien avec SE2 et SE4 et SE6 + tournées terrain agents PNP)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale des infrastructures à problèmes
Contractants potentiels :	ONF
Partenaires concernés :	ONF, société de chasse « Chasseurs barégeois », CSVB (une partie des clôtures est sous « tutelle » CVSB), FDC 65
Assistance :	Parc national des Pyrénées, OGM, CVSB
Proposition de mise en œuvre :	ONF 65
Modalité de l'aide :	Journées d'agent ONF (mesures 1 à 4) Journées de temps agent pour la cartographie des clôtures à problèmes prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1, 2 et 4) Matériel visualisation Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)

Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 3) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1, 2 et 4) Journées personnel FDC 65 (mesure 1) Journées d'agent ONF (mesures 1 à 4)
Outils financiers :	FEADER + FGMN pour mesure 3 Budget propre PNP (mesures 1, 2 et 4) Budget propre ONF (mesures 1 à 4) et aide spécifique
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Clôtures retirées, clôtures visualisées
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre de clôtures retirées - Nombre de clôtures visualisées **Indicateurs de résultats** : - Nombre d'oiseaux retrouvés en difficulté (en lien avec SE1, SE6 et SE4)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	3 j agent PNP 2 j agent FDC 2 j agent ONF					
Mesure 2 :	2 j agent PNP 2 j agent ONF					
Mesure 3 :		A évaluer selon état des lieux				
Mesure 4 :	A intégrer au fur et à mesure pose nouvelles clôtures					
Mesure 5 :	Inclus dans SE1 et SE4 + tournées agents PNP					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 5 jours d'agent PNP : 900 euros TTC
- 4 jours agent ONF (barème 2006) : 2224 euros TTC
- 2 jours agent FDC : 360 euros TTC
- Evaluation du coût du retrait des clôtures obsolètes

Journées de surveillance / suivi écologique incluses dans le fonctionnement courant des agents (inclus en SE1, SE6 et SE7 + tournées terrain)

Coût total de l'action : 3584 euros TTC + montant à évaluer (devis)

900 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Coût personnel ONF (budget ONF en 2007 ?)

FEADER + FGMN : 2584 euros TTC (coût personnels FDC 65 et ONF)

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires au retrait des clôtures : coût sur crédits européens ? (budget ONF ?)

5.2.d – LES FICHES ACTIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DU SITE :

GRANDS RAPACES :

Suivi écologique :

SE1) Suivi du succès de la reproduction des grands Rapaces — Priorité 1

GALLIFORMES :

Suivi écologique :

SE2) Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras — Priorité 1

SE3) Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin — Priorité 2

SE4) Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne — Priorité 1

PASSEREAUX :

Suivi écologique :

SE5) Suivi des tendances d'évolution des populations de pies-grièches Ecorcheurs — Priorité 2

TOUTES ESPECES :

Evaluation de mesures :

SE6) Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures, d'aménagement/gestion des milieux et de modifications d'usages — Priorité 1

Suivi écologique :

SE7) Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB — Priorité 3

Action	SE-1	Suivi du succès de la reproduction des grands Rapaces	Priorité 1

Contexte :	Le succès de reproduction est utilisé comme un indicateur de santé des populations de grands rapaces car il intègre à la fois la qualité et l'abondance de ressources trophiques sur le site et le degré d'interférences entre activités humaines et espèces.
Espèces concernées :	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc
Objectifs :	Déterminer chaque année le succès reproducteur de chaque couple de grands rapaces présent sur la zone ou à proximité et, en cas d'échec, le stade de l'échec
Pratiques actuelles :	Existence d'un suivi effectué par le Parc national des Pyrénées depuis plus de 40 ans pour certaines espèces
En cours :	Suivi annuel du Gypaète barbu, de l'Aigle royal et du Faucon pèlerin
Changements attendus :	Poursuite de la qualité du suivi sur Gypaète barbu et Aigle royal, amélioration du suivi sur Faucon pèlerin et Circaète Jean-le-Blanc
Périmètre d'application :	Ensemble du site (concerne les fiches LD1 et LD2)

Descriptif des engagements :

En cours :	Réseau technique "Casseur d'os" en cours depuis 1993
Mesure 1	**Code opération : SE1 – Rap – m1 – Suivi écologique/Gypaète barbu** Suivi de la reproduction, des interférences espèce-activités humaines et de l'occupation des sites de nid par le Gypaète barbu sur la base du protocole Casseur d'os
Mesure 2	**Code opération : SE1 – Rap – m2 – Suivi écologique/Aigle royal** Suivi de la reproduction, des interférences espèce-activités humaines et de l'occupation des sites de nid par l'Aigle royal sur la base du protocole PNP
Mesure 3	**Code opération : SE1 – Rap – m3 – Suivi écologique/Faucon pèlerin** Suivi de la reproduction, des interférences espèce-activités humaines et de l'occupation des sites de nid par le Faucon pèlerin sur la base du protocole PNP
Mesure 4	**Code opération : FM5 – Gall – m1 – Suivi écologique/Circaète Jean-le-Blanc** Suivi de la reproduction, des interférences espèce-activités humaines et de l'occupation des sites de nid par le Circaète Jean-le-Blanc sur la base du protocole PNP

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Nature Midi-Pyrénées, LPO, RTE
Partenaires concernés :	LPO, Nature Midi-Pyrénées, ONCFS 65, société de chasse "Chasseurs barégeois"
Assistance :	LPO Mission Rapaces
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent pour le suivi prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1 à 4)
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 à 4)
Outils financiers :	Budget propre PNP (mesures 1 à 4)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches d'observation

Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Fiches d'observation en accord avec protocole - Synthèse annuelle **Indicateurs de résultats** : - Succès de reproduction annuel - Site de nid occupé annuellement

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	16 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 2 :	14 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 3 :	12 j agent PNP / an 1 j technicien / an					
Mesure 4 :	12 j agent PNP / an 1 j technicien / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB : - 324 jours d'agent PNP : 58320 euros TTC - 24 jours de technicien PNP : 6000 euros TTC
Coût total de l'action : 64320 euros TTC
64320 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Action	SE-2	Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras	Priorité 1

Contexte :	Les populations de grands tétras connaissent une diminution depuis plusieurs années. Afin d'ajuster les mesures de gestion à l'état des populations, il est nécessaire de connaître régulièrement les tendances des populations (par le comptage des coqs chanteurs) et le succès de reproduction (par le recensement d'un échantillon de nichées).
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Déterminer les tendances des populations
Pratiques actuelles :	Suivi de places de chant et de secteurs témoins depuis plusieurs années
En cours :	Poursuite et intensification des comptages
Changements attendus :	Amélioration des données
Périmètre d'application :	Zones d'habitat du Grand tétras (concerne les fiches LD3, FM4, FM5, FM6, FM7 et T2-bis)

Descriptif des engagements :

En cours :	Protocoles Observatoire des Galliformes de Montagne
Mesure 1	**Code opération : SE2 – Gall – m1 – Suivi écologique/Grand tétras** Comptages annuels de toutes les places de chant du site à raison de 2 comptages / an selon le protocole et la répartition décidée au sein de l'OGM
Mesure 2	**Code opération : SE2 – Gall – m2 – Suivi écologique/Grand tétras** Estimation du succès de reproduction à l'aide de chiens d'arrêt sur 10 secteurs de 30 ha chaque année selon le protocole de l'OGM

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse "Chasseurs barégeois", RTE
Partenaires concernés :	ONF 65, ONCFS 65
Assistance :	OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, FDC 65 et société de chasse "Chasseurs barégeois" Nota : sur les places de chant dans la FD de Gavarnie, le suivi sera fait en coopération PNP – ONF 65 comme par le passé
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65 et « Chasseurs barégeois »
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65 (pris en charge dans le fonctionnement propre de la FDC au titre de l'amélioration du suivi des populations animales)
Outils financiers :	FEADER et FGMN Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de suivi
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Fiches de suivi selon protocole - Synthèse annuelle **Indicateurs de résultats** : - Succès de reproduction annuel - Tendances des populations

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	8 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an 8 j agent FDC + Chasseurs Barégeois / an					
Mesure 2 :	5 j agent PNP / an 1 j technicien FDC / an 9 j agent FDC + Chasseurs Barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 78 jours d'agent PNP : 14040 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC
- 6 jours de technicien FDC : 1500 euros TTC
- 82 jours personnels FDC et « Chasseurs barégeois »: 14760 euros TTC

Coût total de l'action : 31800 euros TTC

15540 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

4260 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre de la FDC et par les actions bénévoles menées par la société de chasse « Chasseurs barégeois » au titre de l'amélioration du suivi des populations animales

L'intensification des opérations de suivi telles que prévues sur la zone soumise à la chasse sur la Z.P.S. nécessiterait en FEADER et FGMN : 12000 euros TTC (coût personnels FDC 65 et « Chasseurs barégeois »)

Action	SE-3	Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin	Priorité 2

Contexte :	Les populations de lagopèdes alpins connaissent une importante diminution depuis plusieurs années. Afin d'ajuster les mesures de gestion à l'état des populations il est nécessaire de connaître régulièrement les tendances des populations (par le comptage des coqs chanteurs) et le succès de reproduction (par le comptage d'un échantillon de nichées).
Espèces concernés :	Lagopède alpin
Objectifs :	Déterminer les tendances des populations
Pratiques actuelles :	Suivi de places de chant et de secteurs témoins depuis plusieurs années
En cours	Poursuite et intensification des comptages
Changements attendus :	Amélioration des données
Périmètre d'application :	Zones d'habitat du Lagopède alpin (concerne les fiches FM6 et FM7 et P5)

Descriptif des engagements :

En cours :	Protocoles Observatoire des Galliformes de Montagne
Mesure 1	**Code opération : SE3 – Gall – m1 – Suivi écologique/Lagopède alpin** Comptages annuels des coqs chanteurs sur 2-4 secteurs échantillons de 100 ha à raison de 2 comptages / an selon le protocole de l'OGM
Mesure 2	**Code opération : SE3 – Gall – m2 – Suivi écologique/Lagopède alpin** Estimation du succès de reproduction à l'aide de chiens d'arrêt sur 4-6 secteurs de 30 ha chaque année selon le protocole de l'OGM

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse "Chasseurs barégeois"
Partenaires concernés :	ONF 65, ONCFS 65
Assistance :	OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, FDC 65 et société de chasse "Chasseurs barégeois"
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65 et « Chasseurs barégeois »
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65 et « Chasseurs barégeois »
Outils financiers :	FEADER et FGMN Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de comptage et observations
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Fiches de suivi selon protocole - Synthèse annuelle **Indicateurs de résultats** : - Succès de reproduction annuel - Tendances des populations

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	16 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an 6 j agent FDC + Chasseurs Barégeois / an					
Mesure 2 :	4 j agent FDC + Chasseurs Barégeois / an 2 j agent PNP / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 116 jours d'agent PNP : 20880 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC
- 60 jours personnels FDC *et* « Chasseurs barégeois » *:* 10800 euros TTC

Coût total de l'action : 31740 euros TTC

22380 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

L'intensification des opérations de suivi telles que prévues sur la zone soumise à la chasse sur la Z.P.S. nécessiterait en FEADER et FGMN : 10800 euros TTC (coût personnel FDC 65 et « Chasseurs barégeois »

Action	SE-4	Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne	Priorité 1

Contexte :	Les populations de perdrix grises de montagne connaissent des fluctuations importantes selon les années. Afin d'ajuster les mesures de gestion à l'état des populations il est nécessaire de connaître régulièrement les tendances des populations (par le comptage des coqs chanteurs) et le succès de reproduction (par le comptage d'un échantillon de nichées).
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Déterminer les tendances des populations
Pratiques actuelles :	Suivi de zones de chant et de secteurs témoins depuis plusieurs années
En cours :	Poursuite et intensification des comptages
Changements attendus :	Amélioration des données
Périmètre d'application :	Zones d'habitat de la Perdrix grise de montagne (concerne les fiches FM1, FM4, FM5, HE3, HE5, P4, P5, P6, P1 et P7)

Descriptif des engagements :

En cours :	Protocoles Observatoire des Galliformes de Montagne
Mesure 1	**Code opération : SE4 – Gall – m1 – Suivi écologique/Perdrix grise de montagne** Comptages annuels des coqs chanteurs sur 6 itinéraires échantillons de 4 km à raison de 2 comptages / an selon le protocole de l'OGM
Mesure 2	**Code opération : SE4 – Gall – m2 – Suivi écologique/ Perdrix grise de montagne** Estimation du succès de reproduction à l'aide de chiens d'arrêt sur 20 secteurs de 30 ha chaque année selon le protocole de l'OGM

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Partenaires concernés :	ONF 65, ONCFS 65
Assistance :	OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées et société de chasse « Chasseurs barégeois »
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65 (mesures 1 et 2)
Outils financiers :	FEADER et FGMNpour mesures 1 et 2 Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de comptage et observations
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Fiches de suivi selon protocole - Synthèse annuelle **Indicateurs de résultats** : - Succès de reproduction annuel - Tendances des populations

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	8 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an 4 j agent FDC / an					
Mesure 2 :	5 j agent PNP / an 3 j technicien FDC / an 12 j agent FDC / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 78 jours d'agent PNP: 15840 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC
- 18 jours de technicien FDC : 3240 euros TTC
- 96 jours d'agent FDC et « Chasseurs barégeois »: 17280 euros TTC

Coût total de l'action : 37860 euros TTC

17340 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

6520 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre de la FDC et par les actions bénévoles menées par la société de chasse « Chasseurs barégeois » au titre de l'amélioration du suivi des populations animales

L'intensification des opérations de suivi telles que prévues sur la zone soumise à la chasse sur la Z.P.S. nécessiterait en FEADER et FGMN : 14000 euros TTC (coût personnel FDC 65 et « Chasseurs barégeois »)

Action SE-5	Suivi des tendances d'évolution des populations de Pie-grièche écorcheur	Priorité 2

Contexte :	Les populations de pies-grièches écorcheurs connaissent des variations d'abondance en fonction de la qualité des milieux et de l'abondance des ressources trophiques. L'espèce est ainsi un bon indicateur de l'efficacité des mesures d'amélioration des milieux mises en œuvre dans ce DOCOB.
Espèces concernées :	Pie-grièche écorcheur
Objectifs :	Déterminer les tendances des populations
Pratiques actuelles :	Simple notation des contacts avec l'espèce par les agents du PNP
En cours :	Poursuite des comptages dans le cadre du réseau STOC-Capture et STOC-EPS
Changements attendus :	Accroissement de l'abondance
Périmètre d'application :	1-2 sites témoins de la Pie-grièche écorcheur (concerne les fiches HE4, P4, P1, P6 et P7)

Descriptif des engagements :

En cours :	Suivi par STOC-EPS
Mesure 1	**Code opération : SE5 – Pass – m1 – Suivi écologique/Pie-grièche écorcheur** Suivi de l'abondance sur 4 sites témoins par le protocole STOC-EPS
Mesure 2	**Code opération : SE5 – Pass – m2 – Suivi écologique/Pie-grièche écorcheur** Evolution de la population et du succès de reproduction sur un site témoin par STOC-Capture

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Nature Midi-Pyrénées
Partenaires concernés :	Nature Midi-Pyrénées
Assistance :	CRBPO
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP
Outils financiers :	Budget propre PNP)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de comptage et captures
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Fiches de suivi selon protocole - Opérations de captures faites **Indicateurs de résultats** : - Succès de reproduction annuel - Tendances des populations

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	8 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 2 :	6 j agent PNP		6 j agent PNP			6 j agent PNP

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB : - 66 jours d'agent PNP : 11880 euros TTC - 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC
Coût total de l'action : 13380 euros TTC
13380 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Action SE-6	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et équipements	Priorité 1

Contexte :	Afin de mesurer l'efficacité des mesures d'équipement des infrastructures (câbles de la station de ski, pylônes et lignes électriques), des observations de comportement des oiseaux près des pylônes et lignes ou de recherche de cadavres ou de signes de présence sous les câbles sont à faire.
Espèces concernées :	Galliformes, toutes espèces
Objectifs :	Evaluer l'efficacité des équipements mis en place
Pratiques actuelles :	Notation sans protocoles des cadavres ou comportements d'oiseaux de façon aléatoire
En cours :	Surveillance générale des espèces par les agents du PNP
Changements attendus :	Meilleure évaluation et standardisation des observations
Périmètre d'application :	Ligne THT Pragnères-Boucharo, station de ski Gavarnie-Gèdre (concerne les fiches FM1, FM2, FM3, FM4 et FM5 mais aussi LD2, LD3, MD4 et T2-bis))

Descriptif des engagements :

En cours :	Mise en place d'un cahier de protocoles faune du PNP
Mesure 1	**Code opération : SE6 – Mig/Gall – m1 – Suivi écologique/Infrastructure** Observation des comportements des oiseaux vis-à-vis des pylônes équipés
Mesure 2	**Code opération : SE6 – Mig/Gall – m2 – Suivi écologique/Infrastructure** Prospections de recherche de cadavres sous des tronçons sensibles de la ligne THT selon un protocole à définir (en liaison avec convention Gypaète barbu DIREN Aquitaine)
Mesure 3	**Code opération : SE6 – Mig/Gall – m3 – Suivi écologique/Infrastructure** Prospections recherche de cadavres sous les tronçons équipés de la station de ski (en liaison avec le protocole OGM)

Nature de l'action :	Mesure d'évaluation environnementale
Contractants potentiels :	RTE, Altiservices
Partenaires concernés :	Nature Midi-Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Assistance :	EDF-RTE, Altiservices
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65 et « Chasseurs barégeois »
Outils financiers :	FEADER et FGMN Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Journées de prospections réalisées
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre de Journées de prospections faites **Indicateurs de résultats** : - Nombre de cadavres retrouvés - Nombre de comportements "dangereux" démontrés par les oiseaux

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Non évaluable					
Mesure 2 :	12 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 3 :	12 j agent PNP / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 144 jours d'agent PNP : 25920 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC

Coût total de l'action : 27420 euros TTC

27420 euros pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Nota : cette action nécessitera (et passera) par une forte sensibilisation des acteurs locaux de la station : guides, moniteurs, ouvriers, dameurs, pisteurs, …)

Action	SE-7	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB	Priorité 3

Contexte :	L'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre du DOCOB vont avoir des répercussions sur l'état des populations non seulement des espèces cibles mais aussi de tout le peuplement ornithologique.
Espèces concernés :	Toutes les espèces du DOCOB
Objectifs :	Mesurer de façon légère l'évolution du peuplement ornithologique
Pratiques actuelles :	Mise en place de STOC-EPS et notation des contacts faune par le PNP
En cours	Poursuite du programme STOC-EPS
Changements attendus :	Accroissement des espèces cibles du DOCOB et évolution du peuplement
Périmètre d'application :	Ensemble du site (concerne toutes les fiches HE)

Descriptif des engagements :

En cours :	Fonctionnement d'une base de données faune PNP
Mesure 1	**Code opération : SE7 – Pass – m1 – Suivi écologique** Notation de tous les contacts oiseaux selon protocole PNP
Mesure 2	**Code opération : SE7 – Pass – m2 – Suivi écologique** Mise en place de STOC-EPS selon protocole CRBPO sur les milieux du site

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	RTE
Partenaires concernés :	Nature Midi-Pyrénées
Assistance :	CRBPO
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP
Outils financiers :	Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de comptages
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Suivi STOC-EPS réalisés - Nombre de contacts enregistrés **Indicateurs de résultats** : - Evolution des contacts et de la répartition des espèces cibles du DOCOB - Synthèse du peuplement ornithologique

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Non évaluable					
Mesure 2 :	6 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB : - 36 jours d'agent PNP : 6480 euros TTC - 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC
Coût total de l'action : 7980 euros TTC
7980 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

5.2.e – LES FICHES ACTIONS RELATIVES AUX ETUDES ET RECHERCHES COMPLEMENTAIRES :

GALLIFORMES :

Etudes et recherches :

RE1) Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des Galliformes — Priorité 3

Action RE-1	Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des Galliformes	Priorité 3

Contexte :	La présence de la Marmotte a été invoquée pour expliquer dans certains cas la régression de certaines populations de Galliformes de montagne soit du fait du dérangement occasionné par l'espèce soit du fait de sa prédation sur les nichées.
Espèces concernées :	Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Evaluer la réalité de l'impact de la Marmotte sur les nichées de Galliformes de montagne
Pratiques actuelles :	Pas de gestion de la marmotte
En cours :	
Changements attendus :	Amélioration du succès reproducteur des Galliformes de montagne
Périmètre d'application :	Sites témoins de la zone

Descriptif des engagements :

En cours :	Evaluation de la présence des marmottes
Mesure 1	**Code opération : RE1 – Gall – m1 – Etude** Sélection de 3 sites d'une centaine d'hectares avec une bonne population de marmottes
Mesure 2	**Code opération : RE1 – Gall – m2 – Etude** Enlèvement des marmottes sur la moitié de chaque site témoin pendant 3 ans puis inversion du processus sur l'autre moitié
Mesure 3	**Code opération : RE1 – Gall – m3 – Etude** Evaluation annuelle de la réussite des nichées par comptages au chien d'arrêt
Mesure 4	**Code opération : RE1 – Gall – m4 – Etude** Evaluation de l'abondance en marmottes par comptages

Nature de l'action :	Etude environnementale
Contractants potentiels :	A rechercher
Partenaires concernés :	Parc national des Pyrénées, ONCFS 65
Assistance :	Laboratoires universitaires, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65 (mesure 1) Acquisition de matériel (pièges)
Montant de l'aide :	Coût du matériel ; à évaluer Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65
Outils financiers :	Crédits à rechercher Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Campagnes piégeage, fiches de comptages marmottes et oiseaux, bilans annuels
Indicateurs de suivi :	**Indicateurs de réalisation** : - Nombre de campagnes de piégeage faites - Nombre de comptages réalisés **Indicateurs de résultats** : - Nombre de marmottes retirées - Evolution du nombre d'oiseaux sur les sites témoins

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	2 j agent PNP 2 j agent FDC					
Mesure 2 :		20 j agent FDC / an				
Mesure 3 :		10 j agent FDC / an				
Mesure 4 :		4 j agent FDC / an 2 j agent PNP / an				

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 22 jours d'agent PNP : 3960 euros TTC
- 172 jours d'agent FDC : 30960 euros TTC
- Etudier la possibilité d'employer un étudiant sur ce thème

Coût total de l'action : 34860 euros TTC

3960 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits à rechercher : 30960 euros TTC (coût personnel FDC 65)

5.3 – TABLEAUX DE SYNTHESE :

5.3 – a : LES MESURES DE GESTION PASTORALE

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, le maintien de la qualité des habitats ouverts en tant qu'habitat d'espèce est apparu comme un axe fort à faire perdurer sur le site. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées, certaines relevant des DOCOBs Habitats-Faune-Flore « *Ossoue, Aspé, Cestrède* » et « *Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude* ». Certaines de ces mesures portent aussi sur des pratiques et des équipements liés à l'activité pastorale. Le tableau 12 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 12 : Liste récapitulative des mesures relatives à la gestion pastorale sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
HE-1	Restauration de zones favorables à la Perdrix grise des montagnes par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Aspé et Ossoue	Perdrix grise de montagne	HE1-Gall-m1 à m5
HE-2	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux	Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur	HE2-Pass-m1 à m3
HE-3	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Lagopède alpin, Grand tétras, Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur	HE3- Gall-m1 à m3
P1 Docob Ossoue	Pérenniser ou développer la pratique traditionnelle de la fauche sur le plateau de Saugué	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Merle à plastron	P1-m1 et m2
P4 Docob Osoue	Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche écorcheur	P4-m1
P5 Docob Ossoue	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P5-m1
P6 Docob Ossoue	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P6-m1
P7 Docob Ossoue	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P7-m1

5.3 – b : LES MESURES DE GESTION FORESTIERE

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, l'amélioration de la qualité des habitats forestiers en tant qu'habitat d'espèce est apparue comme un axe à développer sur le site, même si l'étendue de ces habitats est faible. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées, certaines de ces mesures portent aussi sur des pratiques et des équipements liés à l'activité forestière. Le tableau 13 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 13 : Liste récapitulative des mesures relatives à la gestion forestière sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
HE-4	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation des rapaces forestiers ou du Pic noir	Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir, Chouette de Tengmalm	HE4-Rap/pic-m1 et m2
HE-5	Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras	Grand tétras	HE5-Gall-m1 à m3
HE-6	Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers de la zone d'Ayrues	Gypaète barbu, Grand tétras, Perdrix grise de montagne	HE6-Rap/Gall-m1 et m2

5.3 – c : LES MESURES DE GESTION DES ACTIVITES DE PLEIN AIR

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, des modifications d'usages relatives à des activités de plein air (tourisme, randonnée, chasse, …) sont apparues souhaitables pour permettre une meilleure cohabitation entre patrimoine naturel et activités humaines. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées. Le tableau 14 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 14 : Liste récapitulative des mesures relatives à la gestion des activités de plein air sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
LD-1	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc	LD1-Rap-m1, m2 et m4
LD-2	Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue	Gypaète barbu	LD2-Rap-m2 à m4
LD-3	Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les galliformes	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD3-Gall-m1
LD-4	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD4-Gall-m1 et m5
LD-5	Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Grand tétras	LD5-Gall-m1
LD-6	Aménagement du sentier de la Planète passant par le bois de Bourlic pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Grand tétras	LD6-Gall-m1 et m2
T2-bis Docob Estaubé	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonné dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila	Grand tétras	T2bis-Gall-m1 et m2
FM-2	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, oiseaux en migration	FM2—Gall/mig-m1 à m4

5.3 – d : LES MESURES DE SENSIBILISATION – COMMUNICATION

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, la sensibilisation, l'information et la communication sont apparues comme des mesures phares permettant de résoudre à priori bon nombre des problèmes de cohabitation entre activités humaines et conservation des espèces. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées, certaines de ces mesures portant aussi sur de la réglementation, voire du conventionnement. Elles concernent tant des activités de tourismes que cynégétiques. Le tableau 15ci dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 15 : Liste récapitulative des mesures relatives à la sensibilisation et communication sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
LD-1	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Gypaète barbu, Aigle royal, faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc	LD1-Rap-m3
LD-3	Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les galliformes	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD3—Gall-m2 et m3
LD-4	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD4-Gall-m2 à m4
LD-5	Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Grand tétras	LD5-Gall-m2 à m4
LD-6	Aménagement du sentier de la Planète passant par le bois de Bourlic pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Grand tétras	LD6-Gall-m3 et m4
T2-bis Docob Estaubé	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonné dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila	Grand tétras	T2bis-Gall-m3

5.3 – e : LES AMENAGEMENTS D'INFRASTRUCTURES

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, l'amélioration de la qualité des habitats forestiers en tant qu'habitat d'espèce est apparu comme un axe à développer sur le site, même si l'étendue de ces habitats est faible. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées, certaines de ces mesures portent aussi sur des pratiques et des équipements liés à l'activité forestière. Le tableau 16 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 16 : Liste récapitulative des mesures relatives à l'aménagement d'infrastructures sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
FM-1	Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles	Perdrix grise de montagne, Grand tétras, Lagopède alpin	FM1-m1 à m4

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
FM-2	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, oiseaux en migration	FM2—Gall/mig-m5
FM-3	Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo	Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin	FM3-Rap-m1 à m3
FM-4	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo	Grands rapaces, oiseaux en migration	FM4-Rap/mig-m1 à m3
FM-5	Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements	Grand tétras, Perdrix grise de montagne	FM5-Gall-m1 à m4

5.3 – f : LE SUIVI

Un des axes forts de la mise en place d'actions de gestion et restauration des milieux est de vérifier que ces mesures portent bien leurs fruits. Pour cela le suivi (mesure de l'efficacité) des actions doit être développé. De même, au bout des 6 années d'application du DOCOB, l'état de conservation des taxons faisant l'objet du DOOCB doit être vérifié. Pour cela des actions de veille écologique sont développées. Le tableau 17 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action. Le nombre de mesures relevant du suivi semble important ; en réalité il mélange à la fois des actions spécifiques au DOCOB (ce sont en général des mesures d'évaluation des actions) et des mesures de veille écologique conduites par les services du Parc National des Pyrénées ou par la Fédération des chasseurs depuis plusieurs années, dont les résultats vont venir éclairer certains aspects de l'évaluation finale du OCOB.

Tableau 17 : Liste récapitulative des mesures relatives au suivi sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
LD-1	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc	LD1-Rap-m5
LD-2	Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue	Gypaète barbu	LD2-Rap-m1
LD-3	Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les galliformes	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD3-Gall-m4
LD-4	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne	Grand tétras	LD5-Gall-m6
LD-5	Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Grand tétras	LD5-Gall-m1
LD-6	Aménagement du sentier de la Planète passant par le bois de Bourlic pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Grand tétras	LD6-Gall-m5
T2-bis Docob Estaubé	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonné dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila	Grand tétras	T2bis-Gall-m4

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
HE-1	Restauration des zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé	Perdrix grise de montagne	HE1-Gall-m6
HE-2	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux	Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur	HE2-Pass-m4
HE-3	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Lagopède alpin, Grand tétras, Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur	HE3- Gall-m4
HE-4	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation des rapaces forestiers ou du Pic noir	Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir, Chouette de Tengmalm	HE4-Rap/pic-m3
HE-5	Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras	Grand tétras	HE5-Gall-m4
HE-6	Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers de la zone d'Ayrues	Gypaète barbu, Grand tétras, Perdrix grise de montagne	HE6-Rap/Gall-m3
P1 Docob Ossoue	Pérenniser ou développer la pratique traditionnelle de la fauche sur le plateau de Saugué	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Merle à plastron	P1-m3
P4 Docob Osoue	Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche écorcheur	P4-m2
P5 Docob Ossoue	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P5-m2
P6 Docob Ossoue	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P6-m2
P7 Docob Ossoue	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P7-m2
FM-1	Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles	Perdrix grise de montagne, Grand tétras, Lagopède alpin	FM1-m5
FM-2	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, oiseaux en migration	FM2— Gall/mig-m6
FM-3	Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo	Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin	FM3-Rap-m4
FM-4	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo	Grands rapaces, oiseaux en migration	FM4-Rap/mig-m4
FM-5	Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements	Grand tétras, Perdrix grise de montagne	FM5-Gall-m5
SE-1	Suivi du succès de la reproduction des grands rapaces	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc	SE1-Rap-m1 à m4
SE-2	Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras	Grand tétras	SE2-Gall-m1 et m2
SE-3	Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin	Lagopède alpin	SE3-Gall-m1 à m2
SE-4	Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne	Perdrix grise de montagne	SE4-Gall-m1 et m2
SE-5	Suivi des tendances d'évolution des populations de la Pie-grièche écorcheur	Pie-grièche écorcheur	SE5-Pass-m1 et m2

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
SE-6	Evaluation de l'efficacité des actions d'aménagement des infrastructures et équipements	Galliformes, toutes espèces	SE6-Mig/Gall-m1 à m3
SE-7	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB	Crave à bec rouge, Merle à plastron, Monticole de roche, toutes espèces	SE7-Pass-m1 et m2

5.4 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :

Toutes les actions prévues dans le cadre de ce DOCOB sont à réaliser dans les 6 années d'application du document. Toutefois toutes ne sauraient être conduites ou démarrées en même temps, et certaines s'enchaînent. Le tableau 18 ci-dessous synthétise les actions et l'investissement humain nécessaire sur une base annuelle afin de mieux évaluer la répartition des efforts, selon les grands types d'enjeux identifiés. Le nombre de jours de personnel nécessaires (agent, ingénieur, technicien, ouvrier) a été calculé globalement. Les mesures se déroulant sur plusieurs années ont été incluses à chaque fois dans toutes les années correspondantes.

Un certain nombre de mesures (et donc de journées de personnel) ne seront mises en route que si l'évaluation préalable indique leur utilité et faisabilité. Le tableau ci-dessous est donc une estimation à maxima des besoins. La partie « suivi et veille » mobilise le plus de personnel et comprend le plus grand nombre d'actions. Toutefois, certaines mesures de suivi seront redondantes, notamment entre l'évaluation de l'efficacité des actions et la veille écologique.

Tableau 18 : Synthèse récapitulative des mesures et des besoins en personnel, année par année, selon les principaux types d'enjeux sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Année	Enjeu « limitation des dérangements »		Enjeu « gestion des habitats »		Enjeu « limitation des mortalités »		Enjeu « suivi et veille »	
	Nb mesures	NB j personnel	Nb mesures	Nb j personnel	Nb mesures	Nb j personnel	Nb mesures	Nb j personnel
2008	20	47	18	155	14	76	37	256
2009	12	28	11	27	7	26	35	250
2010	11	23	9	19	7	4	36	256
2011	9	21	7	10	6	4	35	250
2012	9	21	7	10	6	4	35	250
2013	9	21	7	10	6	4	37	256

6 - Charte Natura 2000

La France a opté pour une politique contractuelle de gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agri-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 proprement dits et les chartes Natura 2000.Ce document sera établi par l'opérateur, en tant que complément de mission, dès le début de l'animation. Il fera l'objet d'une concertation sur le fond réunissant l'ensemble des acteurs du site.

6.1. Objectifs et intérêts de la Charte Natura 2000

L'objectif de la charte Natura 2000 est de favoriser la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de "faire reconnaître" ou de "labelliser" cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.
Cet outil contractuel permet à l'adhérent de participer à la démarche Natura 2000 et aux objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Docob), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunérations.

La charte procure des avantages aux signataires, tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques telles que :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFNB)

Le bénéfice de l'exonération et de tout autre avantage fiscal n'est possible que pour des sites désignés, avec une charte validée et avec un arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB. La totalité de la TFNB est exonérée.

La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération de la TFNB (article 146 de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et article 1395 E code général des impôts), dès lors que le propriétaire signe une Charte, un Contrat Natura 2000 ou un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) (selon les dispositions validées pour le site).

Les services de l'État font parvenir aux services fiscaux la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération au 1er janvier de l'année suivante, avant le 1er septembre.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, l'engagement souscrit sur les parcelles inscrites dans la liste des parcelles établie par les services de l'État.

Règles communes d'application de l'exonération TNFB :

Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération (condition nécessaire),
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération (condition suffisante).

- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**

L'exonération porte sur les ¾ des droits de mutations.

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- **Exonérations liées à la garantie de gestion durable des forêts**

L'adhésion à la charte permet d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

6.2. Adhésion et durée d'engagement de la Charte Natura 2000

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit toute personne disposant d'un mandat (bail, …) la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel (validé par une note de service du préfet).

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans (au choix du signataire). Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes. La résiliation de la charte avant terme est possible mais elle doit être officialisée par les services

instructeurs : la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Elle équivaut à une reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée.

Le formulaire de Charte Natura 2000, spécifique pour le site doit être accompagné d'une déclaration d'adhésion afin de pouvoir bénéficier des avantages fiscaux définis précédemment.

6.3. Engagements et recommandations de la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 comporte deux aspects distincts : les engagements et les recommandations.

Par définition, un engagement contraint le signataire à respecter scrupuleusement les éléments contractés et peut être soumis à des contrôles pour vérifier le respect de ses promesses. C'est donc à distinguer des recommandations qui relèvent plutôt d'un accord moral visant à adapter ses différentes activités afin de se rapprocher, dans la mesure du possible, au plus près de l'objectif défini dans ces recommandations.

On distingue deux types d'engagements et de recommandations :

- les recommandations et engagements généraux qui s'appliquent à tous types de milieux ;
- les recommandations et engagements par type de milieux qui s'appliquent aux milieux présents répertoriés à l'occasion du diagnostic préalable à la signature de la charte réalisé par l'opérateur (Parc National des Pyrénées) avec la contribution du signataire.

CONCLUSION

A la fin des années 1990, lorsque le territoire du site « Cirque de Gavarnie » est intégré à un ensemble de sites destinés à constituer le réseau Natura 2000, c'est l'intérêt ornithologique de ces vallons qui est mis en évidence. En effet, le caractère de haute montagne de ce site et sa relativement faible anthropisation permet la présence d'habitats naturels et d'espèces rares, vulnérables ou en danger dans leur aire de répartition que l'Europe a pour mission de conserver.

Dans un premier temps, la qualification de l'intérêt biologique de ce massif des Hautes-Pyrénées a suscité chez les acteurs locaux la crainte légitime de perdre leur capacité à agir directement sur ce territoire. Exprimée lors des premières réunions de lancement de cette démarche, cette crainte a peu à peu fait place à un certain intérêt. En apportant de façon concertée une expertise naturaliste sur ce site, les opérateurs du Document d'Objectifs n'ont fait que nommer, caractériser et localiser les éléments d'un patrimoine étroitement dépendants des conditions physiques et humaines locales, éléments dépendant de l'évolution simultanée des activités humaines au sein de la vallée : déprise agricole, ouverture au tourisme, modifications des pratiques en estives…

Après pratiquement trois années de travail mené sur le site, quatre enjeux majeurs, liés aux interactions entre les milieux, les espèces et les activités, ont pu être mis en évidence :

- le premier enjeu concerne le **maintien des milieux ouverts à forte valeur patrimoniale** afin de lutter contre les dynamiques de fermeture et d'uniformisation du paysage. Cet enjeu majeur souligne la nécessité de soutenir l'activité agricole et pastorale sur l'ensemble du massif où la valeur économique et humaine comme le patrimoine naturel dépendent entièrement de l'activité pastorale.

- la diversité des habitats naturels rencontrés sur le site se traduit également du point de vue des espèces et le **maintien de la qualité des sites vitaux des espèces prioritaires et remarquables du site** semble une priorité. La connaissance fine de ces espèces, des effectifs et des conditions écologiques dans lesquelles elles se maintiennent permettra d'assurer leur prise en compte dans les actions de gestion en s'assurant de leur maintien à long terme.

- l'observation de **dégradations ponctuelles sur des milieux naturels remarquables** correspond à des cicatrices associées au pâturage ou à une gestion forestière liée aux risques naturels (héritage RTM). La mise en œuvre d'actions de restauration - amélioration pourra faire évoluer des milieux afin d'améliorer les habitats des espèces prioritaires.

- un dernier enjeu concerne la **gestion de la fréquentation** afin de partager, au mieux, l'utilisaton de ce territoire entre tous les usagers pratiquant le site, notamment les éleveurs et les visiteurs, touristes ou pratiquants d'activités de sports et de loisirs. Un partage de l'information est l'élément indispensable afin de conserver la dynamique initiée lors de la mise en place de la démarche Natura 2000 et afin de réduire

l'impact des différentes activités sur le patrimoine naturel de la zone spéciale de conservation.

Les échanges et discussions menés autour de ces enjeux ont abouti à des propositions d'actions variées, allant du suivi d'habitat à la réalisation d'aménagements pastoraux, d'infrastructures, … en passant par la sensibilisation et l'information. Résumées au sein de "fiches actions", ces différentes mesures peuvent ainsi avoir une portée locale ou beaucoup plus globale.

Pour être réellement efficaces, ces mesures devront s'inscrire dans la durée. Sur six années entre 2008 et 2013, les actions préconisées dans ce Document d'Objectifs seront mises en place, tandis que de nouvelles propositions pourront se concrétiser. A l'issue de cette première période, les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme pourront être poursuivies, tandis que de nouvelles actions découlant du bilan des six années de mise en œuvre pourront être initiées.

La prudence des différents acteurs envers cette démarche a toutefois permis une mobilisation intéressante. Ce document tente de restituer au mieux les avis exprimés par les usagers sur le site, qui témoignent tous d'une forte appropriation du patrimoine commun. A ce niveau de la démarche, les usagers attendent la phase d'animation pour constater concrètement l'intérêt et les bénéfices associés à la validation du Document d'Objectifs et au rattachement de ce territoire au réseau Natura 2000. Même si la Directive Oiseaux pourra avoir, au cours de ces six prochaines années, localement un impact au travers des financements, elle a d'ores et déjà permis de réunir des acteurs aux attentes variées et parfois divergentes autour de thématiques clés pour contruire un projet de territoire commun et fédérateur.

Il faut garder à l'esprit que la validation de ce document ne constitue pas la fin d'un projet, mais correspond en réalité au lancement d'un nouvelle phase, plus concrète encore pour les usagers sur le site, de mise en œuvre des différentes actions planifiées. Les acteurs locaux conserveront leur rôle central au cœur de cette démarche notamment par le biais du Comité de suivi qui se perpetuera dans les semaines à venir.

BIBLIOGRAPHIE

AFFRE G. et AFFRE L. (1980) – Distribution altitudinale des oiseaux dans l'Est des Pyrénées françaises. *L'Oiseau et R.F.O., 50 : 1-22*.

ARTHUR C.P., HABAS C. et GUILLOSSON T. (1995) – Bilan historique de la reproduction du Gypaète barbu sur la zone Parc national des Pyrénées de 1968 à 1993. *Rapport interne PNP – Programme Life "Grande Faune pyrénéenne", 94 pp*.

BARTOLI M. (1999) – Etude préliminaire sur les causes d'échec de nidification du Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) dans le Parc national des Pyrénées. Rôle particulier du dérangement. *Mémoire de DESU, université Paul Sabatier, Toulouse, 68 pp.*

BERDUCOU C. (1996) – Gestion forestière et Grand tétras. Pyrénées. *Document Office National des Forêts, Toulouse, 37 pp plus annexes*.

BERTRAND A. (1990) – La migration des oiseaux dans les Pyrénées centrales, Port d'Aula. *Ed. Laboratoire souterrain, C.N.R.S., Moulis, 35 pp*.

BERTRAND A. (1991) – La migration postnuptiale des oiseaux dans les Pyrénées ariégeoises en 1990. *Ed. Laboratoire souterrain C.N.R.S., Moulis, 52 pp*.

BETHMONT M. (1994) – Merle à plastron. In Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. *Ed Société Ornithologique de France : 526-527*.

BLONDEL J. (1975) – L'analyse des peuplements d'oiseaux. Eléments d'un diagnostic écologique. I : la méthode des Echantillonnages Fréquentiels Progressifs (E.F.P.). *Terre et Vie, 29 : 5393-589*.

BONNAFE O. (1999) – Inventaire de la guilde des rapaces nocturnes du secteur de Luz. Proposition de gestion conservatoire. *Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 56 pp*.

BOUDAREL P. et Parc National des Pyrénées (1987) – Recherches sur l'habitat, le comportement spatial et l'abondance du Lagopède alpin dans les Pyrénées occidentales. *Rapport final, contrat d'études S.R.E.T.I.E., Ministère de l'Environnement, 71 pp.*

CARTIER F. (2001) – Les prairies en déprise dans le Pays Toy : Etat des lieux et possibilités de remise en valeur pour la fauche. *Mémoire de fin d'études, ENITA Clermont-Ferrand, 145 pp.*

CATIL J.M. (2001) – Etude de l'habitat du Lagopède alpin dans la Réserve Naturelle du Néouvielle. Cas d'un oiseau fragile … *Mémoire de BTS GPN Institut Saint-Christophe, 44 pp plus annexes*.

CLAP F. (2003) – L'approche patrimoniale du vivant et la gestion pérenne des rapaces dans le Parc national des Pyrénées. *Mémoire de DESS Master Européen en Droit et Gestion de l'Environnement, Université de Montpellier I, 168 pp plus annexes*.

CLOUET M. (1981) – L'Aigle royal *Aquila chrysaetos* dans les Pyrénées françaises. Résultats de cinq ans d'observations. L'Oiseau et la RFO, 51 : 89-100.

CLOUET M. et BOUSQUET J.F. (1987) – Peuplement d'oiseaux nicheurs d'une forêt de Pins à crochets *Pinus uncinata* des Pyrénées ariégeoises. *Le Pistrac, 10 : 27-35*.

CLOUET M., GENARD M., LECONTE M. et LESCOURRET F. (1987) – Quelques éléments sur la structure des peuplements d'oiseaux des pineraies à *Pinus uncinata* pyrénéennes. *Acta Biologica Montana, 7 : 155-163*.

Communauté européenne (1979) – Directive du Conseil de la C.E.E. n° 79/409 visant à la conservation des oiseaux sauvages. *J.O.C.E., 02 avril 1979*.

CUISIN M. (1994) – Pic noir. In "Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989". *Ed Société Ornithologique de France : 434-435.*

DABOS P., ETCHELECOU A. et HERVIEU M. (1996) – La fréquentation touristique du Parc National des Pyrénées pendant l'été 1996. *Coll. Document scientifique du Parc National des Pyrénées, Tarbes, 123 pp*.

D'AMICO F. (2004) – Utilisation d'un hydrosystème de montagne par les oiseaux de rivière : variations d'abondance et connectivité. *Alauda, 72 : 173-185*.

DEJAIFVE P.A. (1994) – Merle de roche ou Monticole merle-de-roche. In "Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989". *Ed Société Ornithologique de France : 522-523.*

DELATTRE G. (2002) – Projet Galliformes de Montagne. *Mémoire de licence professionnelle SIG, université de La Rochelle, 77 pp*.

DULONG J. (1980) – Prairies de fauche de montagne Gèdre, Hautes-Pyrénées – Milieu, végétation, production. *Thèse de 3ème cycle, université de Bordeaux II – UFR de Biologie, université Bordeaux I – Laboratoire de Botanique, 127 pp*.

DURAND D. (2005) - Réseau Natura 2000. Document d'Objectifs de la zone spéciale de conservation Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude. Document de synthèse, volume 1. *Ed. Parc national des Pyrénées, 66 pp. plus annexes*.

FERRY C. et FROCHOT B. (1970) – L'avifaune nidificatrice d'une forêt de chênes pédonculés en Bourgogne. Etude de deux successions écologiques. *Terre et Vie, 24 : 153-250.*

FONTAINE W. (2003) - Comment préserver les aires du Gypaète barbu dans les Hautes-Pyrénées des activités et infrastructures humaines. *Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 44 pp.*

GOYENECHE L. (2002) – Inventaire de la guilde des Picidés en vallée de Luz : propositions pour une gestion conservatoire. *Rapport BTS – GPN Institut Saint-Christophe, 45 pp plus annexes*.

GRIGNON R. (1982) – Aspects pédagogiques liés à la connaissance des peuplements de Passereaux de montagne. *Mémoire de BTS Education à l'Environnement, IERO Mondy, 68 pp.*

GRIMMETT R. and GAMMELL A. (1987) – Preliminary inventory of Important Bird Areas in Spain and Portugal. *Unpublished report to the Commission of European Community. ICBP EC Working Group, 24 pp*.

GRIMMETT R. and GAMMELL A. (1989) – Inventory of Important Bird Areas in the European Community. *Rapport Commission des Communautés / Eurogroup / ICBP, 20 pp.*

GRIMMETT R. and JONES T. (1989) – Important Bird Areas in Europe. *Tech. Pub. N° 9, ICBP-IWRB, Cambridge, 888 pp*.

HAMON G. (2000) – Inventaire des câbles et lignes dangereux pour les oiseaux en montagne sur les stations de ski de la zone Parc national des Pyrénées. *Rapport stage BTS-GPN, Institut Saint-Christophe, 64 pp*.

JOACHIM J., BOUSQUET J.F. et FAURE C. (1997) – Atlas des Oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. *Eds AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 pp*.

JOACHIM J., CLOUET M., BOUSQUET J.F. et FAURE C. (1991) – Peuplements d'oiseaux nicheurs des forêts pyrénéennes centrales. Comparaison du peuplement de différentes essences. *Acta Biologica Montana, 10 : 135-157*.

LARTIGUE R. (2001) – Variabilité de la réponse au chant de la Perdrix grise. Influence pour la mise au point d'une méthode de suivi des populations de l'espèce. *Mémoire de maîtrise de biologie des populations, université de Pau et des Pays de l'Adour, 25 pp.*

LE FEUVRE K (2000) – Etude de l'habitat du Grand tétras dans la réserve Naturelle du Néouvielle. *Mémoire d'ingénieur ENITA de Bordeaux, 74 pp.*

LEFRANC N. (1994) – Pie-grièche écorcheur. In "Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989". *Ed Société Ornithologique de France : 632-635.*

LESCOURRET F. (1987) – Eléments de répartition de la Perdrix grise *Perdix perdix hispaniensis* Reich dans les Pyrénées françaises. *Gibier Faune Sauvage, 5 : 123-148.*

LUC F. (1998) – Plan d'action pour les rapaces du Parc national des Pyrénées. *Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 124 pp.*

MARTIN D. (2005) – Réseau Natura 2000. Document d'Objectifs de la zone spéciale de conservation Ossoue, Aspé, Cestrède. Document de compilation, volume 1. *Ed. Parc national des Pyrénées, 126 pp. plus annexes.*

MAURIN H. et KEITH P. (1994) – Inventaire de la faune menacée de France. *Eds. Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fonds Mondial pour la Nature, 176 pp.*

NOVOA C. (1998) – La Perdrix grise dans les Pyrénées-Orientales. Utilisation de l'habitat, éléments de démographie, incidence des brûlages dirigés. *Thèse de Doctorat de l'Université Paris 6, spécialité écologie, 200 pp.*

OFFICE NATIONAL DES FORETS (1983) – Forêt syndicale de la vallée de Barèges. Plan de gestion sylvicole (1982-2011). *ONF Direction régionale de Midi-Pyrénées, Centre de Tarbes, non paginé.*

OFFICE NATIONAL DES FORETS (1995) – Forêt domaniale de Gavarnie. Révision d'aménagement (1994-2004). *ONF Direction régionale de Midi-Pyrénées, Centre de Tarbes, non paginé.*

ORGANBIDEXKA COL LIBRE (2004) – Bilan du Transpyr 2003. *Bulletin OCL, 45.*

ORMEROD S.J. and TYLER S. (1993) – Birds as indicators of changes in water quality. In "Birds as Monitors of Environnemental Changes". *Eds Furness R.W. and Greenwood J.J.D. , Chapman & Hall, London : 179-216.*

PEJOT J. (1999) – Pyrénées – Mont Perdu, site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Annexes cartographiques du futur plan de gestion transfrontalier. *Rapport ENGREF-PNP-PNOMP, 65 pp.*

PIANELLI F. (2003) – Evaluation des peuplements de Passereaux de pelouses de montagne, secteur de Luz. *Mémoire DUR université de Toulouse I, 88 pp.*

POMMIER O. (2005) – Description et évaluation des habitats forestiers du site "Z.I.C.O.-Z.P.S. Gavarnie". *Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 45 pp.*

RAZIN M. (1997) – Bilan historique. Programme Life / Gypaète barbu Pyrénées versant nord. *Rapport Fonds d'Intervention pour les Rapaces, non paginé.*

ROCAMORA G. (1994) – Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. *Eds. Ministère de l'Environnement et Ligue pour la Protection des Oiseaux, 339 pp.*

ROCAMORA G. et YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. *Eds. Société d'Etudes Ornithologiques de France et Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 pp.*

ROUXEL R. et CZAJKOWSKI A. (2004) – Le Pigeon ramier *Columba palumbus* L. *Ed. OMPO. Société de Presse Adour-Pyrénées, Lourdes, 212 pp*.

STEINMETZ J. ((1995) – Inventaire des peuplements de Passereaux d'altitude sur la zone Parc national des Pyrénées. *Mémoire de maîtrise de l'université d'Heidelberg, 65 pp*.

THIOLLAY J.M. et BRETAGNOLLE V. coords. (2004) – Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. *Ed. Delachaux et Niestlé, 175 pp*.

YEATMANN-BERTHELOT D. et JARRY G. (1994) – Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. *Ed Société Ornithologique de France, 776 pp*.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.A.P.P.M.A. : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

C.A.D. : Contrat d'agriculture durable
C.A.F. : Club alpin français
CORINE : Acronyme de « Coordination pour l'Information sur l'Environnement »
C.R.P.G.E. : Centre de Ressource du Pastoralisme et de Gestion de l'Environnement
C.S.V.B. : Commission syndicale de la vallée de Barèges

D.D.A.F. : Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt
D.I.R.E.N. : Direction régionale de l'Environnement
D.H. : Directive Habitats-Faune-Flore
D.O. : Directive Oiseaux
DOCOB : Document d'Objectifs

E.D.F : Electricité de France

F.S.D. : Formulaire standard de données

G.E.H. : Groupement d'Exploitation Hydraulique
G.R. : sentier de Grande randonnée

I.G.N. : Institut Géographique National

M.A.E. : Mesure agri-environnementale

O.N.C.F.S. : Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage
O.N.E.MA. : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
O.N.F. : Office national des forêts

P.L.E.R. : Plan local d'exposition aux risques
P.L.U. : Plan local d'urbanisme
P.N.P. : Parc national des Pyrénées
P.O.S. : Plan d'occupation des sols

R.T.E. : réseau de Transport d'Electricité

S.A.U. : Surface agricole utile

S.D.A.G.E. : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

S.I.C. : Site d'importance communautaire

U.E. : Union européenne

U.G.B. : Unité gros bétail

Z.I.CO. : zone d'importance pour la conservation des oiseaux

Z.N.I.E.F.F. : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Z.P.S : Zone de Protection spéciale

Z.S.C : Zone spéciale de conservation

GLOSSAIRE

- A -

Abondance : définit l'importance d'une espèce dans un groupement en tenant compte du nombre d'individus

Abroutissement : trace laissée par le bétail lorsqu'il broute la végétation.

Alpin (étage) : étage supérieur des zones montagneuses à la limite des zones à couverture neigeuse permanente ; correspond à un climat très froid, à température moyenne annuelle de 0° à 4°C, marqué par l'absence d'arbres et à paysage dominé par les pelouses et des groupements d'éboulis et de rochers.

Anthropisation : transformation d'espaces, de paysages ou de milieux naturels sous l'action de l'homme.

Association végétale : C'est une combinaison originale d'espèces dont certaines, dites caractéristiques, lui sont plus particulièrement liées, les autres étant qualifiées de compagnes (GUINOCHET, 1973).

- C -

Cahiers d'habitats : document établi au niveau national, portant sur les habitats (annexe I) et les espèces (annexe II) de la directive. C'est un document à caractère informatif au plan scientifique qui est élaboré par des scientifiques et des gestionnaires.

Contribution spécifique : Rapport entre la fréquence spécifique d'une espèce et la somme des fréquences spécifiques de l'ensemble des espèces présentes dans le relevé linéaire

CORINE biotopes : Typologie européenne publiée officiellement en 1991 par la Direction générale XI de la Commission européenne. L'objectif était de produire un standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels

Cynégétique : qui se rapporte à la chasse.

- D -

Débit réservé : Débit minimal éventuellement augmenté des prélèvements autorisés sur le tronçon influencé. Il est exprimé notamment dans les cahiers des charges et les règlements d'eau. Souvent utilisé à tort à la place de débit minimal

Directive européenne : Texte adopté par les Etats membres de l'Union européenne prévoyant une obligation de résultats au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir. Chaque Etat doit rendre son droit national conforme à une directive européenne

Directive « Habitats » : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels (ne pas confondre avec les habitations) ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation et une annexe III relative aux critères de sélection des sites.

Directive « Oiseaux » : Directive 79/409/CE du Conseil du 02 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les Etats membres et celle de leurs habitats

Diversité biologique : Expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes,...

Dynamique des populations : étude de la structure et de l'évolution des populations végétales et animales en relation avec les facteurs du milieu. (TOUFFET, 1982).

- E -

Effet orographique : Effet se produisant lorsqu'une masse d'air est forcée en altitude par son déplacement au-dessus d'un relief montagneux. En gagnant de l'altitude, cette masse d'air prend de l'expansion et se refroidit par détente adiabatique. Ce refroidissement entraîne une augmentation de l'humidité relative et peut provoquer l'apparition de nuages ou de précipitations.

Endémique : se dit d'une espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région donnée.

Etagement : répartition de la végétation en fonction de l'altitude.

Etat de conservation : Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Etat de conservation favorable : une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir.

- F -

Faciès : physionomie particulière d'un *groupement végétal** due à la dominance locale d'une espèce.

Formulaire standard pour les Z.P.S., les S.I.C. et Z.S.C. : document d'expertise listant les espèces et les habitats d'intérêt communautaire au vu des connaissances existantes pour chacun des sites Natura 2000. Ce document est établi préalablement à la réalisation des inventaires dans le cadre strict de l'application des Directives Habitats ou Oiseaux.

- G -

Granite : roche magmatique plutonique à structure grenue, c'est-à-dire entièrement cristallisée, formée par le refroidissement lent, en profondeur, d'un magma issu de la fusion partielle de la croûte continentale. Il est formé de minéraux en grains (cristaux) tous visibles à l'œil nu, principalement du quartz, des micas (biotite ou muscovite), des feldspaths potassiques (orthoses) et des plagioclases.

Groupement (végétal) : terme désignant une unité phytosociologique sans préjuger de son identification et de son niveau dans la classification.

- H -

Habitat naturel : ensemble non-dissociable constitué : d'un compartiment stationnel (climat, sol, …), d'une végétation, et d'une faune associée (espèces ayant tout ou partie de leurs niches écologiques sur l'espace considéré). La végétation, par son caractère indicateur, sa structure, sa physionomie, est considérée comme l'identifiant de la plupart des types d'habitats.

Selon le référentiel français des habitats forestiers ou associés, la notion d'habitat peut se décrire par l'unité présentée décrite ci-dessous :

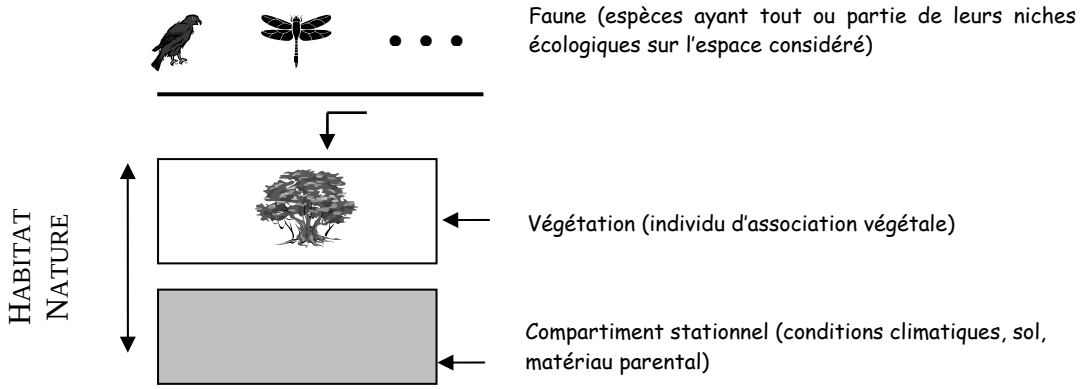

Habitat d'espèce : ensemble des compartiments abiotiques et biotiques (végétaux) utilisés par une espèce animale pour la reproduction, le confort (toilette, repos, insolation, …), l'alimentation et les déplacements. Chaque composante de cet habitat d'espèce est caractérisée par une structure propre. On peut identifier un habitat d'espèce annuel ou saisonnier. Recouvre souvent la notion de domaine vital.

Habitat élémentaire : portion d'espace homogène du point de vue du compartiment stationnel (conditions climatiques et édaphiques) et de la végétation, correspondant à un type d'habitat unique tel qu'il est défini

Habitat ou espèce d'intérêt communautaire : Habitat ou espèce en *danger* ou ayant une *aire de répartition réduite* ou constituant un *exemple remarquable* de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énuméré à l'annexe I de la directive et pour lequel doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation

Habitat ou espèce d'intérêt prioritaire : Habitat d'intérêt communautaire « *en danger de disparition sur le territoire de l'UE et pour la conservation duquel la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de son aire de répartition naturelle comprise dans le territoire* ». Ils sont signalés par un " * " aux annexes I et II de la directive " Habitats "

Halieutique : qui se rapporte à la pêche.

- L -

Lies et passeries : Traités d'utilisation du territoire en compascuité et de non-agression garantis indépendamment des bonnes ou mauvaises relations entre les pouvoirs centraux.

Ligneux : désigne une espèce qui renferme du bois dans ses tissus.

- M -

Manuel d'interprétation des habitats (EUR 15) : la version Eur 15 actualise les définitions des types d'habitats pour lesquels la typologie CORINE 1991 a été utilisée.

Mélange d'habitats : il s'agit d'une portion d'espace où les habitats élémentaires ne sont pas individualisables.

Montagnard (étage) : qualifie l'étage inférieur des zones montagneuses ; correspond à un climat nébuleux-humide, à température moyenne annuelle de 7° à 10°C.

Mosaïque d'habitats : une mosaïque d'habitats correspond à une zone constituée par un ensemble d'habitats élémentaires distincts et identifiables. Ce terme est utilisé lorsque les habitats élémentaires ont une taille inférieure à 2500 m². L'échelle utilisée (10 000e) ne permet donc pas de les cartographier indépendamment les uns des autres.

- O –

Ombrée : Exposition Nord

- P -

Physionomie : aspect de la végétation issu du recouvrement respectif des différentes strates de végétation

Phytosociologie : étude des *associations végétales** (GUINOCHET, 1973).

- R –

Région biogéographique : région géographique et climatique qui peut s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente une faune, une flore et un milieu biologique conditionnés par des facteurs écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes tels que le climat (précipitations, température...) et la géomorphologie (géologie, relief, altitude...). L'Union Européenne à 25 membres compte sept régions biogéographiques : ***Alpine***; ***Atlantique***; ***Boréale***; ***Continentale***; ***Macaronésienne***; ***Méditerranéenne*** et ***Pannonique***. L'intégration future de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union Européenne rajoutera deux nouvelles régions : ***Steppique*** et ***Littoraux de la mer Noire***. La France est concernée par quatre de ces régions : Alpine, Atlantique, Continentale et Méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation. Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles

Résilience : capacité d'un milieu modifié par une perturbation à retrouver l'état qui était le sien avant la perturbation.

Restauration : opération ayant pour but de remettre un écosystème dans un état fonctionnel.

Riverain : qui est situé sur les rives d'un cours d'eau.

- S -

Site classé : procédure utilisée dans le cadre de la « protection d'un paysage pour la conservation d'un espace naturel ou bâti, quelle que soit son étendue. Les activités n'ayant pas d'emprise sur le sol continuent à s'exercer librement. Les intérêts du classement sont la garantie de la pérennité des lieux et d'éviter toute opération d'aménagement et la réalisation de travaux lourds et dégradants. (D'après, ATEN - SRPN, 1991).

Site d'importance communautaire (S.I.C) : Un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la *diversité biologique** dans la ou les régions biogéographiques concernées

Soulane : Exposition Sud

Strate : étage contribuant à caractériser l'organisation verticale de la végétation.

Subalpin (étage) : étage situé entre l'étage montagnard et l'étage alpin des zones montagneuses ; correspond à un climat ensoleillé froid, température moyenne annuelle de 4° à 7°C.

- T -

Thermophile : espèce ou végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement dans des secteurs chauds et secs (RAMEAU et *al.*, 1998)

Tourbière : étendue marécageuse dont le sol est constitué exclusivement de matière organique végétale non totalement décomposée (tourbe) comportant une végétation spécialisée très caractéristique.

Type d'habitat : un type d'habitat regroupe un ensemble d'habitats élémentaires

Typicité : ensemble des caractéristiques correspondant à la définition du type d'habitat aux plans floristique, écologique et biogéographique

- U -

Unité : objet géographique pouvant contenir un habitat élémentaire, plusieurs habitats en mélange ou plusieurs habitats élémentaires en mosaïque. La plus petite unité cartographiable possède une surface égale à 2500 m².

Unité de travail annuel : **q**uantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année

- Z -

Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Z.N.I.E.F.F.) : zones naturelles de grand intérêt biologique référencées dans une banque de données nationales qui a été élaborée à l'initiative du Ministère de l'Environnement dans chaque région de France.
Cet inventaire a pour but « d'identifier, de localiser et de décrire par région administrative de France métropolitaine, les portions de territoire comportant le patrimoine biologique le plus riche, nécessitant donc les mesures de préservation et de suivi les plus urgentes » (Instruction du Secrétariat de la Faune et de la Flore n°305).
Cet inventaire est réalisé par des équipes scientifiques régionales qui définissent :

- A l'échelle locale, des ZNIEFF de type I correspondant à des « *sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne* » qui nécessitent des mesures de protection renforcées.
- A l'échelle régionale, des ZNIEFF de type II, correspondant à des « *grands ensembles naturels riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère* » dans lesquels toute modification des conditions écologiques doit être évitée et dont l'exploitation éventuelle doit être limitée.

Zones de protection spéciales (Z.P.S.) : Sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 79-409 / CEE dite directive "Oiseaux"

Zones spéciales de conservation (Z.S.C.) : Sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 92-43 / CEE dite directive "Habitats

TABLE DES TABLEAUX

N° tableau	Titre	Page
1	Les réunions liées au document de référence et au DOCument d'OBjectifs « Oiseaux » Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	7
2	Les coordonnées géographiques du site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	12
3	Les surfaces communales concernées par le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	12
4	Les surfaces occupées par les différents types de formations végétales sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	14
5	Comparaison des espèces citées aux bordereaux Z.I.C.O. et Z.P.S. et de leur abondance (en italiques les espèces qui ne peuvent justifier une Z.I.C.O., en gras les espèces prioritaires justifiant la Z.PS., en souligné les espèces annexes justifiant la Z.P.S.).	18
6	Récapitulatif de la richesse ornithologique de la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie » : toutes espèces, espèces inscrites à l'arrêté du 16 novembre 2001 et espèces migratrices sur la liste du Muséum National d'Histoire Naturelle (Régul = espèces régulières sur le site ; Occ/Acc = espèces occasionnelles ou accidentelles sur le site).	23
7	Statut des espèces de Passereaux déterminantes sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	23
8	Statut des Rapaces sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	24
9	Statut des Galliformes sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	25
10	Statut des Picidés sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	25
11	Statut des autres espèces sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	26
12	Liste récapitulative des mesures relatives à la gestion pastorale sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	127
13	Liste récapitulative des mesures relatives à la gestion forestière sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	128
14	Liste récapitulative des mesures relatives aux activités de plein air sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	128
15	Liste récapitulative des mesures relatives à la sensibilisation et communication sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	129
16	Liste récapitulative des mesures relatives à l'aménagement d'infrastructures sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	130
17	Liste récapitulative des mesures relatives au suivi sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	130
18	Synthèse récapitulative des mesures et des besoins en personnel, année par année, selon les principaux types d'enjeux sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».	132

TABLE DES CARTES

N° carte	Titre	Page
1	Localisation générale du site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	12
2	Le périmètre du site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	12
3	Les grands types de formations végétales sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	13
4	Les sites classés, ZPPAUP et patrimoine mondial sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	16
5	Les ZNIEFF sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	17
6	Les sites Natura 2000 sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	17
7	Les unités pastorales sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	31
8	Les sites d'escalade sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	32
9	Les sentiers de randonnée estivale sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	34
10	Les sentiers de randonnée hivernale sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	34
11	Les peuplements forestiers sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	36
12	Les zones de chasse sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	38
13	Les infrastructures et équipements présents sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	40
14	Les actions pastorales sur l'estive d'Ossoue sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	77
15	Les actions pastorales sur l'estive d'Aspé - Saugué sur le site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »	77

PERSONNES AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU DOCOB (en sus des membres du comité de pilotage et des groupes de travail)

Coordination et élaboration du document
Christian-Philippe ARTHUR –Parc national des Pyrénées

Rédaction du document
Christian-Philippe ARTHUR –Parc national des Pyrénées et Matthieu NOURRY (stagiaire PNP), avec la collaboration de Nicolas THION – Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées, et de Robert SAGNES – société de chasse des Chasseurs Barégeois

Cartographie S.I.G.
Pierre LAPENU, Parc national des Pyrénées

Reprographie et mise en forme document
Chantal VERDIER, Parc national des Pyrénées
Arnaud GROULT, DIREN Midi-Pyrénées

Relecture du document
Arnaud SOURNIA, DIREN Midi-Pyrénées
Marc FILY, DDAF Hautes-Pyrénées
Patrick LABERNADIE, RTE Béarn
Alain PACOUIL, ONF Hautes-Pyrénées

Récolte des données sur le terrain :
Agents PNP :
- Pascal DUNOGUIEZ
- Laurent NEDELEC
- Carine RIEUCAU
- Guy LONCA
- Christian-Philippe ARTHUR

Stagiaires PNP :
- Laurence GOYENECHE
- Joachim STEINMETZ
- Flore PIANELLI

Nature Midi Pyrénées :
- Dominique PORTIER
- Paz COSTA
- François BALLEREAU
- Christophe BERGES
- Julien MATTERA
- Rodolphe GAUDIN
- Paulette BEAUPERE
- Patrick MAYET
- Philippe MILCENT

Chasseurs Barégeois :
- Jean VERGEZ-BELLOU
- Robert SAGNES
- Cédric ALAUZY

Jacques CABAR
Pierre LUBY
Jean-Marc TRESCAZES
Henri COADEBES

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées :
Grégory TUCAT
Jérémie TROIETTO
Nicolas THION

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle - Rue des Ursulines
65013 TARBES cedex
Tél. : 05 62 51 44 44

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

DDAF des Hautes-Pyrénées
Cité administrative Reffye
65017 TARBES cedex
Tél : 05 62 44 59 00

Crédits photo :
Site général : Pascal DUNOGUIEZ (PNP)
Pie-grièche écorcheur : Pascal DUNOGUIEZ (PNP)
Grand tétras : Eric SAILIER
Gypaète barbu : Laurent NEDELEC (PNP)
Aigle royal : Laurent NEDELEC (PNP)

Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV Septembre
BP 736
65007 TARBES cedex
Tél : 05.62.54.16.40

Fédération départementale des Chasseurs
des Hautes-Pyrénées
18, boulevard du 08 mai 1945
65000 TARBES
Tél : 05.62.34.53.01

Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2

Direction régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
des Hautes-Pyrénées

Volume 2

RÉSEAU NATURA 2000
DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone de protection spéciale

CIRQUE DE GAVARNIE

FR 7310088

Département des Hautes Pyrénées

Octobre 2008

DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la Zone de Protection Spéciale

« Cirque de Gavarnie »

Site FR 7310088

réalisé par

le Parc National des Pyrénées

en coopération avec la

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

DOCUMENT DE SYNTHESE

Volume 2

Recueil cartographique
Fiches espèces
Fiches activités
Formulaire standard des données

Avec la collaboration des membres du Comité de Pilotage Local présidé par Mr J. BEHAGUE
Conseiller général du canton de Luz

Travail coordonné par Christian ARTHUR (PNP) et Nicolas THION (FDC 65) et Robert SAGNES (Chasseurs Barégeois)

Document validé en comité de pilotage le 01 mars 2007

DOCUMENT D'OBJECTIFS
De la Zone de Protection Spéciale
« Cirque de Gavarnie »
Site FR 7310088

Liste des membres du Comité de pilotage local

PRESIDENT

Mr le Conseiller Général du canton de Luz

VICE-PRESIDENT

Mr le Président de la société de chasse "Les Chasseurs Barégeois"

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mme la Député des Hautes-Pyrénées
Mr le Conseiller Régional de Midi-Pyrénées
Mr le Maire de Gavarnie
Mr le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT

Mr le Sous-préfet d'Argelès-Gazost
Mr le Directeur Régional de l'Environnement de Midi-Pyrénées
Mr le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées
Mr le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Hautes-Pyrénées
Mr le Directeur de l'agence départementale des Hautes-Pyrénées de l'Office National des Forêts
Mr le Directeur du Parc National des Pyrénées
Mr le Chef du service départemental des Hautes-Pyrénées de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

REPRESENTANTS DES ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, GESTIONNAIRES ET USAGERS

Mr le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
Mr le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole du canton de Luz
Mr le Président de Hautes – Pyrénées – Tourisme - Environnement ou son représentant
Mr le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydroélectrique Adour et Gaves
Mr le Directeur du Groupement d'Exploitation Transport EDF GET - Béarn
Mr le Directeur d'EDF-GDF Tarbes
Mr le Directeur de la Régie des sports d'hiver de Gavarnie - Gèdre
Mr le Président de la Régie des sports d'hiver de Gavarnie - Gèdre

REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS D'USAGERS, DU MILIEU ASSOCIATIF, D'EXPERTS

Mr le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées
Mr le Président d'UMINATE Hautes-Pyrénées
Mr le Coordinateur du Programme Pyrénées Vivantes
Mme la Présidente de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen
Mr le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen
Mr le représentant local de Nature Midi-Pyrénées
Mr le Président du comité départemental des Hautes-Pyrénées de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade

Mr le Président du comité départemental des Hautes-Pyrénées de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
Mr le Délégué départemental des Hautes-Pyrénées du Club Alpin Français
Mr le Président de la Fédération Départementale des Hautes-Pyrénées des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Mr le Président des « Pêcheurs Barégeois »

PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS DE BIENS RURAUX

Mr le Maire de la commune de Gèdre
Deux représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux des communes de Gèdre et Gavarnie

AVANT-PROPOS

Le Document d'Objectifs du site FR 7310088 « ZPS Cirque de Gavarnie » se présente sous la forme de deux documents distincts :

• **LE DOCUMENT DE SYNTHESE (ou DOCOB proprement dit)** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il présente de façon succincte le site et les activités humaines, résume le diagnostic écologique, les enjeux et les stratégies et définit les actions de gestion et autres à mettre en œuvre pour assurer la gestion du site et son suivi – évaluation (volume 1). Le volume 2 comprend les fiches espèces, les fiches activités, le formulaire standard de données et les cartes en lien avec le DOCOB.

Ce document de synthèse est envoyé à tous les membres du Comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la DIrection Régionale de l'ENvironnement de Midi-Pyrénées (http ://www. midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr).

• **LE DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de façon exhaustive l'ensemble des inventaires biologiques et des activités humaines, ainsi que les analyses et propositions issues des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué du document de référence (Volume I) réalisé dans un premier temps pour l'évaluation du site et la proposition de zonage associé, auquel s'ajoutent les comptes-rendus des réunions et des comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires (Volume 2).

Ce document pourra être consulté sur demande à la DIrection Régionale de l'ENvironnement de Midi-Pyrénées, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (bureau de l'environnement et du tourisme), à la Sous-préfecture d'Argelès-Gazost et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées.

PREAMBULE : RAPPEL DU CADRE GENERAL

La Directive "Habitats-Faune-Flore" détermine la création du **réseau écologique communautaire Natura 2000.** Ce réseau est constitué par les **Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.)** désignées au titre de la Directive "Habitats-Faune-Flore" (directive 92/43/C.E.E. du 21 mai 1992) et par les **Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.)** désignées au titre de la Directive "Oiseaux" (directive 79/409/C.E.E. du 02 avril 1979). Z.P.S. et Z.S.C. étant instituées par des actes de désignation indépendants, les zones auxquelles elles correspondent peuvent donc se chevaucher.

La France a transposé les deux directives européennes en droit national, au moyen de l'Ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001, titre III qui intègre un chapitre nouveau, relatif à la "Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages", dans le Code de l'Environnement (Chapitre IV du titre I composé des articles L.414-1 à L.414-7). En particulier, l'article L.414-1 transpose les définitions des Z.S.C. et Z.P.S. qui constitueront le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment des consultations préalables sur les projets de sites. L'article L.414-2 pose le principe du DOCument d'OBjectifs (ou DOCOB dans la suite du texte) comme moyen d'organiser la concertation.

Les décrets d'application qui complètent l'ordonnance sont codifiés dans les articles R.414-1 à R.414-24 du Code de l'Environnement. Ils définissent la procédure de désignation de Z.S.C. et de Z.P.S., avec la fixation par arrêté ministériel des listes d'habitats et d'espèces justifiant cette désignation, et explicitent les consultations locales préalables à respecter, de même qu'ils fixent les modalités relatives à la conservation et à la gestion des sites.

Un DOCument d'OBjectifs est établi, pour chaque site Natura 2000, sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, et fait une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage local regroupant les partenaires concernés par la gestion du site est chargé de valider les différentes étapes de l'élaboration de ce document sous la présidence d'un élu, ou, à défaut, sous la présidence du Préfet.

LE CONTEXTE DE LA Z.I.C.O.-Z.P.S. DU CIRQUE DE GAVARNIE

L'arrêté ministériel du 26 mars 2004 publié au Journal Officiel du 01 avril 2004[1] porte désignation, en tant que site Natura 2000, du site du «cirque de Gavarnie» (Zone de Protection Spéciale FR 7310088) en droit français. Cette Zone de Protection Spéciale, d'une superficie de 5 414 ha[2], a été notifiée par la France à la Commission européenne en 1992. Elle a été par la suite certifiée par la France de façon formelle, pour la partie située en zone centrale du Parc national des Pyrénées, l'arrêté ministériel a été publié au Journal Officiel et une notification officielle faite à la Commission européenne, en avril 2004.

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)[3] a été publié en 1994 ; il avait été transmis à la Commission européenne en 1992, les Z.I.C.O. étant par définition des sites ayant vocation à être désignés en Z.P.S.

---

[1] *Cf.* annexe n° 1, volume II
[2] Surfaces calculées par Système d'Information Géographique
[3] "Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France", G.Rocamora, 1994 – Eds. LPO/Ministère de l'Environnement.

Parmi les Z.I.C.O. identifiées en Midi-Pyrénées figure la Z.I.C.O. MP 02 dite du "cirque de Gavarnie" d'une superficie de 7 474 ha. A cheval sur les zones centrale et périphérique du Parc national des Pyrénées, elle recoupe partiellement la Z.P.S. du même nom. Au vu de tous ces éléments, il s'est avéré indispensable d'engager une réflexion sur la base d'une zone d'étude englobant à la fois la Z.I.C.O. et la Z.P.S. afin de mieux définir le périmètre d'une Z.P.S. étendue sur laquelle portera le "contrat" de conservation et de gestion tel qu'il sera défini par le futur DOCument d'OBjectifs.

LE DOCUMENT DE REFERENCE : SA MISE EN PLACE :

Afin de permettre une large information des acteurs concernés, le Préfet des Hautes-Pyrénées a souhaité l'élaboration préalable d'un document de référence pour permettre :

- de déterminer une proposition d'extension de la Z.P.S. désignée en 2004,
- d'apporter les premiers éléments nécessaires à la rédaction d'un DOCument d'OBjectifs, et notamment :
    - de fournir les éléments relatifs aux exigences économiques, sociales et culturelles,
    - ainsi que les exigences écologiques des espèces retenues,

et, ainsi :

- de permettre une meilleure première identification et sélection des pistes de gestion qui seront à développer ultérieurement au sein du DOCument d'OBjectifs.

Ce document de référence constitue le Volume 1 du document de compilation. Ce document a été rédigé par les mêmes opérateurs que ceux du présent Document de synthèse, en associant les acteurs concernés par le site.

Cette démarche a débuté par le comité de pilotage du 2 juillet 2004 et s'est achevée par la validation du document de référence lors de la réunion du comité de pilotage du 15 novembre 2005.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : SA MISE EN PLACE :

Le document de référence ainsi que la cartographie de la proposition de Z.P.S. étendue ont été adressés aux Conseils municipaux et aux organes délibérants des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale le 04 décembre 2005 pour avis à fournir pour le 04 février 2006. Suite aux avis fournis par les Conseils municipaux de Gavarnie et Gèdre et par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, le projet de Z.P.S. étendue a été transmis par le Préfet des Hautes-Pyrénées au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable le 21 février 2006.

La Z.P.S. du « Cirque de Gavarnie » a été étendue par l'arrêté ministériel du 12 avril 2006, publié au Journal Officiel du 21 avril 2006.

La notification de la Z.P.S. définitive ayant été faite à la Commission Européenne, les travaux initiés dans le cadre de l'élaboration du document de référence se sont poursuivis pour aboutir au DOCument d'OBjectifs (*cf*. figure 1 : La procédure d'élaboration du DOCOB « Oiseaux » sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »).

La procédure de rédaction du DOCument d'OBjectifs a été lancée lors de la réunion du Comité de pilotage du 12 mai 2006, avec examen des mesures de gestion qui seront intégrées dans ce document, et s'est achevée par la validation définitive du document lors du Comité de Pilotage Local le 01 mars 2007.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET LES CONSEQUENCES DE LA DESIGNATION :

1) Au-delà des éléments apportés par le document de référence et relatif à l'état des lieux et à la détermination des enjeux, l'élaboration d'un DOCument d'OBjectifs permet de préciser **les mesures favorables à la conservation du site.** Elles pourront concerner des actions ponctuelles, des pratiques de gestion ou encore l'organisation de la coordination entre les différents acteurs intervenant sur le site. Les propriétaires ou exploitants désireux de les mettre en application pourront le faire en signant avec l'Etat un « Contrat Natura 2000 » qui pourra faire l'objet de rétributions financières, en raison des services rendus, sous forme d'aides à l'investissement ou de rétributions annuelles pour les contrats portant sur les pratiques de gestion. Les contrats portant sur les pratiques de gestion seront conclus pour une durée minimale de cinq ans.

2) A l'issue de l'élaboration du DOCument d'OBjectifs est instauré un suivi du site : le Comité de Pilotage Local prend les fonctions d'un Comité de Suivi. Ce dernier se réunit alors périodiquement afin d'apprécier l'évolution de l'état de conservation du site, ainsi que le niveau de mise en oeuvre des mesures de gestion préconisées par le DOCument d'Objectifs, et leurs effets. A échéances fixes, tous les 6 ans, le Comité de Suivi aura également pour mission de mettre à jour le DOCument d'OBjectifs sur la base des évolutions constatées en actualisant également la liste des mesures de conservation.

Tableau 1 : Les réunions liées au document de référence et au DOCument d'OBjectifs « Oiseaux » Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Phases d'élaboration du document de référence	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nature de la réunion	Thématiques développées
Présentation de la démarche de l'opérateur	02/07/2004	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Mise en route de la procédure
Phase I : Etat des lieux, inventaire	07/01/2005	Mairie de Gavarnie	Groupe de travail	Toutes
	26/01/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation de l'état des lieux et inventaire
Phase II : Analyse et diagnostic écologique et des activités humaines, hiérarchisation des enjeux	Eté 2005	C.S.V.B.	Réunion technique	Activités pastorales et forestières et clôtures
	Eté 2005	E.D.F. – R.T.E. - Pau	Réunion technique	Survol et infrastructures électriques
	Automne 2005	Altiservices - Gavarnie	Réunion technique	Câbles et remontées mécaniques
	01/09/2005	Mairie de Gavarnie	Groupe de travail	Activités de loisir de plein air et récréationnelles
	08/09/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation de l'analyse et du diagnostic écologique
Phase III : Elaboration des pistes de gestion et validation du projet de périmètre **Validation du document de référence**	15/11/2005	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation des pistes de gestion et du document de référence
Phases d'élaboration du document d'objectifs	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nature de la réunion	Thématiques développées
Lancement de la démarche par l'opérateur	12/05/2006	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Mise en route de la procédure DOCOB
Phase IV : Rédaction des enjeux et des actions de gestion	19/07/2006	Plateau de Saugué	Réunion technique avec C.S.V.B.	Gestion clôtures et écobuage
	30/08/2006	Plateau de Saugué	Réunion technique avec FDC 65	Gestion milieux
	09/10/2006	Mairie de Gavarnie	Réunion technique avec maire et gendarmes	Site d'escalade
	10/10/2006	E.D.F. – R.T.E. - Pau	Réunion technique	Problème lignes et infrastructures
	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nature de la réunion	Thématiques développées
	12/10/2006	Centre ONF	Réunion technique avec ONF	Clôtures et grillages
	17/10/2006	Altiservices - Gavarnie	Réunion technique	Câbles et remontées mécaniques
	19/10/2006	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Présentation des fiches action
	Mi-octobre à Fin novembre 2006	-	-	Lecture des fiches actions et émission des avis
	27/11/2006	CSVB	Réunion technique	Fiches actions pastorales
Phase V : Validation du DOCOB	05/12/2006	Mairie de Gavarnie	Comité de pilotage	Validation des fiches actions et présentation du DOCOB
	01/03/2007	Mairie de Gèdre	Comité de pilotage	Validation du DOCOB

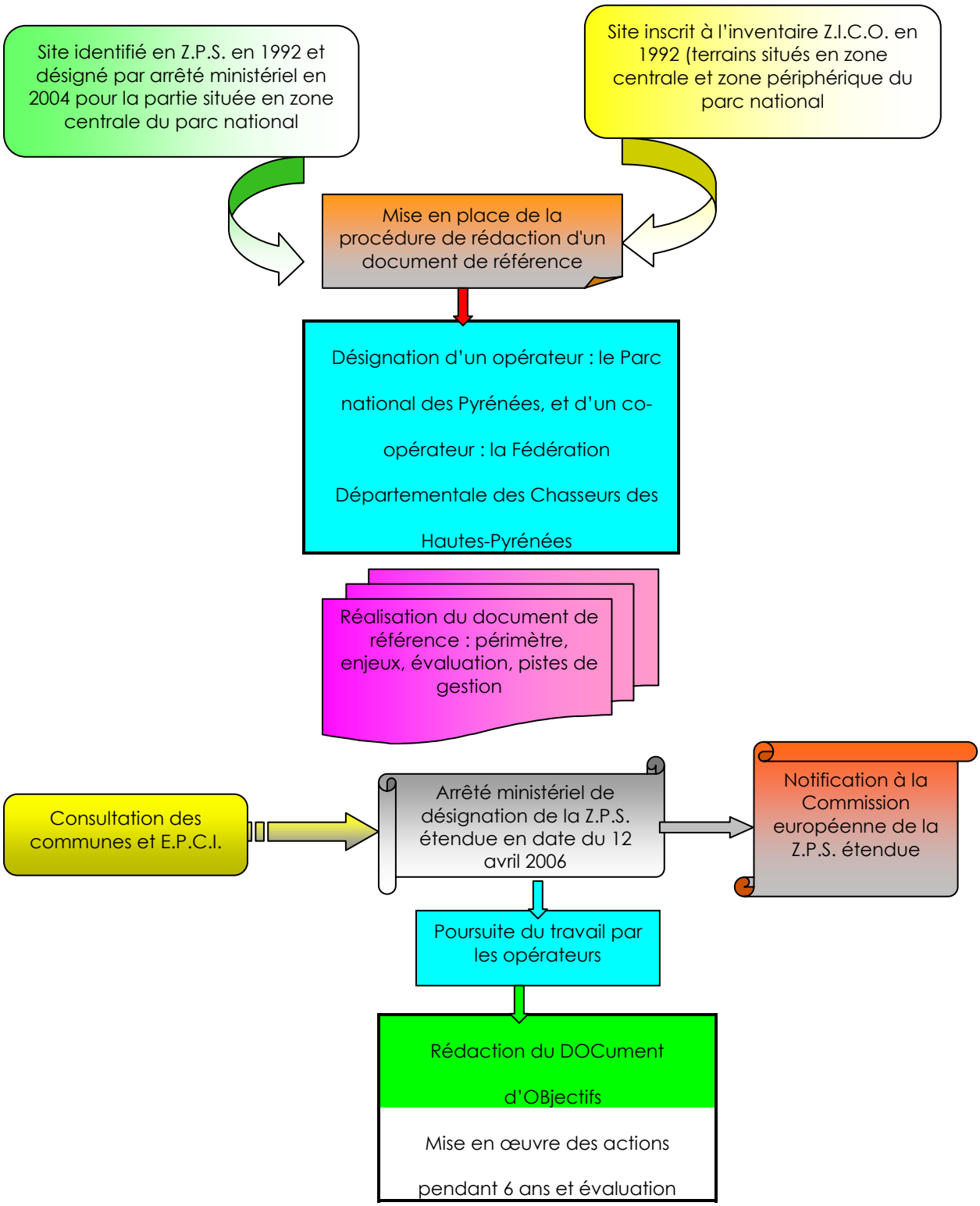

Figure 1 : La procédure d'élaboration du DOCOB "Oiseaux" sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

3) L'intégration d'un site au réseau Natura 2000 implique qu'il puisse être préservé à l'égard des projets susceptibles d'affecter son état de conservation : dans le cadre de la réglementation actuelle, certains projets sont soumis à une autorisation administrative, ces

projets devant faire l'objet d'une étude de leurs incidences sur l'environnement. L'article L.414-4 du Code de l'Environnement dispose que, lorsque de tels projets seraient susceptibles d'affecter notablement un site Natura 2000, cette étude d'incidences devra évaluer leurs conséquences vis-à-vis des objectifs de conservation du site. L'autorisation ne pourra être délivrée que si cette évaluation montre l'absence d'effets négatifs sur l'état de conservation du site, ou si des mesures d'accompagnement suffisantes permettent de compenser les effets négatifs du projet. Il est important de noter que cette disposition n'introduit pas de contrainte nouvelle. Elle vient renforcer un cadre d'action logique existant ; il ne serait en effet pas cohérent de promouvoir la mise en application de mesures favorables à la conservation d'un site tout en autorisant la réalisation de projets qui affecteraient cette conservation.

LE RECUEIL CARTOGRAPHIQUE

N° carte	Titre
1	Localisation générale du site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
2	Le périmètre du site Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
3	Occupation du sol sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
4	Les sites classés, ZPPAUP et patrimoine mondial sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
5	Les ZNIEFF sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
6	Les sites Natura 2000 sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
7	Les unités pastorales sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
8	Les sites d'escalade sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
9	Les sentiers de randonnée estivale sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
10	Les sentiers de randonnée hivernale sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
11	Les peuplements forestiers sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
12	Les faciès forestiers sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
13	Les éléments remarquables sur le bois de Saint-Savin de la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
14	Les éléments remarquables sur le bois d'Arribama de la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
15	Les zones de chasse sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
16	Les infrastructures et équipements présents sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
17	Les actions pastorales sur l'estive d'Ossoue sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »
18	Les actions pastorales sur l'estive d'Aspé - Saugué sur la Z.P.S. FR 7310088 « Cirque de Gavarnie »

Carte n°1 :

LOCALISATION GENERALE DU SITE ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

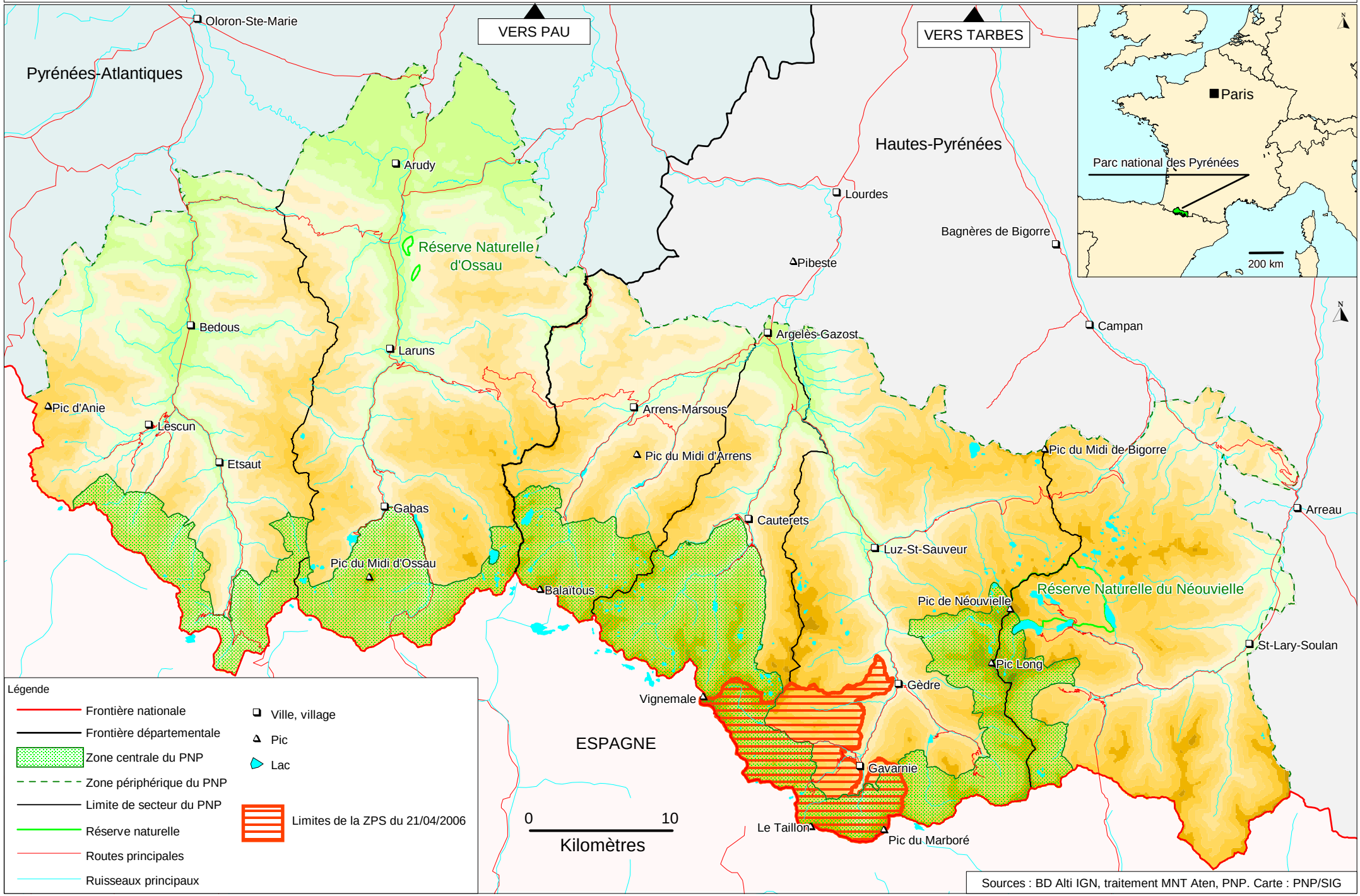

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°2 :

PERIMETRE DU SITE ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

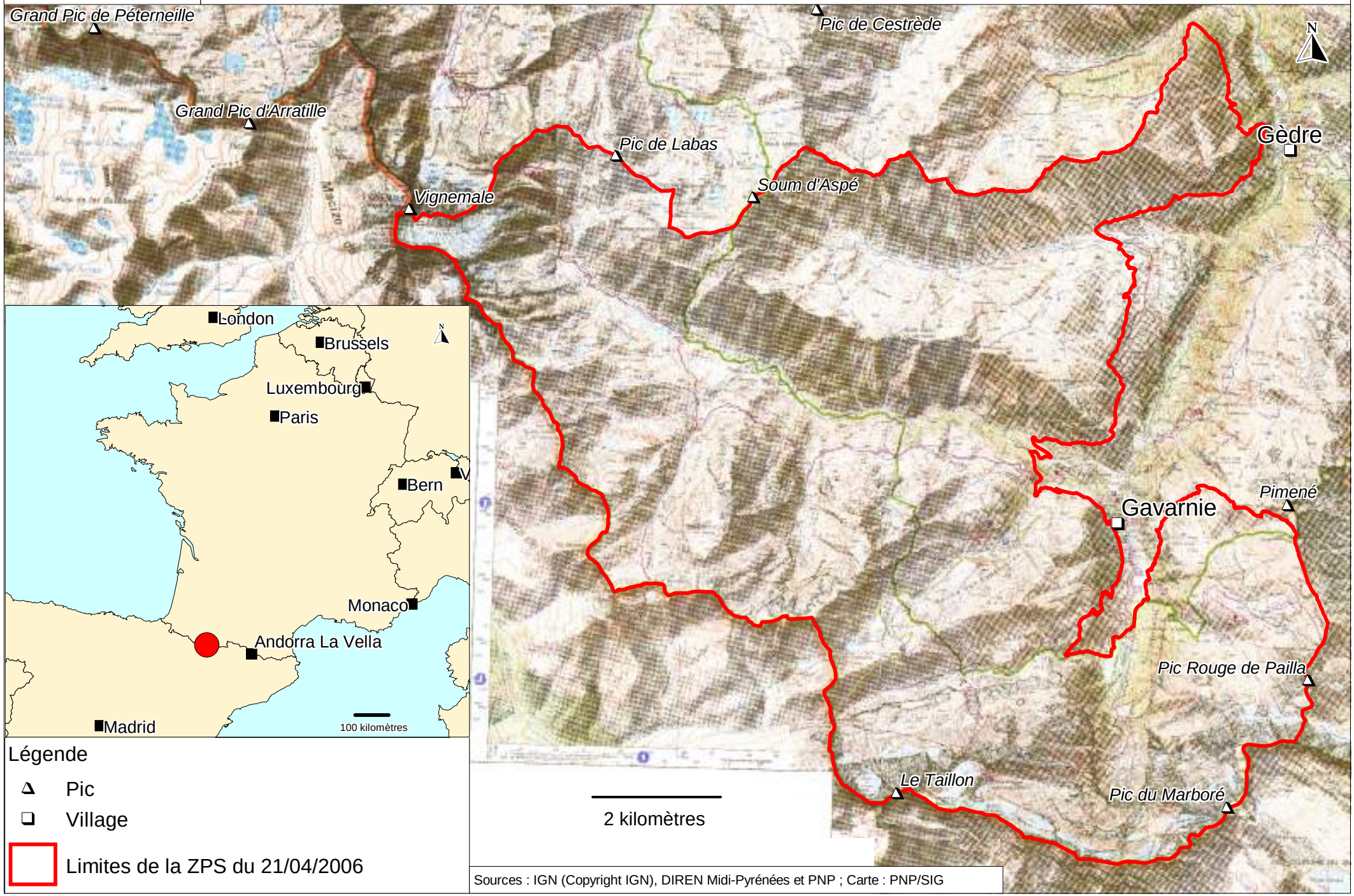

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°3 :

OCCUPATION DU SOL SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Route principale
- Réseau hydrographique
- Lac
- Limites de la ZPS du 21/04/2006

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales
- Chantiers
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Prairies
- Systèmes culturaux à parcellaires complexes
- Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Glaciers et neiges éternelles
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau

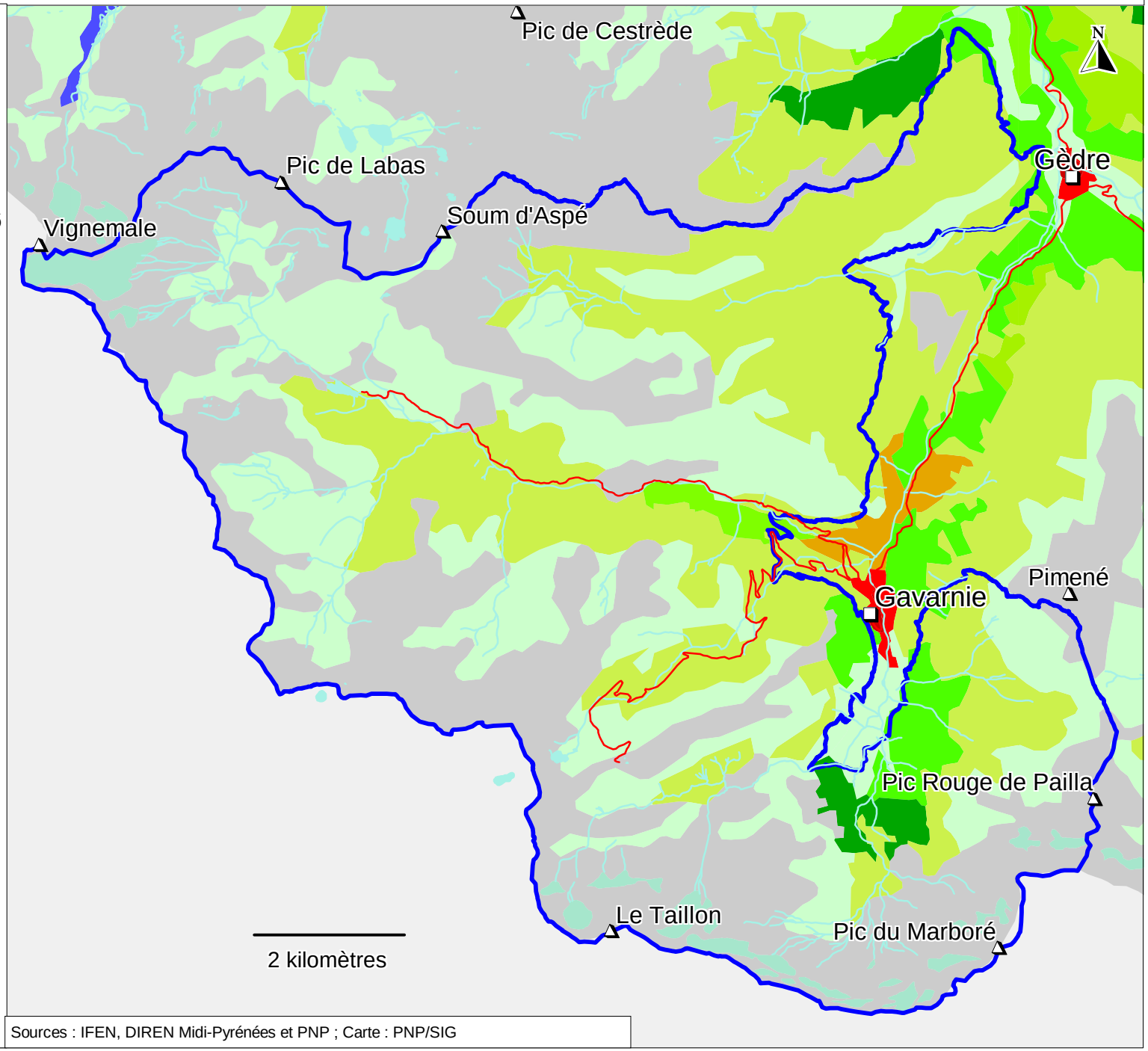

Sources : IFEN, DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°4 :

SITES CLASSES, ZPPAUP ET PATRIMOINE MONDIAL SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Site du patrimoine mondial "Pyrénées - Mont-Perdu"
- Site classé
- ZPPAUP

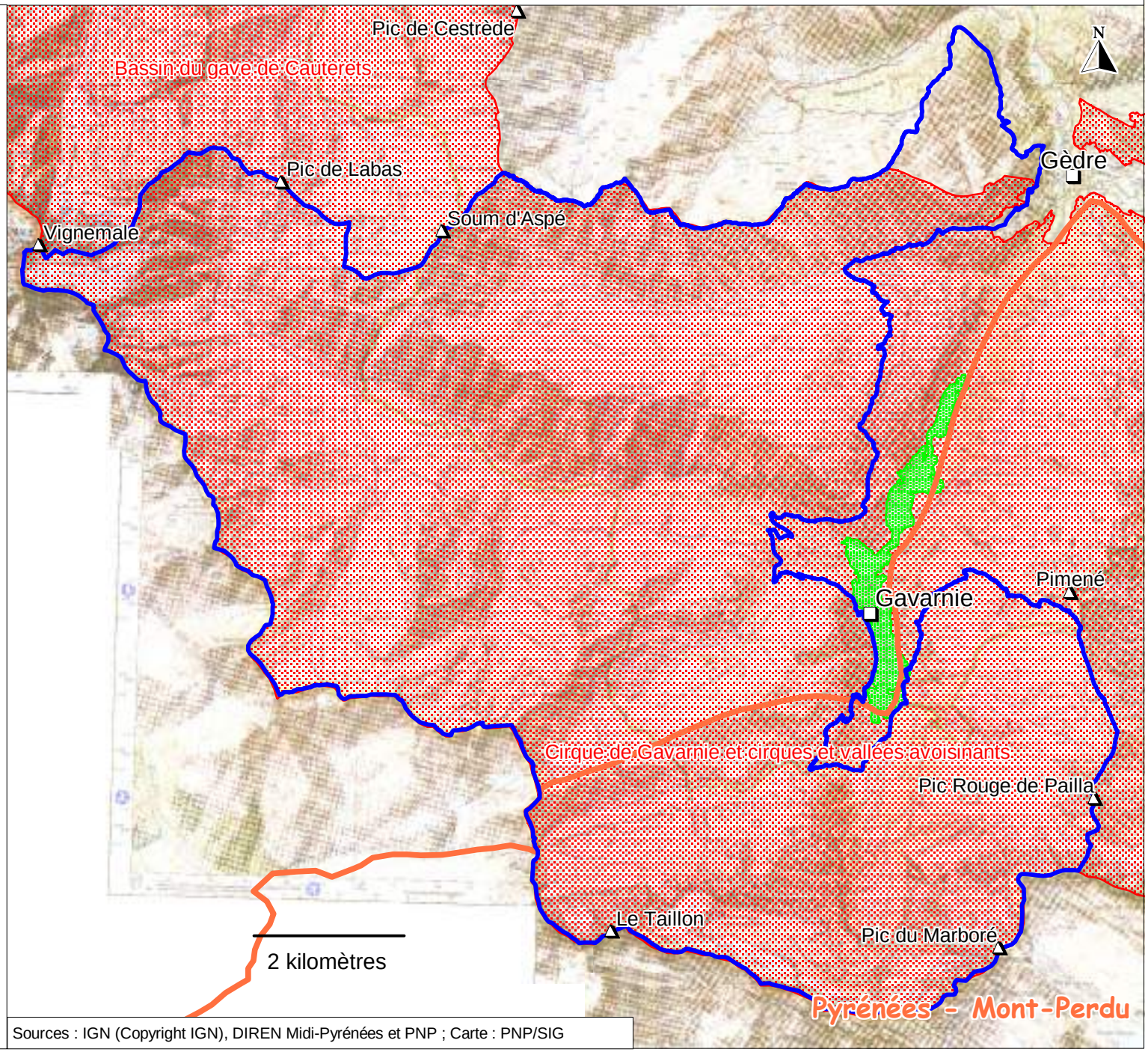

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°5 :

LES ZNIEFF SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Route principale
- Réseau hydrographique
- Lac
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

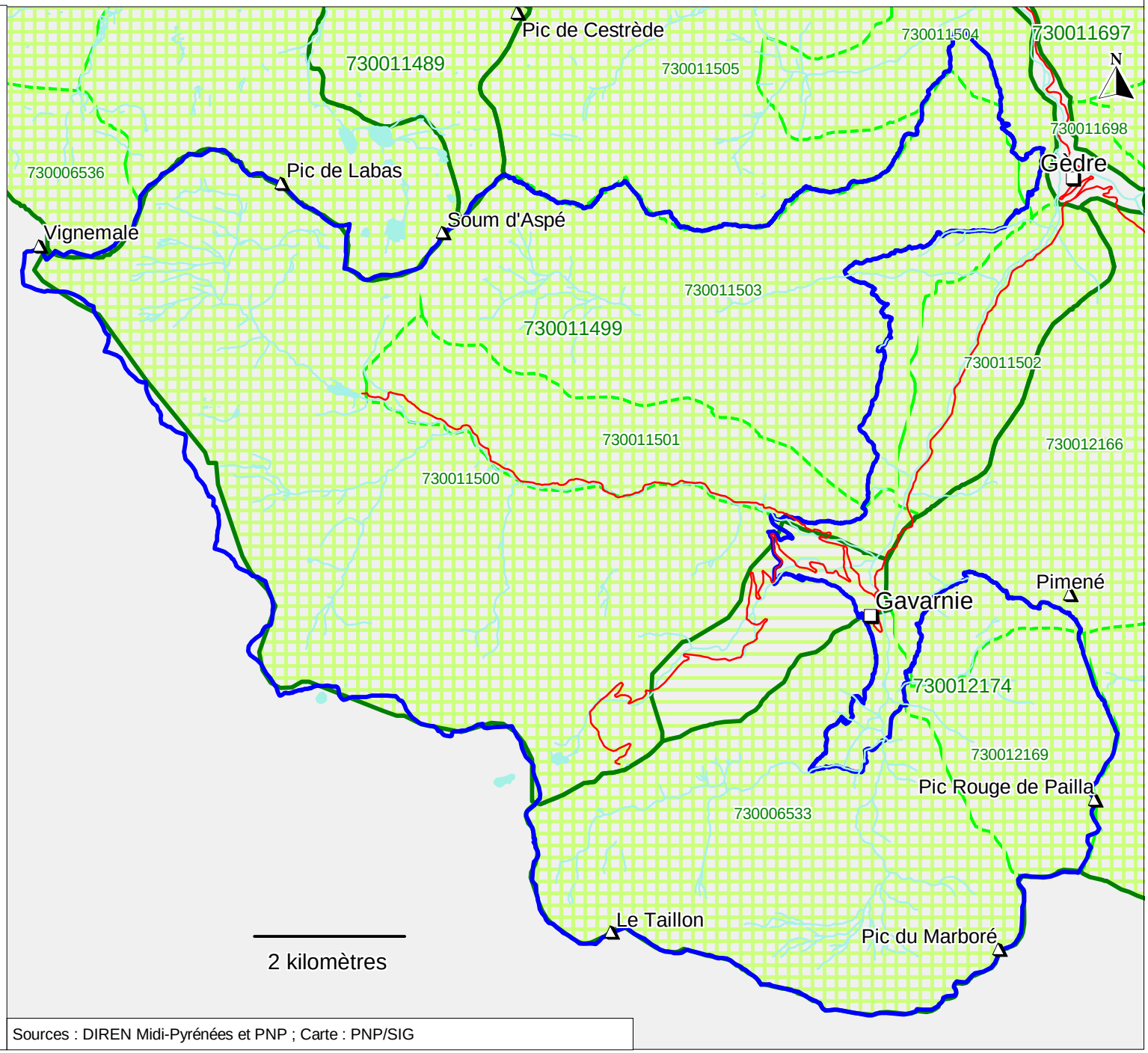

Sources : DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°6 :

NATURA 2000 SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Site proposé au titre de la directive "Habitats"

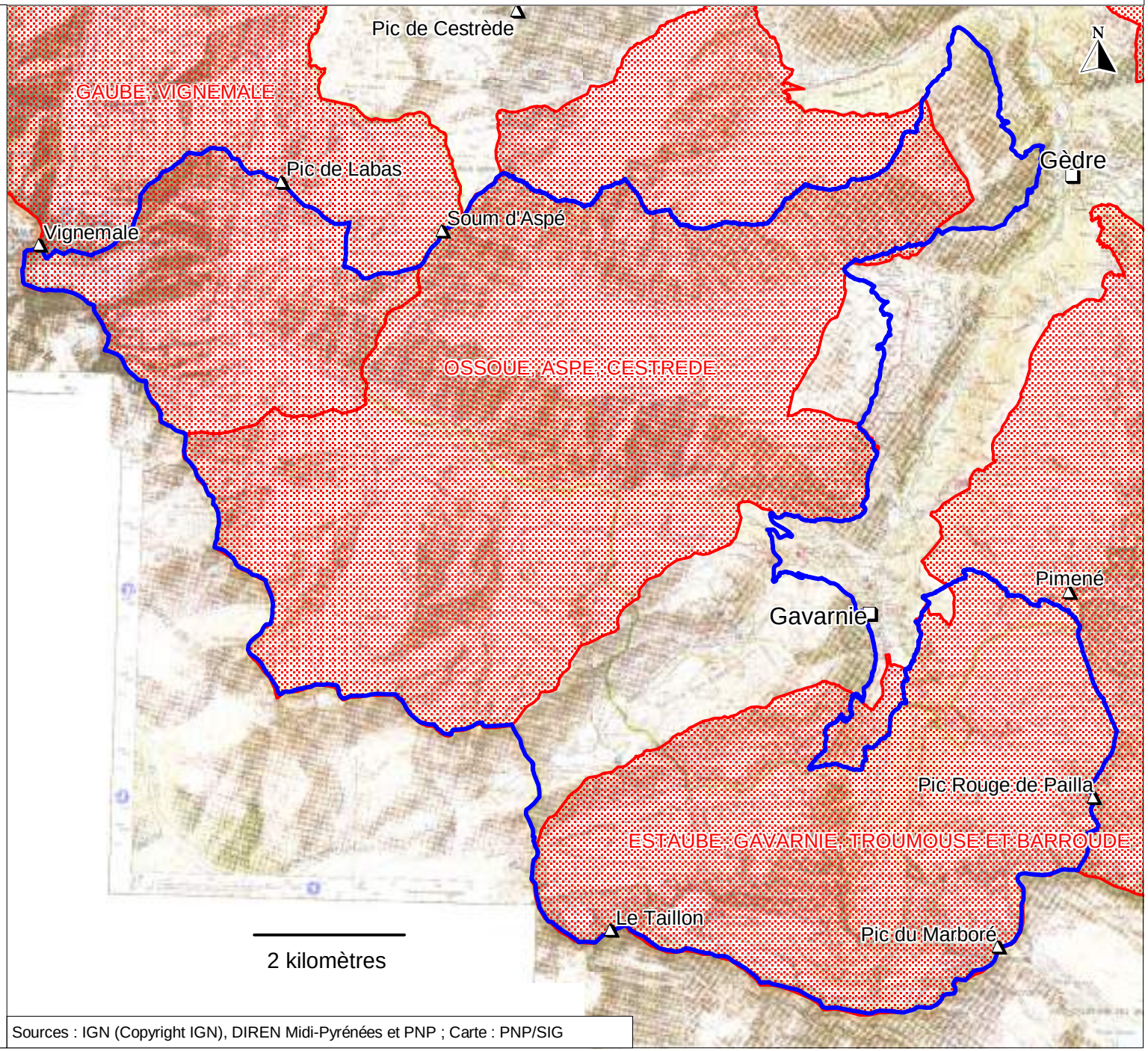

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°7 :

LES UNITES PASTORALES SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Unité pastorale

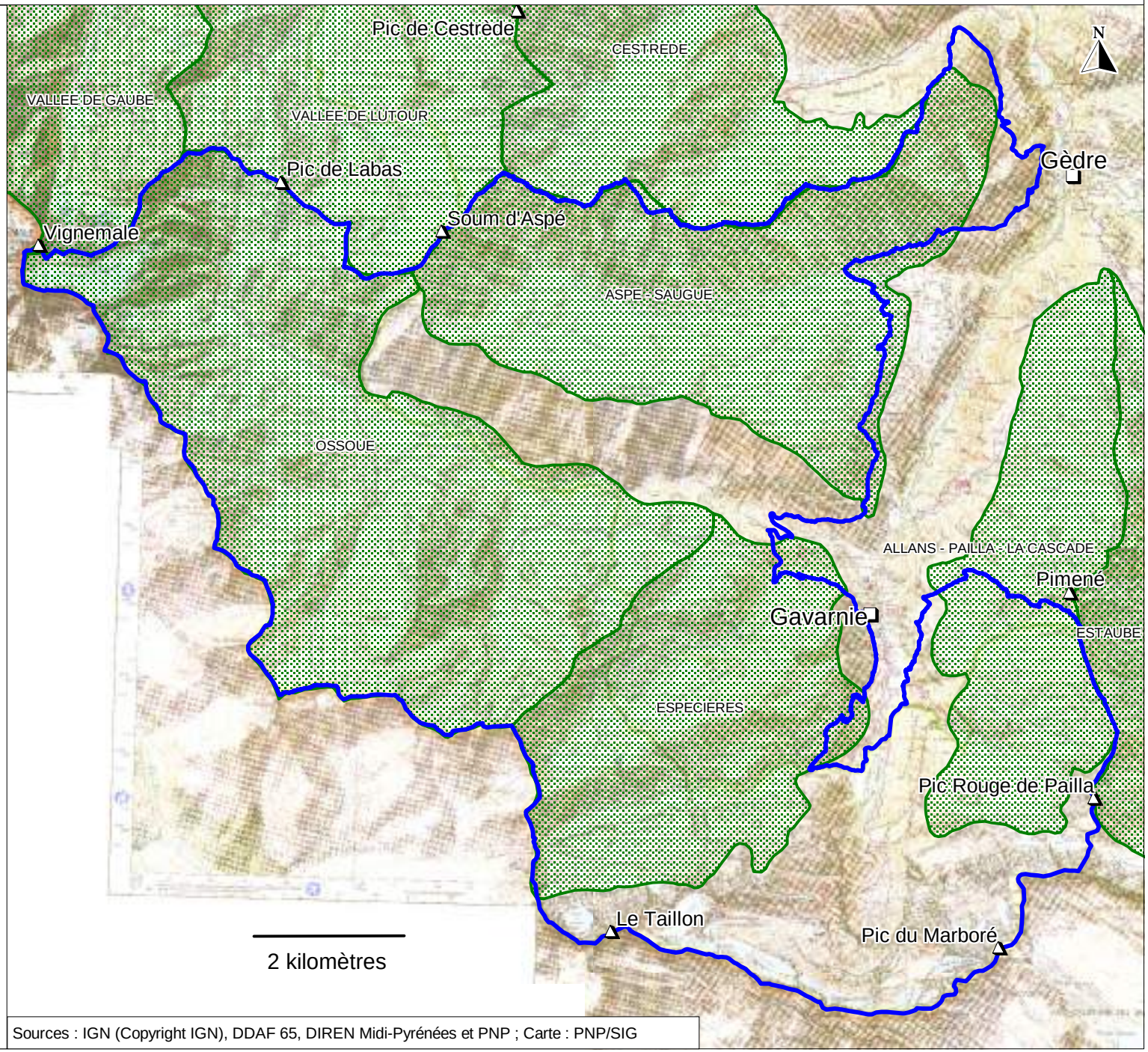

Sources : IGN (Copyright IGN), DDAF 65, DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°8 :

SITES D'ESCALADE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

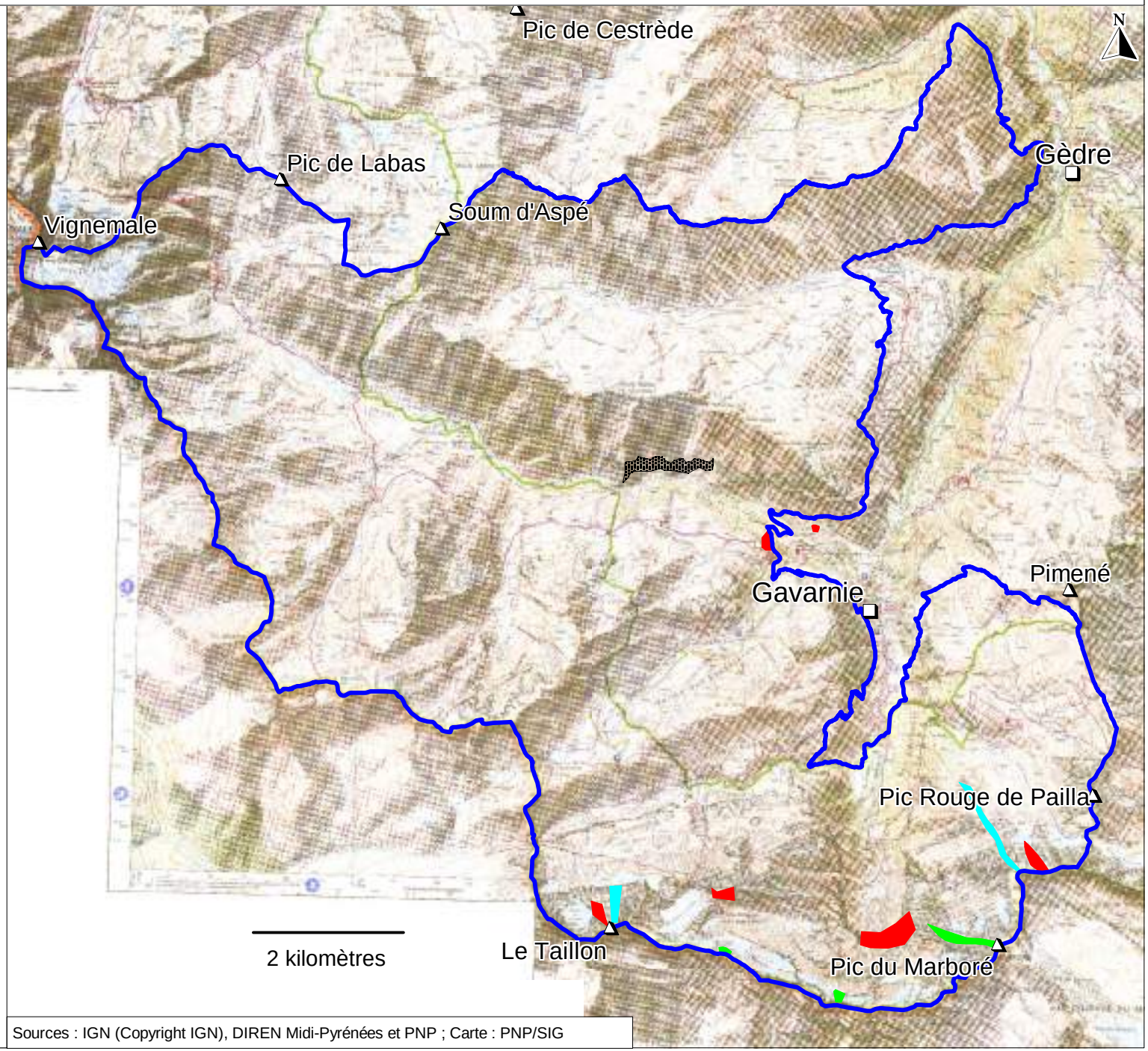

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Site très fréquenté
- Site moyennement fréquenté
- Site peu fréquenté
- Site abandonné

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°9 :

LA RANDONNEE ESTIVALE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Sentier très fréquenté

Sentier moyennement fréquenté

Sentier peu fréquenté

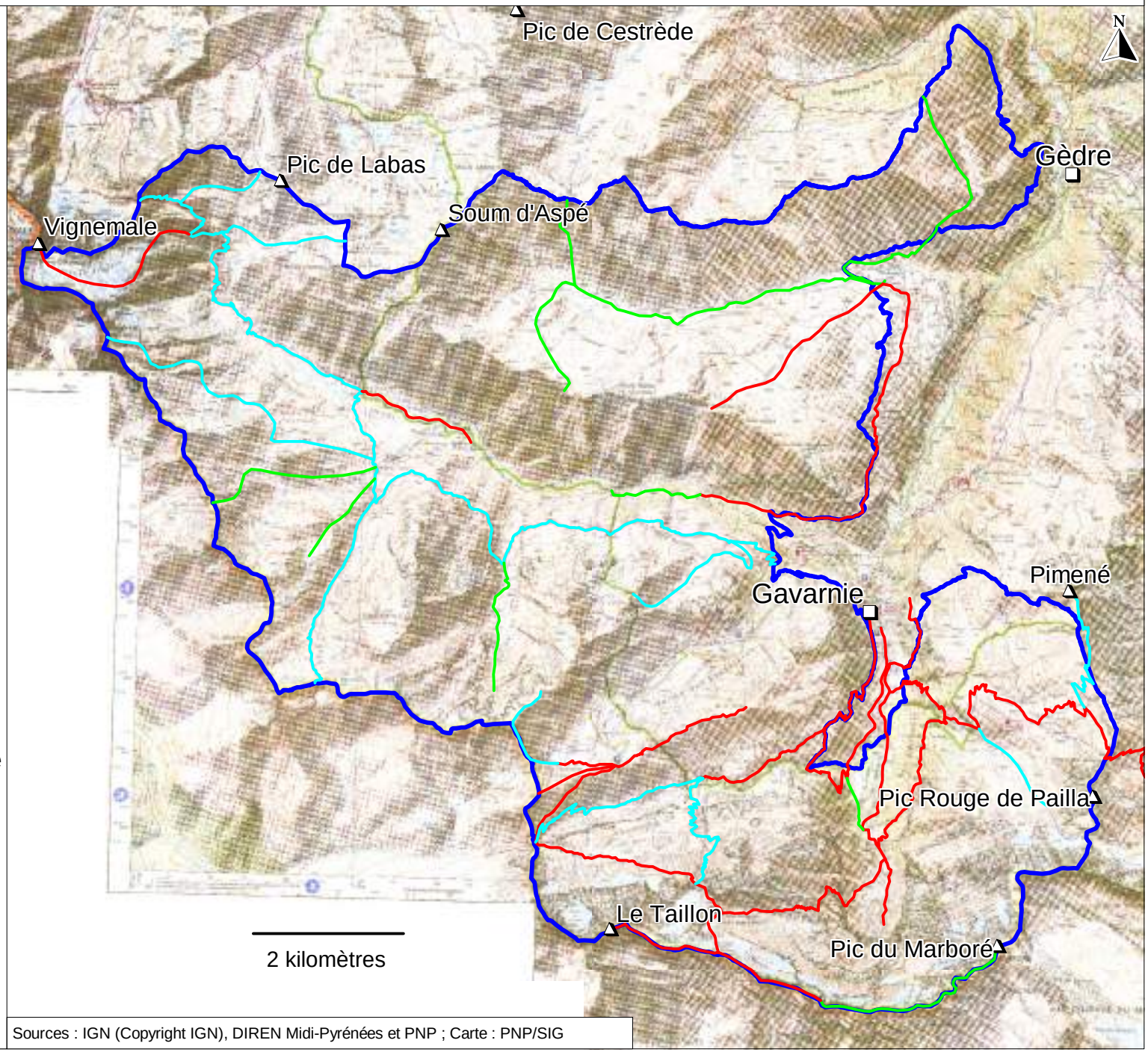

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°10 :

LA RANDONNEE HIVERNALE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Itinéraire très fréquenté
- Itinéraire moyennement fréquenté
- Itinéraire peu fréquenté

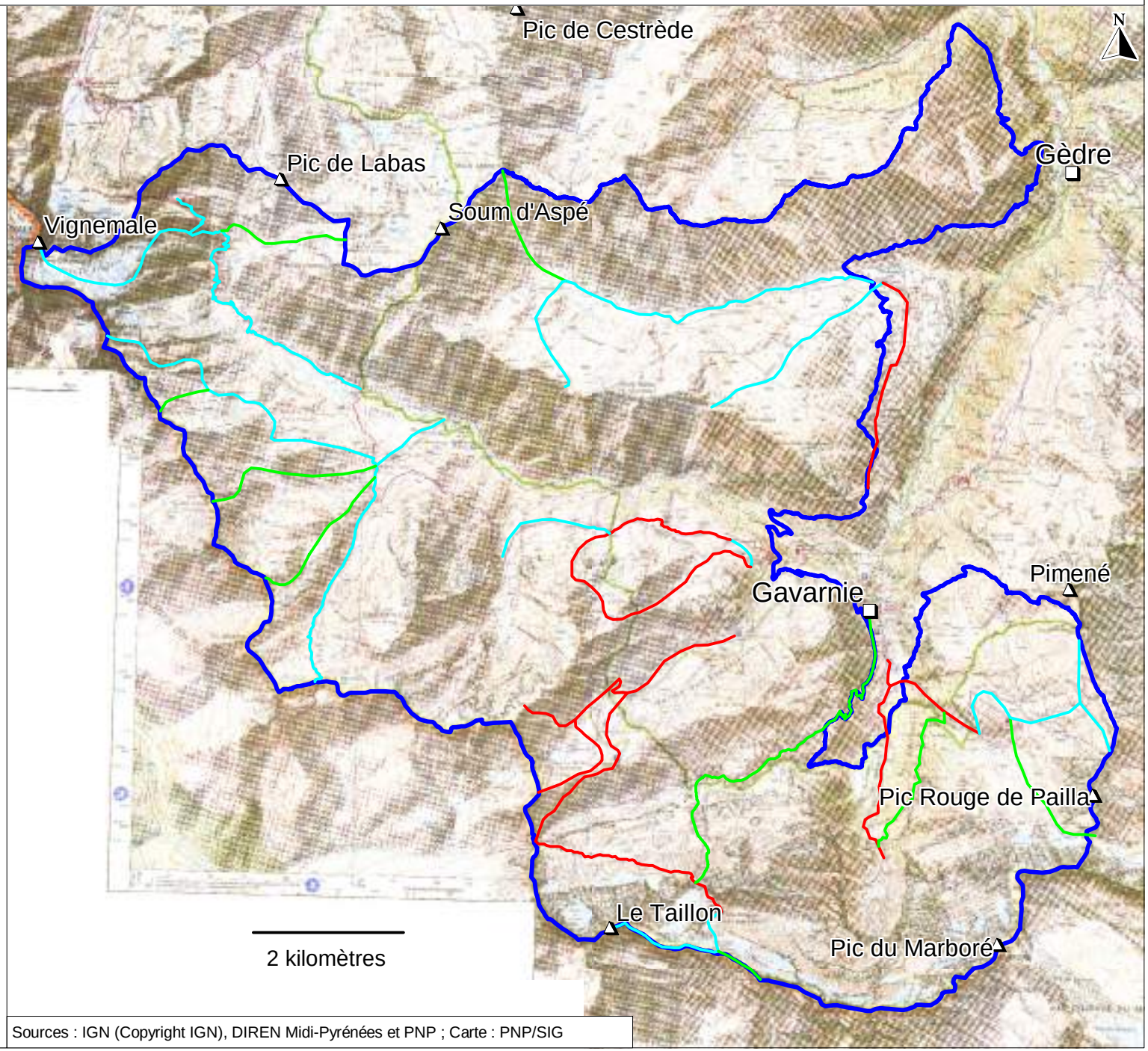

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°11 :

LES PEUPLEMENTS FORESTIERS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Parcelle de la forêt syndicale de la vallée de Barèges gérée par l'ONF
- Forêt domaniale

PEUPLEMENTS FORESTIERS

- Futaie de Mélèze
- Futaie claire de Pin à crochets (P)
- Futaie de Sapin + futaie claire de Pin à crochets (S+P)
- Taillis clair Hêtre, Tilleul, Noisetier, Bouleau (T)
- Taillis de Hêtre + Sapin (TH+S)
- Taillis de Hêtre complet (TH)
- Zone non boisée
- Absence de données

1. Forêt de Mourgat
2. Bois de Bourlic
3. Bois de la Prade
4. Bois d'Aribama
5. Bois de St Savin
6. Bois de Pailla
7. Sapinière de Bué

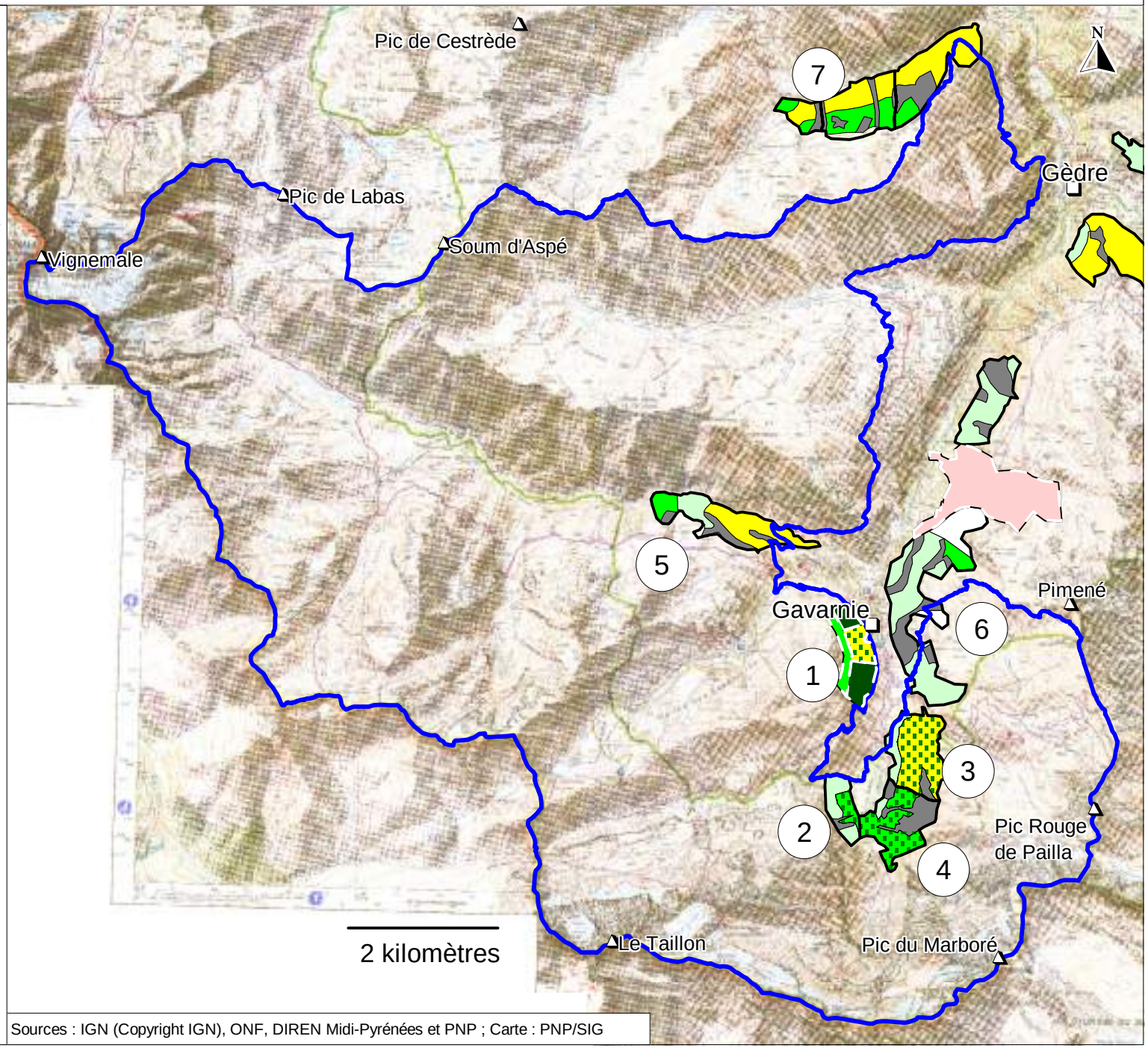

Sources : IGN (Copyright IGN), ONF, DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°12 :

FACIES FORESTIERS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

- Taillis de Noisetier
- Taillis de Hêtre
- Taillis sous futaie mixte avec Myrtille
- Taillis sous futaie mixte à gros bois
- Végétation arbustive avec baies
- Végétation arbustive avec graminées
- Futaie de Pin à crochets avec baies
- Futaie de Pin à crochets avec graminées
- Végétation arbustive de Pin à crochets

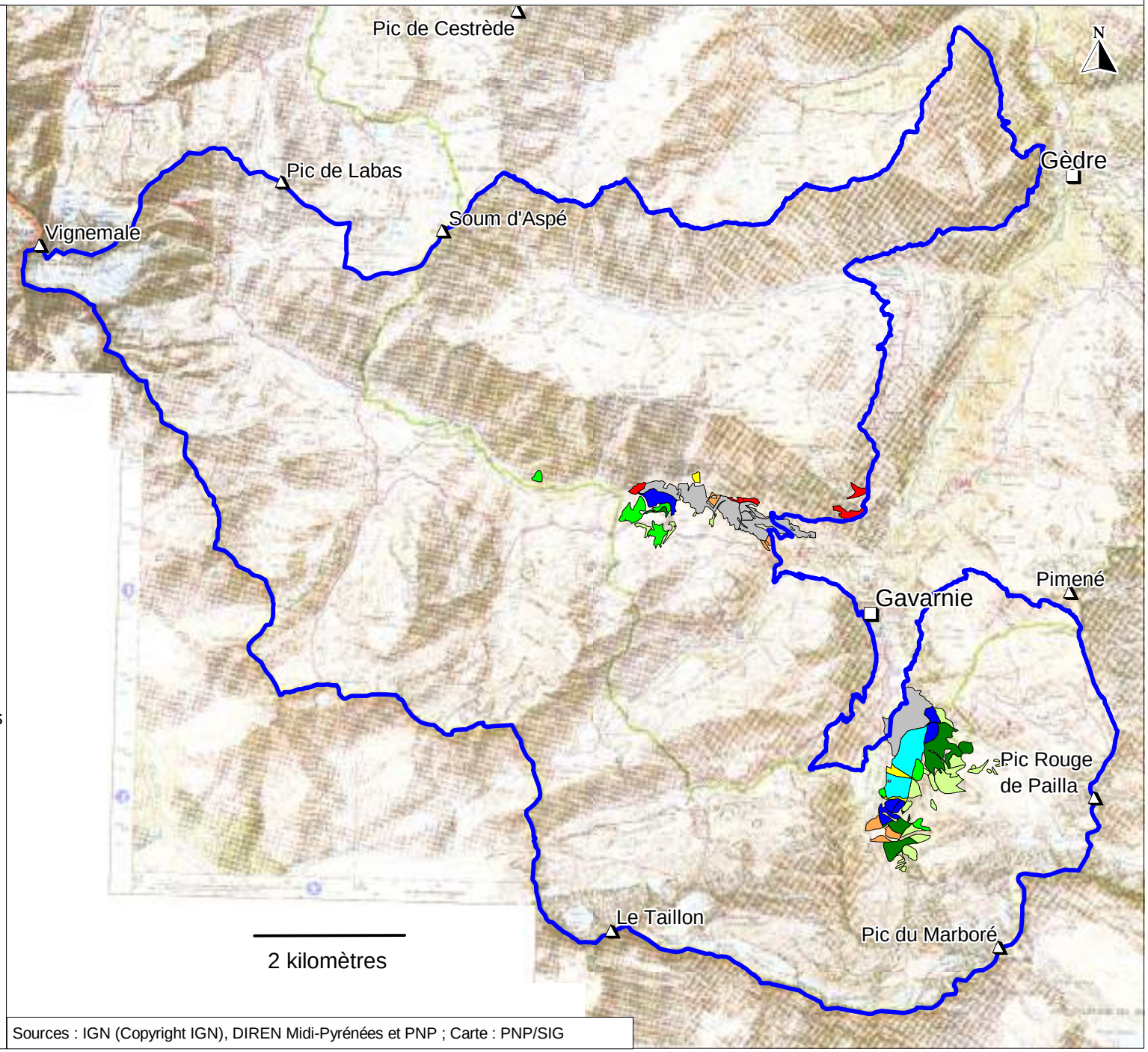

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°13 :

ELEMENTS REMARQUABLES SUR LE BOIS DE SAINT-SAVIN SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Surface forestière étudiée
- Arbre remarquable
- Torrent permanent
- Ruisseau temporaire
- Mare temporaire
- Route goudronnée
- Chemin empierré large
- Sentier
- Clôture
- Falaise à nu
- Clairière

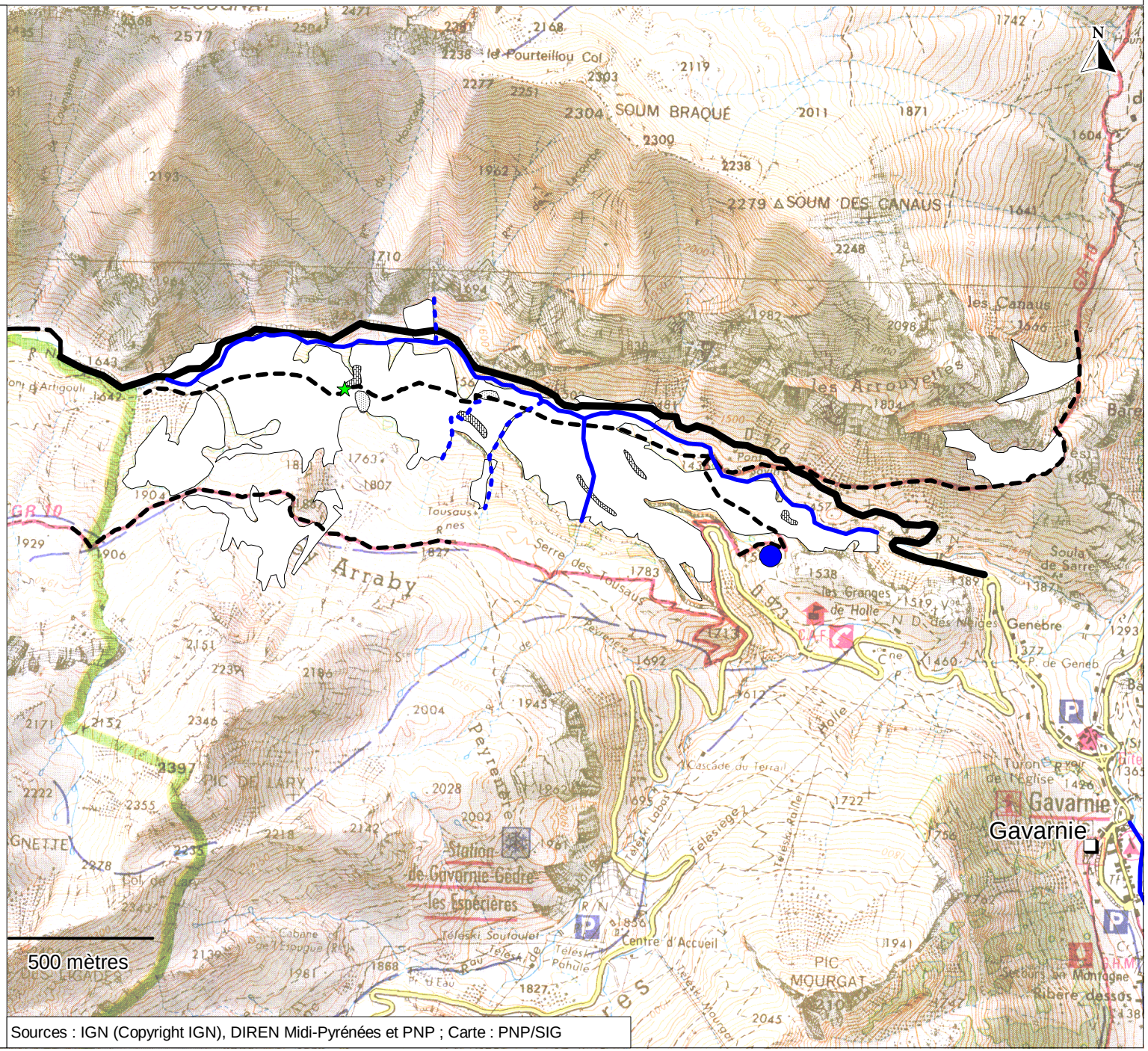

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°14 :

ELEMENTS REMARQUABLES SUR LE BOIS D'ARRIBAMA SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Surface forestière étudiée
- Arbre remarquable
- Torrent permanent
- Ruisseau temporaire
- Mare temporaire
- Route goudronée
- Chemin empiéré large
- Sentier
- Cloture
- Falaise à nu
- Clairière

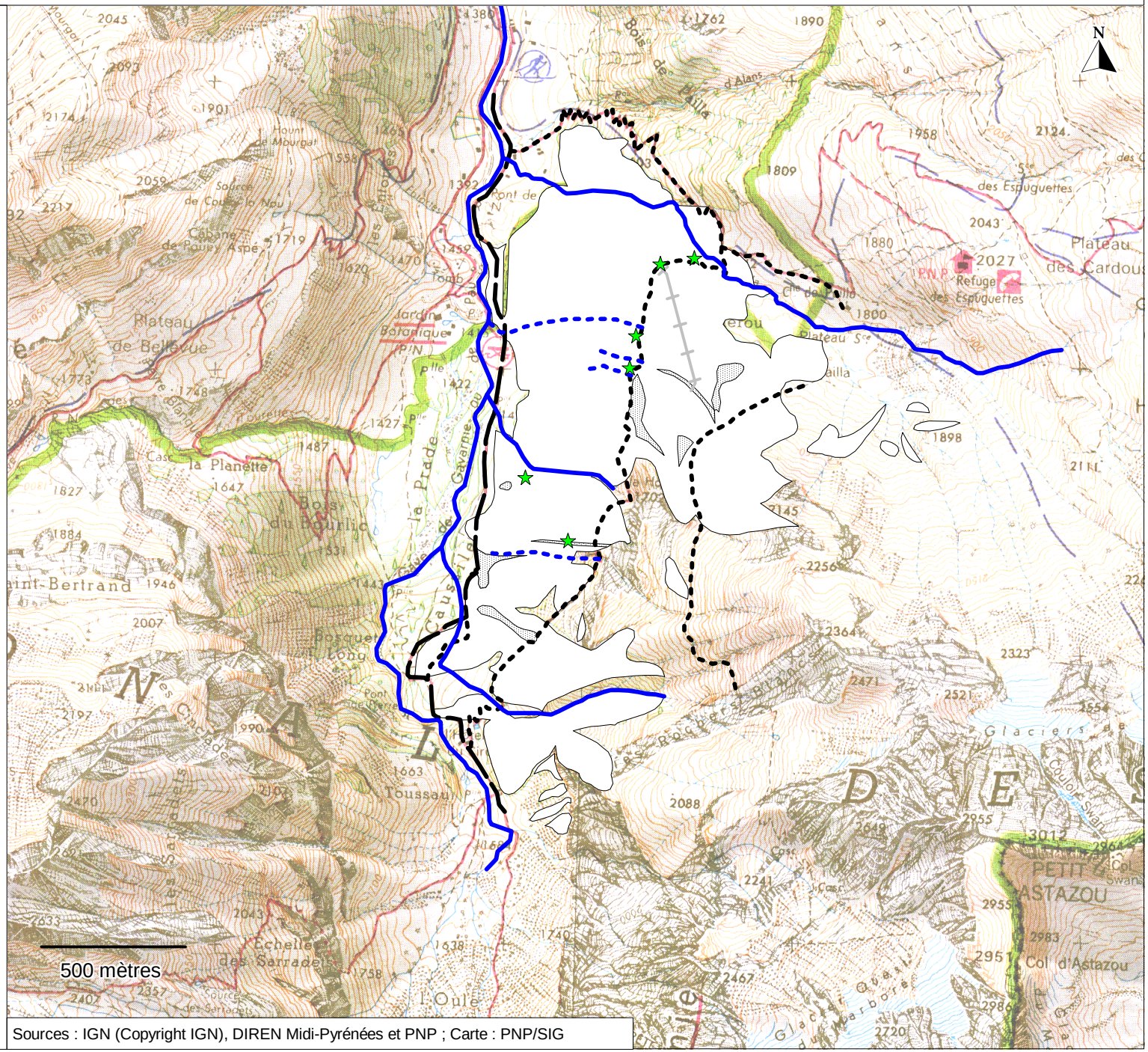

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°15 :

ZONES DE CHASSE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

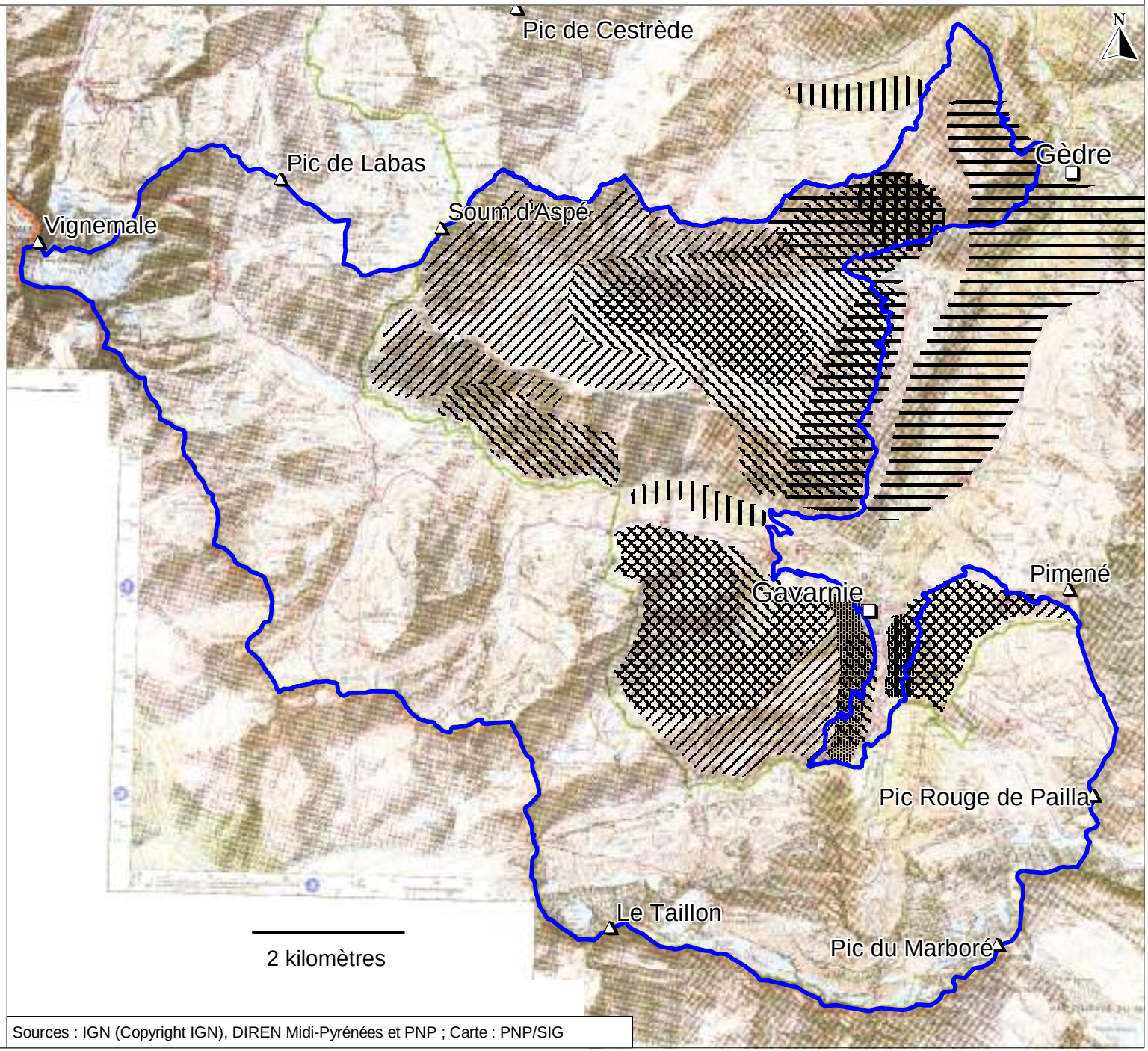

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Zones de chasse

- Isard
- Perdrix et lièvre
- Bécasse
- Battue au sanglier
- Chevreuil et sanglier

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Carte n°16 :

LES INFRASTRUCTURES SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Ligne haute tension
- Câble d'alimentation (trois fils)
- Télésiège ou téléski
- Fil de fer ou fil barbelé
- Clôture électrique
- Grillage

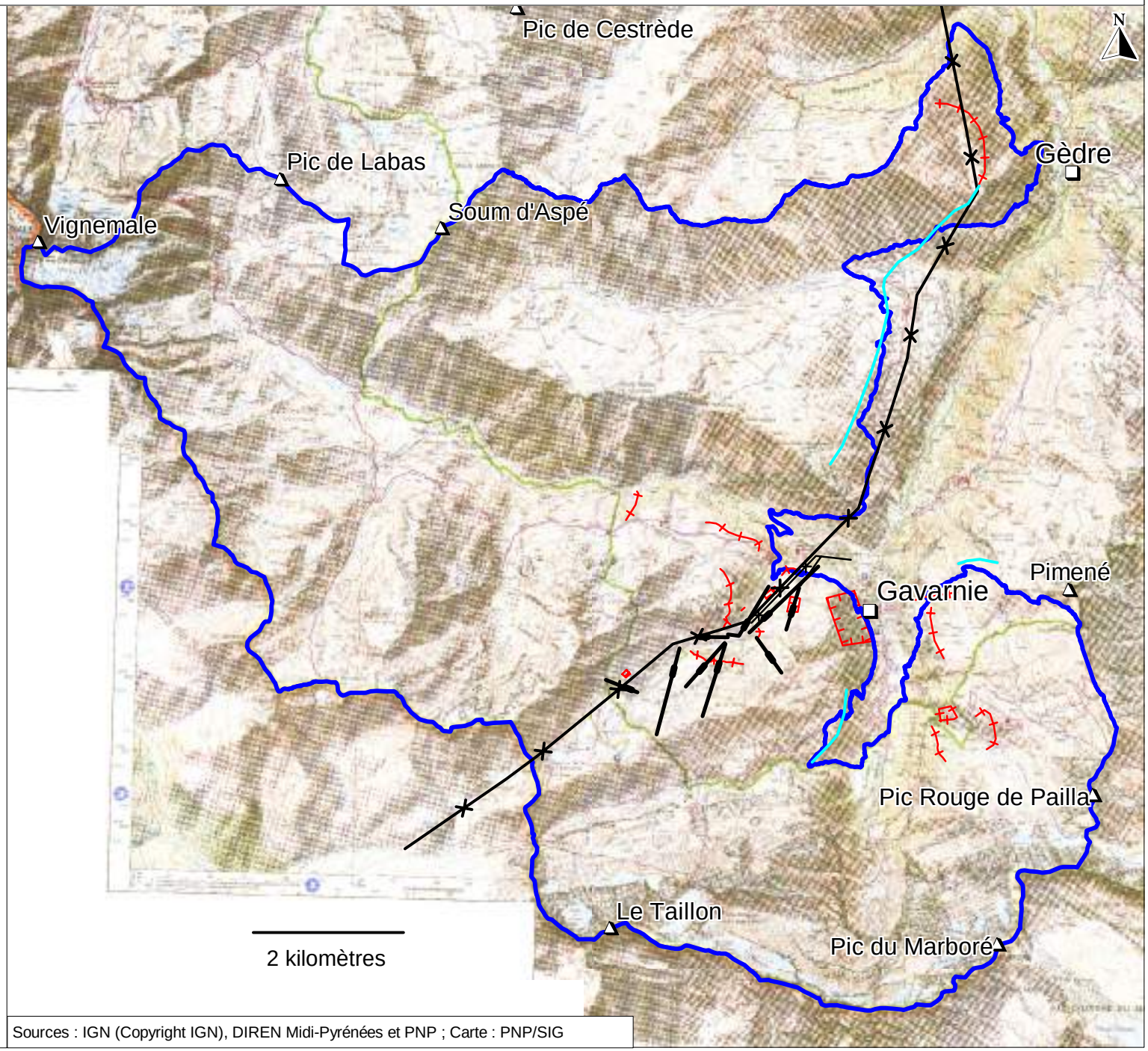

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°17 :

LES ACTIONS PASTORALES SUR L'ESTIVE D'ASPE-SAUGUE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

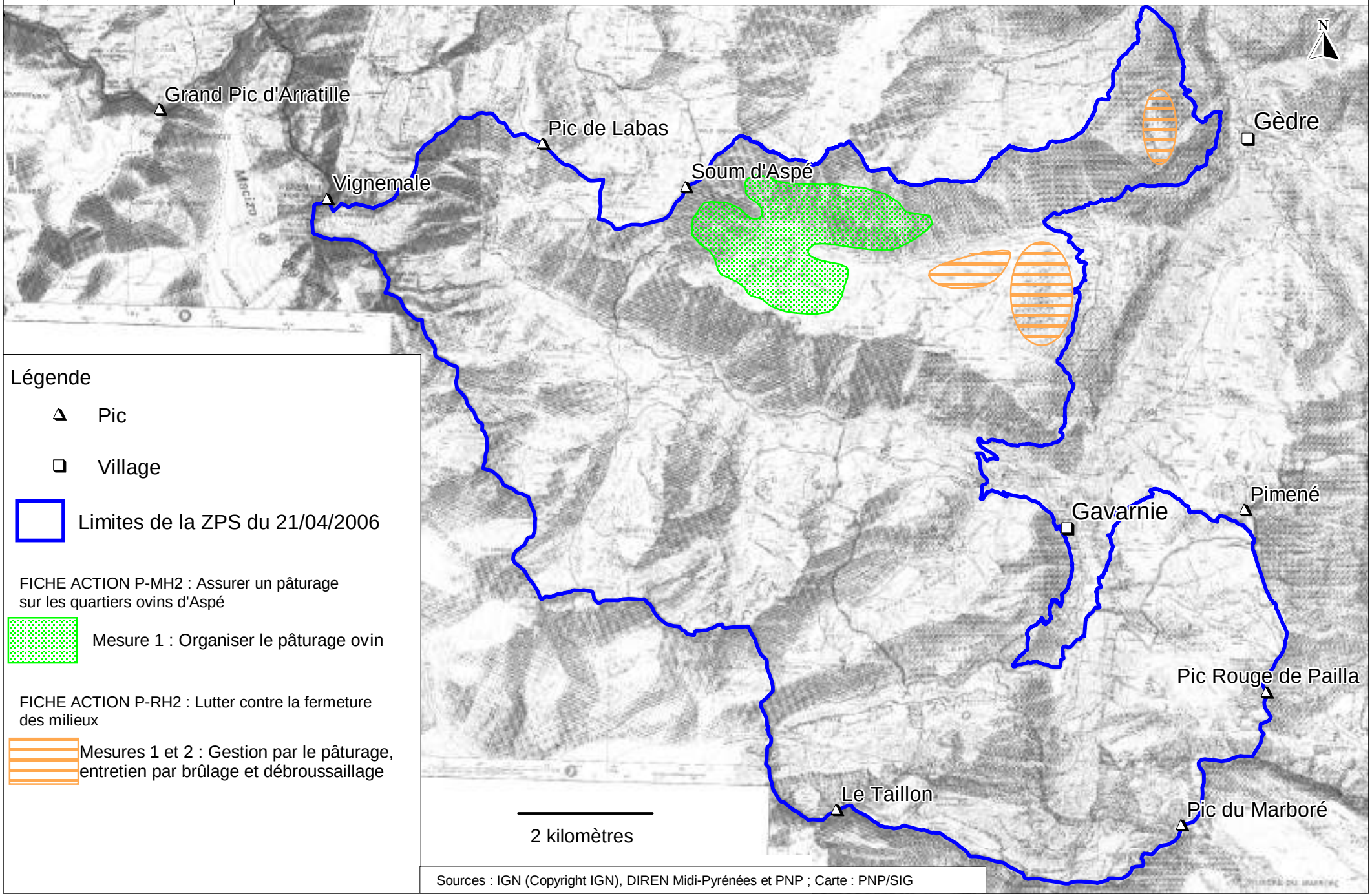

Légende

Pic

Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

FICHE ACTION P-MH2 : Assurer un pâturage sur les quartiers ovins d'Aspé

Mesure 1 : Organiser le pâturage ovin

FICHE ACTION P-RH2 : Lutter contre la fermeture des milieux

Mesures 1 et 2 : Gestion par le pâturage, entretien par brûlage et débroussaillage

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°18 :

LES ACTIONS PASTORALES SUR L'ESTIVE D'OSSOUE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

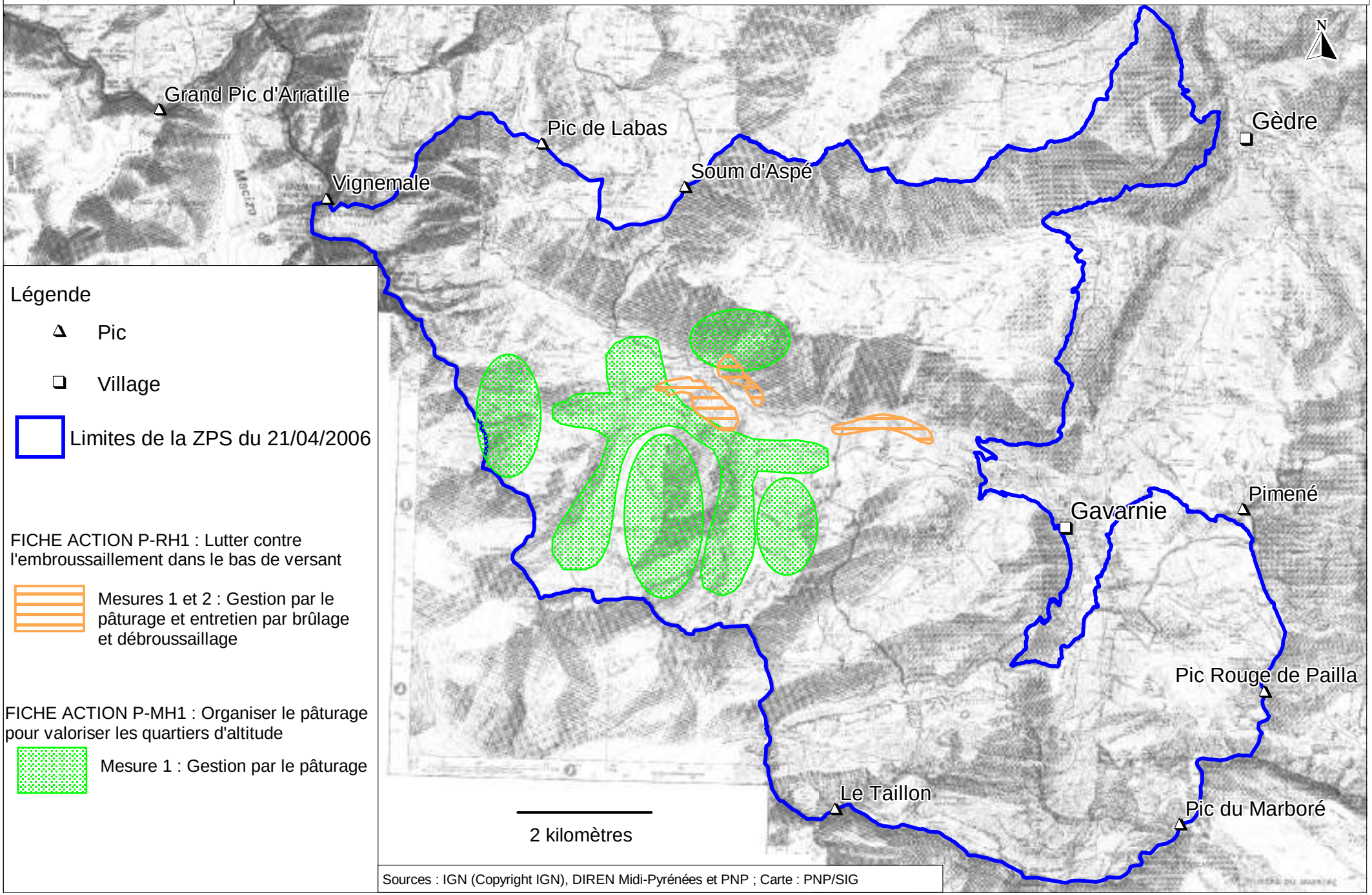

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006

FICHE ACTION P-RH1 : Lutter contre l'embroussaillement dans le bas de versant

- Mesures 1 et 2 : Gestion par le pâturage et entretien par brûlage et débroussaillage

FICHE ACTION P-MH1 : Organiser le pâturage pour valoriser les quartiers d'altitude

- Mesure 1 : Gestion par le pâturage

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

LISTE DES FICHES ESPECES

LES ESPECES PRIORITAIRES

Le Gypaète barbu, *Gypaetus barbatus* 13
L'Aigle royal, *Aquila chrysaëtos* 19
Le Circaète Jean-le-Blanc, *Circaetus gallicus* 24
Le Faucon pèlerin, *Falco peregrinus* 29
Le Grand tétras, *Tetrao urogallus subsp. aquitanicus* 34

LES ESPECES « COMMUNAUTAIRES » :

Le Lagopède alpin pyrénéen, *Lagopus mutus subsp. pyrenaïcus* 38
Le Crave à bec rouge, *Pyrrhocorax pyrrhocorax* 44
La Perdrix grise de montagne, *Perdix perdix subsp. pyrenaïcus* 48
La Chouette de Tengmalm, *Aegolius funereus* 54
La Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio* 58
Le Pic noir, *Dryocopus martius* 63

LES ESPECES « COMPAGNES » :

Le Merle à plastron, *Turdus torquatus* 67
Le Monticole de roche, *Saxicola monticola* 72
La Grue cendrée, *Grus grus* 77

Nota : la Grue cendrée, bien que faisant partie des espèces de l'annexe II et de l'arrêté du 16 novembre 2001, a été incluse dans les espèces compagnes sur le site car elle n'y est que migratrice et non nicheuse.

LA REDACTION DES FICHES ESPECES

Les fiches espèces ci-après ont été organisées selon quatre grandes parties :

- la présentation des statuts réglementaires et de conservation,
- les généralités sur l'écologie et l'éthologie de l'espèce, accompagnées d'un bref historique et de l'état de conservation des populations aux échelles européenne, nationale et régionale,
- le statut de l'espèce sur le site : valeur du site, état des populations, les habitats d'espèce, les menaces,
- les objectifs de gestion conservatoire et les actions envisagées.

A l'issue de chaque fiche, les sources documentaires ayant permis de remplir cette fiche sont indiquées.

1/5	**Gypaète barbu** ***Gypaetus barbatus*, Linné 1758**	**Code UE : A076**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 07/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II Convention de Bonn : annexe II Convention de Washington : annexe II Règlement CEE/CITES : annexe C1
Livres Rouges :	En Europe : En Danger, catégorie SPEC3 En France : En Danger, catégorie CMAP1
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Plan national de restauration ou d'action :	Premier plan national de restauration en 1997 (applicable au massif pyrénéen), second plan national (2007-2017) en cours de rédaction
Tendances des populations :	National : en augmentation Européen : en augmentation à l'ouest ; en forte diminution à l'est.

Répartition du Gypaète barbu en Europe.

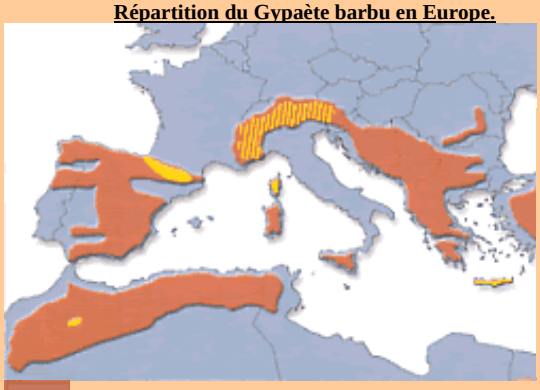

Données Ipo

Ancienne répartition du Gypaète barbu

Répartition actuelle du Gypaète barbu

Répartition actuelle du Gypaète barbu grâce à la réintroduction

GENERALITES

Description de l'espèce

Le Gypaète barbu est l'un des plus grands rapaces européens, avec une taille comprise entre 1,10 m et 1,50 m pour un poids compris entre 5 à 7 kg et une envergure allant de 2,60 m à 2,90 m. Chez l'adulte, le contraste du plumage, de couleur gris ardoisé sur les ailes et blanc à orangé pour la tête et le ventre, ne permet pas de le confondre avec les autres vautours. L'iris, de couleur paille, est entouré d'un cercle orbital rouge. Quant aux vibrisses (plumes noires qui forment la barbe), elles sont visibles même chez les immatures. Le conduit auditif est recouvert de plumes noires et certains individus portent un collier plus ou moins marqué. Les plumes des pattes recouvrent les tarses jusqu'aux doigts.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Parmi les vautours nécrophages, le Gypaète barbu se distingue en étant un ostéophage : il se nourrit d'os, ne rentrant ainsi en compétition avec aucune autre espèce animale. Le régime alimentaire de l'espèce est composé à 80% de ligaments et d'os que ses puissants sucs digestifs lui permettent de

digérer aisément pour en retirer protéines et minéraux. Ces os proviennent le plus souvent de cadavres d'ongulés sauvages comme l'isard, ou domestiques (moutons, chèvres, voire vaches).
Ponctuellement l'espèce peut se nourrir de cadavres d'oiseaux. Ces dernières années, l'importance de la nourriture carnée durant les premières semaines d'élevage du jeune a été montrée (marmottes, ...).

Démographie : Le Gypaète barbu atteint l'âge adulte entre 5 et 6 ans. Il acquiert alors un domaine vital où il se sédentarise, ne défendant toutefois que les abords immédiats du site de nidification. Les couples ne réussissent généralement leur première reproduction qu'à l'âge de 9-10 ans. Sa durée de vie peut atteindre 35 ans (45 en captivité). L'espèce a un cycle reproducteur extrêmement long : environ 9 mois par an, les parades nuptiales commençant en novembre et l'envol du jeune se produisant vers le début juillet après une incubation de 55-58 jours et un élevage de 106 à 130 jours. La ponte est le plus souvent d'un œuf (parfois 2, mais le second jeune n'arrive pratiquement jamais à l'envol). Les parents s'occupent du jeune pendant 3-4 semaines après son envol. En général seul 1 jeune sur 2 atteint l'âge adulte. Le jeune, de l'envol jusqu'à l'âge de 5 ans, a un comportement erratique sur de très grandes distances.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Recharges d'aire												
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Gypaète barbu

Etat des populations

Historique : L'espèce a subi une régression considérable, spécialement dans le bassin méditerranéen et l'Europe méridionale, disparaissant de régions entières au cours du 19ème siècle : Alpes, Sicile, Carpates, Sardaigne, Balkans, Afrique du Nord dans sa plus grande partie, Moyen-Orient. Les causes principales de son déclin sont, soit directement, le tir au fusil, le dérangement des sites de nidification, soit indirectement, les campagnes d'empoisonnement menées contre les loups ou les renards. En effet, le Gypaète barbu peut découvrir les appâts avant les mammifères auxquels ils sont destinés ou bien il s'empoisonne secondairement en consommant les os des animaux empoisonnés.

Etat des populations : En France, le Gypaète barbu est présent en Corse, dans les Pyrénées et dans les Alpes d'où il avait disparu totalement entre 1910 et 1920 et où un programme de réintroduction a vu le jour en 1972. La population des Pyrénées compte plus de 110 couples qui sont recensés sur les deux versants avec plus de 80 couples en Espagne et 28 couples connus côté français dont 26 reproducteurs en 2005. **L'équilibre démographique de cette population ne paraît pas encore assuré.**
La France, en accueillant environ un tiers de la population européenne occidentale qui est évaluée à 165 couples, porte une responsabilité non négligeable dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Corse	Alpes	Pyrénées (versant français)	Espagne
Nombre de couples reproducteurs	136	43	10	7	26	92
Nombre de couples présents	165	54	10	16	28	?

STATUT SUR LE SITE

Valeur du site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : centrale pour le massif pyrénéen, site historique de présence de l'espèce.

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : 1959, des données sont récoltées chaque année sur le succès reproducteur de l'espèce sur le site depuis 1962

Origine des données : PNP majoritairement, FIR, Nature Midi-Pyrénées, LPO, ONCFS, ONF, R. Sagnes (Chasseurs barégeois).

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire.

Abondance sur le site Natura 2000 :deux couples connus, dont un a fonctionné en trio durant plusieurs années.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : très important au niveau du massif (environ 10% de la population française pyrénéenne), avec une bonne fréquentation du site par des jeunes durant l'été. Les deux couples ont une bonne productivité (près de 2 fois supérieure à la moyenne sur le massif). A priori, pas de possibilité d'intégration de nouveaux couples, mais production de jeunes qui iront s'installer sur des sites vacants du massif.

Tendance d'évolution des populations : stable, bon succès reproducteur des deux couples.

Synthèse globale sur l'état de conservation : bon (faire attention aux dérangements).

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général : Le Gypaète barbu vit dans des habitats montagneux entre la limite supérieure des forêts jusqu'aux crêtes, dans des zones dont le relief est abrupt, présentant des milieux ouverts avec des troupeaux d'ongulés sauvages ou domestiques. La surface de son domaine vital peut aller de 200 à 700 km² selon les conditions environnementales et la localisation du site. Chaque couple possède plusieurs aires (de 3 à 5 le plus souvent) qu'il utilise de façon plus ou moins alternée, situées dans un rayon généralement inférieur à 2000 m les unes des autres et entre 800 et 2250 m d'altitude. L'espèce utilise aussi des pierriers comme enclumes pour casser les os les plus gros et recherche ses proies dans les éboulis et surtout les pelouses ou landes claires et rases**.**

Habitats sur le site
Habitat de reproduction : « falaise » (62.1), en bon état de conservation sur le site.
Habitats d'alimentation : « landes ouvertes » (31.2), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « pelouses »(36.3, 36.4), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « éboulis » (61), en bon état de conservation sur le site.

Ressources trophiques : Bonne densité en ongulés sauvages (isards essentiellement), présence notable de troupeaux d'ovins et de bovins, forte diminution de la Marmotte ces dix dernières années.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Renouvellement et accroissement de la population lent du fait des caractéristiques démographiques, forte sensibilité aux dérangements, cycle reproducteur long : 9- 10 mois.

Menaces potentielles :
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu et donc une baisse des ressources trophiques pour le Gypaète barbu.
- Perturbations du cycle reproducteur suite à écobuages incontrôlés et conduits en période sensible induisant une diminution de la productivité.
- Perturbations du cycle reproducteur par les sports de nature (escalade, vol à voile, randonnée) suite au dérangement direct ou sonore conduisant à une baisse de la productivité suite à un échec reproducteur ou à des changements de site.
- Perturbations du cycle reproducteur par survols aériens (hélicoptères et avions) entraînant une baisse de la productivité suite à un échec reproducteur ou à un changement de site.
- Risques d'intoxication suite au traitement sanitaire du bétail domestique, ainsi que par l'absorption (anecdotique) de fragments de balles retrouvés dans les carcasses, avec des conséquences secondaires sur la fécondité principalement et secondairement sur la survie des oiseaux.
- Mortalités des oiseaux suite à des collisions avec des lignes ou câbles (électriques ou de station de ski) ou suite à des électrocutions (pylônes).
- Mortalité d'oiseaux par ingestion d'appâts empoisonnés (destinés aux carnivores sauvages) ou par tir illégal.

Menaces avérées sur le site (en gras la plus fréquente) **:**
- **Perturbations du cycle reproducteur par survols par hélicoptères.**

- Perturbations du cycle reproducteur par nuisances sonores de randonneurs sur les Arrouyettes et sur Toussaus.
- Perturbations du cycle reproducteur du Gypaète barbu par battues au sanglier sur Ayrues.
- Perturbation du cycle reproducteur suite à pratique de l'escalade sous le site (perturbation annihilée suite à arrêt de la pratique après intervention du PNP).
- Relations interspécifiques avec Aigle royal et Faucon pèlerin pouvant perturber le cycle reproducteur.
- Intoxication d'un jeune oiseau suite à ingestion d'un membre d'isard blessé lors de la chasse (phénomène anecdotique).
- Développement des populations de vautours fauves avec compétition sur le site de nid (menace en cours de survenue).

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Présence de lignes électriques devant un site de nidification très utilisé et présence de câbles de remontée mécanique sur une des zones de chasse des oiseaux.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera de **conserver les deux couples** (il semble en effet difficile de prévoir l'installation d'un couple supplémentaire) **en limitant les interférences** (amélioration de la reproduction si possible, en tous les cas maintien du succès reproducteur actuel) **et les risques** (éviter les pertes d'oiseaux) **et si possible en améliorant le potentiel trophique** sur le site (gestion des carcasses d'ongulés domestiques et des produits de traitement des animaux domestiques).

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité et qualité** : maintien du pastoralisme avec innocuité des pratiques.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangement.
- **Limitation des risques de mortalité** : équipement des infrastructures.
- Poursuivre le suivi et la surveillance de l'espèce (en collaboration avec le Réseau Casseur d'os).

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Mettre en place une zone de sensibilité autour des sites de nidification avec des règles d'usage pour les sports de nature, les survols, la chasse et les écobuages de façon à limiter les perturbations durant la reproduction. Ces règles d'usage seront à faire entériner par les usagers du site si possible sur la base de conventions.
- Maintenir le bon état de conservation des pelouses et éboulis comme zones de chasse de l'espèce.
- Mettre en place les structures et équipements sur lignes et câbles pour limiter les risques de collision et électrocution.
- Favoriser le maintien des densités en ongulés sauvages et domestiques, en réorientant si possible vers la présence de moutons (accroître la présence sur Ossoue).
- Limiter les risques d'intoxication par produits sanitaires par une modification des pratiques.
- Mettre en place un suivi de la reproduction de l'espèce et des perturbations anthropiques, ainsi que la collecte et l'analyse des cadavres.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action :	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces
Fiche(s) Action :	LD-1, priorité 1
Activités concernées	Pastoralisme, chasse, foresterie, randonnée, secours en montagne, EDF-RTE, Héliportages

Action :	Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue
Fiche(s) Action :	LD-7, priorité 1
Activités concernées	Chasse (« Chasseurs barégeois »)

Action :	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des Oiseaux
Fiche(s) Action :	HE-3, priorité 3
Activités concernées	Pastoralisme, CSVB, vétérinaires locaux

Action :	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo
Fiche(s) Action :	FM-4, priorité 1
Activités concernées	EDF-RTE

Action :	Suivi du succès de la reproduction des grands rapaces
Fiche(s) Action :	SE-1, priorité 1
Activités concernées	PNP, Nature Midi Pyrénées, ONCFS 65

Action :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE-6, priorité 1
Activités concernées	PNP, EDF-RTE

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) - *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008,* 177 p.

- Razin (1997) - *Plan national de restauration du Gypaète barbu 1997-2007*. Ministère de l'Environnement, DNP, 14 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Thiollay et Bretagnolle (coords.) (2004) – *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation.* Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

- Génsbol (2005) – *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. 4ème édition. Delachaux et Niestlé, Paris (Collection les guides du naturaliste), 414 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance.* Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine.* Nathan, 398 p.

- Arthur, Habas et Guillosson (1995) – *Bilan historique de la reproduction du Gypaète barbu sur la zone Parc national des Pyrénées de 1968 à 1993*. Rapport interne PNP – Programme Life "Grande Faune pyrénéenne", 94 p.

- Bartoli (1999) – *Etude préliminaire sur les causes d'échec de nidification du Gypaète barbu* (Gypaetus barbatus) *dans le Parc national des Pyrénées. Rôle particulier du dérangement*. Mémoire de DESU, université Paul Sabatier, Toulouse, 68 p.

- Razin (1997) – *Bilan historique. Programme Life / Gypaète barbu Pyrénées versant nord*. Rapport Fonds d'Intervention pour les Rapaces, non paginé.

- Clap (2003) – *L'approche patrimoniale du vivant et la gestion pérenne des rapaces dans le Parc national des Pyrénées*. Mémoire de DESS Master Européen en Droit et Gestion de l'Environnement, Université de Montpellier I, 168 p plus annexes.

- Luc (1998) – *Plan d'action pour les rapaces du Parc national des Pyrénées*. Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 124 p.

- Fontaine (2003) - *Comment préserver les aires du Gypaète barbu dans les Hautes-Pyrénées des activités et infrastructures humaines*. Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 44 p.

- Capber (2006) – *Grands rapaces et gestion environnementale, enjeux et solutions possibles : le cas du Parc National des Pyrénées*. Mémoire de Master 2, UPS Toulouse, 35 p + annexes.

- Terrasse (2001) – *Le Gypaète barbu : description, mœurs, observation, réintroduction, mythologie*. Ed. Delachaux et Niestlé, paris, 208 p.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°19 :

OBSERVATIONS DE GYPAETES BARBUS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

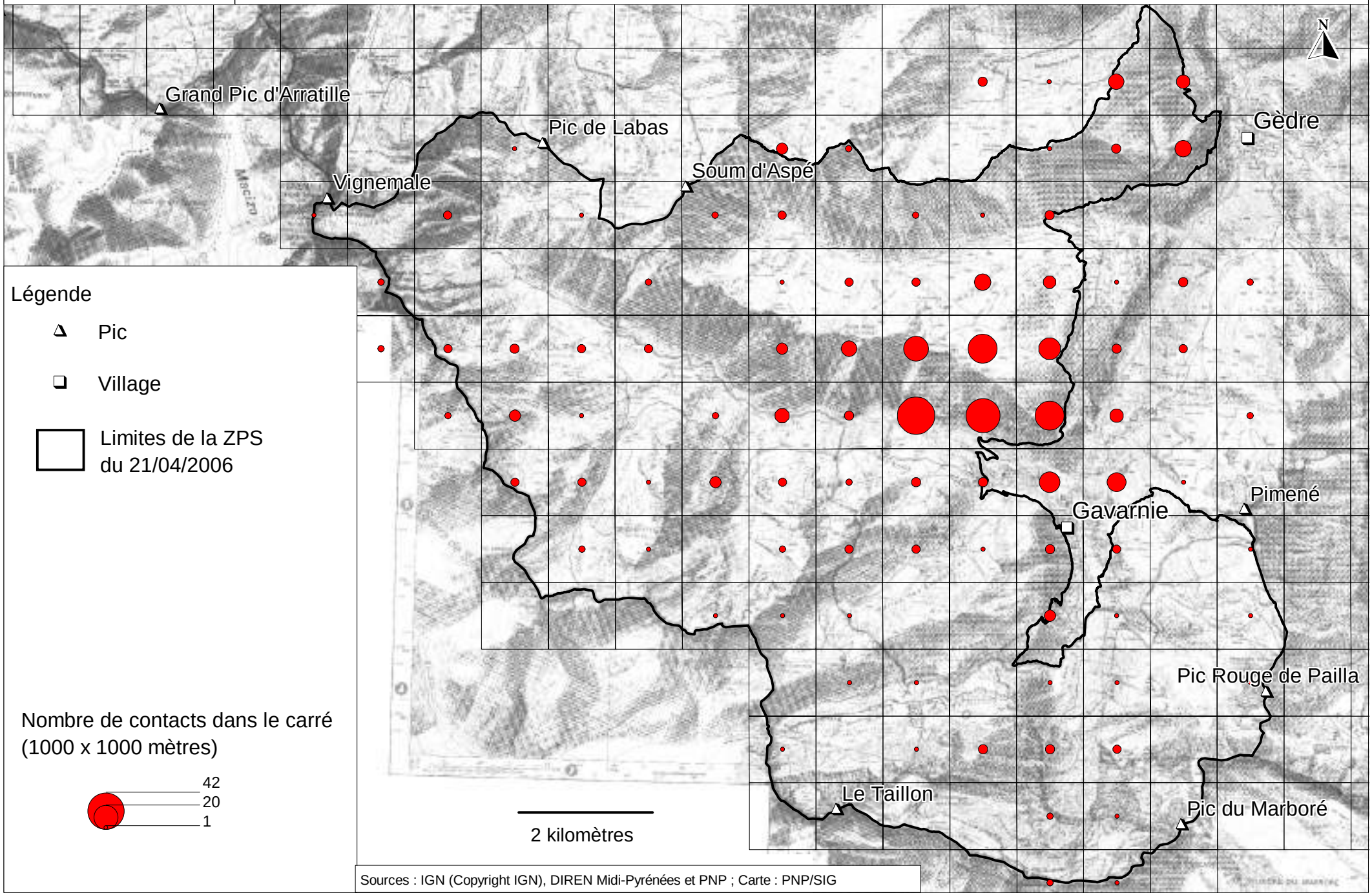

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/5	**Aigle royal** ***Aquila chrysaetos*****, Linné 1758**	**Code UE : A091**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 07/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981.
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II Convention de Bonn : annexe II Convention de Washington : annexe II Règlement CEE/CITES : annexe C1
Livres rouges :	En Europe : En Danger, catégorie SPEC3, En France : Rare, catégorie CMAP3
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Plan national de restauration ou d'action :	Pas de plan national d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : faible augmentation Européen : stabilité ou légère augmentation selon les pays

Répartition de l'Aigle royal en Europe.

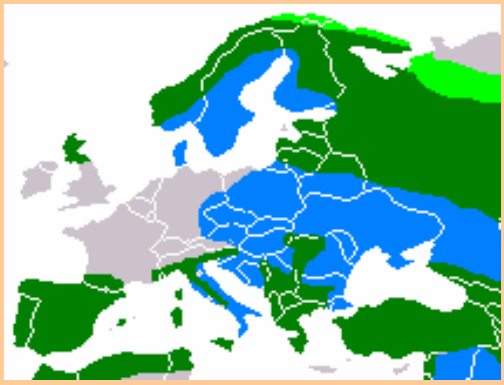

♦ présence permanente

♦ zone d'hivernage

♦ zone de reproduction

Carte LPO

Nota : la carte ne mentionne pas la présence de l'espèce dans le Massif central ni dans les Vosges

GENERALITES

Description de l'espèce

L'Aigle royal est le plus grand des aigles d'Europe avec une taille allant de 76 à 90 cm pour une envergure de 1,90 m à 2,30 m et un poids d'environ 4 kg pour le mâle et de 6 kg pour la femelle, plus grande que le mâle. Son plumage est uniformément brun sombre, seul le dessus de la tête et la nuque sont de coloration claire (brun clair à jaune doré). Sa queue sombre a une base plus claire, ses ailes sont foncées barrées de jaune doré. La pointe du bec est noire, les pattes jaunes, l'iris brun sombre à brun clair et les tarses emplumés. Son arcade sourcilière saillante, propre aux aigles, protège son œil du soleil. Les jeunes sont bruns -noirs avec des taches blanches à l'envers des rémiges primaires, leur queue étant blanche en dessous, terminée d'une large barre noire. En vol, l'aigle royal se distingue par des longues ailes aux extrémités fortement digitées et légèrement retroussées vers le haut, et par une queue quelque peu arrondie. Sa tête est largement visible, couronnée de plumes dorées chez l'adulte.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : L'Aigle royal chasse la plupart du temps en milieu ouvert (exception faite des gros oiseaux qu'il peut capturer à la cime des arbres en milieu forestier ou à terre – cas du Grand tétras capturé sur les places de chant). L'Aigle royal est un rapace opportuniste et son régime alimentaire dépend

principalement des proies qu'il rencontre dans son milieu, même si les jeunes ongulés et les moyens carnivores ou rongeurs sont chassés préférentiellement. Il peut être occasionnellement nécrophage.

Démographie : Les parades nuptiales, sous forme de piqués et festons peuvent débuter dès le mois de décembre. L'aire sera ensuite bâtie ou rechargée en branchages dans une falaise sous un surplomb, moins souvent dans un arbre. Chaque année, en mars ou avril, la femelle pond de 1 à 3 œufs (souvent deux) blanchâtres tachetés de brun. Ils sont pondus à deux ou trois jours d'intervalle, ce qui espacera également les éclosions puisque la femelle commence à couver dès la ponte du premier œuf. La durée d'incubation varie de 41 à 45 jours. La femelle assure l'essentiel ou la totalité du temps de couvaison tandis que le mâle chasse pour la nourrir et défend le territoire. La plupart du temps un seul jeune survit : durant la deuxième quinzaine de vie, le plus fort (souvent le premier éclos) agresse et finit par tuer le plus faible sans que la concurrence alimentaire ne le justifie toujours. Si le premier né est un mâle et le deuxième une femelle, généralement plus grosse qu'un mâle, la compétition est plus équilibrée et les deux jeunes peuvent parvenir à l'envol. Le succès reproducteur est fortement corrélé avec les ressources alimentaires. Il est en moyenne inférieur à 0,5 jeune/an/couple dans les Pyrénées. Passé l'âge de 11 semaines l'aiglon effectue son premier vol mais reste au voisinage de l'aire. Ensuite il suit les adultes qui tuent des proies pour lui. A l'automne, avant de recommencer un nouveau cycle reproducteur, les adultes poussent le jeune à partir. Moins de 1 jeune sur 3 parvient à l'âge adulte. Il ne devient adulte qu'entre 4 et 6 ans, mais peut tenter de se mettre en couple dès la deuxième année avec un succès reproductif très faible. Le mâle et la femelle sont fidèles à leur territoire. Aucune étude n'a été faite sur la fidélité des oiseaux entre eux. Il vit en général de 15 à 20 ans à l'état sauvage et peut aller jusqu'à 45 ans en captivité.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Recharges d'aire												
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction de l'Aigle royal

Etat des populations

Historique : L'espèce a subi une régression considérable, disparaissant de plusieurs régions françaises au cours du 19ème siècle : Jura, Fontainebleau, Vosges. Les causes principales de son déclin ont été le tir au fusil, les captures par piège, le dérangement des sites de nidification, mais aussi, les campagnes d'empoisonnement menées contre les loups ou les renards. En effet, l'espèce peut être charognarde en hiver. Suite à sa protection depuis 1972, les populations ont remonté mais restent localisées sur les massifs montagneux.

Etat des populations : En France, l'Aigle royal est présent en Corse, dans les Pyrénées, dans les Alpes et dans le Massif Central ainsi que dans les Corbières. La population des Pyrénées compte moins de 70 couples sur le versant français, avec une vingtaine de couples dans l'Aude en plus. **L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré, hormis pour les Pyrénées où la population reste faible. On note un ralentissement de l'accroissement de la population française, attribué à la limitation des disponibilités alimentaires.**
La France, en accueillant environ 15 % de la population européenne occidentale qui est évaluée à plus de 3000 couples, porte une certaine responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Corse	Alpes	Pyrénées (versant français)	Massif Central
Nombre de couples présents	2500 - 3000	390 - 450	32 - 37	250 - 260	63 -67	< 20

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : centrale pour le massif pyrénéen, site historique de présence de l'espèce.

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : 1962, des données sont récoltées chaque année sur le succès reproducteur depuis 1970

Origine des données : PNP principalement

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire

Abondance sur le site Natura 2000 : 1 couple présent sur le site, un deuxième couple nicheur à proximité utilise la Z.P.S. comme zone de chasse privilégiée.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : le site abrite 1 à 2 couples sur les 65-70 couples du massif pyrénéen versant français, mais moins de 1 % des populations françaises : importance relative à l'échelle pyrénéenne, faible importance à l'échelle nationale.

Tendance d'évolution des populations sur le site : stable, succès reproducteur moyen mais équivalent à celui observé sur le reste du massif pyrénéen.

Synthèse globale sur l'état de conservation : bon.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général : L'Aigle royal vit dans des habitats montagneux depuis l'étage montagnard jusqu'aux crêtes, dans des zones dont le relief est abrupt, présentant des milieux ouverts et des falaises ou un mélange falaises – milieux ouverts et milieux forestiers. La superficie de son domaine vital varie entre 50 et 100 km². La majeure partie de ses terrains de chasse sont situés à une altitude supérieure à celle de l'aire, ce qui permet, pendant la période de reproduction, de ramener des proies plus ou moins importantes (marmottes, jeunes ongulés, …) aux jeunes. En effet les aigles ne peuvent en principe que descendre lorsqu'ils transportent une proie. Les aires peuvent être situées dans un arbre mais sont le plus souvent en falaises. Leur exposition (majoritairement Nord) varie avec l'altitude (entre 1000 et 2000 mètres). Chaque couple possède entre 2 et 15 aires et a tendance à changer de nid chaque année. L'Aigle royal chasse majoritairement en milieux ouverts (landes rases ouvertes, pelouses) ou peu boisés, mais aussi dans les trouées en forêts âgées claires.

Habitats sur le site :
Habitat de reproduction : « falaise » (62), en bon état de conservation sur le site.
Habitat d'alimentation : « forêts de pins de montagne » (42.4), en bon état de conservation sur le site ; « landes ouvertes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « pelouses alpines et subalpines » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « éboulis »(61), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « prairies améliorées » (81), état de conservation moyen (disparition des prairies, notamment de fauche, par abandon).

Ressources trophiques : Bonne densité en ongulés sauvages (isards essentiellement), perdrix grises de montagne et renards, faible abondance du Grand tétras et du Lagopède alpin, diminution localement de la Marmotte ces dix dernières années.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Renouvellement et accroissement de la population relativement lent du fait du faible succès reproducteur et de la dispersion des jeunes (qui semblent disparaître – tant sur le site qu'à l'échelle pyrénéenne), sensibilité moyenne aux perturbations, cycle reproducteur relativement long : 6-7 mois

Menaces potentielles :
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu et donc une baisse des ressources trophiques pour l'Aigle royal.
- Perturbations du cycle reproducteur par les sports de nature (escalade, vol à voile, randonnée).
- Perturbations du cycle reproducteur par des écobuages incontrôlés.
- Perturbations du cycle reproducteur par survols aériens (hélicoptères, avions, ULM) entraînant une baisse de la productivité suite à un échec reproducteur ou à un changement de site.
- Mortalité d'oiseaux suite à des collisions avec des lignes ou câbles (électriques ou de station de ski) ou suite à des électrocutions (pylônes).

- Risque d'intoxication suite au traitement sanitaire du bétail domestique, ainsi que par l'absorption (anecdotique) de fragments de balles retrouvés dans les carcasses, avec des conséquences secondaires sur la fécondité principalement et secondairement sur la survie des oiseaux.

Menaces avérées sur le site (en gras la plus fréquente) **:**
- **Perturbations du cycle reproducteur par survols par hélicoptères.**
- Echec du cycle reproducteur suite à l'intervention d'un cinéaste animalier.
- Relations interspécifiques avec Gypaète barbu et Faucon pèlerin pouvant perturber le cycle reproducteur.

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Présence de câbles de remontée mécanique et de lignes électriques sur une des zones de chasse des oiseaux.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera de **maintenir le couple existant en limitant les interférences** (amélioration de la reproduction si possible, en tous les cas maintien du succès reproducteur actuel) **et les risques** (éviter les pertes d'oiseaux) **et si possible en améliorant le potentiel trophique** sur le site.

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité et qualité** : maintien du pastoralisme, restauration et entretien de zones ouvertes.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangement.
- **Limitation des risques de mortalité** : équipement des infrastructures.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Mettre en place une zone de sensibilité autour des sites de nidification avec des règles d'usage pour les sports de nature, les survols et les écobuages de façon à limiter les perturbations durant la reproduction. Ces règles d'usage seront à faire entériner par les usagers du site si possible sur la base de conventions.
- Maintenir le bon état de conservation des pelouses et éboulis comme zones de chasse de l'espèce.
- Mettre en place les structures et équipements sur lignes et câbles pour limiter les risques de collision et électrocution.
- Mettre en place un suivi de la reproduction de l'espèce et des perturbations anthropiques, ainsi que la collecte et l'analyse des cadavres.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action :	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces
Fiche(s) Action :	LD-1, priorité 1
Activités concernées	Pastoralisme, foresterie, randonnée, secours en montagne, EDF-RTE, Héliportages

Action :	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo
Fiche(s) Action :	FM-4, priorité 1
Activités concernées	EDF-RTE

Action :	Suivi du succès de la reproduction des grands rapaces
Fiche(s) Action :	SE-1, priorité 1
Activités concernées	PNP, Nature Midi Pyrénées, ONCFS 65

Action :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE-6, priorité 1
Activités concernées	PNP, EDF-RTE

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) - *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°21 :

OBSERVATIONS D'AIGLES ROYAUX SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

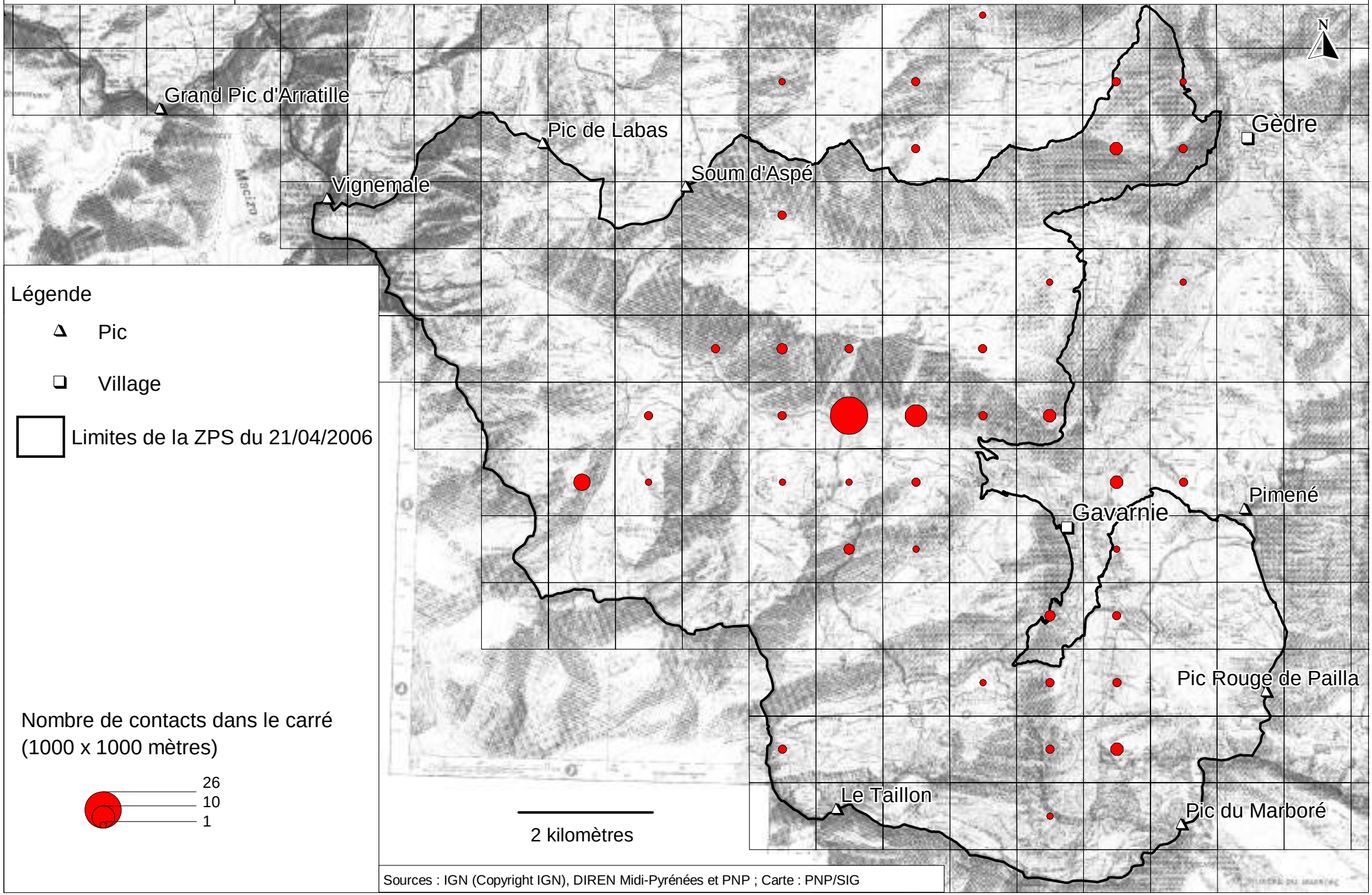

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Thiollay et Bretagnolle (coords.) (2004) – *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation.* Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

- Génsbol (2005) – *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. 4ème édition. Delachaux et Niestlé, Paris (Collection les guides du naturaliste), 414 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.
- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Clap (2003) – *L'approche patrimoniale du vivant et la gestion pérenne des rapaces dans le Parc national des Pyrénées*. Mémoire de DESS Master Européen en Droit et Gestion de l'Environnement, Université de Montpellier I, 168 p plus annexes.

- Clouet (1981) – *L'Aigle royal* Aquila chrysaetos *dans les Pyrénées françaises. Résultats de cinq ans d'observations.* L'Oiseau et la RFO, 51 : 89-100.

- Luc (1998) – *Plan d'action pour les rapaces du Parc national des Pyrénées*. Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 124 p.

- Capber (2006) – *Grands rapaces et gestion environnementale, enjeux et solutions possibles : le cas du Parc National des Pyrénées*. Mémoire de Master 2, UPS Toulouse, 35 p + annexes.

1/5	**Circaète Jean-le-Blanc** ***Circaetus gallicus*, Gmelin, 1788.**	**Code UE : A080**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 07/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981.
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II Convention de Bonn : annexe II Convention de Washington : annexe II Règlement CEE/CITES : annexe C1
Plan national de restauration ou d'action :	Pas de plan national d'action ou de restauration
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Livres rouges :	En Europe :Rare, catégorie SPEC 3 En France : Rare, catégorie CMAP2
Tendances des populations :	National : stable, voire en augmentation Européen : stable

Répartition en Europe

Jaune : oiseaux estivant.

Données commission européenne

Circaète Jean-le-Blanc

GENERALITES

Description de l'espèce

Le Circaète Jean-le-Blanc a une taille comprise entre 62 à 69 cm, une envergure de 162 à 178 cm et un poids compris entre 1.1 et 2.0 kg pour le mâle et 1.3 à 2.0Kg pour la femelle. Sa taille, sa silhouette, son allure générale le font confondre par les débutants avec une buse variable ou une bondrée apivore. Ce problème d'identification ne résiste pas à un examen plus minutieux. Son plumage est brun uniforme par dessus contrastant avec les parties inférieures qui sont blanches et délicatement mouchetées de brun. Sa tête large et plus sombre apparaît comme disproportionnée par rapport au reste du corps. Son envergure importante lui confère une silhouette massive en vol, reconnaissable entre toutes. Sa tête un peu semblable à celle d'un strigidé et ses iris jaunes sont très caractéristiques. Les deux sexes sont semblables, mais la femelle est un peu plus grande que le mâle. Les immatures ressemblent aux adultes, mais ils sont plus pâles, avec la nuque plus blanche. La gorge et la poitrine sont brun roux clair. Le reste des parties inférieures est blanc, légèrement teinté de brun. Les yeux sont jaunes très brillants. La cire et les pattes sont gris pâle. Le plumage adulte est acquis vers l'âge de 18 mois.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Le Circaète Jean-le-Blanc se nourrit presque exclusivement de reptiles, avec une très large majorité de couleuvres (à collier ou d'Esculape). Si elles sont petites, il les capturent vivantes et les

emportent jusqu'à son perchoir où il les dévore. Par contre, si elles sont plus grandes, il les frappe au sol en leur donnant de violents coups de bec avant de les emporter. Les reptiles sont saisis à la nuque et tués. Normalement, la couleuvre ou tout autre reptile attaqué cherche à mordre le rapace aux pattes, mais le Circaète Jean-le-Blanc est bien protégé par des plumes épaisses sur les cuisses et des écailles au niveau des tarses, mais il n'est pas immunisé contre le venin des vipères. Il avale ses proies la tête la première. La taille des reptiles n'est pas un obstacle pour lui. Il est en train de digérer la tête alors que la queue du serpent dépasse encore de son bec.
Le Circaète Jean-le-Blanc vole à une altitude d'une trentaine de mètres lorsqu'il chasse. On peut cependant le voir s'élancer en piqué depuis une hauteur plus importante (jusqu'à 400 mètres) sur une proie.

Démographie : Espèce migratrice, le Circaète Jean-le-Blanc revient vers la mi-mars. La saison de reproduction voit revenir les mêmes oiseaux aux mêmes endroits. En principe, le même nid est reconstruit peu de temps après leur arrivée. Ces petits nids sont presque invisibles du sol, tant ils sont soigneusement cachés au sommet d'un arbre, dans un bosquet ou un petit bois, orientés sud, sud-ouest et à l'abri du vent. Leur hauteur varie de 6 à 30 mètres. Les couples nichent à au moins deux kilomètres les uns des autres. Un seul œuf est pondu vers la mi-avril et couvé pendant 45-47 jours. Deux jeunes sur trois arrivent à l'envol en moyenne et quittent le nid au bout de 70-80 jours après l'éclosion. Les jeunes partent en migration vers la mi-août et les adultes ont quitté l'Europe à la mi-octobre. L'hivernage se passe du Sénégal à l'Ethiopie. On ne connaît pas les survies des jeunes et des adultes même si l'espèce doit vraisemblablement avoir une forte durée de vie.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Recharges d'aire												
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Circaète Jean-le-Blanc

Etat des populations

Historique : La répartition du Circaète Jean-le-Blanc s'étend depuis la péninsule Ibérique et l'Afrique du Nord jusqu'en Asie centrale. En dehors des effectifs de la Russie et de la Turquie, qui dépassent chacun les 1000 couples, la population européenne est estimée entre 6500 et 7200 couples, le troisième bastion étant l'Espagne avec 1700 à 2100 couples. Sa distribution a nettement régressé depuis la fin du 19ème siècle. L'espèce a également subi une forte diminution de ses densités au sein de son aire actuelle, surtout entre 1945 et 1960.

Etat des populations : La France accueille environ 2500 couples nicheurs, localisés pour la plupart dans la moitié sud du pays, soit environ 30 % de l'effectif européen. Le déclin du Circaète Jean-le-Blanc paraît actuellement stabilisé depuis les années 1970 en France et de façon plus générale en Europe, toutefois le statut de l'espèce demeure précaire, même si une remontée des populations est notée ces dix dernières années.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré. On note un ralentissement de l'accroissement de la population française, attribué à la limitation des disponibilités alimentaires.
La France, en accueillant environ 30-40 % de la population européenne occidentale qui est évaluée à plus de 7000 couples, porte une forte responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Aquitaine	Languedoc Roussillon	Midi-Pyrénées	Provence Côte d'Azur
Nombre de couples présents	6500 - 7200	2400-2900	155-215	428-625	200-282	485-585

STATUT SUR LE SITE

Valeur sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : position centrale dans l'aire de répartition européenne. Le site se situe toutefois en bordure écologique de l'aire de distribution de l'espèce (milieu montagnard moins favorable).

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : les premières observations de l'espèce datent du début des années 1970, mais le site de nid n'a été identifié que depuis 5-6 ans.

Origine des données : PNP principalement, Nature Midi-Pyrénées

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : reproducteur estivant
Abondance sur le site Natura 2000 : un couple est connu pour nicher à côté et venir chasser sur le site. Un deuxième couple est possible (observation de deux jeunes volants dans le même nid - or l'espèce ne produit qu'un œuf par an).

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : forte à l'échelle de la vallée, faible au niveau du massif et faible au niveau national.

Tendance d'évolution des populations : stable.

Synthèse globale sur l'état de conservation : bon état de conservation.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général : Le Circaète Jean-le-Blanc fréquente les zones semi-désertiques, les sols couverts de broussailles alternant avec les pierrailles, les paysages de garrigue et de maquis. Mais il peut aussi vivre en moyenne montagne ou dans les milieux de bocage très ouvert, tout dépend de la richesse du milieu en serpents qui demeure le paramètre essentiel qui conditionne sa présence. Les secteurs de plaines agricoles sont par contre totalement délaissés.

Habitats sur le site
Habitat de reproduction : « forêts » (41, 42, 43, 44), en bon état de conservation sur le site.
Habitat d'alimentation : "pelouses" (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; "landes" (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; "éboulis" (61), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales).

Ressources trophiques : de bonnes zones de chasse avec une bonne abondance en Reptiles sont présentes sur le site. Le couple présent y trouve son alimentation sans problèmes puisqu'il élève son jeune chaque année depuis plusieurs années. A surveiller toutefois, l'évolution de la fermeture des pelouses sur Saint-Savin, zone de chasse privilégiée.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Renouvellement et accroissement lent du fait de la ponte d'un seul œuf par an. Inconnue de la mortalité en hiver sur les zones d'hivernage en Afrique.

Menaces potentielles :
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu et donc une baisse des ressources trophiques pour le Circaète Jean-le-Blanc.
- Perturbations sur zones d'alimentation suite à la pratique de la randonnée estivale.
- Perturbations sur zones d'alimentation suite aux survols aériens.

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) **:**
- Peu de perturbations observées pour cette espèce sur le site.

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Les oiseaux sont parfois vus perchés sur les pylônes pour chasser, notamment au niveau du plateau de Saugué.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera de **conserver l'attractivité du site pour l'espèce en lui assurant le maintien d'un potentiel trophique** correspondant à ses besoins. Sur le long terme, on peut viser la possibilité d'installation d'un couple en favorisant les conditions favorables à l'installation d'un nid sur les zones forestières

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité** : maintien du pastoralisme et restauration de milieux.
- Limitation des causes de dérangement sur les zones de chasse.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir le bon état de conservation des pelouses, landes et éboulis comme zones de chasse de l'espèce.
- Limiter les causes de dérangements lors du nourrissage des oiseaux par les hélicoptères et la randonnée estivale.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action :	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir
Fiche Action :	HE-4, priorité 3
Activités concernées	Foresterie (ONF)

Action :	Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue
Fiche Action :	Docob Habitats, priorité 1, Fiche P4
Activités concernées	Pastoralisme (CSVB)

Action :	Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué
Fiche Action :	Docob Habitats, priorité 1, Fiche P1
Activités concernées	Pastoralisme (CSVB)

Action :	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué
Fiche Action :	Docob Habitats, priorité 1, Fiche P7
Activités concernées	Pastoralisme (CSVB)

Action	Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo
Fiche Action :	FM3, priorité 2
Activités concernées	EDF-RTE

Action :	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo
Fiche(s) Action :	FM-4, priorité 1
Activités concernées	EDF-RTE

Action :	Suivi du succès de la reproduction des grands rapaces
Fiche(s) Action :	SE-1, priorité 1
Activités concernées	PNP

Action :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE-6, priorité 1
Activités concernées	PNP, EDF-RTE

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) – *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Thiollay et Bretagnolle (coords.) (2004) – *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation.* Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

- Génsbol (2005) – *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. 4ème édition. Delachaux et Niestlé, Paris (Collection les guides du naturaliste), 414 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance.* Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine.* Nathan, 398 p.

- Luc (1998) – *Plan d'action pour les rapaces du Parc national des Pyrénées*. Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 124 p.

- Capber (2006) – *Grands rapaces et gestion environnementale, enjeux et solutions possibles : le cas du Parc National des Pyrénées*. Mémoire de Master 2, UPS Toulouse, 35 p + annexes.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°23 :

OBSERVATIONS DE CIRCAETES JEAN-LE-BLANC SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

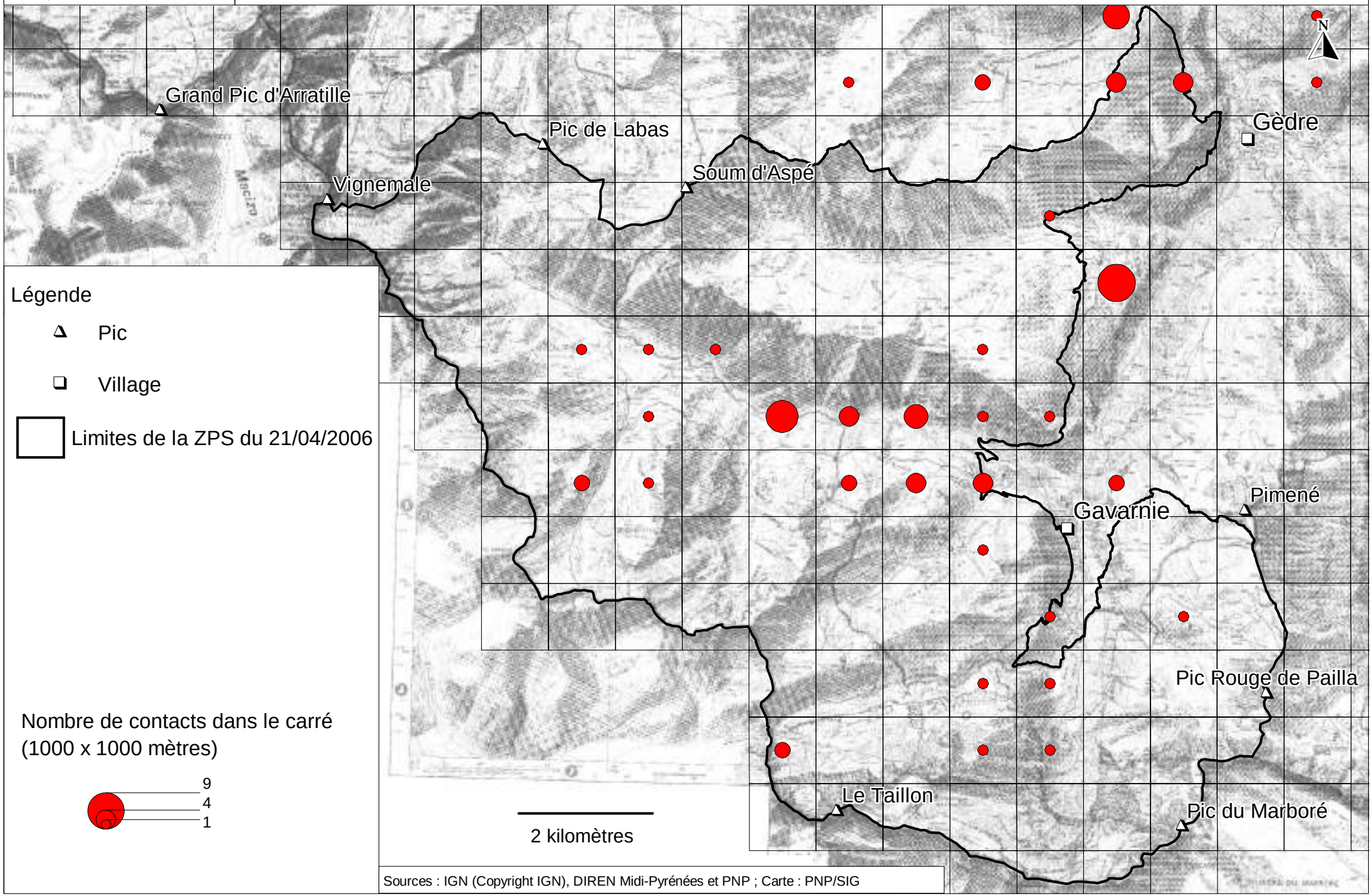

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

¼	**Faucon pèlerin** ***Falco peregrinus*****, Gmelin, 1788.**	**Code UE : A080**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 07/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981.
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II Convention de Bonn : annexe II Convention de Washington : annexe II Règlement CEE/CITES : annexe C1
Plan national de restauration ou d'action :	Pas de plan national d'action ou de restauration
Livres rouges :	En Europe : Rare, catégorie SPEC 3 En France : Rare, catégorie CMAP2
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Tendances des populations :	National : stable Européen : stable

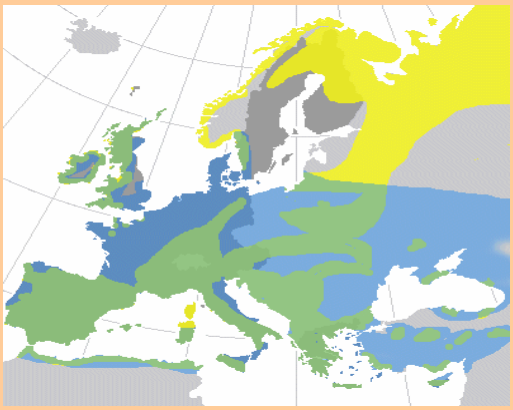

Répartition en Europe

jaune = oiseau estivant
vert = oiseau résident

Données commission européenne

Faucon pèlerin © René Dumoulin

GENERALITES

Description de l'espèce

Le Faucon pèlerin a un bec court et recourbé dès la base. Facile à identifier en vol par sa silhouette d'ancre formée par ses longues ailes et sa queue. Son plumage est de couleur assez variable, de foncé à gris clair. Au 13ème siècle, le Faucon pèlerin (du Lat, *peregrinus* « de l'étranger » ; « oiseau de passage ») a été ainsi nommé car on ne trouvait pas son aire de nidification ; il a donc longtemps été pris pour un oiseau migrateur.
Le Faucon pèlerin adulte mâle a les parties supérieures gris-bleu foncé, avec une zone plus pâle sur le bas du dos jusqu'aux couvertures caudales. La queue est longue, avec des bandes grises et blanches. Les parties inférieures sont blanchâtres sur la gorge et le haut de la poitrine. Le bas de la poitrine, l'abdomen et le bas-ventre sont grisâtres, densément barrés de noir. Le dessous des longues ailes pointues est noir et blanc. Le Faucon pèlerin a la calotte et la nuque noires, et une large moustache noire contrastant avec les joues blanches. Les yeux sont foncés avec un large cercle oculaire jaune. Le bec est gris avec le bout noir et la cire jaune. Les pattes et les doigts sont jaunes. Les deux sexes sont semblables, avec la femelle plus grande et plus lourde que le mâle. Le juvénile est brun. Les parties inférieures sont jaunâtre chamoisé, rayées de foncé. Il a des lisérés clairs sur les plumes brunes des parties supérieures. La cire du bec et les yeux sont plus ternes que chez l'adulte.
C'est l'oiseau le plus rapide en vol au monde, avec des piqués qui peuvent atteindre 320 km/h.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Le régime alimentaire du Faucon pèlerin se compose d'une grande variété d'espèces, notamment les oiseaux, tels que les tourterelles, les pigeons, les petits Passereaux, les Limicoles et autres oiseaux d'eau. Il peut aussi se nourrir de petits reptiles et de mammifères tels que les Chauves-souris, les Rongeurs, les écureuils et les rats. Les petites proies sont avalées en vol.

Démographie : Le Faucon pèlerin se reproduit depuis fin février jusqu'à mi-avril. Le mâle choisit le site du nid, et les couples reviennent année après année au même endroit. Il niche principalement sur les hautes falaises, mais aussi en ville, sur les corniches des gratte-ciel.
Le nid est une dépression peu profonde grattée dans le sol, le sable ou la végétation, et tapissé de matériaux doux. La femelle dépose 3 à 5 œufs blanc-crème tachetés de brun-roux, toutes les 48 heures. L'incubation dure environ 29 à 32 jours, essentiellement par la femelle, mais le mâle l'aide parfois et la nourrit. Le mâle chasse pour les poussins et la femelle. C'est elle qui les nourrit, plumant les proies avant de leur donner à manger. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 35 à 45 jours, et restent avec les adultes plusieurs semaines encore. Ils deviennent indépendants au bout de six semaines et atteignent leur maturité sexuelle à l'âge de deux ou trois ans. De 1 à 2 jeunes sur 4-5 ne parviennent pas à l'envol. Un jeune sur trois arrive à l'âge adulte en moyenne et la survie adulte est forte (près de 80 % par an).
Cette espèce produit une seule couvée par an, parfois une seconde si la première a été perdue assez vite après la ponte. Une seconde couvée peut être mise en train deux semaines après la première.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Recharges d'aire												
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Faucon pèlerin

Etat des populations

Historique : Le Faucon pèlerin est une espèce cosmopolite, polytypique, répandue sur l'ensemble des régions de l'Europe qui présentent des sites rupestres favorables à sa nidification, falaises côtières et fluviales de basse et moyenne montagne de préférence. La population européenne actuelle, après le fort déclin des années 1950 et 1960, continue à récupérer. En France, suite à l'interdiction des produits contenant du DDT, l'espèce a fortement augmenté recolonisant de nombreux bastions.

Etat des populations : La population européenne actuelle dépasse les 6000 couples, hors Russie et Turquie. Sans tenir compte de ces derniers pays, ses bastions de plus de 1000 couples sont l'France et le Royaume Uni. En France, après l'effondrement de la population nationale, qui ne comptait plus que 200 couples à la fin des années 1960, la reconstitution des effectifs s'est faite régulièrement à partir des régions encore occupées par l'espèce. On compte globalement entre 1150 et 1360 couples en France actuellement.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré, hormis pour les Pyrénées où la population reste faible. On note un ralentissement de l'accroissement de la population française, attribué à la limitation des disponibilités alimentaires.
La France, en accueillant environ 20 % de la population européenne occidentale qui est évaluée à plus de 6000 couples, porte une certaine responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Jura-Vosges	Massif pyrénéen	Massif Central
Nombre de couples présents	> 6000	1145-1360	360-430	290-310	133-170	240-300

STATUT SUR LE SITE

Valeur sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : centrale pour le massif pyrénéen

Date d'observation la plus récente :2006

Date d'observation la plus ancienne connue : l'espèce est connue sur le site depuis au moins le début des années 1970

Origine des données : PNP principalement

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire.
Abondance sur le site Natura 2000 : deux couples sont connus sur le site avec 4 sites de nids identifiés.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : faible pour le massif et pour le niveau national.

Tendance d'évolution des populations : stable. La production de jeunes (en moyenne 2-3 jeunes par nichée) est voisine, quoique inférieure à celle observée ailleurs.

Synthèse globale sur l'état de conservation : bon état de conservation.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général : Le Faucon pèlerin se reproduit sur les corniches des falaises et dans les crevasses, en montagne et sur les côtes maritimes, et à présent, il commence à nicher sur les hauts immeubles dans les zones urbaines. Il peut se reproduire à des altitudes de 3600 m (Rocky Mountains en Amérique du Nord). En hiver, il vit dans les zones basses ouvertes, les estuaires et les zones humides ou les zones de piémont.

Habitat sur le site
Habitat de reproduction : « falaises » (62.1), en bon état de conservation sur le site.
Habitat d'alimentation : « pelouses » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « landes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « lisières forestières » (34.4, 37.7), en bon état de conservation sur le site.

Ressources trophiques : l'abondance en Passereaux de la zone, ainsi que sa situation sur un couloir migratoire font que les ressources trophiques ne semblent pas limitantes ou limitées pour cette espèce sur le site. La réussite des nichées est un bon indicateur de cette richesse.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : L'espèce a démontré par le passé une forte sensibilité aux produits organochlorés (stérilité, casse des œufs). Malgré un bon succès reproducteur, la forte mortalité observée sur les jeunes la rend encore sensible à toute modification notable de son succès reproducteur.

Menaces potentielles :
- Diminution de l'abondance en Passereaux suite aux modifications du milieu, fermeture des landes, évolution des pelouses.
- Perturbation du cycle reproducteur par les sports de nature, en particulier l'escalade.
- Perturbation du cycle reproducteur suite aux survols aériens.
- Mortalité des oiseaux par tir illégal.

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) **:**
- Perturbation du cycle reproducteur par la pratique de l'escalade près de l'aire de nidification.
- Perturbation du cycle reproducteur suite aux survols aériens.
- Relations interspécifiques avec Gypaète barbu et Aigle royal sur un site pouvant perturber le cycle reproducteur.

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Présence de lignes électriques aux alentours des sites de nidification et présence de câbles de remontée mécanique.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera de **maintenir les deux couples existants en limitant les interférences** (amélioration de la reproduction si possible, en tous les cas maintien du succès reproducteur actuel) **et les risques** (éviter les pertes d'oiseaux).

- **Maintien du potentiel trophique de la zone** en quantité : maintien des prairies de fauche, des haies et limitation de la fermeture par les landes.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangements
- **Limitation des causes de mortalité** : équipement des infrastructures, répression des tirs illégaux.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir le bon état de conservation des pelouses, landes comme zones de chasse de l'espèce.
- Limiter les causes de dérangements lors du nourrissage des oiseaux par les hélicoptères et l'escalade.
- Mettre en place les structures et équipements sur ligne et câbles pour limiter les risques de collision et électrocution.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action :	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces
Fiche(s) Action :	LD-1, priorité 1
Activités concernées	Pastoralisme, foresterie, randonnée, secours en montagne, EDF-RTE, Héliportages

Action :	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux
Fiche(s) Action :	HE-2, priorité 2
Activités concernées	Pastoralisme (CSVB)

Action :	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo
Fiche(s) Action :	FM-4, priorité 1
Activités concernées	EDF-RTE

Action :	Suivi du succès de la reproduction des grands rapaces
Fiche(s) Action :	SE-1, priorité 1
Activités concernées	PNP

Action :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE-6, priorité 1
Activités concernées	PNP, EDF-RTE

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) - *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Thiollay et Bretagnolle (coords.) (2004) – *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation.* Delachaux et Niestlé, Paris, 176 p.

- Génsbol (2005) – *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. 4ème édition. Delachaux et Niestlé, Paris (Collection les guides du naturaliste), 414 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Soc. Ornitho. France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance.* Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends*. Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Clap (2003) – *L'approche patrimoniale du vivant et la gestion pérenne des rapaces dans le Parc national des Pyrénées*. Mémoire de DESS Master Européen en Droit et Gestion de l'Environnement, Université de Montpellier I, 168 p plus annexes.

- Luc (1998) – *Plan d'action pour les rapaces du Parc national des Pyrénées*. Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 124 p.

- Capber (2006) – *Grands rapaces et gestion environnementale, enjeux et solutions possibles : le cas du Parc National des Pyrénées*. Mémoire de Master 2, UPS Toulouse, 35 p + annexes.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°24 :

OBSERVATIONS DE FAUCONS PELERINS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

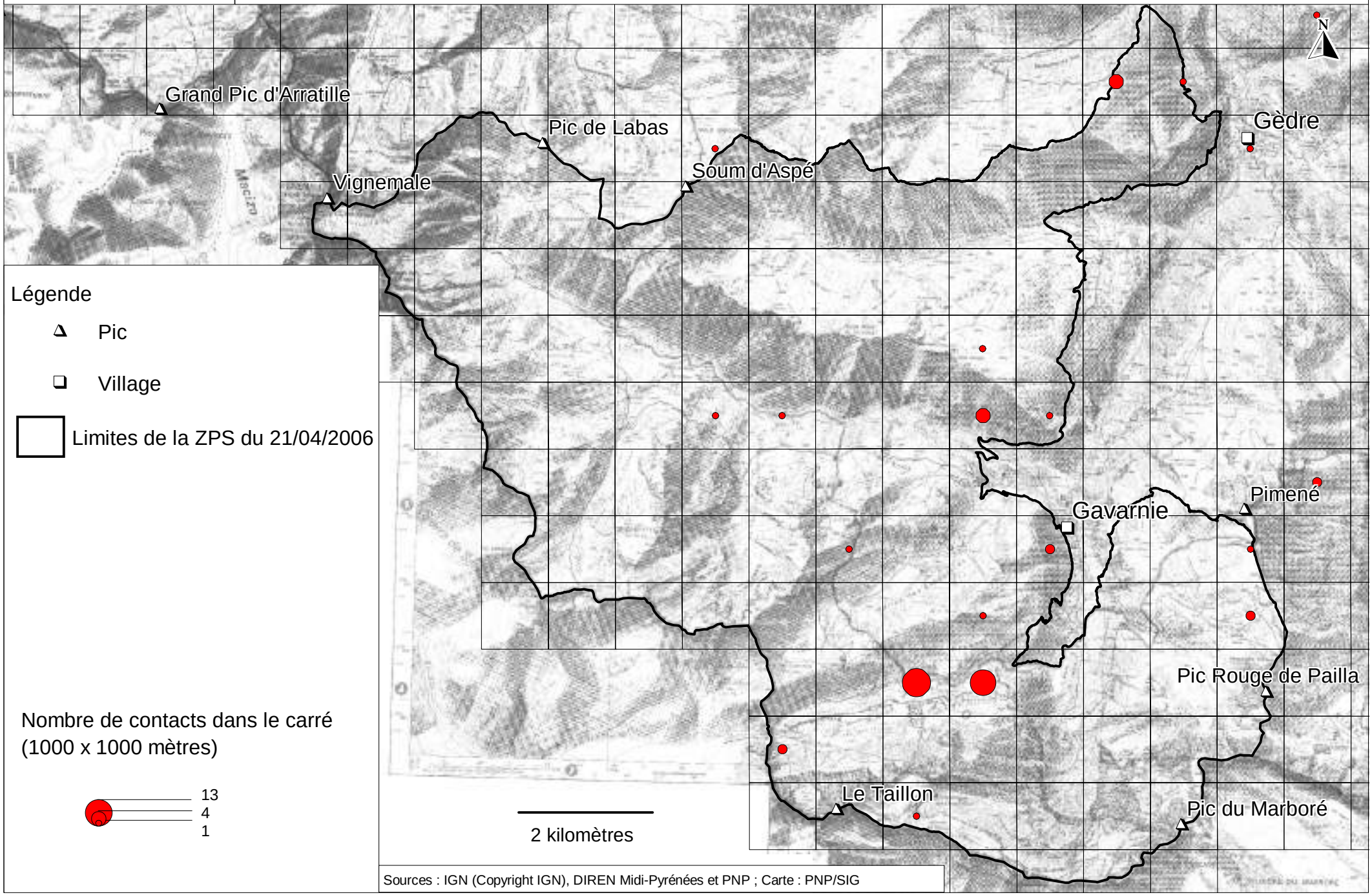

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/5	**Grand Tétras** ***Tetrao urogallus aquitanicus*, Linné 1758**	**Code UE : A108**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Annexe II 2 (CEE/79/409) Annexe III 2 (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF du 07/02/2002)
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Espèce inscrite sur la liste des espèces chassables. Seuls les mâles peuvent être prélevés et les captures doivent être reportées sur un carnet de prélèvements obligatoire. Le prélèvement n'est autorisé que si l'indice de reproduction est supérieur à 1
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe III
Statut taxonomique	**Sous-espèce (voire espèce) particulière**
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration

Répartition en France

Données ONCFS

Grand tétras

GENERALITES

Description générale

Le Grand tétras est le plus grand des tétraonidés européens de l'ordre des Gallinacés. Le dimorphisme sexuel est très accusé : le mâle peut peser de 3,5 kg à 5 kg pour une taille allant de 75 à 90 cm, son envergure pouvant atteindre 1 m, et la femelle de 1,5 kg à 3 kg pour une taille de 54 à 63 cm. Chez le mâle l'ensemble du plumage est sombre, noirâtre, mais avec du gris cendré au cou, du marron sur les ailes, une tache blanche à l'aisselle et surtout un plastron aux reflets métalliques verts et violets. Parfait éventail de 18 rectrices noires, la queue est marbrée de blanc. Une partie nue, d'un rouge écarlate, située au dessus de l'œil, une véritable barbe de petites plumes, un bec crochu de rapace donnent à la tête un air presque menaçant. La femelle est vêtue d'un plumage roux mêlé de marron, de gris, de blanc, de noir, qui lui a valu le nom de rousse. Le mâle peut vivre jusqu'à l'âge de 15 ans alors que les femelles peuvent vivre jusqu'à 10 ans. La sous-espèce *aquitanicus* est endémique des Pyrénées (refuge lors du retrait des glaciers qui recouvraient l'Europe de l'ouest à la fin du Quaternaire).

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : la nourriture de l'adulte est avant tout végétale, mais très diversifiée en fonction des saisons. Dès que le manteau neigeux est installé, elle est exclusivement composée d'aiguilles de résineux. Au printemps, dès que la végétation se développe, le Grand tétras consomme alors des bourgeons et des pousses de plantes herbacées. Les poussins, durant leurs quatre premières semaines, consomment essentiellement des insectes.

Démographie : les coqs atteignent leur maturité sexuelle à l'âge de 2-3 ans, alors que les femelles peuvent se reproduire dès l'âge de 1 an. Lors de la période de reproduction, au printemps les coqs se rassemblent pour parader sur des places de chant d'avril à mai. Seuls les mâles dominants s'accouplent, ce qui en fait une espèce à faible taux de reproduction. Sur les 7 à 8 œufs pondus fin mai et juin, seuls trois à quatre jeunes survivront en septembre. La couvaison dure 37-38 jours et les jeunes sont nidifuges. Ils sont non volants pendant 3-4 semaines et indépendants dès le premier automne. Leurs prédateurs sont l'Aigle royal, le Renard, la Martre. On note un fort taux de poules qui échouent complètement dans leurs nichées (en moyenne 1 poule sur 2). La survie des jeunes est faible à très faible (moins de 10 % survivent jusqu'à l'âge adulte) alors que la survie des adultes est élevée (plus de 70 % par an).

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Grand tétras

Etat des populations

Historique : L'espèce a subi une régression considérable, disparaissant de plusieurs régions françaises au cours du 20ème siècle : Jura, nord des Alpes, et pratiquement des Vosges. Les causes principales de son déclin ont été le dérangement des sites de nidification, la modification des habitats et les perturbations hivernales. Suite à la prise en compte de l'espèce dans les aménagements et la gestion de ses habitats, de l'instauration d'une limitation des prélèvements, des dérangements et de l'impact des prédateurs, la diminution des populations s'est ralentie.

Etat des populations : En France, le Grand tétras est présent dans les Pyrénées, dans les Alpes et une population relicte existe dans les Vosges. Une réintroduction est tentée dans le Massif Central. La population des Pyrénées compte moins de 4000 coqs chanteurs adultes sur le versant français. Selon les zones du massif pyrénéen, la diminution des populations est plus ou moins nette sur les dix dernières années.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme précaire, avec une forte diminution dans certaines zones du massif et un rétrécissement de l'aire de distribution.
La France, en accueillant environ 3 % de la population européenne occidentale porte une responsabilité relative dans la survie de cet oiseau. **Toutefois, la population pyrénéenne étant particulière (on parle même d'espèce à part entière), la responsabilité de la France dans le maintien de cette sous-espèce est très forte.**

	Europe de l'Ouest	France	Alpes, Vosges, Jura	Pyrénées (versant français)
Nombre de coqs adultes	209000-296000	4000-4500	< 700	< 4000

STATUT SUR LE SITE

Valeur du site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : centrale pour le massif pyrénéen, le massif pyrénéen est la population la plus au Sud en Europe.

Date d'observation la plus récente : 2006. On dénombre 6 places de chant à faible effectif et une intermittente où les oiseaux ne sont pas observés chaque année. Deux places historiques abandonnées sont aussi connues.

Date d'observation la plus ancienne connue : toujours présent dans la mémoire collective

Origine des données : Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées, Chasseurs barégeois, PNP, ONCFS, ONF.

Statut cynégétique : la période d'ouverture est de 9 jours, avec une ouverture décalée. Les prises sont limitées à un oiseau par chasseur, seuls les mâles sont prélevés et les captures doivent être obligatoirement mentionnées sur un carnet de prélèvements. Sa chasse n'est autorisée que si l'indice de

reproduction annuel est supérieur à 1 et est soumise à l'élaboration d'un plan de prélèvement par unité naturelle.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire (présence de zones d'alimentation, de reproduction et d'hivernage).

Abondance sur le site Natura 2000 : moins de 20 coqs. Six places de chant, plus ou moins actives, connues sur le site, deux places de chant historiques.
Prélèvement de 0 à 8 coqs sur l'ensemble de la zone de chasse de la société des « Chasseurs barégeois » depuis une dizaine d'années.
Cette population fait partie d'unités naturelles plus larges et étendues que les parties boisées du site. Sa gestion ne peut se concevoir qu'à l'échelle de ces unités naturelles.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : importance très moyenne pour le département, faible importance pour le massif pyrénéen.

Tendance d'évolution des populations : a fortement diminué de 1970 à 1990, depuis la population s'est stabilisée mais à un faible niveau.

Synthèse globale sur l'état de conservation : état de conservation moyen (Pailla, Allans) voire faible sur certains sites (Bourlic, Mourgat, Saint-Savin).

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général
Le Grand tétras est l'hôte de la moyenne montagne, il vit entre 600 et 2400 m d'altitude. Il affectionne surtout les forêts claires et âgées de conifères pures ou associées à des essences de feuillus. On le rencontre également dans les hêtraies plus ou moins mélangées de sapins. Les landes montagnardes et subalpines constituent aussi un habitat recherché.

Habitats sur le site :
Habitats de reproduction : « Hêtraies » (41.1), bon état de conservation ; « Forêts de conifères » (42), bon état de conservation ; « Landes » (31), bon état de conservation (quelques menaces de fermeture locales).
Habitats d'hivernage : « Hêtraies » (41.1), bon état de conservation ; « Forets mixtes de pentes et ravins » (41.4), bon état de conservation ; « Forêts de conifères » (42), bon état de conservation ; « Landes » (31), bon état de conservation (quelques menaces de fermeture locales).
Habitats d'alimentation estivale et automnale: « landes ouvertes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « pelouses alpines et subalpines » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « forêts » (41, 42, 44), en bon état de conservation sur le site.

Ressources trophiques : L'abondance en pins sur le site, la présence de hêtraies, la présence de myrtilles et framboisiers apporte des ressources trophiques en quantité suffisante en automne et en hiver**.** L'abondance des ressources en été au moment de l'élevage des jeunes (fourmis, Orthoptères, …) serait à vérifier.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Renouvellement et accroissement de la population moyen du fait des fortes pertes au stade poussins et d'une forte sensibilité aux perturbations. Toutefois, la capacité d'accueil des milieux est faible en général (maximum de 5 coqs chanteurs aux 100 ha dans les meilleurs sites). Multiplicité des facteurs intervenant dans la dynamique de la population.

Menaces potentielles
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu.
- Perturbations du cycle reproducteur par divagations de chiens et de touristes dans la zone.
- Mortalité d'oiseaux suite à des collisions dans les câbles, clôtures et grillages.
- Diminution des ressources alimentaires suite aux produits de traitement sanitaire des troupeaux.
- Dérangement des couvées en pré-bois par les marmottes

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) **:**
- Chasse photographique sur les places de chant du Pailla et Arribama
- **Dérangement hivernal sur les places de chant d'Allans et Pailla**

- **Dérangement des nichées sur le site de Bourlic et d'Arribama - Pailla**

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Présence de câbles, clôtures et grillages dans les zones de vie du Grand tétras.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera dans un premier temps de **stabiliser la population en limitant les interférences** (diminution des perturbations hivernales et printanières, diminution des dépenses énergétiques, amélioration de la reproduction) **et les risques** (pertes d'oiseaux), **puis dans un second temps de favoriser les conditions d'habitat favorables** (augmentation des surfaces favorables à la reproduction) pour, à terme, accroître la population.

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité et qualité** : maintien du pastoralisme avec innocuité des pratiques.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangement.
- **Limitation des causes de mortalité :** collisions, braconnage, divagation.
- **Maintenir les prélèvements cynégétiques en fonction de l'état des populations.**

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir les habitats de vie du Grand tétras en bon état (chargement ovins et bovins pour maintenir le milieu ouvert).
- Limiter les dérangements en période sensible par un meilleur balisage des sentiers et une sensibilisation des touristes.
- Limiter les facteurs de mortalité (collisions, braconnage, divagation).
- Maintien des plans de chasse au grand gibier.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action :	Information et sensibilisation des accompagnateurs montagne vis-à-vis du dérangement hivernal sur Galliformes
Fiche(s) Action :	LD3, priorité 2
Activités concernées	Randonnée, tourisme, foresterie

Action :	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne
Fiche(s) Action :	LD4, priorité 2
Activités concernées	Randonnée, tourisme, foresterie, RTE

Action :	Mise en place d'une signalisation, d'information et réglementation sur les place de chant du Grand tétras du site
Fiche(s) Action :	LD5, priorité 1
Activités concernées	Randonnée, tourisme, chasse photographique, foresterie

Action :	Aménagement du sentier de la Planète passant par les bois de Bourlic et Mourgat pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras
Fiche(s) Action :	LD6, priorité 1
Activités concernées	Randonnée, tourisme, foresterie

Action :	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila
Fiche(s) Action :	T2, priorité 2
Activités concernées	Randonnée, tourisme, foresterie

Action :	Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras
Fiche(s) Action :	H5, priorité 3
Activités concernées	Foresterie

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°26 :

OBSERVATIONS DE GRAND TETRAS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

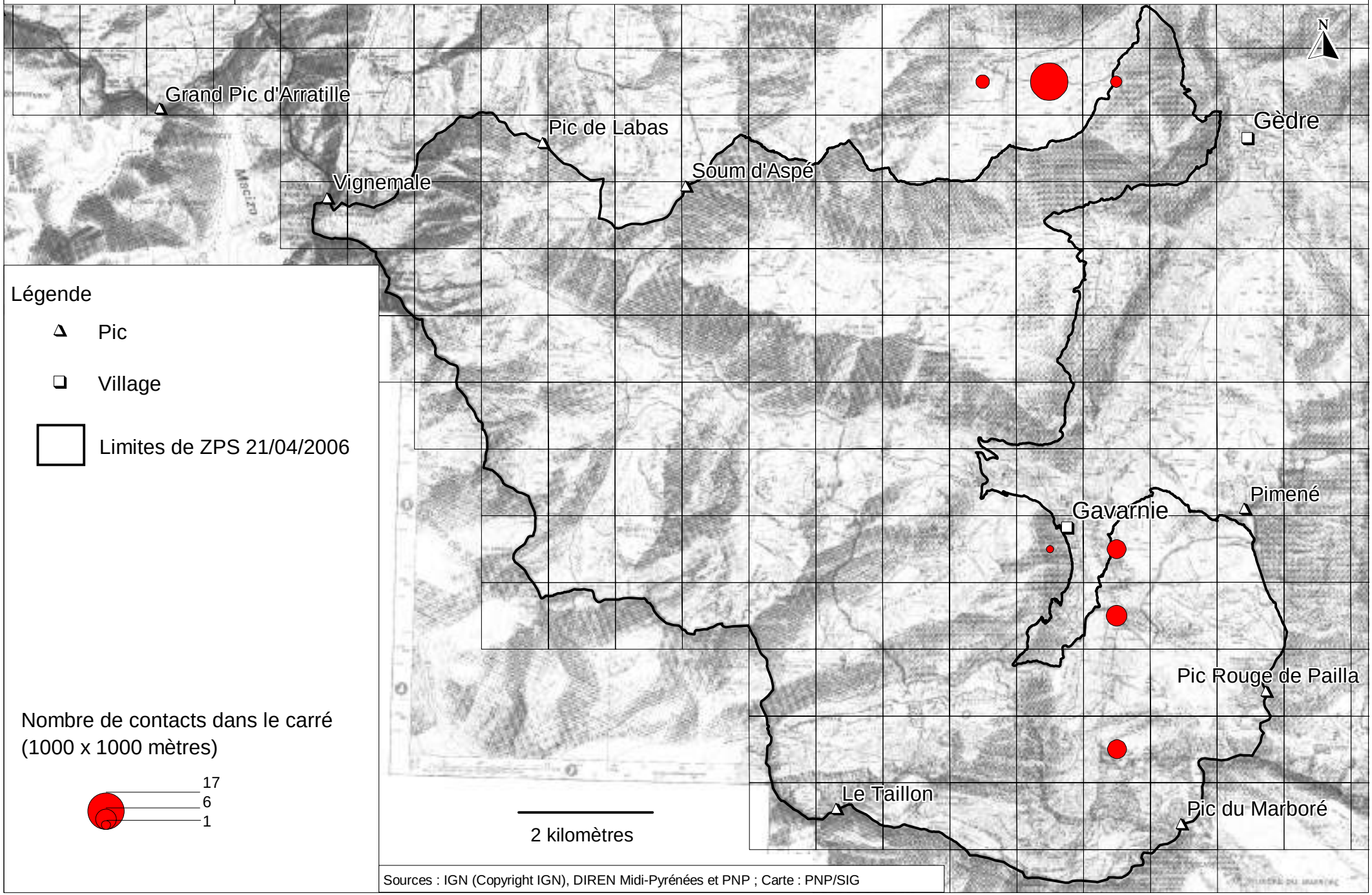

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

Action :	Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues
Fiche(s) Action :	H6, priorité 2
Activités concernées	RTE, foresterie

Action :	Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses, et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles
Fiche(s) Action :	FM1, priorité 1
Activités concernées	Pastoralisme, foresterie

Action :	Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements (et devenus obsolètes)
Fiche(s) Action :	FM5, priorité 1
Activités concernées	Foresterie

Action :	Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras
Fiche(s) Action :	SE2, priorité 1
Activités concernées	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, OGM, ONF, ONCFS

Action :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et aménagements/gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Activités concernées	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, OGM, ONF, ONCFS, RTE

Action :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Activités concernées	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, OGM, ONF, ONCFS, Nature Midi Pyrénées

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) – *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends*. Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Berducou (1996) – *Gestion forestière et Grand tétras. Pyrénées*. Document Office National des Forêts, Toulouse, 37 p plus annexes.

- Delattre (2002) – *Projet Galliformes de Montagne*. Mémoire de licence professionnelle SIG, université de La Rochelle, 77 p.

- Le Feuvre (2000) – *Etude de l'habitat du Grand tétras dans la réserve Naturelle du Néouvielle*. Mémoire d'ingénieur ENITA de Bordeaux, 74 p.

- Hamon (2000) – *Inventaire des câbles et lignes dangereux pour les oiseaux en montagne sur les stations de ski de la zone Parc national des Pyrénées*. Rapport s stage BTS-GPN, Institut Saint-Christophe, 64 p.

1/5	**Lagopède alpin pyrénéen** ***Lagopus mutus pyrenaicus*****, Montin 1781**	**Code UE : A407**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Annexe II 1 (CEE/79/409) Annexe III 2 (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF du 07/02/2002)
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Espèce inscrite sur la liste des espèces chassables. Depuis 2002, le Lagopède alpin n'est plus tiré dans les Hautes-Pyrénées
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe III
Livres rouges :	En Europe : non considéré En France : non considéré
Statut taxonomique	**Sous-espèce particulière**
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : en fort déclin Européen : en fort déclin

Répartition en Europe

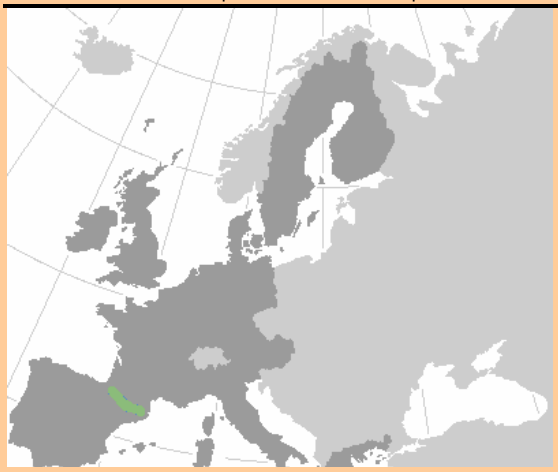

GENERALITES

Description de l'espèce

Petit galliforme à peine plus gros qu'une perdrix dont le poids est d'environ 400 à 600 gr, la taille de 36 à 42 cm pour une envergure allant de 55 à 66 cm. Il est assez difficile à repérer car doué d'un mimétisme remarquable grâce aux mues successives de son plumage. En hiver il possède une livrée entièrement blanche à rectrices noires, et lors de l'accouplement elle est panachée de brun et de noir. En été, le mâle est gris brun sur le corps avec les ailes blanches, la femelle brun sur le corps avec aussi les ailes blanches, les deux sexes gardant les rectrices noires. Le mâle se distingue par ses caroncules rouges sur la tête. Tout le corps de l'oiseau, y compris les tarses, est recouvert de plumes ce qui lui permet de lutter efficacement contre le froid.
Les populations pyrénéennes sont considérées comme une sous-espèce particulière. Elles correspondent aux populations les plus septentrionales en Europe.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Les adultes sont presque exclusivement végétariens, alors que les poussins ont un régime animal spécifique assez marqué : insectes, araignées, escargots pour leur donner un apport protéinique indispensable à leur développement. Le régime principal d'été est composé d'un mélange de matières végétales aussi diverses que les myrtilles, les baies, les têtes de joncs ou de roseaux ou les plantes spécifiques de la haute altitude. Le régime d'hiver est constitué la plupart du temps de bourgeons et de

chatons de bouleaux nains, ainsi que de bourgeons et de brindilles de saule. L'espèce a développé une adaptation qui lui permet, en particulier en hiver, de digérer une alimentation très riche en fibres.

Démographie : La période de nidification s'étend de juin à août avec une forte sensibilité au dérangement. Les mâles attirent les femelles sur leurs places de chant, situées à la limite des névés sur des éboulis ou crêtes. Les femelles gagnent les pelouses avec landes en bordures de névés pour y nicher. La femelle pond de 4 à 11 œufs avec 1 nichée par an couvée pendant 20 jours dans un nid rudimentaire construit dans une dépression de terrain tapissée d'herbe, le plus souvent bien dissimulée par des arbustes nains. La femelle couve seule et s'occupe, jusqu'en automne, des jeunes. Les jeunes sont nidifuges et incapables de voler pendant les 3-4 premières semaines de leur vie. La survie des poussins est faible (moins de 1 poussin sur trois arrive à l'envol). Par la suite, la survie des oiseaux (jeunes et adultes) est relativement bonne (plus de 50 % par an). Leurs prédateurs sont principalement l'Aigle royal, le Renard et la Martre.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Lagopède alpin

Etat des populations

Historique : L'espèce a subi une régression considérable dans le massif pyrénéen, moins prononcée dans le massif alpin. Les causes principales de son déclin ont été le dérangement des sites de nidification, mais aussi depuis quelques années en hiver suite au développement du tourisme. Les changements climatiques en cours ont aussi réduit son aire de répartition. Il ne semble pas que son habitat ait beaucoup évolué (mais ceci reste à vérifier). Depuis quelques années, les populations semblent plus ou moins stabilisées.

Etat des populations : En France, le Lagopède alpin est présent dans les Pyrénées et dans les Alpes. Il est absent de Corse. Les densités rencontrées sont le plus souvent inférieures à 3 coqs chanteurs aux 100 ha. La population des Pyrénées est évaluée à 1000-2300 coqs et son aire de répartition a fortement diminué. **L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme précaire, voire vulnérable dans certains secteurs marginaux du massif.**
La France, en accueillant environ 20 % de la population européenne occidentale qui est évaluée à plus de 60000 coqs (attention : estimation de 1991 !), porte une certaine responsabilité dans la survie de cet oiseau. **Les populations pyrénéennes relèvent d'une sous-espèce particulière.**

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de coqs	> 60000	7000-10000	4000-6000	1000-2300

STATUT SUR LE SITE

Observation sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : centrale par rapport à l'aire de distribution pyrénéenne.

Date d'observation la plus récente : 2006. On dénombre de 6 à 8 zones de chant sur le site.

Date d'observation la plus ancienne connue : toujours présent dans la mémoire collective

Origine des données : Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées, Chasseurs barégeois, PNP, ONCFS, ONF.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire

Abondance sur le site Natura 2000 : moins de 20 coqs sur moins de 50 % de l'aire de répartition possible. Depuis près de 10 ans, l'espèce n'est plus prélevée dans le département.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : bonne importance pour le département des Hautes-Pyrénées, importance moyenne pour le massif pyrénéen, faible importance au niveau français.

Tendance d'évolution des populations : en régression forte depuis 10-15 ans, tant au plan numérique qu'au plan spatial. La taille des nichées ne semble pas par contre avoir diminué.

Synthèse globale sur l'état de conservation : mauvais état de conservation au plan des effectifs, moyen au plan des habitats.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général
Le Lagopède alpin pyrénéen est un oiseau de haute montagne (pouvant vivre jusqu'à 3000 m d'altitude) qui vit toute l'année dans les régions pierreuses en milieu supra forestier au-dessus de 1800 m d'altitude. Il fréquente les éboulis, les combes où la neige s'attarde, les pelouses et les landes d'altitude à végétation rase.

Habitats sur le site :
Habitats de reproduction : « Combes à neige »(36.1), en état moyen de conservation sur le site, « landes ouvertes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « pelouses alpines et subalpines » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales).
Habitats d'hivernage : « éboulis » (61), en bon état de conservation sur le site, « landes ouvertes » (31.2), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales).
Habitats d'alimentation : « Combes à neiges » (36.1), en état moyen de conservation sur le site ; « landes ouvertes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « pelouses alpines et subalpines » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « éboulis » (61), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales).

Ressources trophiques : La myrtille est en plusieurs endroits envahie et recouverte par le Genévrier ou le Rhododendron et localement le tapis de graminées peut devenir monospécifique (Gispet, Brachypode), tous ces phénomènes limitant les ressources en hiver et automne. Les abondances en Insectes sont localement influencées soit par l'uniformisation et la fermeture du tapis végétal, soit par le surpâturage en certains endroits (Espécières). L'impact des produits de traitement sanitaire des troupeaux sur les insectes est à évaluer.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Renouvellement et accroissement de la population moyen du fait des fortes pertes au stade poussin, forte sensibilité aux perturbations. Toutefois, capacité d'accueil des milieux faible en général (maximum de 5 coqs chanteurs aux 100 ha dans les meilleurs sites). Interrogation sur l'impact du changement climatique global sur l'aire de répartition de l'espèce.

Menaces potentielles
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu.
- Perturbations du cycle reproducteur par le chargement ovins et bovins dans certaines zones où le Lagopède alpin se reproduit entraînant des abandons du nid et des écrasements des œufs.
- Perturbations des oiseaux en hiver sur leurs zones d'hivernage par le ski de randonnée ou la raquette.
- Perturbation du cycle reproducteur par le réchauffement climatique qui entraîne des déplacements de populations vers de plus hautes altitudes.
- Mortalité d'oiseaux suite aux divagations de chiens et de touristes dans la zone.
- Destruction de nids suite à la prédation des marmottes présentes dans la zone.
- Mortalité d'oiseaux suite au braconnage d'oiseaux.
- Mortalité d'oiseaux suite à des collisions dans les câbles et clôtures.
- Diminution des ressources alimentaires suite aux produits de traitement sanitaire des troupeaux.
- Dérangement des couvées en pelouses et éboulis par les marmottes

Menaces avérées sur le site (en gras la plus fréquente) :
- **Perturbations d'oiseaux en hiver par le ski de randonnée (Piméné, Hourquette d'Allans, Boucharo) et par la raquette (Pic de Lary, Bernatoire).**
- Collision d'oiseaux dans les câbles de remontée mécanique (Espécières).
- Perturbations d'oiseaux au printemps sur les itinéraires d'escalade (Astazous).

- Perturbations d'oiseaux et de nichées en été par les randonneurs sur les crêtes (Bernatoire, Boucharo).

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Présence de clôtures et de câbles (CATEX) dans les zones de déplacement des lagopèdes alpins.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera dans un premier temps de **stabiliser la population**, voire de l'augmenter (accroissement de la surface potentiellement favorable à l'espèce), **en limitant les interférences** (diminution des perturbations hivernales et diminution des dépenses énergétiques, accroissement de la surface utilisable pour l'espèce) **et en améliorant le potentiel trophique** du site (accroissement du succès reproducteur). Une augmentation ne pourra toutefois être envisagée qu'une fois les objectifs de restauration des habitats et de limitation des perturbations atteints.

- **Maintien du potentiel trophique** de la zone en quantité et qualité : maintien du pastoralisme avec innocuité des pratiques.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangement.
- **Limitation des causes de mortalité :** collisions, braconnage, divagation.
- **Restauration de sites de nichées** (à évaluer en termes de faisabilité et intérêt).

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir les habitats du Lagopède alpin en bon état (chargement ovins et bovins pour maintenir le milieu ouvert et limiter l'envahissement des zones de myrtilles).
- Limiter les dérangements en période sensible par un meilleur balisage des sentiers et une sensibilisation des touristes.
- Limiter les facteurs de mortalité (collisions, braconnage, divagation des chiens).
- Mettre en place un suivi des populations de marmottes pour évaluer leur impact sur les populations de Lagopède alpin.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action :	Information et sensibilisation des accompagnateurs montagne vis-à-vis du dérangement hivernal sur Galliformes
Fiche(s) Action :	LD3
Activités concernées	Randonnée, tourisme, priorité 2

Action :	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne
Fiche(s) Action :	LD4
Activités concernées	Randonnée, tourisme, priorité 2

Action :	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux
Fiche(s) Action :	HE3, priorité 3
Activités concernées	Pastoralisme, vétérinaires locaux, CSVB, GDV

Action :	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P5, priorité 1
Activités concernées	Pastoralisme, CSVB

Action :	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé
Fiche(s) Action :	P5, priorité 1
Activités concernées	Pastoralisme, CSVB

Action :	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre
Fiche(s) Action :	FM2, priorité 2
Activités concernées	Pastoralisme, CSVB

Action :	Suivi des tendances d'évolution du Lagopède alpin
Fiche(s) Action :	SE3, priorité 2
Activités concernées	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, ONCFS

Action :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 3
Activités concernées	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, ONCFS, RTE

Action :	Surveillance des répartition et présence des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 1
Activités concernées	PNP, Altiservices, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, ONCFS, Nature Midi Pyrénées

Action(s) :	Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des Galliformes
Fiche(s) Action :	RE1, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONCFS, OGM

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) – *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Boudarel et Parc National des Pyrénées (1987) – *Recherches sur l'habitat, le comportement spatial et l'abondance du Lagopède alpin dans les Pyrénées occidentales*. Rapport final, contrat d'études S.R.E.T.I.E., Ministère de l'Environnement, 71 pp.

- Catil (2001) – *Etude de l'habitat du Lagopède alpin dans la Réserve Naturelle du Néouvielle. Cas d'un oiseau fragile …* Mémoire de BTS GPN Institut Saint-Christophe, 44 p plus annexes.

- Delattre (2002) – *Projet Galliformes de Montagne*. Mémoire de licence professionnelle SIG, université de La Rochelle, 77 p.

- Hamon (2000) – Inventaire des câbles et lignes dangereux pour les oiseaux en montagne sur les stations de ski de la zone Parc national des Pyrénées. Rapport s stage BTS-GPN, Institut Saint-Christophe, 64 p.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°28 :

OBSERVATIONS DE LAGOPEDES ALPINS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

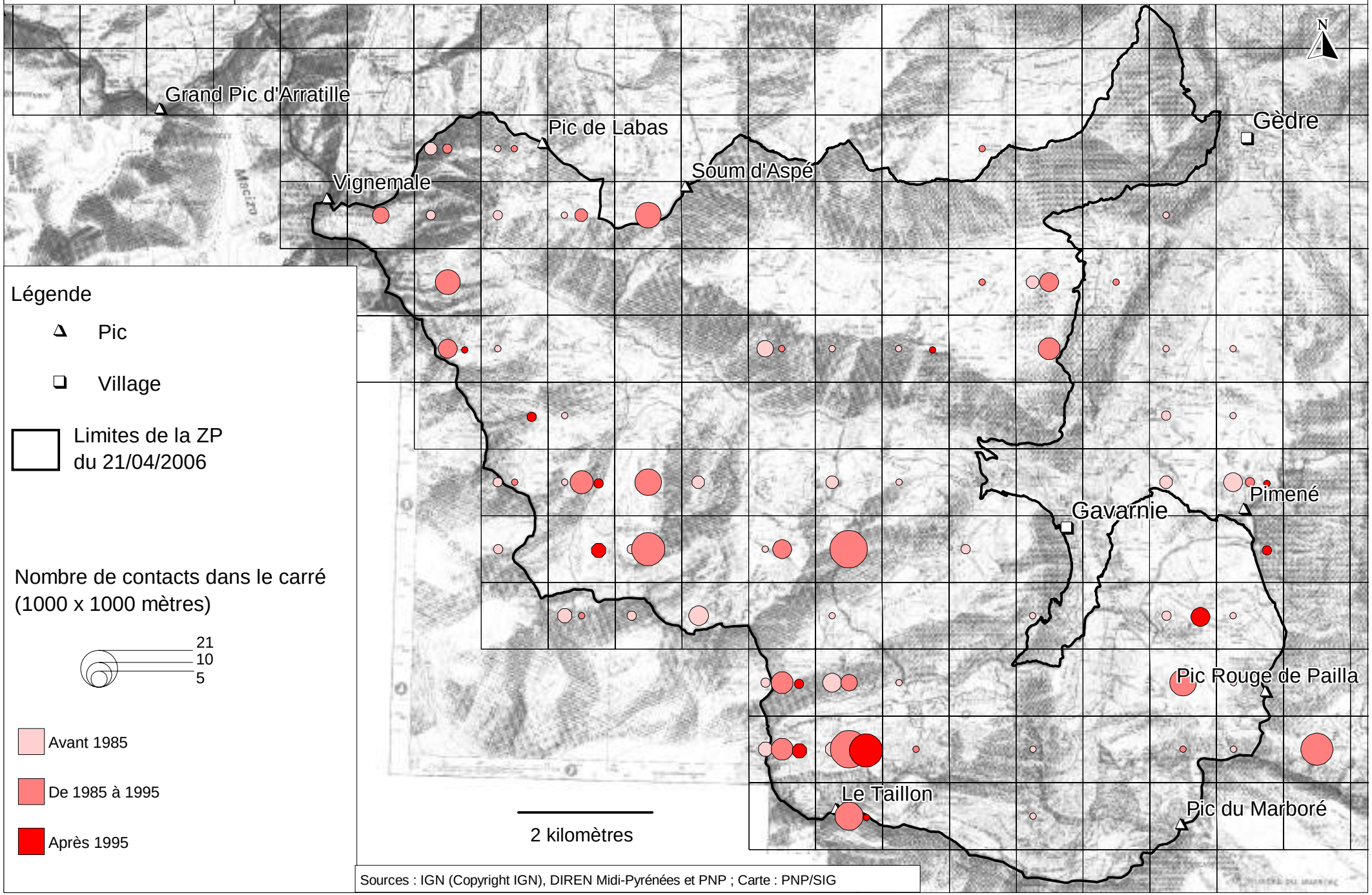

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/4	**Crave à bec rouge** ***Pyrrhocorax pyrrhocorax*****, Linné 1758**	**Code UE : A346**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 07/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981.
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II
Livres rouges :	En Europe : Vulnérable, catégorie SPEC 3 En France : A Surveiller, catégorie CMAP5
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : stable Européen : stable

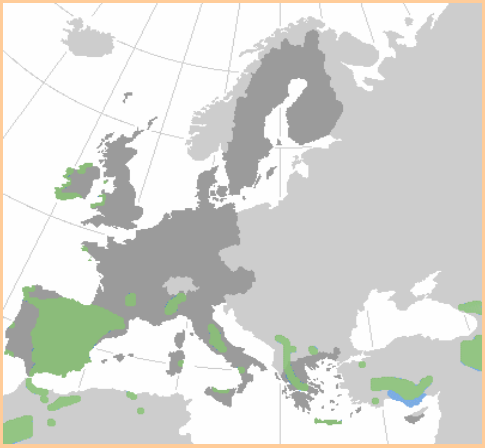

Répartition en Europe

Données commission européenne

vert = oiseau résident
bleu = oiseau hivernant

Crave à bec rouge © Aurélien Audevard

GENERALITES

Description de l'espèce

De la famille des Corvidés, le Crave à bec rouge mesure de 39 à 40 cm pour une envergure allant de 76 à 80 cm. Son plumage est de couleur bleu-noir avec des reflets verts sur les ailes, un bec rouge recourbé et des pattes rouges. Il pèse en général entre 280 et 360 gr. Il arrive qu'on le confonde à distance avec le Chocard à bec jaune dont le bec est plus petit. Le jeune crave a le bec de couleur jaune orangé et son plumage est plus terne que celui des adultes. Dans tous les cas les ailes du crave sont plus digitées que celles des autres espèces (chocard, choucas). On ne remarque pas de dimorphisme sexuel entre les mâles et les femelles.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Le Crave à bec rouge se nourrit d'invertébrés terrestres, principalement de fourmis, insectes et larves. Il peut aussi consommer des baies et des graines en hiver.

Démographie : Le nid du Crave à bec rouge est une structure volumineuse et lâche faite de rameaux et de racines, liés par de la boue. Le nid est tapissé de matériaux doux comme la laine et les poils. Il est situé dans des crevasses dans la roche, ou dans des cavités, ou sur les corniches des falaises, ou encore sur des structures, mais aussi dans des grottes en montagne. Les deux parents prennent part à la construction du nid. La femelle dépose une seule ponte, entre mars et mai, 3 à 5 œufs chamois clair, crèmes ou verts, avec des marques variées brunes et grises. L'incubation dure de 17 à 23 jours, et la femelle commence à couver dès le premier œuf pondu. Les poussins sont nidicoles et élevés par la femelle pendant les dix premiers

jours. Quand les jeunes atteignent l'âge de 5 à 7 jours, le mâle commence à les nourrir avec la femelle en régurgitant des invertébrés. Quand les jeunes ont leur plumage complet, au bout de 38 jours environ, ils s'abritent dans des caches individuelles dans le voisinage, et s'élancent hors de leur cachette avec beaucoup de bruit pour être nourris par les parents. Une semaine plus tard, les jeunes suivent les adultes et apprennent à se nourrir eux-mêmes. Ils deviennent indépendants un mois plus tard, mais ils restent dans le groupe familial jusqu'à la prochaine saison de reproduction. Les jeunes peuvent aider leurs parents à élever les jeunes de la couvée de l'année suivante. Ils atteignent leur maturité sexuelle à l'âge de deux ou trois ans. La survie adulte est forte chez cette espèce qui a peu de prédateurs.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Crave à bec rouge.

Etat des populations

Historique : La régression de la population du Crave à bec rouge est estimée de l'ordre de 90 %, ces dernières décades. L'espèce est menacée principalement par la modernisation de l'élevage, le développement du tourisme de montagne et les reboisements. Les changements intervenus dans l'élevage et la transformation des pâturages ont entraîné la disparition des insectes vivant aux côtés du bétail, dont se nourrissent ces oiseaux, provoquant ainsi leur déclin.

Etat des populations : En France, hormis le reliquat de l'ancienne population littorale, réduite à 30 couples en Bretagne et dont 10 à 13 vivent à Ouessant, la grosse majorité des effectifs occupe les massifs montagneux du Sud du pays. Les données de l'inventaire ZICO font état d'une trentaine de zones, réparties sur l'ensemble de l'aire de répartition du Crave à bec rouge, qui totalise entre 1000 et 3000 couples ce qui représente vraisemblablement la grande majorité de la population française nicheuse.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme sensible, voire vulnérable dans certains secteurs notamment dans les Pyrénées.
La France, en accueillant environ 25 % de la population européenne qui est évaluée à environ 15000 couples, porte une certaine responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de couples	12200-17400	1000-3500	> 1500	> 500

STATUT SUR LE SITE

Valeur sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : centrale pour le massif pyrénéen. La population des Pyrénées correspond à une population isolée au Sud de l'Europe

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : l'espèce est connue sur le site depuis au moins le début des années 1970

Origine des données : PNP principalement, Nature Midi-Pyrénées.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire.

Abondance sur le site Natura 2000 : 15 à 20 couples connus sur le site.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : importance moyenne pour le massif pyrénéen, faible importance au niveau national.

Tendance d'évolution des populations : stable.

Synthèse globale sur l'état de conservation : bon état de conservation.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général : Le Crave à bec rouge se reproduit en haute montagne et sur les falaises côtières avec des pâturages adjacents où l'herbe est courte. On le trouve aussi dans les zones herbeuses et cultivées comprenant des roches escarpées.

Habitats sur le site
Habitats de reproduction : « falaises » (62.1), en bon état de conservation sur le site.
Habitats d'alimentation : « pelouses » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « landes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales).

Ressources trophiques : En l'état actuel de nos connaissances, il ne semble pas que les ressources trophiques soient limitantes sur le site. On peut toutefois estimer que, sur certaines zones, la forte diminution observée des Orthoptères ou des Coléoptères coprophages pourrait être un problème (à évaluer).

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : en dehors du fait que les colonies de reproducteurs sont souvent de faible taille dans le massif pyrénéen, l'espèce ne semble pas actuellement en danger au plan démographique du fait de l'existence d'une population non reproductrice flottante importante.

Menaces potentielles :
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu et donc une baisse des ressources trophiques pour le Crave à bec rouge.
- Surpâturage entraînant une diminution des ressources trophiques.
- Perturbations du cycle reproducteur suite à la pratique de l'escalade.
- Diminution des ressources trophiques due aux produits de traitement sanitaire des troupeaux.

Menace avérée sur le site :
- Faiblesse des ressources trophiques (invertébrés terrestres liée à l'utilisation de certains produits sanitaires pour le traitement des troupeaux (à vérifier).

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Pas de problèmes de mortalité ou autre relevé par rapport à la présence d'infrastructures ou équipements sur le site.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera **de conserver la population en lui assurant le maintien d'un potentiel trophique** correspondant à ses besoins.

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité et qualité** : maintien du pastoralisme avec innocuité des pratiques.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangement.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir le bon état de conservation des pelouses et landes comme zones de chasse de l'espèce.
- Modifier les règles de traitement sanitaire des troupeaux pour limiter leur impact sur les invertébrés terrestres.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action(s) :	Restauration de zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé
Fiche(s) Action :	HE1, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux
Fiche(s) Action :	HE3, priorité 3
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB, GDV, vétérinaires locaux

Action(s) :	Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P4, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P1, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P5, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé
Fiche(s) Action :	P6, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P7, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et des aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, DFC 65, Chasseurs barégeois, Nature Midi Pyrénées, ONF, ONCFS

Action(s) :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, Nature Midi Pyrénées, ONF, ONCFS

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) – *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°30 :

OBSERVATIONS DE CRAVES A BEC ROUGE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

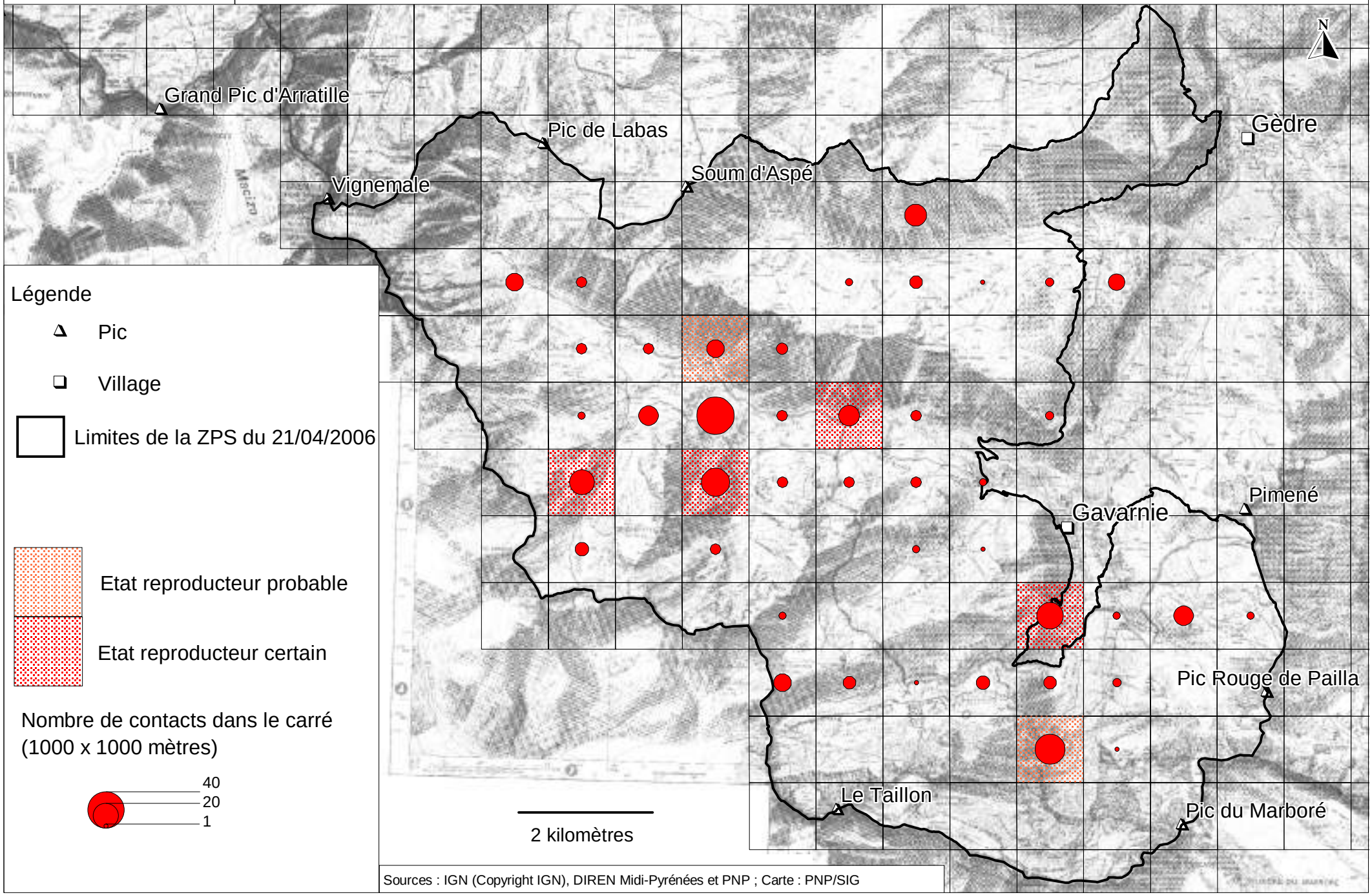

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/5	**Perdrix grise de montagne** ***Perdix perdix hispaniensis*****, Reichenow, 1892.**	**Code UE : A415**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Annexe II 2 (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002)
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Espèce sur la liste des espèces chassables Dans les Hautes-Pyrénées, l'espèce n'est chassable qu'en zone de montagne
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe III
Livres rouges :	En Europe : Vulnérable, catégorie SPEC3 En France : En Déclin, catégorie CMAP3
Statut taxonomique	**Sous-espèce particulière**

Répartition en France

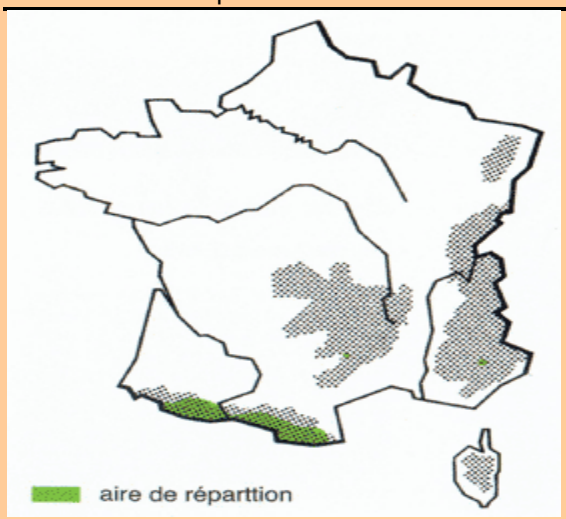

Données ONCFS

Perdrix grise des montagnes (ONCFS)

GENERALITES

Description de l'espèce

La Perdrix grise des Pyrénées est un galliforme comme la poule domestique. C'est un oiseau de petite taille (entre 300 et 385gr). Elle se différencie de la Perdrix grise de plaine par un poids plus faible mais aussi par son plumage généralement plus sombre. Comme en plaine, le coq de Perdrix grise des Pyrénées possède une tache brune sur le ventre en forme de fer à cheval, mais celui-ci peut être de forme incomplète ce qui n'est jamais le cas en plaine. L'isolement très ancien (fin de la dernière glaciation) de cette sous-espèce a permis une différenciation marquée de ces races locales, se traduisant par exemple par une meilleure synthétisation des protéines lui permettant de mieux exploiter le milieu montagnard.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Les perdrix grises sont des opportunistes, elles adaptent leur alimentation à la source de nourriture la plus abondante du moment, essentiellement constituée de feuilles de graminées et de légumineuses, de graines, d'insectes et de baies, comme la myrtille. La Perdrix grise de montagne n'hésite pas à gratter la neige et même à creuser des tunnels pour atteindre sa nourriture. Chez les jeunes, l'alimentation est composée les premières semaines d'insectes, puis, après leurs quatre premières semaines de vie, leur alimentation devient quasiment végétale.

Démographie : dans le massif pyrénéen la ponte débute vers la mi-juin. Il n'y a qu'une ponte annuelle d'une quinzaine d'œufs. En cas de destruction précoce, il peut y avoir une ponte dite de recoquetage. La couvaison dure 24 jours et les jeunes sont nidifuges. Les jeunes mangent des insectes pendant leurs deux premières semaines de vie puis passent à un régime herbivore. Ils restent avec leurs parents en formant des compagnies jusqu'à la fin de l'hiver.
Si la survie des poussins est bonne (une poule sur trois ne mène toutefois pas sa couvaison à terme), par la suite les pertes sont importantes durant les premiers automne et hiver (plus de 70-80 % de pertes). En moyenne les adultes ont une survie inférieure à 50 % par an.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction de la Perdrix grise de montagne.

Etat des populations

Historique : De large distribution eurasiatique, la Perdrix grise est commune dans la partie tempérée et continentale de l'Europe, elle est rare et localisée aux zones de montagne dans les pays méditerranéens, et absente des zones les plus nordiques. Ses deux bastions, Pologne et France, hébergent près de 75 % de l'effectif total européen. L'effectif français, estimé à 923500 couples en 1979, en représente près de 45 %. En France l'espèce est absente dans le Midi, sauf dans les Pyrénées. Actuellement, les effectifs de reproducteurs ne sont probablement pas en diminution à l'échelon national, mais très certainement en régression dans certains secteurs. En Europe, la Perdrix grise est signalée généralement en déclin, mais certaines populations sont probablement restées stables ou fluctuantes entre les années 1980 et 1990 comme en France ou en Pologne.

Etat des populations : sur le massif pyrénéen, les populations démontrent des fluctuations inter annuelles plus ou moins fortes en fonction des conditions météorologiques (et d'un cycle ?). En l'absence de recensements, on ne connaît pas l'abondance des populations notamment dans le massif pyrénéen. Les densités avancées varient selon les zones du massif sur des secteurs témoins entre 1 et 5-6 coqs chanteurs aux 100 ha. A l'échelle du massif, il semble que l'espèce démontre une certaine diminution de son aire de distribution suite à la diminution des prairies de fauche et à l'évolution des estives (embroussaillement).
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré, notamment grâce aux repeuplements en plaine. Toutefois, la sous-espèce qui nous concerne ici peut être considérée en équilibre précaire, compte tenu de sa faible répartition.
La France, en accueillant une forte proportion de la sous-espèce, porte une certaine responsabilité dans la survie de cette sous-espèce. Au niveau spécifique, la France accueille environ 30 % des effectifs européens.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de couples	2700000-4900000	900000	-	?

Nota : absence de l'espèce dans les Alpes. Sur l'ensemble du territoire français hors Pyrénées, il s'agit de l'espèce. L'état des populations de la sous-espèce dans le massif pyrénéen n'est pas connu.

STATUT SUR LE SITE

Valeur sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : centrale dans le massif pyrénéen par rapport à l'aire de distribution de cette sous-espèce.

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : toujours présente dans la mémoire collective. L'espèce a toujours été connue et chassée sur le site. Selon les années les comptages indiquent entre 11 et 27 compagnies présentes avec de 100 à 300 oiseaux comptés.

Origine des données : Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées, Chasseurs barégeois, PNP, ONCFS.

Statut cynégétique : l'espèce bénéficie d'une ouverture retardée. La période de chasse est au maximum de 25 jours par an, mais sur le site la société locale a réduit le nombre de jours de sa propre initiative. Une limitation à 2 perdrix par chasseur et par jour a été instituée au plan départemental, un carnet de prélèvements individuel ayant été instauré. **Le lâcher de perdrix d'élevage est interdit en zone de montagne, tant pour des raisons de préservation des souches au plan génétique que pour des raisons sanitaires.** Cette espèce ne peut être chassée qu'en zone de montagne.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire.

Abondance sur le site Natura 2000 : stable. L'abondance en reproducteurs est faible (1-2 coqs chanteurs aux 100 ha) mais l'abondance après reproduction est forte (près de 20 oiseaux aux 100 ha) ce qui laisse supposer une bonne survie des jeunes et des ressources trophiques abondantes.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : très important au niveau local. Importance forte au niveau du massif.

Tendance d'évolution des populations : stable, même si des fluctuations plus ou moins importantes et cycliques sont observées.

Synthèse globale sur l'état de conservation : bon état de conservation.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général
La Perdrix grise des Pyrénées est une espèce caractéristique des landes et des pelouses subissant un ensoleillement important. On la rencontre depuis l'étage montagnard, jusqu'à la partie basse de l'étage alpin. Elle occupe la fourchette altitudinale allant de 1300 à 2500 m, en fonction des saisons. C'est un oiseau dit « de milieux ouverts » qui affectionne l'alternance des landes d'âges différents, avec des recouvrements de ligneux bas supérieurs à 40 %. En automne, les zones où ont séjourné les troupeaux sont particulièrement attractives pour les oiseaux qui y trouvent une alimentation riche et diversifiée. Au printemps ce seront plutôt les versants pentus et bien exposés qui déneigent rapidement, ainsi que les rochers et les crêtes balayés par le vent, qui seront recherchés.

Habitats sur le site
Habitats de reproduction : « landes ouvertes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales).
Habitats d'alimentation : « pelouses » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « prairies de fauche » (37), en état moyen de conservation sur le site (disparition de plusieurs sites) ; « landes claires » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales).
Habitats d'hivernage : « landes ouvertes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales).

Ressources trophiques : le succès de reproduction observé sur le site tend à montrer que les ressources trophiques sur le site sont bonnes (fourmis, Orthoptères, Diptères). Par la suite la couverture en myrtilles, raisins d'ours et autres graminées semble bonne même si des phénomènes de fermeture sont observés.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Dans les milieux cultivés, les populations automnales, avant chasse, fluctuent au gré de la réussite de la reproduction. Une mauvaise reproduction est la résultante de pertes de poules couveuses, de nids et de jeunes par prédation et par intempéries. Le potentiel reproducteur de l'espèce permet toutefois de compenser ces aléas. Cependant, si la reproduction a été mauvaise plusieurs années consécutives (au moins 3), une régression des effectifs est inéluctable.

Menaces potentielles :
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu et donc une baisse des ressources trophiques.

- Perturbations du cycle reproducteur suite à écobuages incontrôlés et conduits en période sensible induisant une diminution de la productivité.
- Perturbations du cycle reproducteur suite à une destruction des couvées par piétinements des bovins.
- Diminution des ressources trophiques due aux produits de traitement sanitaire des troupeaux.
- Mortalités des oiseaux suite à des collisions avec des câbles.

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) :
- **Mortalités d'oiseaux par collisions avec des câbles**
- Perturbations par écobuages
- **Dérangement hivernal par randonneurs**

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Présence de câbles sur le site entraînant une mortalités d'oiseaux.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera de **conserver la population actuelle et, si possible, de l'accroître en augmentant la surface favorable à l'espèce, en limitant les interférences** (amélioration de la reproduction, diminution des dérangements) **et les risques** (diminuer les pertes d'oiseaux) **et en conservant / restaurant le potentiel trophique**.

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité et qualité** : maintien du pastoralisme avec innocuité des pratiques.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangement.
- **Limitation des causes de mortalité** : équipement des infrastructures.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir le bon état des landes et pelouses comme zone d'alimentation pour l'espèce.
- Mettre en place les structures et équipements sur les câbles pour limiter les risques de collision.
- Limiter l'usage des produits sanitaires pour augmenter les ressources trophiques.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action(s) :	Information et sensibilisation des accompagnateurs montagne vis-à-vis du dérangement hivernal sur galliformes
Fiche(s) Action :	LD3, priorité 2
Acteurs concernés	Randonnée, tourisme

Action(s) :	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne
Fiche(s) Action :	LD4, priorité 2
Acteurs concernés	Randonnée, tourisme, RTE

Action(s) :	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux
Fiche(s) Action :	HE3, priorité 3
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB, GDV, vétérinaires locaux

Action(s) :	Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P4, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P1, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P5, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé
Fiche(s) Action :	P6, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P7, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses, et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles
Fiche(s) Action :	FM1, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre
Fiche(s) Action :	FM2, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, OGM, Altiservices

Action(s) :	Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements (et devenus obsolètes)
Fiche(s) Action :	FM5, priorité 1
Acteurs concernés	CSVB, PNP, ONF

Action(s) :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et des aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, DFC 65, Chasseurs barégeois, Nature Midi Pyrénées, ONF, ONCFS

Action(s) :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, DFC 65, Chasseurs barégeois, Nature Midi Pyrénées, ONF, ONCFS

Action(s) :	Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne
Fiche(s) Action :	SE5, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONCFS

Action(s) :	Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des Galliformes
Fiche(s) Action :	RE1, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONCFS, OGM

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) – *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends*. Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Novoa (1998) – *La Perdrix grise dans les Pyrénées-Orientales. Utilisation de l'habitat, éléments de démographie, incidence des brûlages dirigés*. Thèse de Doctorat de l'Université Paris 6, spécialité écologie, 200 p.

- Delattre (2002) – *Projet Galliformes de Montagne*. Mémoire de licence professionnelle SIG, université de La Rochelle, 77 p.

- Lartigue (2001) – *Variabilité de la réponse au chant de la Perdrix grise. Influence pour la mise au point d'une méthode de suivi des populations de l'espèce*. Mémoire de maîtrise de biologie des populations, université de Pau et des Pays de l'Adour, 25 p.

- Lescourret (1987) – *Eléments de répartition de la Perdrix grise Perdix perdix hispaniensis Reich dans les Pyrénées françaises*. Gibier Faune Sauvage, 5 : 123-148.

- Hamon (2000) – *Inventaire des câbles et lignes dangereux pour les oiseaux en montagne sur les stations de ski de la zone Parc national des Pyrénées*. Rapport s stage BTS-GPN, Institut Saint-Christophe, 64 p.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°31 :

OBSERVATIONS DE PERDRIX GRISES DE MONTAGNE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

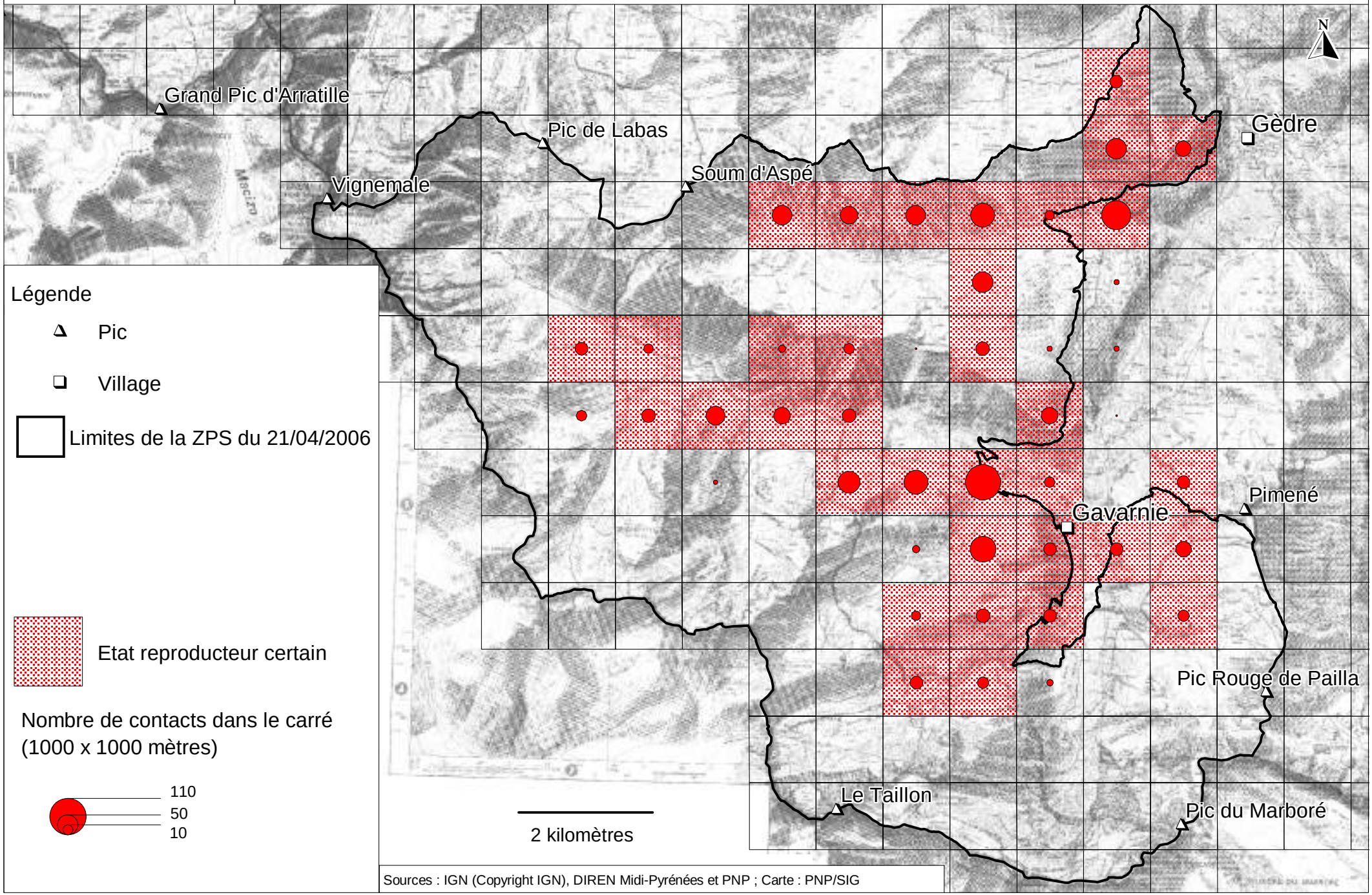

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/4	**Chouette de Tengmalm** ***Aegolius funereus*****, Linné, 1758.**	**Code UE : A338**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II convention de Washington : annexe II Règlement CEE/CITES : annexe C1
Livres rouges :	En Europe : statut provisoire non défavorable, catégorie NON SPEC En France : A surveiller, catégorie CMAP5
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier, population isolée
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : En déclin Européen : Fort déclin

Vert = oiseau résidant

GENERALITES

Description de l'espèce

La Chouette de Tengmalm, parfois nommée Nyctale de Tengmalm, est un petit strigidé à grande tête. Sa taille est de 24 à 26 cm, son envergure de 52 à 58 cm, son poids variable selon le sexe : pour le mâle entre 90 et 120 gr alors que la femelle pèse entre 120 et 210 gr. La calotte brun foncé est marquée d'une multitude de petites taches d'intensité variable et soulignée par un V blanc placé entre les yeux. Les disques faciaux sont blancs. Les iris jaunes cerclés de noir lui donnent une expression étonnée très caractéristique. Le dessus d'un brun plus soutenu que celui de la Chevêche d'Athéna est recouvert de taches blanches alignées sur les couvertures sus-alaires. Le dessous beige roussâtre, plus ou moins barré, est plus clair sur le ventre que sur la poitrine. Au sortir du nid, le plumage du juvénile est entièrement brun chocolat, développant progressivement les motifs de l'adulte. Comme de nombreux rapaces nocturnes, elle est difficile à observer.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Son régime est constitué principalement de petits mammifères. Elle capture surtout des petits campagnols, mais tue aussi des souris, des musaraignes et des petits oiseaux. Sa technique de chasse est fort simple : elle se poste à l'affût sur des perchoirs en forêt et profite de l'effet de surprise pour capturer sa proie.

Démographie : Le nid est placé dans un trou d'arbre, souvent une ancienne loge de pic noir. Elle apprécie également les nichoirs artificiels. La ponte est constituée de 3 à 7 œufs qui sont couvés en moyenne entre 25 et 32 jours. Les jeunes chouettes prennent leur envol au bout de 4 à 5 semaines. Sa durée de vie peut atteindre 8 ans. Un fort erratisme est constaté chez cette espèce. On ne connaît que peu de choses sur sa longévité et sa mortalité.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction de la Chouette de Tengmalm.

Etat des populations

Historique : L'espèce, mal connue par le passé, semble en expansion. L'augmentation de la forêt française, l'accroissement des populations de pics noirs sont autant de facteurs qui favorisent cette chouette. L'évolution des populations sera aussi conditionnée par le réchauffement climatique et l'importance de la monoculture forestière (pins).

Etat des populations : En France, la répartition de l'espèce, en expansion apparente depuis 20 ans, reste toutefois très inégale, ses densités locales connaissant de très fortes fluctuations, suivant celles des effectifs des petits rongeurs. L'importance de la population pyrénéenne n'est apparue que récemment et est encore à évaluer correctement.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme sensible, notamment sur le massif pyrénéen qui correspond à une population isolée et qui est de faible dimension.
La France, en accueillant environ 5 % de la population européenne occidentale qui est évaluée à près de 50000 couples (attention : estimation de 1991 !), porte une faible responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de couples	36800-70900	1500-2500	< 1000	300-400

STATUT SUR LE SITE

Valeur sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : centrale dans l'aire de répartition du massif pyrénéen

Date d'observation la plus récente : 2004

Date d'observation la plus ancienne connue : premiers contacts notés vers 1996

Origine des données : PNP principalement, ONF, Chasseurs barégeois.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : espèce occasionnelle

Abondance sur le site Natura 2000 : à ce jour, il n'a été fait qu'une seule observation en 2002 avec une nichée de 4 jeunes sortis du trou.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : dans l'état actuel des connaissances, difficile à définir mais vraisemblablement très faible **?.**

Tendance d'évolution des populations : espèce occasionnelle sur le site.

Synthèse globale sur l'état de conservation : très moyen, la faible abondance en trous de Pic noir limitant les possibilités d'implantation de l'espèce.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général : Elle affectionne particulièrement les forêts d'épicéas mais elle est aussi commune dans les boisements mixtes de pins, de bouleaux et de peupliers où les conifères sont dominants, ainsi que dans les hêtraies-sapinières. Elle peut adopter de très jeunes plantations et des boisements secondaires pourvus en nichoirs. La chouette de Tengmalm est présente dans les forêts de montagne du nord de la taïga.

Habitats sur le site :
Habitats de reproduction : « forêts mixtes de pins » (42.4), en bon état de conservation sur le site mais faiblement représenté ; « bois » (44), en bon état de conservation.
Habitats d'alimentation : « forêts mixtes de pins » (42.4), en bon état de conservation sur le site mais faiblement représenté ; « bois » (44), en bon état de conservation mais faiblement représenté sur le site.

Ressources trophiques : les densités en rongeurs forestiers, principale source de nourriture de l'espèce, sont mal connues. Le type de forêts présentes doit les favoriser même si le manteau neigeux est un facteur limitant pour leur développement. A priori, ce ne sont pas les ressources trophiques qui constituent le facteur limitant de la présence de l'espèce sur le site.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : espèce qui a besoin pour nidifier d'arbres dont le diamètre est important et où le pic noir a pu auparavant faire son nid. L'exploitation forestière provoque un rajeunissement général des populations d'arbres et donc une diminution des loges potentielles pour le Pic noir et donc pour la Chouette de Tengmalm. Au plan démographique, l'espèce démontre une forte variabilité de sa reproduction et un fort erratisme qui ne permettent qu'une survie et maintien par un fonctionnement en méta-populations.

Menaces potentielles :
- Risques de diminution du nombre de loges potentielles de l'espèce due à l'exploitation forestière.

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) :
- Pas de menaces reconnues sur le site.

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Pas de problèmes relevés vis-à-vis des infrastructures ou équipements pour cette espèce.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera de **maintenir, voire favoriser, les sites d'installation potentiels et les arbres favorables à la nidification du Pic noir**, pour un accroissement ultérieur de la présence des deux espèces.

- **Maintien des sites d'installation et de nidification** : restaurer les habitats par création d'îlots de vieux arbres.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir les sites d'installation potentiels et les arbres favorables à la nidification du Pic noir pour un accroissement ultérieur de la présence des 2 espèces.
- Créer des îlots de vieux arbres pour favoriser une installation future du Pic noir et de la Chouette de Tengmalm.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action(s) :	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir
Fiche(s) Action :	HE4, priorité 3
Acteurs concernés	ONF, CSVB

Action(s) :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et des aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Action(s) :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) – *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.
- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Luc (1998) – *Plan d'action pour les rapaces du Parc national des Pyrénées*. Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 124 p.

- Bonnafé (1999) – *Inventaire de la guilde des rapaces nocturnes du secteur de Luz. Proposition de gestion conservatoire*. Rapport SIL Gestion et aménagement des milieux montagnards, Bagnères-de-Bigorre, 56 p.

1/5	**Pie-grièche écorcheur** ***Lanius collurio*****, Linné, 1758.**	**Code UE : A338**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II.
Livres rouges :	En Europe : En Déclin, catégorie SPEC 3 En France : En Déclin, catégorie CMAP5
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier, population isolée
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : en déclin Européen : en déclin

Répartition en Europe

jaune = oiseau estivant

Données commission européenne

Pie-grièche écorcheur © Aurélien Audevard

GENERALITES

Description de l'espèce

La Pie-grièche écorcheur est de la famille des Laniidés et son nom de genre *Lanius* est dérivé du latin « boucher ». Ce nom fait référence au comportement de ces espèces qui plantent leurs proies (comme des insectes) à une épine ou une branche pointue d'un arbuste. Cet oiseau, dont la taille est de 17 à 18 cm, l'envergure de 24 à 27 cm, le poids de 22 à 47 gr, a la tête et le cou de couleur gris clair et le dessous du corps blanc rosé. Le dos est rouge brunâtre, un large bandeau noir traverse le front, au-dessus des yeux. La femelle est d'un brun-roux au dessus, d'un blanc sale au dessous, avec des ondes plus sombres sur la poitrine et sur les flancs. Les jeunes oiseaux ressemblent aux femelles, mais ils ont aussi des ondes sur le dos. La Pie-grièche écorcheur a une queue assez longue qu'elle agite souvent, et de plus en plus vite lorsqu'un danger se fait plus pressant.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Son régime est constitué de Coléoptères et d'autres insectes, mais aussi de petits oiseaux et de lézards. Elle peut poursuivre les insectes en zigzags aériens mais repère la plupart de ses proies au sol et s'en empare après un long plongé depuis un perchoir. Elle transporte ensuite les petits insectes sur ce dernier pour les avaler et empale les plus grosses prises sur une épine ou un fil barbelé. Elle crée ainsi un « garde-manger » et démembre plus facilement une capture coriace ou de grande taille.

Démographie : Son nid est habituellement un peu au-dessus du sol, au maximum de un à trois mètres, et souvent dans des buissons épineux. Ce nid est une construction plutôt massive faite de racines, d'herbes sèches, parfois de brins de mousse, et le creux est garni de racines, d'herbes plus fines, rarement de plumes et de poils. Les deux partenaires participent à son édification, mais ce n'est que la femelle qui couve ses quatre à six œufs de teinte gris-vert ou brunâtre, sur lesquels des taches brunes forment une couronne du côté du gros bout. La couvaison dure de quatorze à seize jours, puis les parents nourrissent les petits durant la même période, tant qu'ils sont au nid. Ils s'en occupent encore trois semaines, alors qu'ils sont déjà capables de voler. La Pie-grièche écorcheur n'élève qu'une seule couvée par an. Les jeunes éclosent sans être couverts de duvet, ils ont une peau couleur presque orange. Les premiers oiseaux arrivent fin avril, et les oiseaux délaissent leur territoire pour partir en migration au maximum vers la mi-septembre.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction de la Pie-grièche écorcheur.

Etat des populations

Historique : Suite aux modifications des milieux, les populations ont fortement chuté ces 30 dernières années en plaine. Dans les autres milieux, les abondances sont restées à peu près les mêmes. La Pie-grièche écorcheur est un oiseau typiquement migrateur, qui ne passe que quatre à cinq mois sur ses aires de nidification. Il ne revient dans nos contrées qu'au mois de mai, et prend son départ dès le mois d'août ou en septembre. Ses lieux d'hivernage sont très étendus : les oiseaux européens migrent vers l'Afrique Tropicale et l'Afrique du Sud, tandis que les oiseaux asiatiques prennent leurs quartiers en Inde et en Extrême-Orient.

Etat des populations : L'espèce est assez commune en France, sauf au nord d'une ligne reliant grossièrement Nantes à Charleville-Mézières. On compte entre 160000 et 360000 couples nicheurs pour un effectif européen établi entre 600000 et 1000000 de couples.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré malgré la diminution des effectifs.
La France, en accueillant environ 20 % de la population européenne occidentale qui est évaluée à plus de 600000 couples (attention : estimation de 1991 !), porte une certaine responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de couples	600000-10000000	160000-360000	< ?	?

STATUT SUR LE SITE

Valeur sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : dans l'aire de répartition centrale de l'espèce, population marginale car située aux limites de l'aire de distribution écologique

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : l'espèce n'a été recensée qu'à partir de 2003, mais était vraisemblablement présente auparavant

Origine des données : PNP principalement, Nature Midi-Pyrénées.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : migratrice estivante et reproductrice.

Abondance sur le site Natura 2000 : à ce jour estimation : environ 20 à 25 couples nicheurs pour 12 nids connus.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyenne pour la vallée, faible pour le massif, très faible au niveau national

Tendance d'évolution des populations : pas de recul, mais a priori stabilité.

Synthèse globale sur l'état de conservation : a priori, bon état de conservation.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général : Sa répartition s'étend sur une grande partie de l'Europe, depuis le nord de la péninsule ibérique jusqu'au centre de la Scandinavie et sur une bonne partie de l'Asie. La Pie-grièche écorcheur fréquente les régions ouvertes et sèches à végétation buissonneuse, les landes plantées d'arbustes épineux. Elle niche à l'orée des bois et forêts, dans les parcs, les jardins, les boqueteaux, les clairières, le long des chemins et des routes mais aussi loin dans les champs, pour peu qu'elle y trouve ne fut-ce qu'un unique petit buisson. Le territoire autour du nid n'est pas très vaste et ne dépasse pas une centaine de mètres de circonférence.

Habitats sur le site
Habitats de reproduction : « landes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « pelouses à genévriers » (31.88), en bon état de conservation ; « haies » (31.8), état de conservation moyen.
Habitats d'alimentation : « pelouses » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « landes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « prairies » (36.5), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « prairies améliorées » (81), état de conservation moyen (disparition des prairies, notamment de fauche, par abandon).

Ressources trophiques : a priori, les ressources en Orthoptères et autres insectes qui forment le régime alimentaire de l'espèce sont abondantes. Les densités observées sur le site sont voisines de celles observées en moyenne par ailleurs. Tout au plus peut-on s'interroger sur une taille des nichées légèrement inférieure (effet du climat ou des ressources trophiques ?). L'impact des produits de traitement du bétail sur ces ressources sera à évaluer.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : espèce très sensible aux variations du climat à court terme qui ont un effet sur la reproduction de l'espèce. La survie sur les zones d'hivernage peut influencer la démographie de cette espèce.

Menaces potentielles :
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu et donc une baisse des ressources trophiques.
- Perturbation du cycle reproducteur par l'écobuage non raisonné.
- Destruction des milieux de reproduction suite aux destructions de haies.
- Diminution des ressources trophiques de l'espèce suite aux traitements sanitaires des ovins et bovins.

Menaces avérées sur le site :
- Perturbation du cycle reproducteur par l'écobuage non raisonné.
- Destruction des milieux de reproduction suite aux destructions de haies.
- Diminution des ressources trophiques de l'espèce à cause des traitements sanitaires des ovins et bovins (à évaluer).

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Pas de problèmes relevés vis-à-vis des infrastructures ou équipements pour cette espèce.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera dans un premier temps de **maintenir les poches d'habitat favorables à l'espèce déjà présentes sur le site** pour le maintien de la population **et de maintenir un potentiel trophique.** Par la suite, on verra si d'autres zones favorables peuvent être restaurées, pour un accroissement ultérieur de la présence de l'espèce.

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité et qualité** : maintien du pastoralisme avec innocuité des pratiques.

- **Maintien du milieu reproducteur** : conservation des haies et des buissons d'épineux.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir le bon état de conservation des pelouses, landes et prairies comme zones de chasse de l'espèce.
- Limiter les causes de dérangements par la destruction des habitats de nidification de l'espèce.
- Limiter les mortalités des proies par les produits sanitaires utilisés pour les ovins et bovins.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action(s) :	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux
Fiche(s) Action :	HE2, priorité 2
Acteurs concernés	CVSB, ONF

Action(s) :	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux
Fiche(s) Action :	HE3, priorité 3
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB, GDV, vétérinaires locaux

Action(s) :	Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P4, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P1, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P5, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé
Fiche(s) Action :	P6, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P7, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et des aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Action(s) :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) – *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends*. Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.
- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Lefranc (1994) – *Pie-grièche écorcheur. In « Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989 »*. Ed Société Ornithologique de France : 632-635.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°32 :

OBSERVATIONS DE PIES-GRIECHES-ECORCHEUR SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

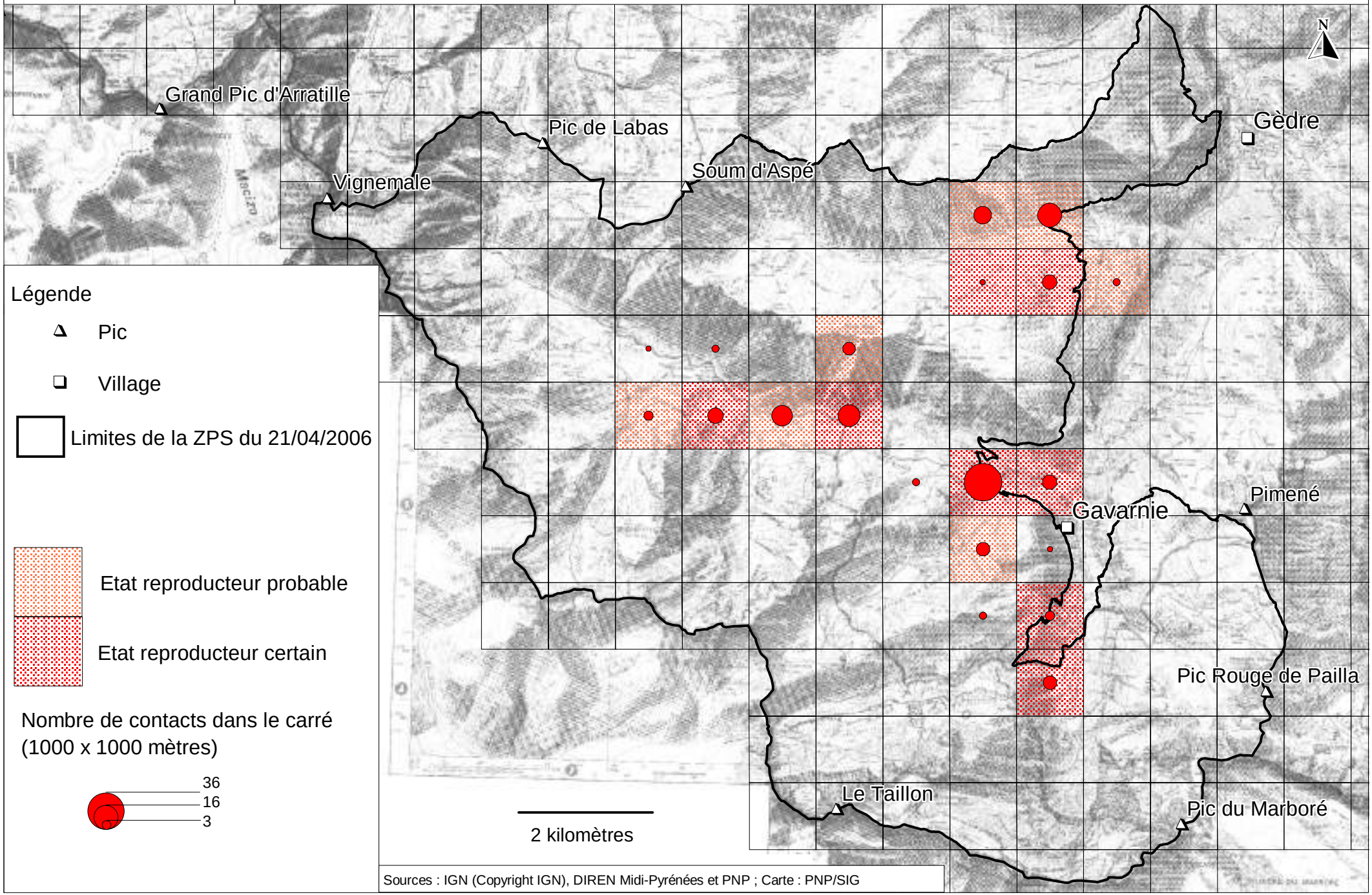

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/4	**Pic noir** ***Dryocopus martius*****, Linné, 1758.**	**Code UE : A236**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II.
Livres rouges :	En Europe : En bon état, catégorie NON SPEC En France : Non traité
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : en augmentation Européen : en augmentation

Progression de la répartition du Pic noir en France :
- en rouge, nidification prouvée en France en 1973
- en jaune, nidification prouvée en France en 1979
- en violet, répartition en Europe en 1999

(Sources : Les oiseaux de montagne par J.F. Dejonghe, Delachaux et Niestlé)

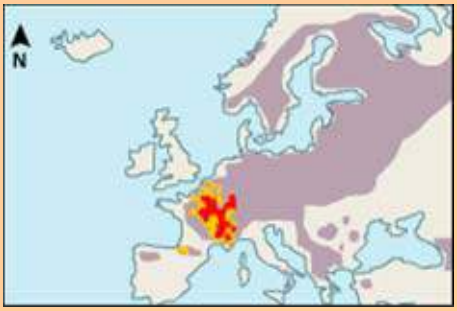

Pic noir

GENERALITES

Description de l'espèce

Le Pic noir est le plus grand des pics européens, avec une taille voisine de celle d'une corneille. Cet oiseau dont la taille est de 42 à 48 cm, l'envergure de 67 à 73 cm, le poids de 90 à 150 gr, a le corps entièrement noir uni. Le mâle a sur la tête une calotte rouge uni un peu huppée. La femelle n'a qu'une tache rouge à la nuque. Les yeux sont blanc jaunâtre et le bec est de couleur pâle. En vol cet oiseau est facile à identifier grâce à son vol lourd, un peu onduleux. Les jeunes oiseaux ressemblent aux femelles, la calotte rouge étant moins prononcée. La queue relativement longue est noire avec des plumes raides que l'oiseau appuie fréquemment sur le tronc quand il grimpe le long du fût.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Son régime est constitué de Coléoptères xylophages et de fourmis. L'oiseau repère les proies sous l'écorce à l'ouïe et perfore ensuite le bois jusqu'à atteindre les larves. Il peut aussi déchiqueter les souches ou le bas d'arbres malades pour en retirer sa nourriture. Les fourmilières, elles, sont éventrées par les oiseaux à la recherche du couvain.

Démographie : le nid est habituellement creusé dans des arbres d'au moins 45-50 cm de diamètre, dépourvus de végétation sur le tronc, le nid étant placé sur une partie du fût sans branches haute de 5-6

m pour éviter la prédation. Le creusement du nid peut se faire en un mois ou être étalé sur plusieurs années. La ponte a lieu en avril-mai, la couvaison est assurée par le mâle et dure 12 jours. Les jeunes élevés par le mâle restent au nid 27-28 jours. On possède peu de données sur la mortalité ou la durée de vie chez cette espèce, ainsi que sur la dispersion. Une longévité moyenne de 4 ans est estimée pour cette espèce.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Pic noir.

Etat des populations

Historique : L'espèce a souffert des grandes périodes de déboisement de la fin du 19ème siècle, et était de plus mal connue à cette époque. Surtout présente au début des années '50' en montagne, depuis, une trentaine d'années, suite à l'abandon progressif de l'exploitation forestière, notamment en montagne mais aussi dans les grands massifs forestiers, ses présence et abondance remontent et l'espèce est de plus en plus rencontrée y compris en plaine.

Etat des populations : L'espèce est maintenant assez commune en France dans tous les grands massifs forestiers de plaine et en montagne. Les populations ne sont jamais très abondantes du fait des besoins de l'espèce qui nécessite un grand domaine vital (de 100 à 500 ha pour un couple). On compte entre 5000 et 50000 couples nicheurs pour un effectif européen établi entre 43000 et 137000 couples.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré, l'espèce ayant démontré ces dernières années une forte augmentation tant de sa répartition que de ses effectifs.
La France, en accueillant environ 20 % de la population européenne occidentale qui est évaluée à plus de 130000 couples (attention estimation de 1991 !), porte une certaine responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de couples	43000-137000	5000-50000	?	?

STATUT SUR LE SITE

Valeur sur le site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : dans l'aire de répartition centrale de l'espèce

Date d'observation la plus récente : 2006. Contacts sonores avec l'espèce, pas de comportements de reproduction.

Date d'observation la plus ancienne connue : l'espèce n'a été recensée qu'à partir de 2003, mais était vraisemblablement présente auparavant. Deux anciennes loges trouvées.

Origine des données : PNP principalement, Nature Midi-Pyrénées.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : sédentaire.

Abondance sur le site Natura 2000 : à ce jour pas de couple nicheur recensé.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : faible pour la vallée, très faible pour le massif et au niveau national.

Tendance d'évolution des populations : pas de recul, mais a priori stabilité (espèce pour ainsi dire jamais présente sur le site).

Synthèse globale sur l'état de conservation : état de conservation moyen du fait de la quasi-absence d'habitat de reproduction favorable.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitat général : Elle affectionne particulièrement les forêts de feuillus mais elle est aussi commune dans les boisements mixtes de pins, sapins, de bouleaux et de peupliers où les conifères sont dominants, ainsi que dans les hêtraies-sapinières. Elle affectionne surtout les futaies et les massifs forestiers de grande taille, même si on peut la rencontrer pour s'alimenter dans les zones de bouleaux et landes claires.

Habitats sur le site
Habitats de reproduction : « forêts mixtes de pins » (42.4), en bon état de conservation sur le site mais faiblement représenté ; « bois » (44), en bon état de conservation.
Habitats d'alimentation : « forêts mixtes de pins » (42.4), en bon état de conservation sur le site mais faiblement représenté ; «bois » (44), en bon état de conservation mais faiblement représenté sur le site.

Ressources trophiques : la présence de bois mort, de fourmilières au sol et de vieux arbres semble indiquer de bonnes potentialités trophiques pour cette espèce sur le site. Ce n'est vraisemblablement pas ce facteur qui est limitant pour la présence de l'espèce sur le site.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : espèce qui a besoin pour nidifier d'arbres dont le diamètre est important, si possible feuillus (même si certains vieux conifères peuvent être utilisés). L'exploitation forestière provoque un rajeunissement général des populations d'arbres et donc une diminution des loges potentielles pour l'espèce. Au plan démographique, l'espèce connaît peu de prédateurs (hormis la Martre) et a une bonne survie.

Menaces potentielles :
- Risques de diminution du nombre de loges potentielles de l'espèce due à l'exploitation forestière.

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) :
- Pas de menaces reconnues sur le site.

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces

Pas de problèmes relevés vis-à-vis des infrastructures ou équipements pour cette espèce.

Objectifs conservatoires sur le site

L'objectif sera de **maintenir, voire favoriser, les sites d'installation potentiels et les arbres favorables à la nidification du Pic noir**, pour un accroissement ultérieur de la présence de cette espèce, et par contrecoup de la Chouette de Tengmalm.

- **Amélioration des capacités d'accueil** : adaptation des règles de gestion forestière pour créer des sites de reproduction potentiels.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Laisser vieillir des arbres par îlots (hêtres, pins à crochets, pins sylvestres).
- Favoriser le bois mort au sol.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action(s) :	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir
Fiche(s) Action :	HE4, priorité 3
Acteurs concernés	ONF, CSVB

Action(s) :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et des aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Action(s) :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Sources documentaires

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) – *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.
- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Cuisin (1994) – *Pic noir. In « Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989 »*. Ed Société Ornithologique de France : 434-435.

- Goyeneche (2002) – *Inventaire de la guilde des Picidés en vallée de Luz : propositions pour une gestion conservatoire*. Rapport BTS – GPN Institut Saint-Christophe, 45 p plus annexes.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°33 :

OBSERVATIONS DE PICS NOIRS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

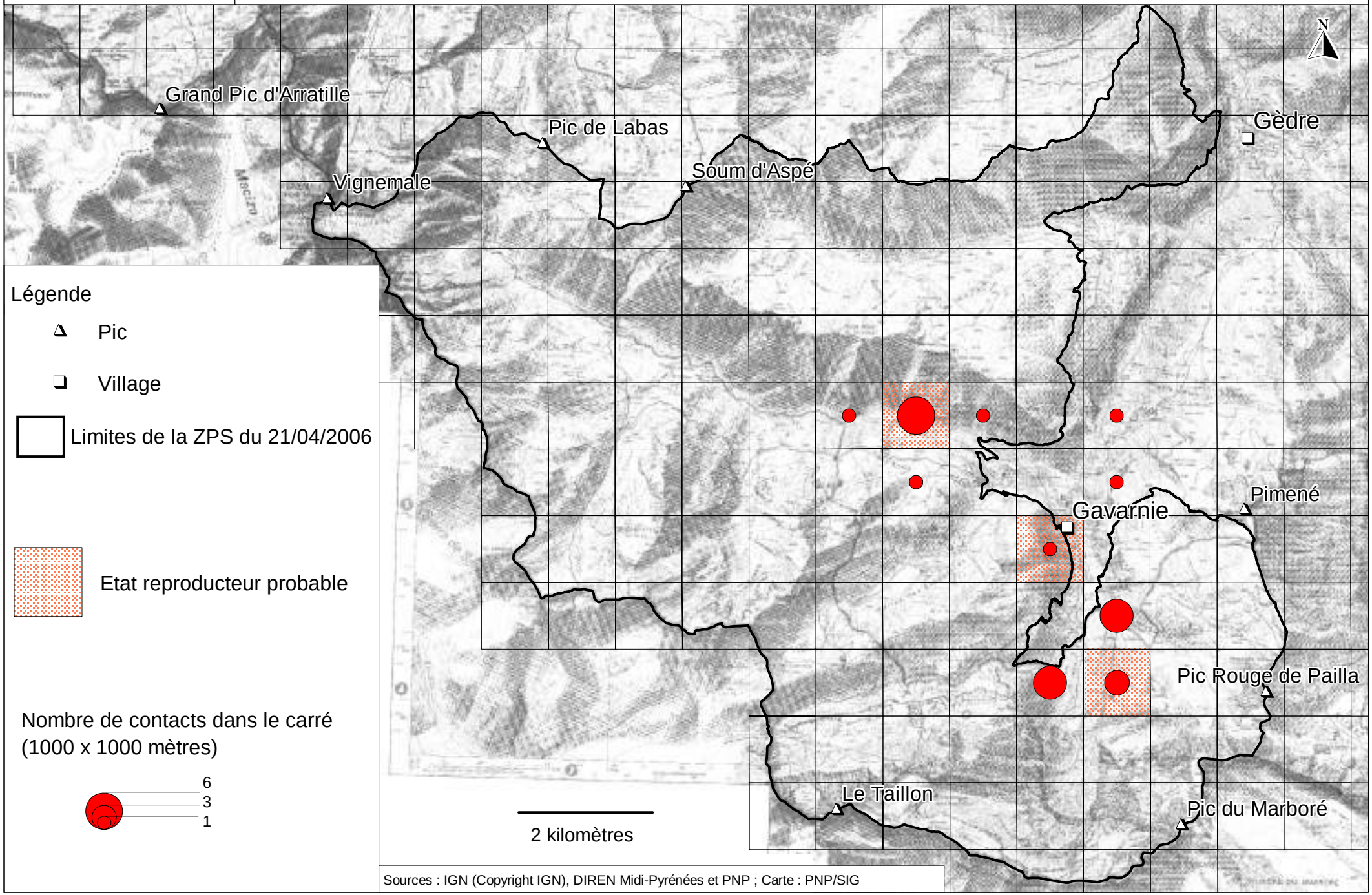

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/5	**Merle à plastron *Turdus torquatus*, Linné, 1758.**	**Code UE : A282**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe II 2 (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats :	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II.
Livres rouges :	En Europe : En Déclin, catégorie SPEC 3 En France : En Déclin, catégorie CMAP5
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier, même si une forme particulière, *Turdus torquatus alpestris*, est avancée pour les massifs montagneux
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : stable ? Européen : stable ?

Merle à plastron

GENERALITES SUR L'ESPECE

Description générale de l'espèce

Le Merle à plastron est de la famille des Turdidés. Proche parent du Merle noir, sa taille est légèrement supérieure à cette dernière espèce, le Merle à plastron s'en distinguant aussi par un large plastron blanc en forme de croissant, tranchant sur le noir du plumage du mâle. La coloration noire du corps chez le Merle à plastron est cependant moins prononcée que chez le Merle noir. Ce croissant est blanc grisâtre chez la femelle. Le croissant n'est pas visible chez les oiseaux durant leur premier hiver. Cet oiseau, dont la taille est de 23 à 24 cm, l'envergure de 38 à 42 cm, le poids de 80 à 130 gr, a la tête et le cou de couleur noire, ainsi que le dos et le ventre. Les plumes ont un aspect écailleux et les liserés des plumes des ailes et du bas-ventre sont pâles. Le bec est jaune avec une pointe noire. Chez la femelle, brune, le croissant est moins visible et plus petit. Le Merle à plastron n'a pas de cercle orbital jaune. Les jeunes de l'année, une fois envolés, ont un plumage très proche de celui de la Grive litorne. Chez la forme *alpestris*, les lisérés sont plus larges et plus visibles, et parfois les mâles ont la tête gris-brun plutôt que noire. A terre, les individus se déplacent par des sautillements espacés de grands bonds. Après son vol, et s'être posé sur un buisson, l'oiseau va hocher souvent de la queue.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Son régime est très diversifié et varie suivant les saisons. Il comprend des vers de terre, des insectes (Orthoptères, chenilles, Coléoptères, …), des baies, des escargots, … La majorité des proies sont recherchées à terre.
Démographie : L'espèce est migratrice et arrive sur le site vers le début avril pour en repartir vers la mi-août. Son nid est habituellement un peu au-dessus du sol, au maximum à un mètre, et souvent dans des buissons ou arbustes. Il peut aussi être posé à terre dans la végétation herbacée, notamment dans les éboulis. Ce nid est une construction plutôt massive, en forme de coupe, faite d'herbes sèches et de brins de mousse. Les deux partenaires participent à son édification, mais ce n'est que la femelle qui couve les quatre à cinq œufs, deux pontes étant souvent déposées dans la même année, la première dès le début mai. La couvaison dure de quatorze à seize jours, puis les parents nourrissent les petits durant la même période, tant qu'ils sont au nid. Ils s'en occupent encore deux semaines, alors qu'ils sont déjà capables de voler, surtout pour la deuxième couvée. Les jeunes éclosent sans être couverts de duvet, ils ont une peau couleur presque orange. On ne connaît pas la survie des jeunes, celle des adultes pouvant aller de 5 à 10 ans.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Merle à plastron.

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Espèce très sensible aux variations du climat à court terme qui ont un effet sur la reproduction de l'espèce. L'inconnue de la survie hivernale en migration peut peser sur l'évolution des populations de cette espèce.

Habitat général : Son habitat de prédilection est les boisements humides de résineux d'altitude, parsemés de trouées et de clairières, la forme *alpestris* étant plus arboricole que la forme « classique ». Il peut nicher aussi dans les couloirs d'avalanches, voire dans les éboulis avec présence de buissons et petits arbres. Ses zones de nidification s'étagent entre 1000 et 2300 m d'altitude, l'espèce étant le plus souvent rencontrée à la limite des étages subalpins et alpins en ubac.

Etat des populations de l'espèce

Historique : La répartition de l'espèce semble avoir peu évolué depuis une quarantaine d'années, l'espèce étant surtout connue et rencontrée dans les massifs montagneux. De ce fait elle a été protégée des évolutions des paysages et ses abondances ne semblent pas avoir varié.

Etat des populations : L'espèce est répartie en trois bastions en France, étant surtout présente dans les massifs montagneux (Alpes, Pyrénées, Massif Central, Vosges). Des cas de nidification ont été notés dans les Ardennes et dans le massif armoricain. Localement les densités peuvent atteindre 3-4 couples nicheurs aux 10 ha. Sa présence en France débute vers la fin mars pour se terminer vers la mi-septembre. On compte entre 1000 et 10000 couples nicheurs pour un effectif européen établi entre 230000 et 480000 couples (attention estimations établies entre 1981 et 1997 !).
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré malgré la faiblesse locale des effectifs.
La population totale du continent européen est estimée entre 230000 et 480000 couples. La France, en accueillant de 1 à 3 % de la population européenne occidentale qui est évaluée entre 76000 et 141000 couples (attention estimations entre 1981 et 1997!), porte une faible responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de couples	76000-141000	1000-10000	?	?

ETAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Valeur du site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : dans l'aire de répartition centrale de l'espèce sur le massif, population isolée méridionale.

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : l'espèce n'a été recensée qu'à partir de 2000, mais était vraisemblablement présente auparavant.
Origine des données : PNP principalement, Nature Midi-Pyrénées.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : migratrice estivante et reproductrice.

Abondance sur le site Natura 2000 : à ce jour estimation d'environ 8 à 10 couples nicheurs (sous estimation manifeste de la population).

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyenne pour la vallée, faible pour le massif, très faible au niveau national.

Tendance d'évolution des populations : pas de recul, mais a priori stabilité.

Synthèse globale sur l'état de conservation : a priori, bon état de conservation.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitats de reproduction : « éboulis » (61), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « landes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « pelouses à genévriers » (31.88), en bon état de conservation ; « haies » (31.8), état moyen de conservation.

Habitats d'alimentation : « pelouses » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « landes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « prairies » (36.5), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales) ; « prairies améliorées » (81), état de conservation moyen (disparition des prairies, notamment de fauche, par abandon) ; « prairies de fauche » (37), en état moyen de conservation sur le site (disparition de plusieurs sites).

Ressources trophiques : a priori, les ressources en Orthoptères et autres insectes qui forment le régime alimentaire de l'espèce sont abondantes. Les densités observées sur le site sont voisines de celles observées en moyenne par ailleurs. Tout au plus peut-on s'interroger sur une taille des nichées légèrement inférieure (effet du climat ou des ressources trophiques ?). L'impact des produits de traitement du bétail sur ces ressources sera à évaluer.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces potentielles :
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu et donc une baisse des ressources trophiques pour le Merle à plastron.
- Perturbation du cycle reproducteur par l'écobuage non raisonné.
- Perturbation du cycle reproducteur suite aux destructions de haies.
- Diminution des ressources trophiques de l'espèce à cause des traitements sanitaires des ovins et bovins.

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) :
- Perturbation du cycle reproducteur par l'écobuage non raisonné.
- Perturbation du cycle reproducteur suite aux destructions de haies.
- Diminution des ressources trophiques de l'espèce à cause des traitements sanitaires des ovins et bovins.

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces sur le site

Pas de problèmes relevés vis-à-vis des infrastructures ou équipements pour cette espèce.

OBJECTIFS DE GESTION SUR LE SITE ET ACTIONS ENVISAGEES

Objectifs de gestion conservatoire sur le site

L'objectif sera de **maintenir les poches d'habitat favorables à l'espèce déjà présentes sur le site** pour le maintien de la population **et de maintenir un potentiel trophique.**

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité et qualité** : maintien du pastoralisme avec innocuité des pratiques.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangements

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir le bon état de conservation des pelouses, landes et prairies comme zones de chasse de l'espèce.
- Limiter les causes de dérangements par la destruction des habitats de nidification de l'espèce.
- Limiter les mortalités des proies par les produits sanitaires utilisés pour les ovins et bovins.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action(s) :	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux
Fiche(s) Action :	HE2, priorité 2
Acteurs concernés	CVSB, ONF

Action(s) :	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux
Fiche(s) Action :	HE3, priorité 3
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB, GDV, vétérinaires locaux

Action(s) :	Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P4, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P1, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P5, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé
Fiche(s) Action :	P6, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P7, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et des aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Action(s) :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

SOURCES DOCUMENTAIRES

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) - *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008,* 177 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.
- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Bethmont (1994) – Merle à plastron. In Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Ed Société Ornithologique de France : 526-527.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°34 :

OBSERVATIONS DE MERLES A PLASTRON SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

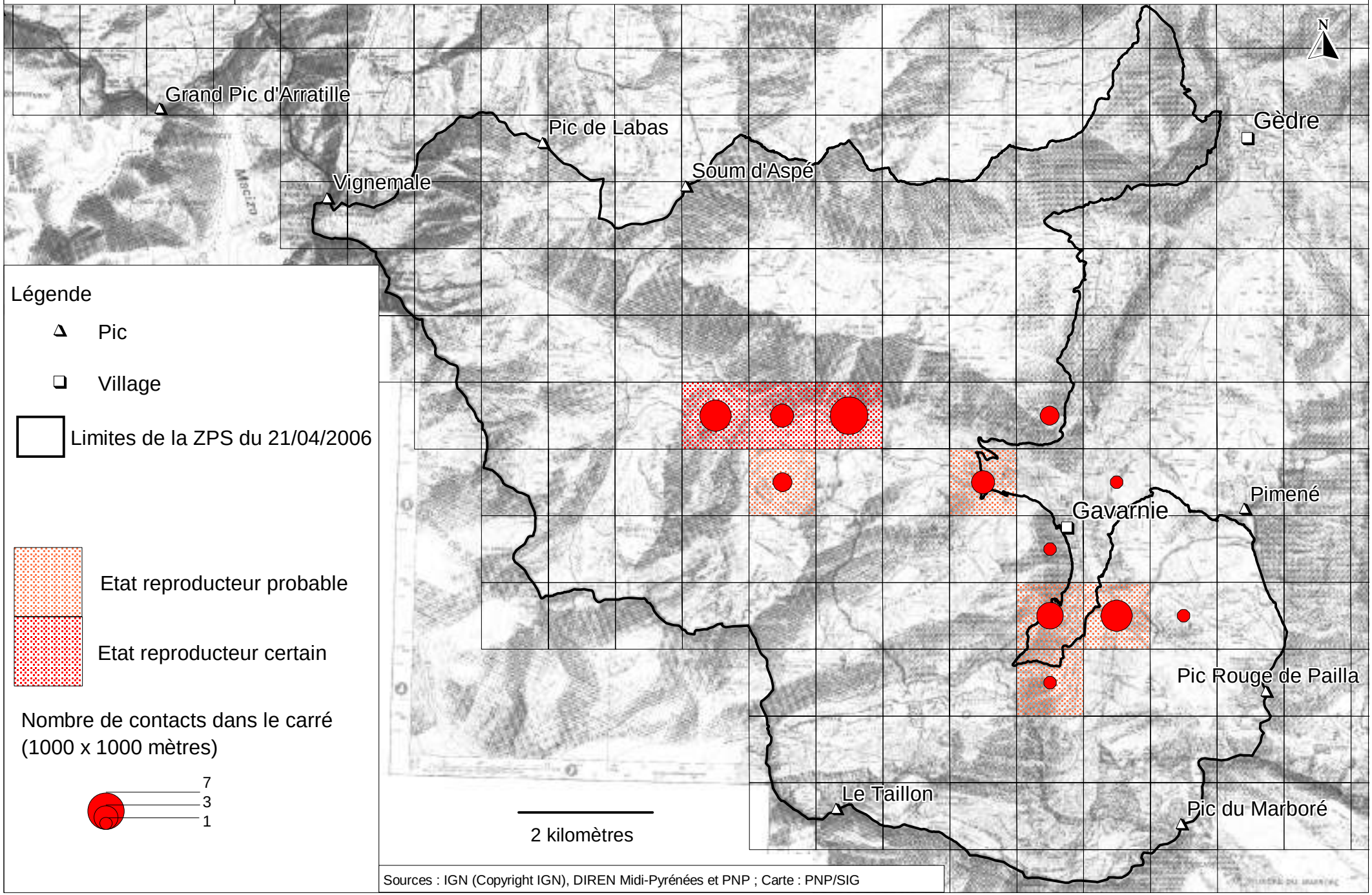

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/4	**Monticole de roche *Monticola saxatilis*, Linné, 1766.**	**Code UE : A280**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats:	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II.
Livres rouges :	En Europe : En déclin, catégorie SPEC 3 En France : En Déclin, catégorie CMAP5
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : en déclin ? Européen : en déclin ?

Données : CD Oiseaux nicheurs de France

Monticole de roche (sources : CD Oiseaux nicheurs de France)

GENERALITES SUR L'ESPECE

Description générale de l'espèce

Le Monticole de roche est un merle de petite taille. La queue est courte et rousse en tous plumages, le bec long. Le mâle en plumage nuptial a un plumage bigarré bleu-gris et roux orangé, avec une zone blanche sur le dos qui a valeur de signal pour les congénères. En plumage d'hiver, le plumage du mâle devient brunâtre comme la femelle dont il se distingue par des plumes gris-bleu sur la tête, blanches sur le croupion. La femelle est plus pâle que celle du Monticole bleu, le dessus du corps est brun –beige ponctué de taches pâles en forme de croissant, le dessous plus pâle. La taille est d'environ 19 cm, l'envergure de 18 à 24 cm, le poids de 42 à 65 gr.
Il se cache souvent au milieu des rochers. Au cours du vol nuptial la queue rousse est étalée et le vol est semblable à celui d'une alouette, montant comme pour retomber en parachute.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Il capture ses proies au sol surtout : insectes et leurs larves, Araignées, vers, petits escargots, parfois petits lézards, Amphibiens et baies.

Démographie : L'essentiel des retours de migration se produit en avril, même si les premiers retours peuvent être observés dès la fin mars. Son nid est habituellement un peu au-dessus du sol, dans la fissure d'une roche ou dans un muret ou une banquette herbeuse. Ce nid est une coupe de feuilles, tiges, racines et de mousses, tapissée à l'intérieur d'éléments plus fins. Seule la femelle construit le nid, à partir de la fin avril. Elle couve les quatre à cinq œufs pendant 13 à 15 jours, puis les parents nourrissent les petits durant la même période, tant qu'ils sont au nid. Ils s'en occupent encore pendant toute leur présence jusqu'au départ en migration, alors qu'ils sont déjà capables de voler, soit jusqu'à la fin août. Le Monticole de roche n'élève qu'une seule couvée par an, mais il peut y avoir une ponte de remplacement en cas de destruction précoce. On ne connaît pas les survies adultes et jeunes, notamment en zones d'hivernage en Guinée ou Cameroun.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction du Monticole de roche.

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Espèce très sensible aux variations du climat à court terme qui ont un effet sur la reproduction de l'espèce. L'inconnue de la survie hivernale en migration peut peser sur l'évolution des populations de cette espèce.

Habitat général : Présent surtout en zone méditerranéenne et dans toutes les zones de montagne, dans les éboulis bien exposés au soleil, de 1000 à 2500 mètres d'altitude. Il préfère des habitats ouverts avec une strate arbustive peu présente. La présence d'arbres est nécessaire pour installer ses postes de chant, mais les affleurements rocheux sont toujours bien présents. Le territoire autour du nid n'est pas très vaste et ne dépasse pas une centaine de mètres de circonférence.

Etat des populations de l'espèce

Historique : Alors que l'espèce peut potentiellement nicher du littoral à la zone de montagne, le Monticole de roche a connu une forte régression vers le Sud de son aire de répartition entre la fin du 19ème siècle et les années '70'. Depuis cette date, sa répartition s'est stabilisée. La fermeture des milieux en zones de piémont et moyenne montagne lui a été défavorable.

Etat des populations : L'espèce est surtout présente en zones de montagne, étant toutefois absente des Vosges et des Ardennes. Localement, l'espèce peut atteindre des densités voisines de 7-10 mâles chanteurs aux 100 ha.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré malgré la faiblesse des effectifs.
La population totale du continent européen est estimée entre 32000 et 110000 couples. La France, en accueillant moins de 5 % de la population européenne occidentale qui est évaluée entre 10700 et 19600 couples (attention : estimations établies entre 1988 et 1997 !), porte une faible responsabilité dans la survie de cet oiseau.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de couples	36800-70900	1250-2500	< 1000	300-400

STATUT SUR LE SITE

Valeur du site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : dans l'aire de répartition centrale de l'espèce.

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : l'espèce n'a été recensée qu'à partir de 2003, mais était vraisemblablement présente auparavant.

Origine des données : PNP principalement, Nature Midi-Pyrénées.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : migratrice estivante et reproductrice.

Abondance sur le site Natura 2000 : à ce jour estimation d'environ 8 à 10 couples nicheurs (sous estimation manifeste de la population).

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : moyenne pour la vallée, faible pour le massif, très faible au niveau national.

Tendance d'évolution des populations : pas de recul, mais a priori stabilité.

Synthèse globale sur l'état de conservation : a priori, bon état de conservation.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitats de reproduction : « landes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locales); « pelouses à genévriers » (31.88) (quelques menaces de fermeture locales), en bon état de conservation ; « haies » (31.8), état de conservation moyen.

Habitats d'alimentation : « pelouses » (36), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locale) ; « landes » (31), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locale) ; « prairies » (36.5), en bon état de conservation sur le site (quelques menaces de fermeture locale).

Ressources trophiques : Lépidoptères, Orthoptères, Coléoptères, autres insectes.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces potentielles :
- Déprise pastorale avec baisse du chargement ovins et bovins entraînant une fermeture progressive du milieu et donc une baisse des ressources trophiques pour le Monticole de roche.
- Perturbation du cycle reproducteur par l'écobuage non raisonné.
- Perturbation du cycle reproducteur suite aux destructions de haies et d'arbustes isolés.
- Diminution des ressources trophiques de l'espèce à cause des traitements sanitaires des ovins et bovins.

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) :
- Perturbation du cycle reproducteur par l'écobuage non raisonné.
- Perturbation du cycle reproducteur suite aux destructions de haies.
- Diminution des ressources trophiques de l'espèce à cause des traitements sanitaires des ovins et bovins.

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces sur le site

Pas de problèmes relevés vis-à-vis des infrastructures ou équipements pour cette espèce.

OBJECTIFS DE GESTION SUR LE SITE ET ACTIOSN ENVISAGEES

Objectifs de gestion conservatoire sur le site

L'objectif sera de **maintenir les poches d'habitat favorables à l'espèce déjà présentes sur le site** pour le maintien de la population **et de maintenir un potentiel trophique.**

- **Maintien du potentiel trophique de la zone en quantité et qualité** : maintien du pastoralisme avec innocuité des pratiques.
- **Maintien du potentiel reproducteur** : limitation des causes de dérangements.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Maintenir le bon état de conservation des pelouses, landes et prairies comme zones de chasse de l'espèce.
- Limiter les causes de dérangements par la destruction des habitats de nidification de l'espèce.

- Limiter les mortalités des proies par les produits sanitaires utilisés pour les ovins et bovins.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action(s) :	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux
Fiche(s) Action :	HE3, priorité 3
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB, GDV, vétérinaires locaux

Action(s) :	Lutter contre l'embroussaillement des bas de versant d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P4, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P1, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue
Fiche(s) Action :	P5, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé
Fiche(s) Action :	P6, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué
Fiche(s) Action :	P7, priorité 1
Acteurs concernés	Pastoralisme, CSVB

Action(s) :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et des aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Action(s) :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

SOURCES DOCUMENTAIRES

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) - *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008*, 177 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.

- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends*. Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Dejaifve (1994) – *Merle de roche ou Monticole merle-de-roche. In "Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989"*. Ed Société Ornithologique de France : 522-523.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°35 :

OBSERVATIONS DE MONTICOLES DE ROCHE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

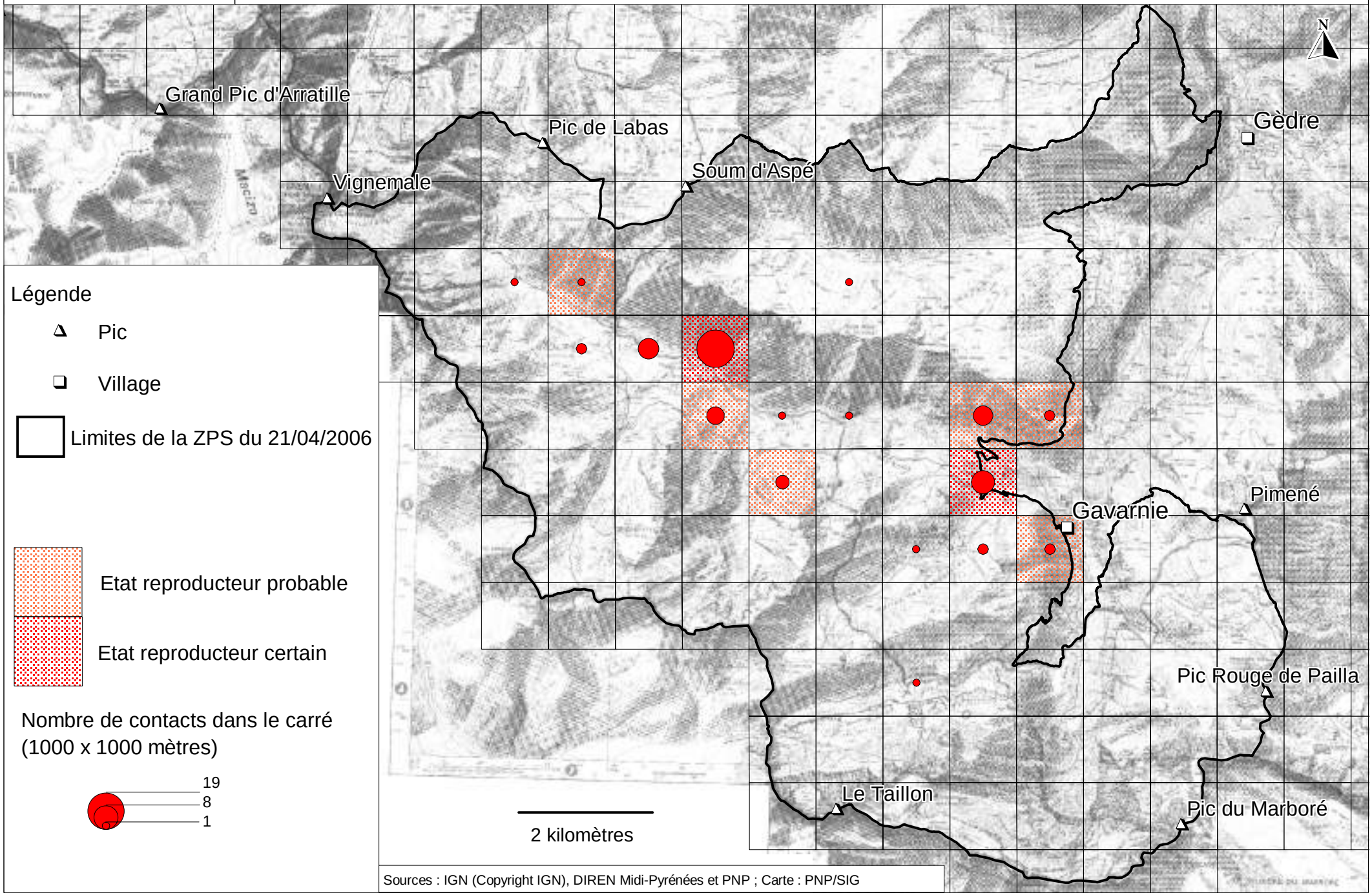

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

1/4	**Grue cendrée *Grus grus*, Linné, 1758.**	**Code UE : A127**

STATUT REGLEMENTAIRE ET DE CONSERVATION

Annexe(s) directive Oiseaux :	Annexe I (CEE/79/409) Inscrite à l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF 7/02/2002).
Annexe(s) directive Habitats:	Sans objet
Protection nationale :	Oui, arrêté du 17 avril 1981
Conventions internationales :	Convention de Berne : annexe II.
Livres rouges :	En Europe : En déclin, catégorie SPEC 3 En France : En Déclin, catégorie CMAP5
Statut taxonomique	Pas de statut taxonomique particulier
Plan national d'action ou de restauration	Pas de plan d'action ou de restauration
Tendances des populations :	National : en déclin Européen : en déclin

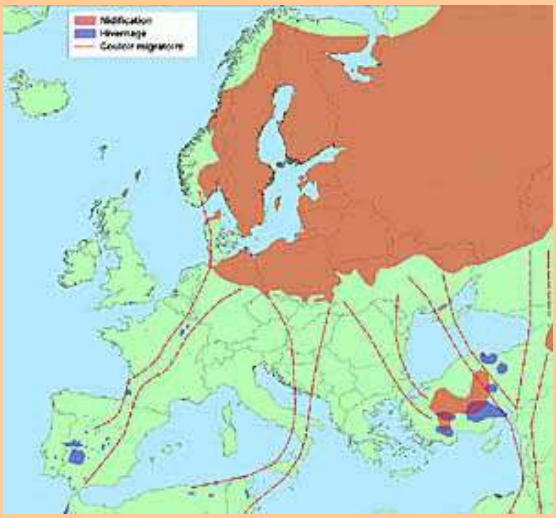

Répartition et migration en Europe (données : CD Oiseaux nicheurs de France)

Grue cendrée (sources : ONCFS)

GENERALITES SUR L'ESPECE

Description générale de l'espèce

La Grue cendrée est un grand échassier majestueux au plumage gris, avec la tête, la gorge et les rémiges en partie noires. Un bandeau blanc s'étire de la joue sur les côtés du cou. Son envergure est de 200 à 230 cm, pour une taille de 114 à 130 cm et un poids allant de 4 à 7 kg. Elle a une calotte de peau nue rouge sur la tête, les sous-caudales sont noires. En vol, le cou est tendu comme celui d'une Cigogne, ses longues ailes sont d'une largeur uniforme. Les immatures ont la tête et le dessus du corps brun-roux.

Ecologie générale de l'espèce

Alimentation : Son régime est constitué de graines, fruits, pommes de terre, glands, tiges et feuilles, mais également d'animaux : invertébrés, Amphibiens, petits rongeurs, lézards.

Démographie : De retour de migration à partir de la fin février, elle pond dès la fin mars dans un nid de branchettes installé dans un arbre. Les deux partenaires participent à la couvaison des deux œufs pendant un mois. Les jeunes sont nidifuges dès le 4ème jour et se nourrissent seuls très rapidement. Leurs premiers vols ont lieu au début juillet, et la famille reste ensemble jusqu'au début septembre quand les oiseaux vont

rejoindre les groupes. Par la suite le départ en migration a lieu vers la mi-octobre, les oiseaux passant en Espagne le plus souvent, même si de plus en plus d'individus restent dans le Sud –Ouest de la France. On connaît mal la survie tant adulte que jeune chez cette espèce.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Accouplements												
Parades nuptiales												
Ponte												
Couvaison												
Eclosion												
Elevage du jeune												
Envol du jeune												

Cycle de reproduction de la Grue cendrée.

Menaces liées au fonctionnement démographique de l'espèce : Espèce dont les populations sont maintenant suffisamment importantes au plan européen pour qu'elle soit considérée comme hors de danger au plan démographique.

Habitat général : Milieu humide souvent forestier, niche dans un bois délabré, au milieu du bois avec une bonne visibilité en sous-bois. Choisit des bouleaux ou des vieux chênes pour installer son nid. S'installe au milieu de marais, landes marécageuses, tourbières pour nicher. En hiver, s'installe dans des champs, des prairies, des steppes ou des lagunes en se regroupant en troupes relativement nombreuses.

Etat des populations de l'espèce

Historique : Les derniers couples nicheurs en France étaient en Gascogne vers 1830. Il a fallu attendre 1985 pour voir l'espèce nicher de nouveau, et la tendance actuelle semble indiquer une augmentation à venir des couples nicheurs dans un futur proche. L'accueil des oiseaux migrateurs et hivernants a toutefois toujours été important et semble même s'accroître ces dernières années.

Etat des populations : En France l'espèce n'est nicheuse que dans la Marne et en Normandie. Les zones d'hivernage sont notées en Marne et Haute-Marne ainsi que dans le Sud-Ouest et un peu en Bourgogne. En Europe, l'espèce est en expansion, hormis en Russie où un fort déclin est constaté.
L'équilibre démographique de cette population peut être considéré comme assuré.
La population totale du continent européen est estimée entre 52000 et 81000 couples. La France, en accueillant moins de 0.1 % de la population européenne occidentale qui est évaluée entre 4550 et 5300 couples (attention : estimations établies entre 1996 et 1997 !), porte une très faible responsabilité dans la survie de cet oiseau au stade nicheur. Par contre la quasi-totalité des grues cendrées nées en Europe de l'Ouest et en Scandinavie migrent par la France.

	Europe de l'Ouest	France	Alpes	Pyrénées (versant français)
Nombre de couples	4550 - 5300	3	-	-

Nota : l'espèce ne niche pas en montagne

ETAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Valeur du site

Position du site dans l'aire de répartition de l'espèce : sur une des voies de migration régulièrement utilisées par l'espèce.

Date d'observation la plus récente : 2006

Date d'observation la plus ancienne connue : l'espèce a toujours été observée passant en migration sur ce site.

Origine des données : PNP principalement, Nature Midi-Pyrénées.

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : migratrice automnale surtout.

Abondance sur le site Natura 2000 : estimation d'un passage d'oiseaux se situant entre 1500 et 2500 oiseaux.

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : forte pour la vallée, moyenne pour le massif, faible au niveau national pour les passages migratoires.

Tendance d'évolution des populations : pas de recul, mais a priori stabilité.

Synthèse globale sur l'état de conservation : a priori, bon état de conservation, pas de problèmes notés lors de la migration.

Habitats de l'espèce sur le site

Habitats sur le site
Pas d'habitats notés sur le site, les oiseaux ne faisant que migrer et étant vus quasi uniquement en vol.
En cas de météorologie défavorable, les oiseaux peuvent se poser sur la Prade dans des habitats du type gravières et pelouses, sur les bords du gave de Gavarnie.

Effet des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site

Menaces potentielles :
- Risques de mortalité par collision avec les lignes électriques lors du franchissement du col de Boucharo.

Menaces avérées sur le site (en gras les plus fréquentes) :
- Pas de problèmes constatés ces dernières années.

Présence d'infrastructure(s) pouvant être des menaces sur le site

Possibilité de collisions vis-à-vis des infrastructures électriques pour cette espèce.

OBJECTIFS DE GESTION SUR LE SITE ET ACTIONS ENVISAGEES

Objectifs de gestion conservatoire sur le site

L'objectif sera de **limiter les pertes potentielles de l'espèce lors du franchissement du col durant les migrations**.

- **Limitation des risques de mortalité** : amélioration de la survie en phase de migration.

Préconisations de gestion conservatoire sur le site

- Limiter les risques de mortalité par visualisation des lignes électriques.

Actions envisagées sur le site en relation avec l'espèce

Action(s) :	Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures et des aménagements /gestion des milieux
Fiche(s) Action :	SE6, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

Action(s) :	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre
Fiche(s) Action :	FM2, priorité 1
Acteurs concernés	PNP, OGM, Altiservices

Action :	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo
Fiche(s) Action :	FM-4, priorité 1
Activités concernées	EDF-RTE

Action(s) :	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB
Fiche(s) Action :	SE7, priorité 3
Acteurs concernés	PNP, FDC 65, Chasseurs barégeois, ONF, Nature Midi Pyrénées, ONCFS

SOURCES DOCUMENTAIRES

- Parc national des Pyrénées – Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées (2005) - *Document de référence « ZICO – ZPS Cirque de Gavarnie », projet d'extension de la ZPS FR731008,* 177 p.

- Rocamora et Yeatmann-Berthelot (1999) – *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités*. Société d'Etudes Ornithologiques de France – Ligue pour la Protection des Oiseaux, 598 p.
- Tucker and Evans (1997) – *Habitats for birds in Europe. A conservation strategy for the wider environment*. Cambridge, BirdLife International (BirdLife Conservation series n° 6), 464 p.

- Maurin et Keith (1994) – *Inventaire de la faune menacée de France*. Eds Nathan, Muséum National d'Histoire Naturelle et Fond Mondial pour la Nature, 176 p.

- Yeatmann-Berthelot et Jarry (1994) – *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France*. Ed Société Ornithologique de France, 776 p.

- Joachim, Bousquet et Faure (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées*. Ed. AROMP – Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, 262 p.

- Hagemeijer and Blair (1997) – *The EBBC Atlas of European Breeding Birds : their distribution and abundance*. Ed Poyser, London, 920 p.

- Heath, Borggreve, Peet and Hagemeijer (2000) – *European bird populations : estimates and trends.* Cambridge, UK : BirdLife International (BirdLife Conservation Series n° 10), 160 p.

- Dubois, Le Maréchal, Olioso, Yésou (2001) – *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, 398 p.

- Hamon (2000) – Inventaire des câbles et lignes dangereux pour les oiseaux en montagne sur les stations de ski de la zone Parc national des Pyrénées. Rapport s stage BTS-GPN, Institut Saint-Christophe, 64 p.

LISTE DES FICHES ACTIVITES

Le pastoralisme	82
La gestion forestière	*86*
Le tourisme hivernal	*88*
Le tourisme estival	91
Les sports de plein air	93
La chasse	*95*
Les activités liées aux infrastructures et équipements	97

LE PASTORALISME

Historique de l'activité agricole sur la zone

Pendant des siècles l'économie agricole basée sur l'autarcie a dû s'adapter aux conditions que lui imposait son environnement. Les exploitations étaient familiales, le cheptel mixte, chaque famille possédant un troupeau ovin viande, quelques vaches à viande et quelques vaches laitières. Dans les fonds de vallées, à proximité des habitations, on trouvait les jardins et les vergers privés et, en seconde ceinture autour des maisons, les champs labourés de céréales qui alternaient avec les prés de fauche et les pâturages. Aujourd'hui, du fait des facilités d'accès, les cultures vivrières ont disparu, les vergers ne sont plus entretenus – voire ont été rasés -, et les champs et jardins autour des villages ont été remplacés par des prés de fauche. Ces derniers tendent à disparaître du fait de la diminution des troupeaux et exploitations et des difficultés d'exploitation liées à la topographie.

Les zones intermédiaires ont pu autrefois faire l'objet de cultures mais étaient destinées de façon prioritaire à la production de foin d'hiver et à un pâturage de transit pour le bétail. Les prairies étaient alors fauchées à la main et même les zones de forte pente étaient utilisées. Avec l'apparition de la mécanisation, les prairies fauchées à la main sur les fortes pentes ont disparu. L'augmentation des surfaces disponibles pour le pacage de mi-saison n'a toutefois pas été compensée par une augmentation de la charge de bétail. Ceci a entraîné une modification directe des circuits de transit du bétail avec un abandon ou un pâturage très extensif des zones intermédiaires, qui se sont alors fermées par boisement, envahissement des fruticées ou des genévriers. En effet, des zones sensiblement plus grandes sont parcourues aujourd'hui par un cheptel moins nombreux sur une période plus courte, avec une durée de pâturage dans les zones intermédiaires fortement réduite. De nombreuses granges foraines ont aussi été revendues comme résidences secondaires, avec le non-entretien des bordures et alentours qui s'en est ensuivi.

Les estives, situées au-delà de la limite supérieure de la forêt, accueillent les animaux entre mai et septembre. Sur le site, on note l'utilisation d'une partie du site (rive droite vallée d'Ossoue) par des troupeaux espagnols suite aux accords de Broto et Torla de 1923, les troupeaux français quittant les lieux vers le 10 juin et les troupeaux espagnols n'y arrivant qu'à la fin juillet.

La déprise agricole se traduit par une diminution de 68 % des exploitations agricoles sur Gavarnie depuis 1979 et de 40 % sur Gèdre, la taille moyenne des exploitations étant par contre passée de 6 à 11 ha de Surface Agricole Utile (S.A.U.) sur Gavarnie et de 10 à 14 ha sur Gèdre. La plupart de ces exploitations sont néanmoins restées avec la même main d'œuvre (les deux membres de la famille le plus souvent), ce qui lors des périodes de pointe (fenaison, agnelages, …) peut poser problème. Le nombre d'Unités de Travail Annuelles (U.T.A.) a ainsi chuté de près de 50 % en 20 ans sur Gavarnie et de 40 % sur Gèdre.

Le non-rassemblement des troupeaux durant l'été a eu aussi des conséquences dans le mode de traitement sanitaire des bêtes (essentiellement dans le cas des bovins), celles-ci étant traitées avant la montée en estives à l'aide de produits rémanents issus de la famille des avermectine.

L'alimentation de tous ces troupeaux a aussi connu des modifications, les éleveurs faisant de plus en plus appel à des fourrages extérieurs à la vallée et des animaux (cas notamment des chevaux de Gavarnie) passant de plus en plus l'hiver en plaine. De fait le déclin

de la S.A.U. a surtout porté sur l'abandon des prairies de fauche, suite au déclin du taux d'équipement en matériel de type « motofaucheuses » dans les communes du site.

Description

Le site est concerné par 3 unités pastorales en entier (Aspé – Saugué, Ossoue, Espécières – Pouey Aspé) et par une partie d'une quatrième (Allans - Pailla – La Cascade). Les estives, autrefois entretenues à la main par les bergers au cours de la saison (qui coupaient les pieds de pins à crochets et prélevaient les genévriers pour se chauffer et cuire les aliments), constituent actuellement des territoires de libre parcours pour le bétail qui n'est plus gardienné, à l'exception de quelques troupeaux ovins « extérieurs » (appellation des éleveurs extérieurs au canton et ne bénéficiant donc pas des droits d'usage).

Après une très forte diminution des années 1960 à 1990, depuis une dizaine d'années, le chargement s'est grosso modo maintenu, notamment grâce à l'arrivée de troupeaux non valléens. On note cependant de fortes variations dans les effectifs présents selon les années, notamment sur Ossoue qui est utilisée par les troupeaux espagnols.

Au total, l'ensemble du site est pâturé par 4900 à 6000 ovins selon les années, 1500 à 1800 bovins et près de 150 équins. Toutefois, selon les estives, le chargement est plus ou moins régulier selon les années et très disparate en termes d'intensité. L'estive d'Ossoue n'est ainsi utilisée que durant 45-60 jours par an contre 100 à 120 jours pour les autres estives.

Avec les années, on note aussi une évolution des pratiques avec une diminution du gardiennage, des modifications dans les pratiques sanitaires de traitement et la concentration des troupeaux sur les zones les plus faciles d'accès au détriment des zones plus pentues. La diminution du gardiennage, avec l'augmentation de la présence des bovins, a induit la mise en place de clôtures en plusieurs endroits du site, de façon à protéger le bétail et l'empêcher d'avoir accès à des zones dangereuses, ou encore lui interdire l'accès temporaire – durant l'été – à des secteurs conservés pour la fauche.

L'exode rural s'est aussi accompagné dans les vallées d'importantes modifications dans les pratiques d'élevage, marquées notamment par l'augmentation de la taille des troupeaux ovins. Si le nombre d'Unités Gros Bétail (U.G.B.) a diminué de 14 % sur Gèdre contre 16 % sur Gavarnie, le plus flagrant reste la modification de la composition des troupeaux. Les vaches laitières ont complètement disparu tandis que la moitié des troupeaux conservent la mixité ovins - bovins. Suite à la mise en place de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Mouton Barèges - Gavarnie », on observe une augmentation du nombre d'ovins.

Impact potentiel sur les espèces du DOCOB

Quatre points essentiels peuvent être soulignés en termes d'impact :

- l'évolution des milieux qui, suite à la diminution générale du chargement et à l'utilisation différente de l'espace par les troupeaux, soit s'uniformise par envahissement des graminées colonisatrices, soit évolue vers des stades plus fermés par envahissement par les ligneux bas puis arbustifs. L'ensemble a pour conséquences une diminution des zones favorables d'habitats d'espèces, en tant qu'habitats d'alimentation (Crave à bec rouge, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, Pie-grièche écorcheur, Monticole de roche, Merle à plastron, Circaète Jean-le-Blanc) ou d'habitats de nidification (Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne) ;

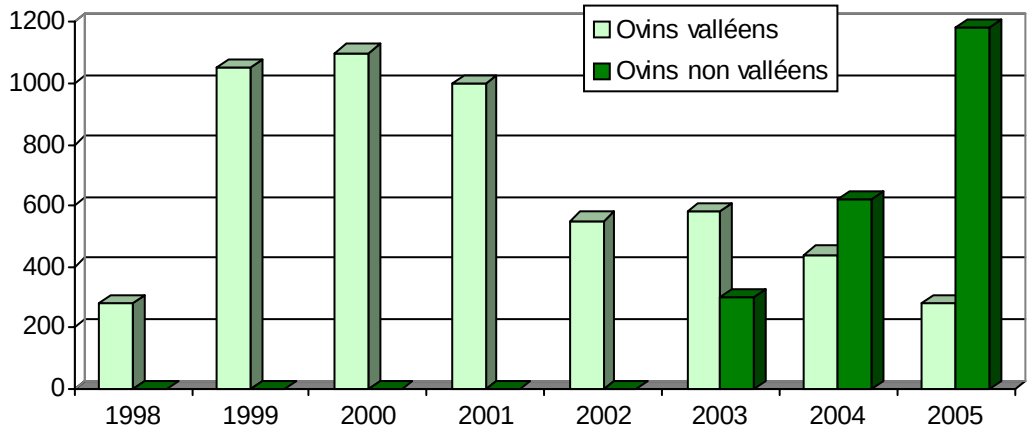

Figure 1 : Evolution du chargement en ovins sur l'unité pastorale d'Aspé.

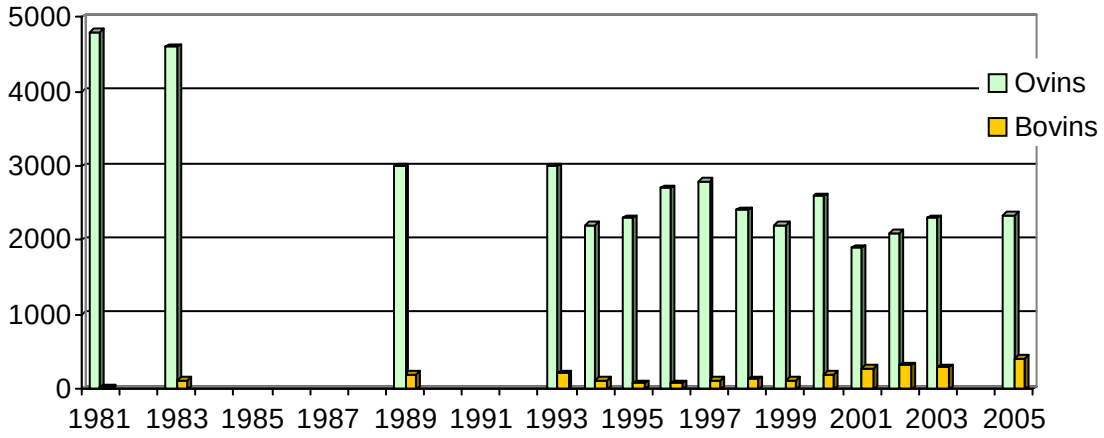

Figure 2 : Evolution du chargement en bovins et ovins sur l'unité pastorale "Espécières – Pouey-Aspé".

- la disparition de certains milieux suite aux difficultés d'exploitation et à la diminution de la main d'œuvre disponible. C'est notamment le cas des milieux de prairies de fauche (zones favorables à la Perdrix grise de montagne) ou/et des haies et murets associés (Pie-grièche écorcheur, Monticole de roche, Merle à plastron) ;
- la modification des pratiques de traitement sanitaire des troupeaux, qui peut conduire à utiliser des produits plus rémanents et avoir des conséquences secondaires sur les disponibilités en ressources trophiques (disponibilité en invertébrés – Perdrix grise de montagne, Grand tétras, Lagopède alpin, Crave à bec rouge, Pie-grièche écorcheur), voire en intoxication de certains rapaces nécrophages (Milan royal, Vautour percnoptère, Gypaète barbu). Ce dernier point reste toutefois à évaluer sur la base d'une enquête à mener auprès des éleveurs du site ;
- la présence des clôtures peut représenter un risque de collision vis-à-vis de certaines espèces (Perdrix grise de montagne notamment).

Enfin un dernier point est à évaluer : le devenir des bêtes mortes en estives en termes de disponibilité en carcasses pour les rapaces nécrophages.

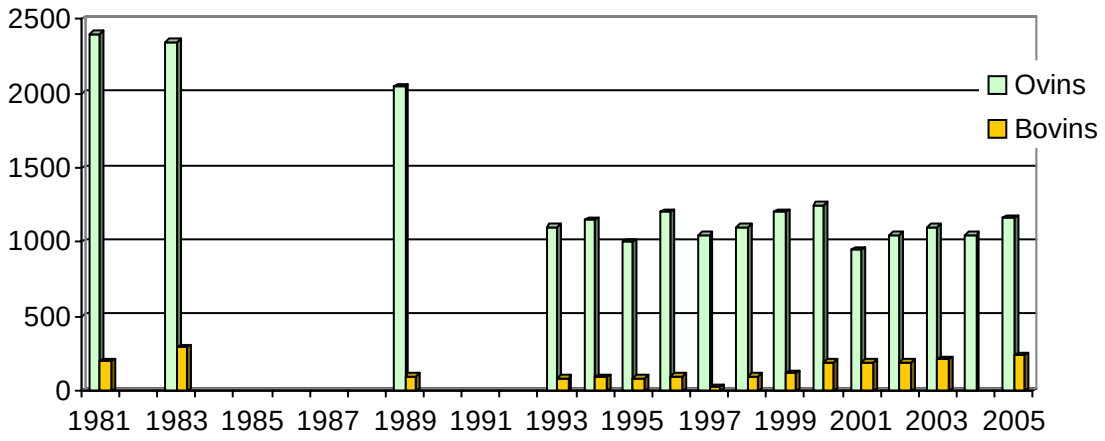

Figure 3 : Evolution du chargement en bovins et ovins sur l'unité pastorale "Allans, Pailla, la Cascade".

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°36 :

LES UNITES PASTORALES SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Unité pastorale

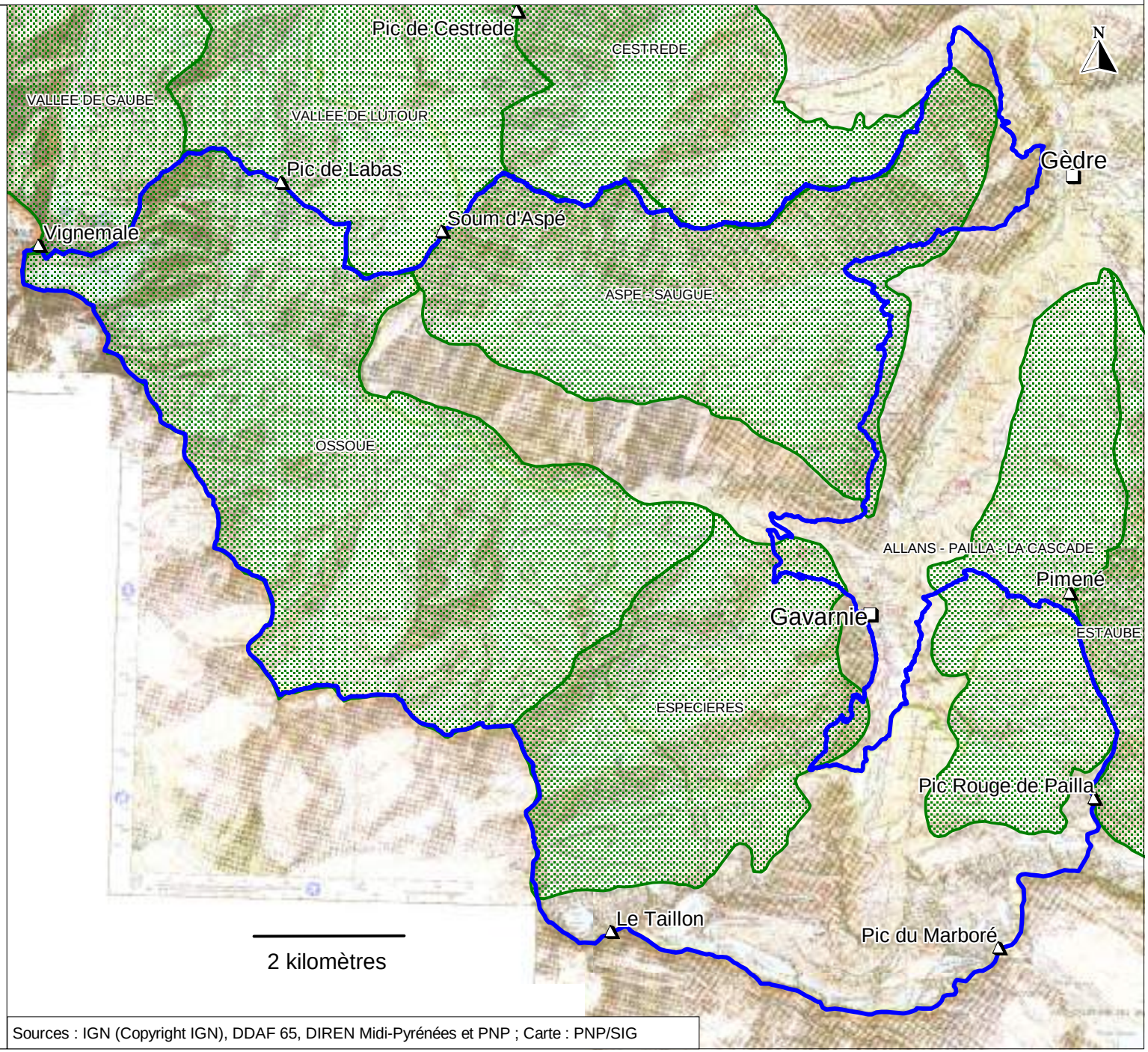

Sources : IGN (Copyright IGN), DDAF 65, DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

LA GESTION FORESTIERE

Description

La majorité des surfaces forestières présentes sur le site relève du régime forestier. Elles appartiennent soit à la Commission Syndicale de la vallée de Barèges, soit à l'Etat (forêt domaniale de Gavarnie). Cette soumission au régime forestier résulte du Code Forestier suite à la nécessité d'enrayer le processus de disparition de ces milieux à la fin du XIXème siècle.

Le site comporte peu d'éléments forestiers, la majorité des surfaces boisées jouant de plus un rôle de protection. On distingue :

- la forêt syndicale de Barèges avec les bois de Bourlic, de la Prade, d'Arribama, du Pailla et du Pain de Sucre et le bois de Saint-Savin. La forêt syndicale de la vallée de Barèges est une propriété collective appartenant dans l'indivision aux 17 communes du canton de Luz. Les terrains soumis au régime forestier le sont depuis un arrêté préfectoral du 21 août 1828 et tous les terrains boisés (ou même très peu boisés) sont soumis au régime forestier. Les terrains soumis au régime forestier couvrent une surface totale de 2 830,50 ha sur l'ensemble du canton ;
- la forêt domaniale de Gavarnie avec le bois de Mourgat, alors qu'une deuxième forêt (Hount Grane) est à proximité mais non incluse dans le site lui-même. L'Etat a acquis des terrains au syndicat des communes de la vallée de Barèges et à des particuliers en 1944 et 1945. D'une surface totale de 172,44 ha, les deux forêts forment le périmètre R.T.M. (Restauration des Terrains en Montagne). L'ensemble des éléments de gestion pour ces deux forêts est inscrit dans le programme d'aménagement de la forêt domaniale de Gavarnie (1994-2004) qui doit être prochainement révisé ;
- les friches privées, laissées le plus souvent à l'abandon par leurs propriétaires et qui ne sont pas traitées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.), car espaces boisés non exploitables. Le plus souvent elles se présentent sous la forme de taillis de noisetiers, mais on rencontre aussi des zones de Pin sylvestre et de Pin à crochets. Enfin, quelques parcelles (de moins d'1/4 d'ha) localement ont été plantées, notamment au-dessus des granges de Holle et à proximité de la station de ski.

Au total, l'ensemble forestier couvre près de 500 ha soit environ 5 % de la surface du site.

Sur une partie de ces éléments forestiers, les plans d'aménagement seront révisés dans les années à venir, des coupes d'éclaircissement (cas de Mourgat) ou d'affouage (cas de Saint-Savin) étant d'ores et déjà prévues.

L'exploitation de la forêt est marginale, la composition spécifique est assez variée du fait de l'étagement des espaces forestiers et des différences d'exposition, la non exploitation depuis plusieurs dizaines d'années de certaines zones induit la présence de secteurs à structure irrégulière et de quelques vieux arbres.

L'étude des potentialités théoriques d'accueil des différents sylvofaciès identifiés sur le site pour les espèces d'Oiseaux susceptibles d'être concernées par la Z.P.S. a été conduite. On remarque que, du fait soit de la hauteur et du faible diamètre de la majorité des sylvofaciès, soit de leur positionnement en altitude, peu de sylvofaciès sont réellement favorables. Seul le Grand

tétras dans la majorité des sylvofaciès, et accessoirement la Pie-grièche écorcheur dans le taillis de Noisetier, trouvent dans la zone des biotopes forestiers pouvant leur convenir. Pour les grands rapaces, seul le sylvofaciès comprenant des arbres d'une bonne hauteur (taillis sous futaie mixte à gros bois) est susceptible d'offrir des arbres (résineux à la cime tabulaire) pour l'installation d'aires, ainsi que des arbres d'un diamètre suffisant pour le Pic noir et la Chouette de Tengmalm en cascade.

Impact potentiel sur les espèces du DOCOB

Peu d'impacts sont notés en ce qui concerne l'exploitation forestière vis-à-vis de l'état de conservation des espèces cibles du DOCOB. On peut noter trois types de problèmes dont certains seront récurrents dès qu'il y aura exploitation d'une partie des boisements, et d'autres concernent surtout l'aménagement forestier sur le long terme :

- les problèmes de perturbations liées à l'exploitation : sont concernées ici les coupes d'affouage envisagées dans la forêt domaniale de Gavarnie et dans le bois de Saint-Savin. Il faudra veiller à ce que les périodes d'exploitation ne coïncident pas avec les périodes d'hivernage du Grand tétras. De même, la mise en place d'une piste pour procéder au débardage des bois exploités, notamment sur le bois de Saint-Savin devra se faire en période de non reproduction du Gypaète barbu, le site se situant face à l'aire la plus souvent utilisée par l'espèce sur la ZPS ;
- la présence de grillages et clôtures sur le site, destinés à protéger les boisements et notamment les jeunes plantations de la dent du bétail au départ, puis des divagations du bétail à l'intérieur par la suite. Ces infrastructures peuvent constituer un danger pour certaines espèces (Grand tétras, Perdrix grise de montagne notamment) qui viennent se réfugier – ou nicher – dans ces jeunes boisements et de ce fait peuvent faire l'objet de collisions ou être soumis à une pression de prédation accrue du fait des restrictions de circulation. Dans ce contexte, d'anciennes clôtures seront à enlever –le grillage mais pas les piquets – tandis que les nouvelles en prévision seront à équiper pour les rendre visibles ;
- la nécessité d'irrégulariser la structure du peuplement forestier sur certaines zones (Mourgat, Saint-Savin), soit en créant des éclaircies dans des peuplements uniformes (cas du mélézin sur Mourgat), soit en laissant vieillir des arbres (hêtre principalement) ou en conservant des arbres à cime cassée – Pin sylvestre – pour offrir des sites de nid pour les grands rapaces.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°40 :

LES PEUPLEMENTS FORESTIERS SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Parcelle de la forêt syndicale de la vallée de Barèges gérée par l'ONF
- Forêt domaniale

PEUPLEMENTS FORESTIERS

- Futaie de Mélèze
- Futaie claire de Pin à crochets (P)
- Futaie de Sapin + futaie claire de Pin à crochets (S+P)
- Taillis clair Hêtre, Tilleul, Noisetier, Bouleau (T)
- Taillis de Hêtre + Sapin (TH+S)
- Taillis de Hêtre complet (TH)
- Zone non boisée
- Absence de données

1. Forêt de Mourgat
2. Bois de Bourlic
3. Bois de la Prade
4. Bois d'Aribama
5. Bois de St Savin
6. Bois de Pailla
7. Sapinière de Bué

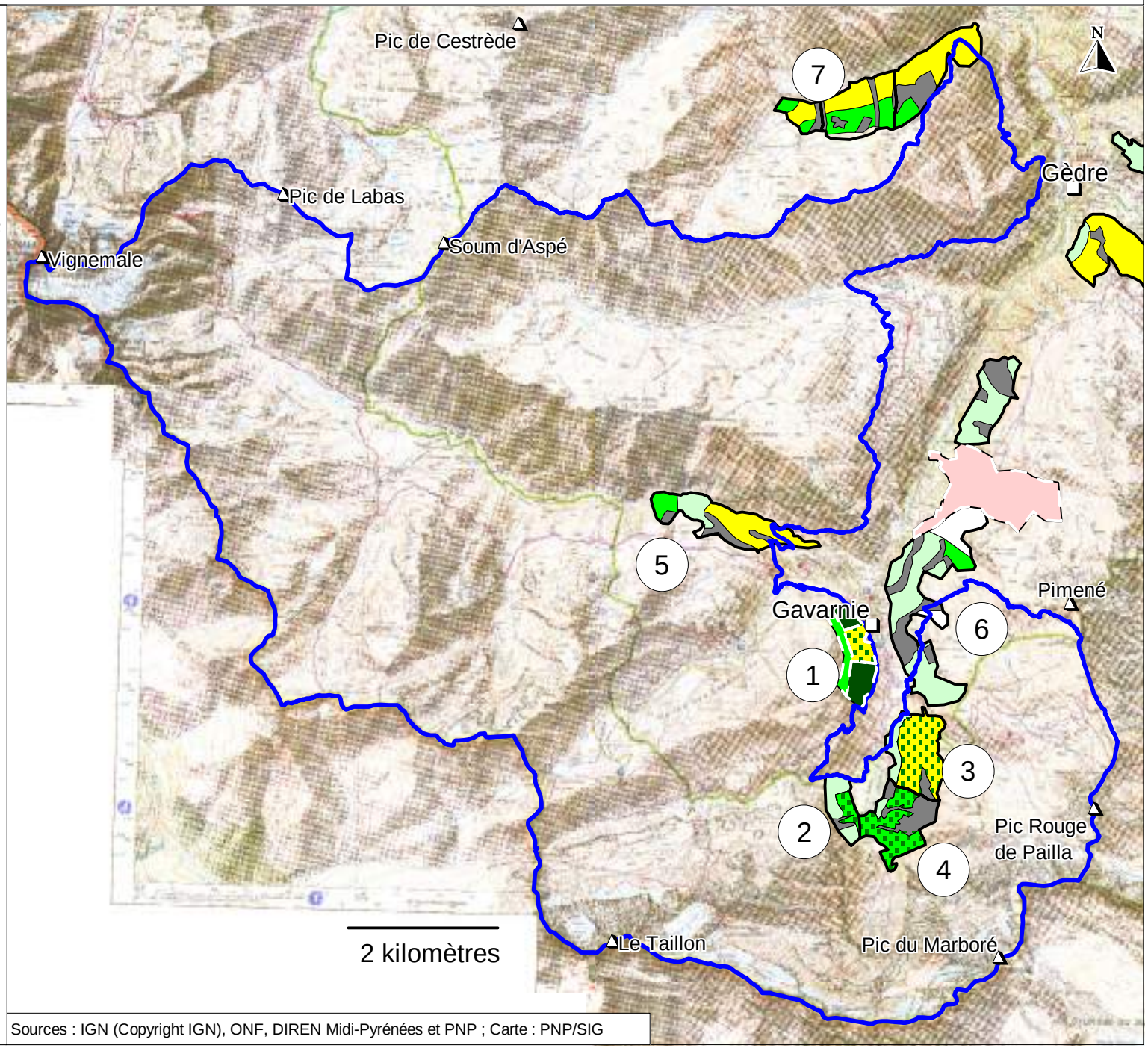

Sources : IGN (Copyright IGN), ONF, DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

LE TOURISME ESTIVAL

Description

De nombreuses activités sportives et de loisirs se pratiquent sur le site durant l'été : la randonnée, l'escalade, la spéléologie, le canyoning et des cas de vol par parapente (ces derniers de façon « illégale » par des sauts à partir du Taillon). C'est la randonnée qui, de par son extension et le nombre de randonneurs, a le plus d'impact potentiel sur le site.

La randonnée estivale est majoritairement l'œuvre de particuliers en petits groupes qui sont le plus souvent non encadrés par des accompagnateurs. La fréquentation touristique sur le site est assez hétérogène et se concentre sur certains points d'attraction (les lieux qui ont un intérêt paysager, qui offrent une perspective). Ils se situent majoritairement au niveau de La Prade et du cirque de Gavarnie, de la Brèche de Roland, et du barrage d'Ossoue. L'accès à ces sites est de plus facilité par la présence de routes menant les randonneurs à des altitudes élevées, chose qui simplifie la visite des « familles ». D'autres secteurs nécessitant plus de temps d'approche ou présentant un caractère moins exceptionnel sont également parcourus durant l'été comme le Piméné, la vallée de la Bernatoire et en dernier la vallée d'Aspé.

L'estimation du nombre de randonneurs a été faite durant les années 1992 et 1996 par comptages manuels par les agents du Parc national. Elle a été arrêtée par la suite, les comptages se faisant maintenant par éco-compteur, technique qu'il n'est pas possible d'utiliser sur les principaux sentiers de cette vallée du fait de leur configuration trop large. Même si ces chiffres sont maintenant bien évidemment dépassés (la fréquentation ayant partout augmenté dans le parc), ils fournissent toutefois une indication.

Tableau du total des visiteurs sur le site en été.

	Moyenne du nombre de visites par jour entre le 15/06 et le 15/09					
	1996	1999	2000	2001	2002	Evolution entre 1996 et 2002
Entrée de Gavarnie	2 206	2 484	2 269	2 358	2 253	+ 2,1 %
Boucharo : R.D.921	1 146	888	842	852	716	- 38 %
Ossoue : R.D.128	516	497	448	475	431	- 16 %

Cela se traduit par trois niveaux de fréquentation selon les secteurs et les différents sentiers :

On peut classer les différents sentiers du site en trois catégories selon leur taux de fréquentation estivale :

Sentiers peu fréquentés :

Vallon d'Aspé-Saugué : sentier du col du Pla Coummunau, sentier du col de l'Oule, sentier d'Ayrues

Vallon d'Ossoue : sentier de Sausse-Dessus, sentier du Gabiétous de Lourdes

Vallon de Gavarnie : sentier du bois de Bourlic-Mourgat

Sentiers moyennement fréquentés :

Vallon d'Ossoue : sentier de Pouey-Arraby au barrage d'Ossoue, sentier de la Bernatoire, sentier de Monferrat – Tapou

Vallon d'Espécières – Pouey-Aspé : sentier de Pouey-Aspé, sentier du col de Boucharo

Vallon d'Allans – Pailla : sentier du Piméné

Sentiers très fréquentés :

Vallon d'Ossoue : fond de la vallée du Pla de Salces au barrage d'Ossoue
Vallon d'Aspé-Saugué : sentier G.R.10 du plateau de Saugué, col du Pourteillou
Vallon d'Allans-Pailla : sentier de la Hourquette d'Allans
Vallon de Gavarnie : sentier de la Prade (le plus fréquenté du site), sentier du bois d'Arribama
Vallon d'Espécières – Pouey-Aspé : sentier du col des Tentes

Cette forte disparité quantitative est à mettre en relation avec une disparité qualitative puisque les visiteurs ne souhaitent pas forcement atteindre les mêmes objectifs. Trois types de fréquentation peuvent donc être caractérisés :
- une fréquentation que l'on pourrait qualifier « de masse », dans laquelle les touristes recherchent un point de vue, un paysage sans avoir à marcher. C'est essentiellement le cas du Cirque de Gavarnie où les visites n'y dépassent souvent pas quelques heures soit le temps d'un aller et retour au fond du cirque depuis le village ;
- une fréquentation de type randonnée en montagne sur un ou plusieurs jours ;
- une fréquentation de haute montagne, plus discrète car peu importante et difficilement quantifiable.

Le site est traversé par deux sentiers très parcourus : la Haute Randonnée Pyrénéenne, qui passe par le Piméné et la Hourquette d'Allans en venant du Vignemale et le GR 10 qui traverse le site d'Ayrues à Gavarnie et remonte vers le Vignemale par la vallée d'Ossoue.

Les randonneurs se cantonnent généralement aux sentiers et s'écartent rarement de ceux-ci sauf sur les replats comme à la Prade, aux alentours du Col des Tentes ou autour d'Ossoue.

Tableau des randonneurs sur le site en été.

	1992		1996		1992/96
	Randonneurs	Moyenne/jour	Randonneurs	Moyenne/jour	Variation randonneurs
Ossoue	10 887	143	14 843	160	+ 11 %
Boucharo	35 340	515	27 042	291	- 56 %
Gavarnie	212 029	2 404	201 434	2 166	- 10 %

Ces sentiers sont jalonnés par des refuges gardés (la Brèche de Roland, Espuguettes, Baysselance) ainsi que par des hôtelleries (Cirque de Gavarnie, grange de Holle, gîte de Saugué) et de nombreuses cabanes ouvertes qui permettent aux randonneurs de trouver un abri.

Impact potentiel sur les espèces du DOCOB

A cette période, peu d'impacts sont notables sur les espèces du DOCOB. Trois zones où les randonneurs, soit sur leur passage sur sentier, soit à l'occasion d'un vagabondage autour du sentier, sont susceptibles d'occasionner des dérangements ont été constatées :
- la zone du Piméné et celle de Boucharo où le Lagopède alpin est susceptible d'être dérangé lors de sa reproduction et de l'élevage des nichées ;
- la zone de Saugué et des Espécières où des dérangements peuvent être rencontrés vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne (sur Saugué, zone de prairies avec clôtures, ce sera principalement la divagation des chiens qui sera à contrôler) ;

- la zone de Bourlic Mourgat où des dérangements de couvées de Grand tétras peuvent se produire.

Le problème de l'escalade est à traiter à part. Un ancien site d'escalade avait été interdit car se situant juste sous le site de nid du Gypaète barbu en vallée d'Ossoue. Il existe une volonté de plusieurs usagers locaux de mettre en place un site sur lequel tant des grimpeurs chevronnés qu'une école d'escalade pourraient pratiquer. Un site de substitution serait à rechercher sur une zone où les perturbations seraient minimes.

Enfin, spéléologie et canyoning sont peu pratiqués sur la zone et donc ne posent pas de problèmes vis-à-vis des espèces considérées. Le site de canyoning situé à l'entrée de la vallée d'Ossoue (le plus fréquenté) peut temporairement déranger le Gypaète barbu dans sa reproduction en cas d'utilisation du parking temporaire au niveau du pont de Saint-Savin.

La présence de refuges induit des rotations d'hélicoptères pour l'approvisionnement en début d'été (mai - juin) et la descente des déchets et autres produits en fin d'été (septembre – octobre). De même, la course d'alpinisme que représente le Vignemale, à une extrémité du site, induit là encore des survols en hélicoptères à l'occasion des opérations de sauvetage et secours en montagne. A ces occasions, les hélicoptères peuvent passer à proximité de sites de nidification de grands rapaces, notamment ceux situés à l'entrée de la vallée d'Ossoue.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°38 :

LA RANDONNEE ESTIVALE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Sentier très fréquenté

Sentier moyennement fréquenté

Sentier peu fréquenté

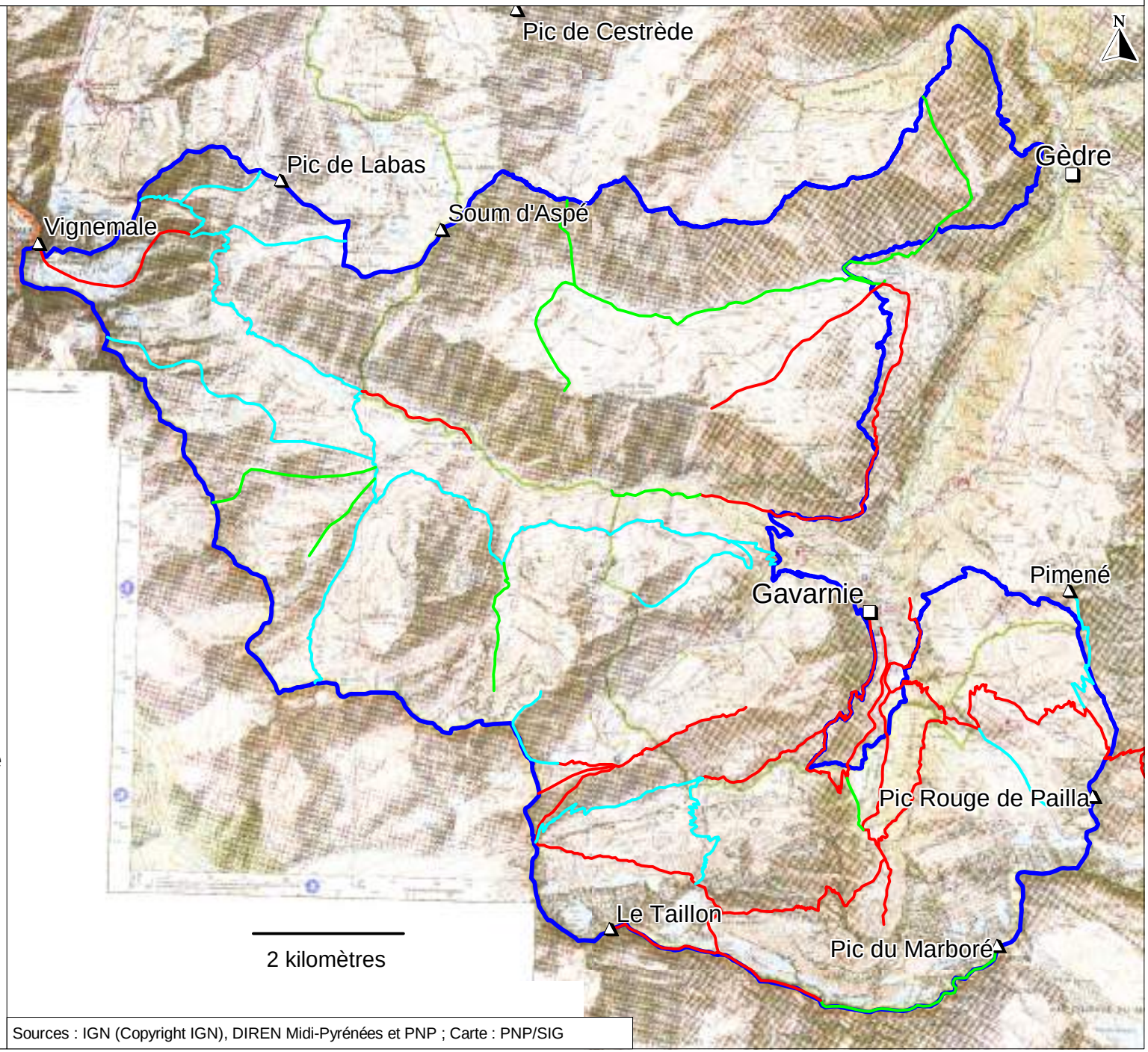

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

LE TOURISME HIVERNAL

Description

Plusieurs activités sportives et de loisirs se pratiquent sur le site durant l'hiver : la randonnée à ski ou à raquettes, les cascades de glace. Si la fréquentation hivernale est directement influencée par les conditions météorologiques, les conditions d'accès au site de Gavarnie (relativement faciles par rapport aux autres vallées) et l'espace disponible, dans l'ensemble relativement praticable, associé à la renommée de certains parcours font qu'une grande partie du site est relativement fréquentée en hiver.

De plus, l'évolution récente du matériel a amené une plus grande facilité de circulation et un engouement récent a ainsi pu être noté pour la pratique de la raquette qui s'est considérablement accrue ces dix dernières années. On ne dispose pas de chiffres sur cette fréquentation hivernale, très fluctuante d'un jour sur l'autre en fonction des conditions d'enneigement, mais il est possible de dresser les grandes tendances relatives observées sur le site.

On peut classer les différents parcours du site en deux catégories selon leur taux de fréquentation hivernale :

Sentiers peu à moyennement fréquentés :

Vallon d'Aspé : col du Pourteillou, col du Pla Coummunau, col de l'Oule : essentiellement ski de randonnée

Vallon d'Ossoue : sentier de Pouey Arraby, sentier de la Bernatoire : ski de randonnée et raquette

Vallon d'Espécières – Pouey-Aspé : col de Boucharo, montée de Boucharo à la Brèche de Roland : ski de randonnée

Vallon d'Allans – Pailla : pic du Piméné, Hourquette d'Allans, montée aux Astazous : ski de randonnée et raquette

Sentiers très fréquentés :

Vallon d'Ossoue : tour du pic de Lary : ski de randonnée et raquette

Vallon d'Aspé-Saugué : sentier variante du G.R.10 du plateau de Saugué : raquette

Vallon d'Allans-Pailla : plateau de Pailla : essentiellement raquette, ski de randonnée

Vallon de Gavarnie : sentier de la Prade (le plus fréquenté du site) : ski de fond et raquette

Vallon d'Espécières – Pouey-Aspé : col de Tentes et Boucharo : ski de randonnée, raquette autour de la station

La fréquentation touristique sur le site est assez hétérogène et se concentre sur certains points d'attraction (les lieux qui ont un intérêt paysager, qui offrent une perspective, ou bien ceux faciles d'accès à partir de la route). Selon les activités, les sites fréquentés sont les suivants :

- à raquette, ils se situent majoritairement au niveau de La Prade et du cirque de Gavarnie (le ski de fond est aussi parfois pratiqué sur cette zone), mais aussi sur le plateau de Saugué et sur le plateau des Espuguettes par la montée d'Arribama et du Pailla. On note aussi ces dernières années une fréquentation accrue autour de la zone du Pic Lary. Les alentours de la station de ski de Gavarnie-Gèdre sont aussi très fréquentés ces dernières années à raquette ;
- autour de la station de ski de Gavarnie-Gèdre pour le ski de randonnée, et sur certaines grandes courses telles que celles de Boucharo, du Piméné – Hourquette d'Allans, de la

Bernatoire et sur le fond du vallon d'Aspé – Saugué vers le Soum d'Aspé. La montée au Vignemale figure aussi parmi les plus grandes classiques pyrénéennes de la discipline ;
- les cascades de glace sont surtout pratiquées dans le cirque de Gavarnie.

Cette fréquentation est surtout le fait de groupes accompagnés par des accompagnateurs montagne ou des guides, même si sur le plateau de Saugué, le vallon des Espécières et la zone d'Arribama – Pailla (sans oublier la Prade), la facilité d'accès et des déplacements induit une forte fréquentation familiale non encadrée.

Du fait de la disparition des marques des sentiers sous la neige à cette époque, les randonneurs ont tendance à davantage se disperser, hormis dans les zones de montée sur Arribama – Pailla et sur le plateau de Saugué.

Impact potentiel sur les espèces du DOCOB

C'est à cette période que la majorité des impacts sont notables sur les espèces du DOCOB, notamment du fait de la fragilité des espèces (leur alimentation est alors essentiellement ligneuse et très peu énergétique, couvrant à peine leurs besoins quotidiens) et de leur concentration sur les zones les plus fréquentées par les randonneurs). Cinq zones où les randonneurs, soit sur leur passage sur sentier, soit à l'occasion d'un vagabondage autour du sentier, sont susceptibles d'occasionner des dérangements ont été constatées :

- les zones forestières d'Arribama et Pailla où le Grand tétras alpin est susceptible d'être dérangé soit lors de son hivernage, soit sur les places de chant aux mois d'avril et mai, principalement par la fréquentation à raquettes mais aussi par la photographie animalière en mai ;
- la zone des Espuguettes et Piméné – Hourquette d'Allans où des dérangements peuvent être rencontrés vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne (sur Espuguettes) ou du Lagopède alpin sur leurs zones d'hivernage avec une fréquentation à raquettes et ski de randonnée ;
- la zone des Espécières et Boucharo où la Perdrix grise de montagne et le Lagopède alpin peuvent être dérangés sur leurs zones d'hivernage par la fréquentation à raquettes mais surtout à ski de randonnée ;
- la zone de Saugué où des dérangements de perdrix grises de montagne peuvent être constatés sur zones d'hivernage avec la fréquentation à raquettes ;
- la zone du Pic Lary où des dérangements de perdrix grises de montagne et de lagopèdes alpins sont constatés par la fréquentation à raquettes sur zones d'hivernage.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°39 :

LA RANDONNEE HIVERNALE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Itinéraire très fréquenté
- Itinéraire moyennement fréquenté
- Itinéraire peu fréquenté

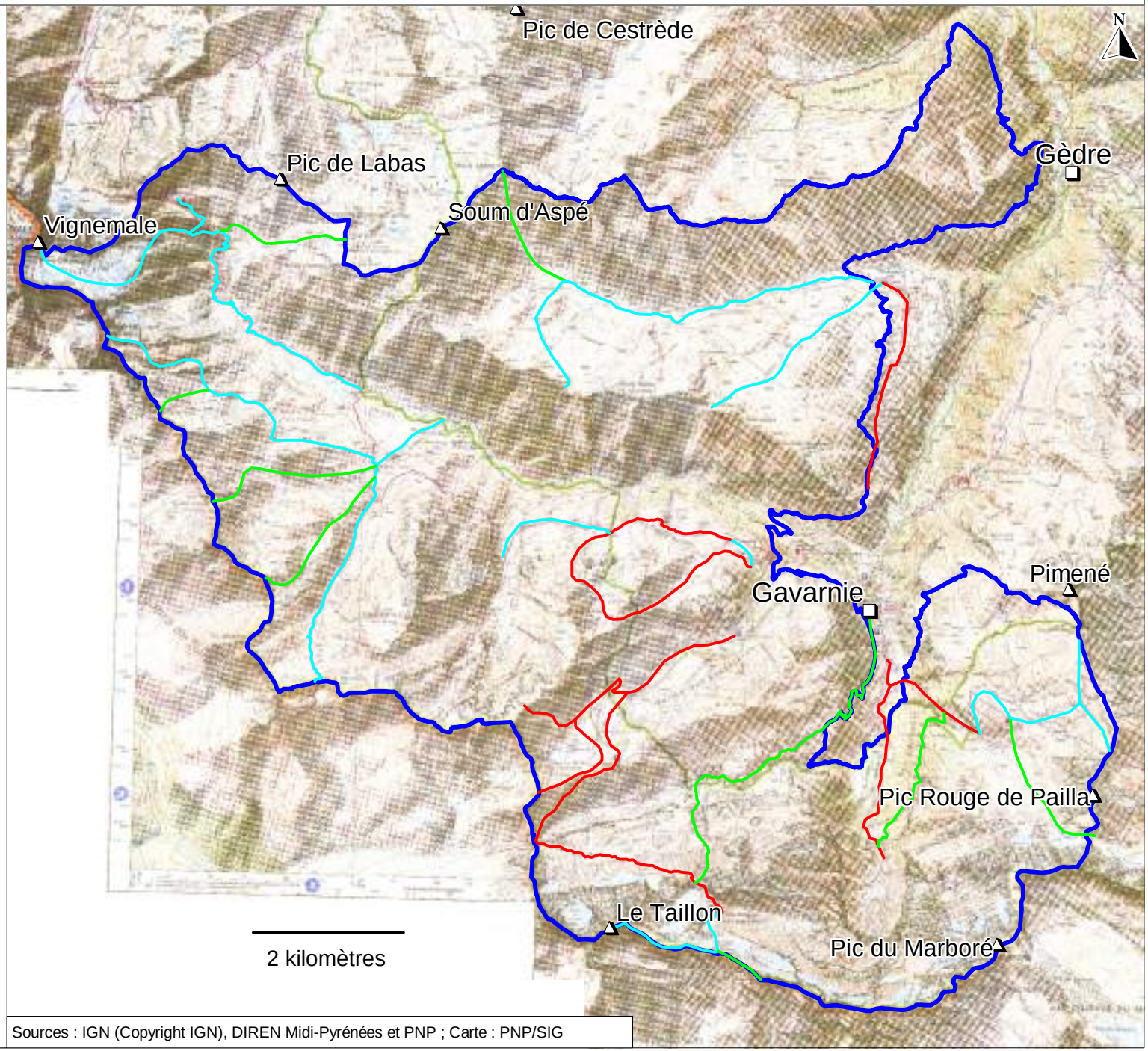

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

LES SPORTS DE PLEIN AIR

Description

1) Escalade et alpinisme :

Une voie d'escalade ouverte par la Compagnie Républicaine de Sécurité (C.R.S.) de Gavarnie sur le versant sud du Sécugnat a été déséquipée à la fin des années '70' à la demande du Parc national des Pyrénées. Un report partiel de cette activité d'escalade a été fait sur une falaise à l'entrée de la vallée d'Ossoue au niveau des Arrouyettes. Un site a été équipé au niveau de Tousaus, au début de la route menant vers la station de ski. Ce site est utilisé comme rocher école par certains guides de la vallée l'été. Enfin, un petit site d'escalade utilisé ponctuellement existe au niveau de Hount Blanque, accessible par le sentier supérieur du bois d'Arribama.

Le site de Gavarnie-Ossoue, en matière d'escalade, est surtout renommé et fréquenté pour ses trois sites importants en alpinisme : le Vignemale, pratiqué autant en été qu'en hiver, le Taillon et le Gabiétous, davantage pratiqués en été, et le couloir des Astazous, pratiqué surtout en sortie d'hiver. Cependant, l'activité d'escalade est essentiellement exercée sur le cirque de Gavarnie, de façon épisodique sous sa forme estivale (voies rocheuses historiques) et de façon régulière sous sa forme hivernale (cascades de glace, les cascades de glace de Gavarnie figurant parmi les sites les plus renommés au niveau européen).

Il n'existe pas sur le site de via ferrata.

2) Vol à voile :

Le survol de la zone centrale du Parc national étant interdit à moins de 1 000 m, les conditions aérologiques du site (avec la dominance des vents du nord-ouest ou du sud-ouest) étant peu favorables à l'activité de vol à voile, il ne devrait pas y avoir de cas d'activités liées au parapente, au deltaplane ou encore de planeurs. Cependant, des cas de vol par parapente sont observés chaque année depuis le Taillon entre autres. La présence de planeurs est aussi parfois notée au printemps et en été notamment, mais passant à des altitudes importantes et ne posant pas de problèmes par rapport au site. Plus récemment, on voit apparaître depuis 2-3 ans des cas de « base-jump » depuis la face nord du Vignemale.

3) Canyoning :

Le gave d'Ossoue comporte deux zones équipées pour le canyoning :

- le canyon d'Ossoue supérieur situé dans la partie du gave en aval du barrage d'Ossoue jusqu'au replat de la cabane de Milhas. Il accueille un nombre limité de participants et plutôt chevronnés. En effet, sa descente nécessite la pose d'une tyrolienne avec passage sous une chute d'eau.
- le canyon d'Ossoue inférieur (hors site Natura 2000 mais qui induit souvent des stationnements dans le site) situé entre le gave de Gavarnie en aval et le pont de Saint-Savin en amont. Il est plus fortement fréquenté avec une clientèle composée de débutants souvent accompagnés par des guides.

Une convention Fédération Française de Montagne et Escalade (F.F.M.E.) et E.D.F. a été signée pour sécuriser cette pratique.

4) Spéléologie :

Un important réseau spéléologique existe sur le site, connu depuis longtemps et surtout prospecté depuis 20 ans. Il est toutefois peu prospecté du fait des difficultés d'approche (1 journée de marche d'approche) et d'une période d'accessibilité restreinte (1,5 mois au maximum du fait des conditions d'enneigement).

Le réseau du Taillon, la résurgence Brulle et la grotte Devaux figurent parmi les sites spéléologiques importants des Pyrénées.

Impact potentiel sur les espèces du DOCOB

Peu d'impacts potentiels sont à noter sur les espèces cibles du DOCOB, car le plus souvent les problèmes ont déjà été traités et résolus par le passé. Le site offre de plus peu de sites propices à une activité intense susceptible de poser problème.

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°37 :

SITES D'ESCALADE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

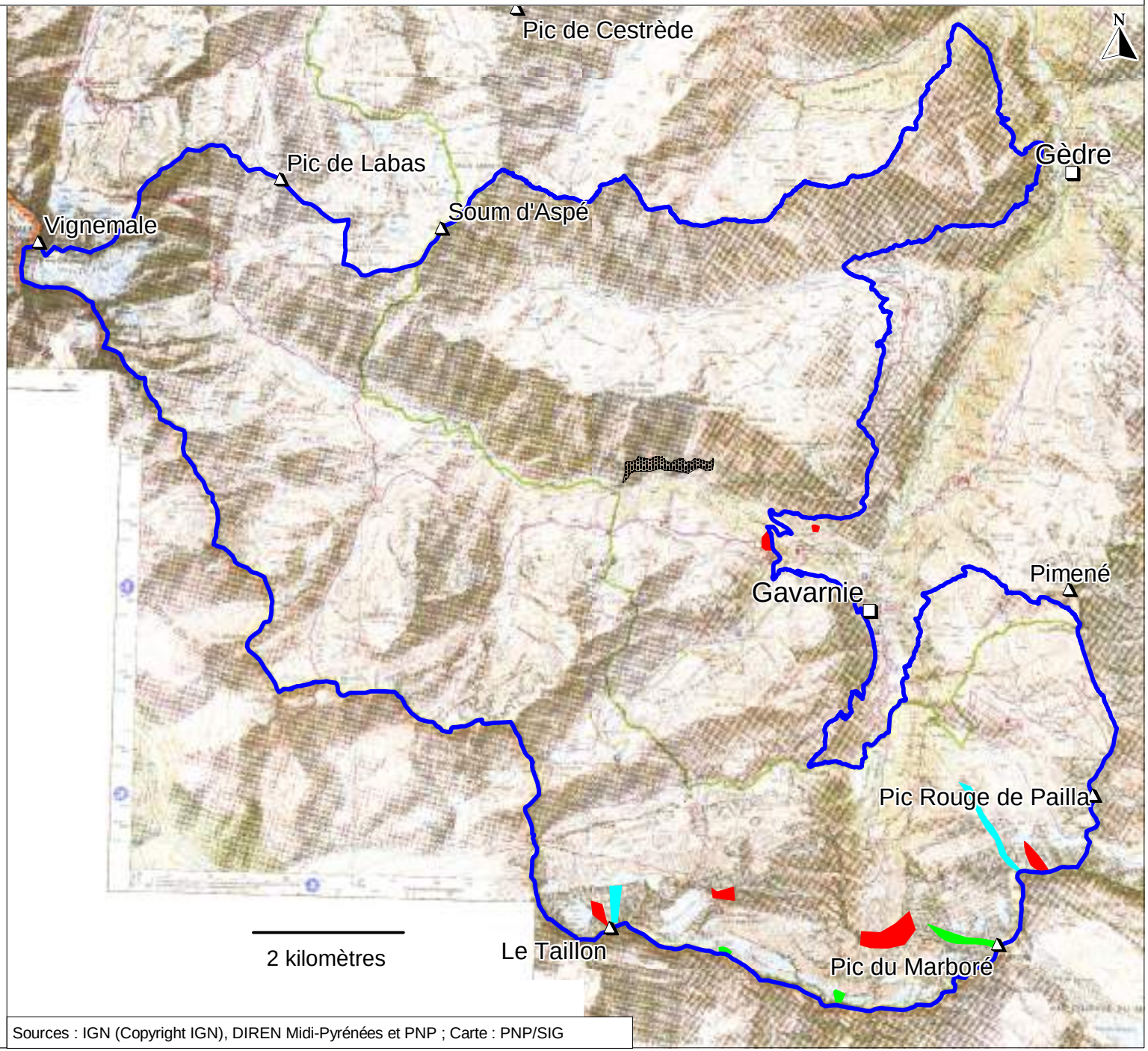

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Site très fréquenté
- Site moyennement fréquenté
- Site peu fréquenté
- Site abandonné

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

LA CHASSE

Description

L'intégralité du canton de Luz Saint-Sauveur, soit 17 communes, est regroupée en une seule société de chasse appelée "Les Chasseurs Barégeois". Cette association, loi 1901, possède, au travers d'un bail concédé par les communes du canton, les droits de chasse sur plus de 30 000 ha. Elle permet à environ 200 chasseurs de pratiquer un loisir de plein air dans le respect des populations animales et en participant au maintien des équilibres naturels. Cette activité concerne des résidents permanents, des ex-valléens (première génération des enfants de résidents permanents) et des élus de la vallée. Le nombre de chasseurs se maintient en partie grâce à la chasse au Sanglier qui représente une véritable occupation pendant 3 mois de l'année.

Il existe très peu de chasseurs spécialistes d'une espèce. La majorité chassent au moins 2 à 3 espèces et certains chassent toutes les espèces, en fonction des dates, des jours et des périodes d'ouvertures. Dans le cas du Sanglier, des équipes de 3 à 40 chasseurs sont constituées, composées de personnes originaires des différentes communes de la vallée, chaque équipe ayant plus ou moins ses zones de chasse attitrées en fonction aussi du gibier recherché. De manière générale, à l'exception de certains éleveurs qui chassent autour des zones où se trouvent leurs bêtes (Ossoue, Saugué) et des zones de présence des sangliers, les chasseurs changent de quartiers et circulent un peu dans tous les secteurs propices aux espèces recherchées.

L'intégralité de la société de chasse est située en Zone de Montagne ce qui permet :
- une ouverture retardée (mieux adaptée à la biologie des espèces inféodées au milieu montagnard),
- une limitation des jours de chasse et du nombre d'animaux à prélever (adaptation à des espèces à faible taux, ou à taux fluctuant, de renouvellement),
- une interdiction de lâcher de gibier à plumes pour éviter la pollution génétique des espèces autochtones ou l'introduction de nouvelles pathologies.

Les principales espèces chassées sont :
- l'Isard avec un prélèvement d'environ 140-150 isards par an, en plan de chasse quantitatif aménagé, l'espèce étant en augmentation ;
- le Chevreuil avec 90 bracelets, l'espèce étant jugée stable ;
- le Sanglier, avec environ 70 bêtes tirées essentiellement en battue en 2005, les populations, chassées en battue. Les populations sont en forte augmentation ces dernières années ;
- la Perdrix grise de montagne, dont les prélèvements sont très fluctuants selon les années, est chassée 2 jours par semaine pendant 7 semaines. Les populations sur le site figurent parmi les plus belles populations du département ;
- le Grand tétras, dont les populations ont diminué ces dernières années (un prélèvement maximum de 8 oiseaux a été réalisé en 2004 sur la société). Il fait maintenant l'objet d'un prélèvement limité par unité naturelle.

Le Lagopède alpin n'est plus prélevé depuis quelques années, suite aux fortes diminutions constatées sur cette espèce. Toutefois sa recherche reste autorisée.

Le Lièvre d'Europe fait l'objet de faibles prélèvements compte tenu des effectifs estimés.

La Bécasse des bois et les autres gibiers migrateurs font l'objet de prélèvements fluctuants en fonction des variations interannuelles des effectifs fréquentant la vallée.

Parmi les espèces pouvant être classées nuisibles, on relève sur le site la présence du Renard, de la Martre et de la Fouine.

Le piégeage est une activité très pratiquée sur la zone, orientée presque exclusivement sur les carnivores. Elle n'a pas d'influence directe sur les espèces justifiant le classement du site.

Impact potentiel sur les espèces du DOCOB

Hormis les prélèvements exercés sur les espèces, l'impact de la chasse sur les autres espèces du DOCOB peut se faire sentir principalement au travers des dérangements potentiels sur le Gypaète barbu. Le cycle reproducteur de cette espèce démarrant tôt (dès le mois de décembre) la présence de battues au sanglier à proximité des sites de nidification peut induire des dérangements et avoir comme conséquences un abandon du site par l'espèce, celle-ci se retournant alors sur des sites moins favorables.

Les autres impacts potentiels, indépendants de l'activité cynégétique mais faisant appel à une arme à feu, sont liés soit à des problèmes de braconnage du Grand tétras, sur places de chant directement (phénomène très réduit du fait de la surveillance de ces places de chant), soit à des tirs illégaux hors périodes de chasse ou sur des espèces protégées).

Les Pyrénées
Parc National

Carte n°41 :

ZONES DE CHASSE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

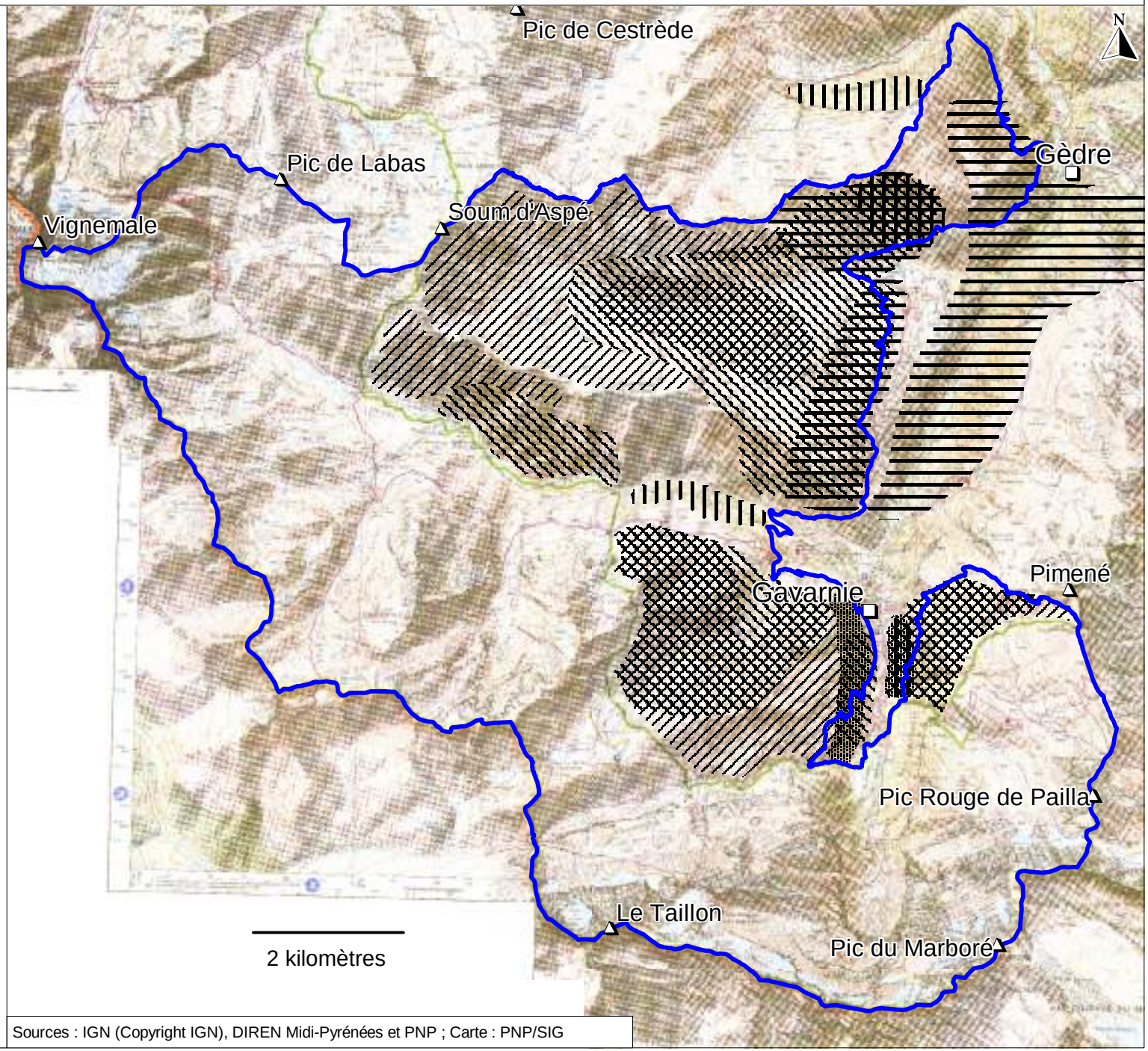

Légende

- Pic
- Village

Limites de la ZPS du 21/04/2006

Zones de chasse

- Isard
- Perdrix et lièvre
- Bécasse
- Battue au sanglier
- Chevreuil et sanglier

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

LES ACTIVITES LIEES AUX EQUIPEMENTS ET A LA SECURITE

Description

Sur le site, on recense la présence :

- d'une part d'infrastructures liées au transport d'électricité (ligne 225 kV Pragnères – Biescas, et pylônes associés) ou à la station de ski (câbles de remontée mécanique ou câbles de transport d'explosifs) ;
- d'autre part des pratiques liées soit à l'entretien de ces infrastructures (survols R.T.E.), ou induites par la présence d'activités liées au tourisme (alimentation des refuges, sécurité des personnes ; survols Sécurité civile, Gendarmerie, sociétés privées d'héliportage) ou à la surveillance générale du site (survols Gendarmerie, Armée de terre) et à la présence proche de la frontière (survols Douane, Gendarmerie).

Impact potentiel sur les espèces du DOCOB

Les impacts potentiels, ou observés sur le site, sont de deux types :

- des mortalités d'oiseaux suite à des collisions – percussions avec les lignes électriques ou les câbles de transport de la station de ski. Le site est un des principaux passages migratoires des Hautes-Pyrénées notamment pour la Grue cendrée. Sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre, des collisions d'oiseaux ont déjà été notées vis-à-vis de la Perdrix grise de montagne et du Hibou moyen-duc. Même si nous n'avons pas noté de cas d'électrocution suite à pose d'oiseaux sur des pylônes, la présence de pylônes potentiellement dangereux a été relevée sur le site ;
- des dérangements pendant le cycle reproducteur pour des espèces de grands rapaces suite à des survols se produisant trop près du site de nid. L'espèce principalement concernée sur le site est le Gypaète barbu, sachant que, dans la montée vers le site, les engins motorisés passent à proximité du site de nidification du Circaète Jean-le-Blanc, ce site se situant toutefois à l'extérieur de la Z.P.S.

Carte n°42 :

LES INFRASTRUCTURES SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"

Légende

- Pic
- Village
- Limites de la ZPS du 21/04/2006
- Ligne haute tension
- Câble d'alimentation (trois fils)
- Télésiège ou téléski
- Fil de fer ou fil barbelé
- Clôture électrique
- Grillage

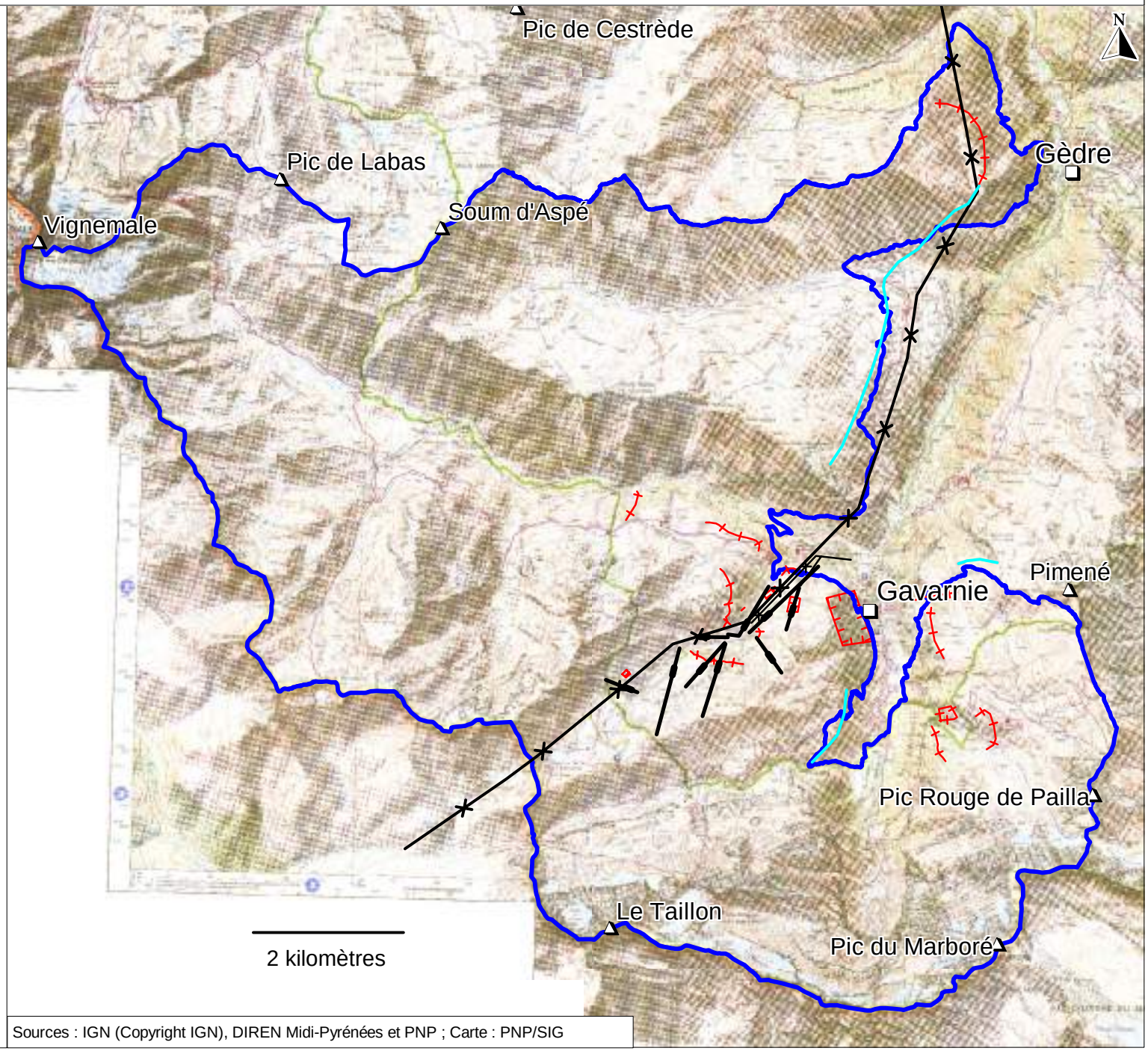

Sources : IGN (Copyright IGN), DIREN Midi-Pyrénées et PNP ; Carte : PNP/SIG

DOCUMENTS ANNEXES

- Composition du comité de pilotage du site Natura 2000 du Cirque de Gavarnie Zone de Protection Spéciale FR 7310088

- Composition du comité de pilotage du site Natura 2000 du Cirque de Gavarnie Zone de Protection Spéciale FR 7310088 Modificatif

- Arrêté n° 2005-68-6 du 09 mars 2005 portant désignation de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées comme co-opérateur pour l'élaboration du document de référence Oiseaux sur le site « ZICO-ZPS de Gavarnie »

- Arrêté du 26 mars 2004 portant désignation du Cirque de Gavarnie (Zone de Protection Spéciale)

- Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Cirque de Gavarnie (zone de protection spéciale) du 12 avril 2006

- Bordereau descriptif du Cirque de Gavarnie ZICO MP02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

N° 2004-183-13

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT

Bureau de l'Environnement et du Tourisme

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DU CIRQUE DE GAVARNIE ZONE DE PROTECTION SPECIALE N° FR7310088

LE PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le titre III, relatif au réseau Natura 2000, du livre IV du Code de l'Environnement et notamment l'article L. 414-2 ;

VU le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

VU l'arrêté du 26 mars 2004 du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable portant désignation du site NATURA 2000 du Cirque de Gavarnie [zone de protection spéciale]

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées

ARRETE

Article 1er – Est créée une instance de concertation, dénommée « Comité de pilotage du site Natura 2000 Cirque de Gavarnie « Zone de Protection Spéciale N° FR7310088 » dont le rôle est d'examiner d'amender, de valider les documents d'objectifs proposés par l'opérateur, ainsi que d'assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en oeuvre.

Article 2 – Le comité de pilotage du site NATURA 2000 Cirque de Gavarnie « Zone de Protection Spéciale », pourra décider de l'instauration de groupes de travail thématiques, en fonction des particularités propres au site.

Article 3 – La composition du comité de pilotage local est fixée comme suit :

1) En qualité de Président
   - Le Sous-Préfet d'ARGELES-GAZOST

2) En qualité de représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des commissions syndicales
   - Mme Chantal ROBIN-RODRIGO, députée des Hautes-Pyrénées
   - Le Conseiller régional désigné par le Président du Conseil Régional
   - Le Conseiller général de Luz-Saint-Sauveur
   - Le Maire de la commune de Gavarnie
   - Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

3) En qualité de représentant des services de l'Etat
- Le Directeur Régional de l'Environnement
- Le Directeur Departemental de l'Agriculture et de la Forêt
Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
- Le Directeur de l'agence départementale de l'Office National des Forêts
Le Directeur du Parc National des Pyrénées
- Le Chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage

4) En qualité de représentants des organismes socioprofessionnels, gestionnaires et usagers
- Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture
- Le Président du groupement de vulgarisation agricole du canton de Luz
- Le Président de Hautes Pyrénées Tourisme Environnement
- Le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydroélectrique Adour et Gaves
- Le Directeur du Groupement d'Exploitation Transport EDF Gel-Béam.
- Le Directeur d'EDF-GDF Tarbes
- Le Directeur de Régie des sports d'hiver Gavarnie-Gédre
- Le président de la Régie des sports d'hiver de Gavarnie-Gédre

5) En qualité des représentants d'associations d'usagers, du milieu associatif, d'experts
- Le Président de la fédération départementale pour la chasse
- Le Président de la société « Les chasseurs barégeors »
- Le Président d'ALMINATE Hautes-Pyrénées
- M. Philippe SERRE, chargé d'étude au le Gypaete Barbu
- La Présidente de l'association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen
- Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen
- Le représentant local de Nature Mid.-Pyrénées
- Le Président de l'Association Pyrénées Vivantes
- Le Président du comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade
- Le Président du comité départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Le Délégué départemental du Club Alpin Français
- Le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
- Le Président des pêcheurs barégeors

6) En qualité de propriétaires et exploitants de biens ruraux
- Le maire de la commune de Gédre
- Deux représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux :
Les dits représentants pourront être issus des groupes de travail thématiques

Article 4 –

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
Le Sous-Préfet d'Argeles-Gazost,
Le Directeur Régional de l'Environnement
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et dont une ampliation sera notifiée à chaque membre du comité de pilotage local.

Tarbes, le 1er Juillet 2004
Le préfet,

Signé Michel BIGAUD

Pour ampliation
Le Chef de Bureau

Christiane SPICKER GUILLOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2004-266-4

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT

Bureau de l'Environnement et du Tourisme

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DU CIRQUE DE GAVARNIE ZONE DE PROTECTION SPECIALE N° FR7310088

Modificatif

LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le titre III, relatif au réseau Natura 2000, du livre IV du Code de l'Environnement et notamment l'article L. 414-2 ;

VU le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

VU l'arrêté du 26 mars 2004 du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable portant désignation du site NATURA 2000 du Cirque de Gavarnie [zone de protection spéciale]

VU l'arrêté préfectoral n° 2004-183-13 en date du 1er juillet 2004 portant composition du comité de pilotage du site NATURA 2000 du Cirque de Gavarnie – Zone de Protection Spéciale n° FR7310088 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

Article 1er – L'arrêté préfectoral n° 2004-183-13 en date du 1er juillet 2004 portant composition du comité de pilotage du site NATURA 2000 du Cirque de Gavarnie – Zone de Protection Spéciale n° FR7310088 est modifié ainsi qu'il suit :

4) En qualité de représentants des organismes socioprofessionnels, gestionnaires et usagers

.....

- Le Directeur du Réseau Transport d'Electricité GET Béarn

.....

5) En qualité des représentants d'associations d'usagers, du milieu associatif, d'experts

.....

- Le responsable du programme Pyrénées Vivantes.

.....

Article 2 – Le reste est sans changement

Article 3 –

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
Le Sous-Préfet d'Argelès-Gazos:
Le Directeur Régional de l'Environnement,
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et dont une ampliation sera notifiée à chaque membre du comité de pilotage local.

Tarbes, le 21 septembre 2004
Le préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Hervé TONNAIRE

Pour ampliation,
Le Chef de Bureau,

Christiane SECKER-GUILLOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT

Bureau de l'Environnement et du Tourisme

ARRETE n° 2005-68-6
relatif à la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic pour le document de référence Oiseaux "ZICO-ZPS de Gavarnie"

LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la décision du Préfet des Hautes-Pyrénées de faire réaliser un document de référence Oiseaux sur le site "ZICO-ZPS de Gavarnie",

VU la mise en action du document de référence Oiseaux de la "ZICO-ZPS de Gavarnie" lors du comité de pilotage du 2 juillet 2004,

VU le compte-rendu de décision relatif à la réunion de concertation qui s'est tenue le 17 décembre 2004 entre les différents partenaires concernés par le site sous l'égide de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et de la DDAF des Hautes-Pyrénées,

ARRETE

ARTICLE 1 – La Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées, représentée par son Président, M. Jean-Marc DELCASSO, est désignée en qualité de "co-opérateur" pour l'élaboration du document de référence Oiseaux sur le site "ZICO-ZPS de Gavarnie".

ARTICLE 2 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost,
M. le Directeur du Parc National des Pyrénées,
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et dont une ampliation sera notifiée à chacun. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Tarbes, le 9 mars 2005

Pour ampliation,
Le Préfet,

[illegible] ZEFON

Le Préfet,

Signé : Michel BILAUD

PLACE CHARLES-DE-GAULLE - B.P. 1350 - 65013 TARBES CEDEX 9 - TEL. 05 62 56 56 63 - TÉLÉCOPIE 05 62 57 20 30
Site internet : www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

J.O n° 78 du 1 avril 2004 page 6408

Décrets, arrêtés, circulaires

Textes généraux

Ministère de l'écologie et du développement durable

Arrêté du 26 mars 2004 portant désignation du site Natura 2000 du cirque de Gavarnie (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0320446A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II, R. 214-16, R. 214-20 et R. 214-22 ;

Vu la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II, premier alinéa, du code de l'environnement,

Arrête :

Article 1

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 du cirque de Gavarnie » (zone de protection spéciale FR7310088) le territoire délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire de la commune de Gavarnie dans le département des Hautes-Pyrénées.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de la zone de protection spéciale du cirque de Gavarnie figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Hautes-Pyrénées à la direction régionale de l'environnement Midi-Pyrénées, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 2004

Roselyne Bachelot-Narquin

A N N E X E

ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE DU CIRQUE DE GAVARNIE

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1. Liste des espèces d'oiseaux figurant à la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L. 414-1-II, premier alinéa, du code de l'environnement :

Aigle royal, Aquila chrysaetos ;

Chouette de Tengmalm, Aegolius funereus ;

Crave à bec rouge, Pyrrhocorax pyrrhocorax ;

Faucon pèlerin, Falco peregrinus ;

Grand-duc d'Europe, Bubo bubo ;

Grand Tétras, Tetrao urogallus ;

Gypaète barbu, Gypaetus barbatus ;

Lagopède alpin, Lagopus mutus pyrenaicus ;

Perdrix grise « de montagne », Perdix perdix hispaniensis ;

Pic noir, Dryocopus martius.

2. Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L. 414-1-II, deuxième alinéa, du code de l'environnement :

Merle à plastron, Turdus torquatus ;

Monticole de roche, Monticola saxatilis.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Cirque de Gavarnie
(zone de protection spéciale)

NOR : DEV N 06 50243 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1er - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Cirque de Gavarnie » (zone de protection spéciale FR7310088) l'espace délimité sur les cinq cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département des Hautes-Pyrénées : Gavarnie, Gèdre.

Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Cirque de Gavarnie » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Hautes-Pyrénées, à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 – L'arrêté du 23 mars 2004 portant désignation du site Natura 2000 « Cirque de Gavarnie » (zone de protection spéciale) est abrogé.

Art. 4 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 AVR. 2006

Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR7310088 Cirque de Gavarnie (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A091	Aigle royal	*Aquila chrysaetos*
A223	Chouette de Tengmalm	*Aegolius funereus*
A080	Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus*
A346	Crave à bec rouge	*Pyrrhocorax pyrrhocorax*
A103	Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*
A108	Grand Tétras	*Tetrao urogallus*
A127	Grue cendrée	*Grus grus*
A076	Gypaète barbu	*Gypaetus barbatus*
A407	Lagopède alpin	*Lagopus muta pyrenaicus*
A415	Perdrix grise "de montagne"	*Perdix perdix hispaniensis*
A236	Pic noir	*Dryocopus martius*
A338	Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A282	Merle à plastron	*Turdus torquatus*
A280	Monticole de roche	*Monticola saxatilis*

CIRQUE DE GAVARNIE

numéro de la zone: MPU2 # code SFP: 1208805

code ICBP: 998

département(s): Hautes-Pyrénées

coordonnées: 42°41'-42°47'N 30°02'-30°06'E # superficie: 7 600 ha

altitude: 1 374 à 3 248 m.

nom du rédacteur: - Association Régionale Ornithologique du Midi-Pyrénées
- O.N.C.

date de rédaction de la fiche: Janvier 1991

commune(s) concernée(s):

- Gavarnie (65188) - Gèdre (65192

STATUT DE PROPRIETE:

02 privé
04 collectivité(s) locale(s)
05 domaine de l'état

DESCRIPTION DU MILIEU:

24 Cours d'eau
36 Pelouse alpine: 70 %
42 Forêt de résineux (à plus de 75 %): 10 %
61 Ecoulis montagnards, versants rocheux: 10 %
62 Falaises et parois rocheuses (non côtières): 5 %
63 Stage nival (glaciers et neiges permanentes): 5 %

STATUT DE PROTECTION:

04.2.01 Zone tampon d'un espace protégé
05.2.00 Site protégé, classé: 100 %
05.2.01 Parc national: 50 %
09.0.01 Site ayant reçu le diplôme européen: 50 %

ACTIVITES HUMAINES:

01 Agriculture
02 Sylviculture
03 Elevage
05 Chasse
07 Tourisme et autres loisirs

critères d'inclusion: B2?, B4, B5, B6, B7

LISTE DES ESPECES D'OISEAUX:

année du dernier recueil d'informations ornithologiques: 1987

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migrateur
A076* Gypaetus barbatus	1		
A077* Neophron percnopterus	1		
A091* Aquila chrysaetos	1		
A103* Falco peregrinus	1		
A106* Lagopus mutus ssp helveticus	B		
A108* Tetrao urogallus	A		
A112* Perdix perdix ssp hispaniensis	C		
A215* Bubo bubo	1		
A282 Turdus torquatus	B		
A318 Regulus ignicapillus	b		
A346* Pyrrhocorax pyrrhocorax	B		
A361 Serinus serinus	B		
A362 Serinus citrinella	B		

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle - Rue des Ursulines
65013 TARBES cedex
Tél. : 05 62 51 44 44

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

DDAF des Hautes-Pyrénées
Cité administrative Reffye
65017 TARBES cedex
Tél : 05 62 44 59 00

Crédits photo :
Site général : Pascal DUNOGUIEZ (PNP)
Pie-grièche écorcheur : Pascal DUNOGUIEZ (PNP)
Grand tétras : Eric SAILIER
Gypaète barbu : Laurent NEDELEC (PNP)
Aigle royal : Laurent NEDELEC (PNP)

Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV Septembre
BP 736
65007 TARBES cedex
Tél : 05.62.54.16.40

Fédération départementale des Chasseurs
des Hautes-Pyrénées
18, boulevard du 08 mai 1945
65000 TARBES
Tél : 05.62.34.53.01

Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2

Direction régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
des Hautes-Pyrénées